

ANNE DE BRETAGNE

Jean Markale



Hachette
littérature

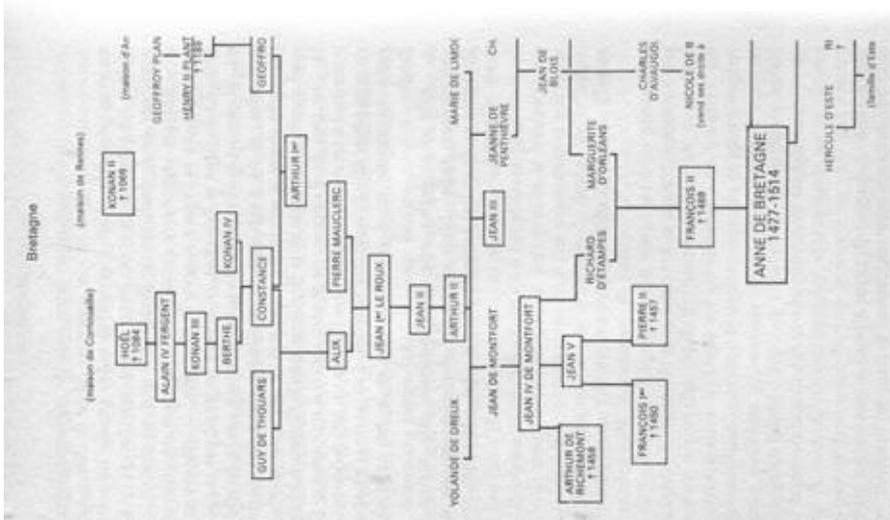
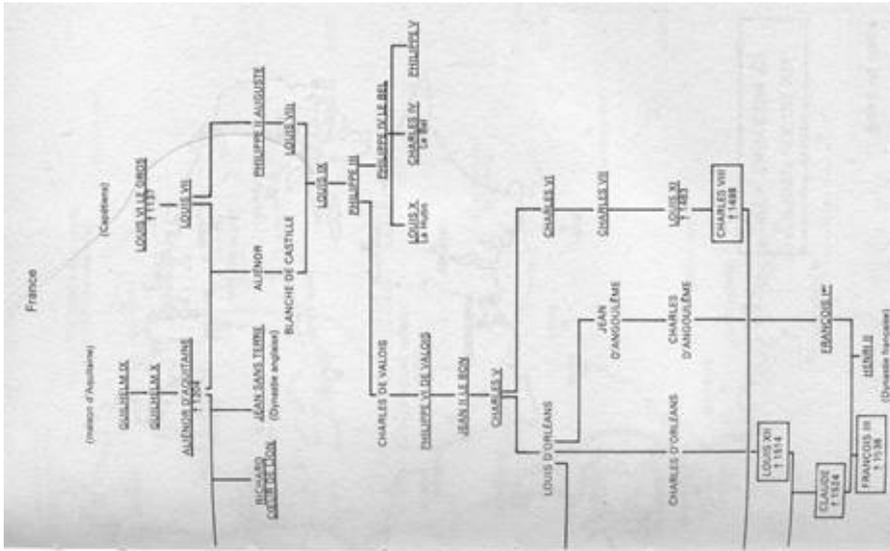
Jean Markale

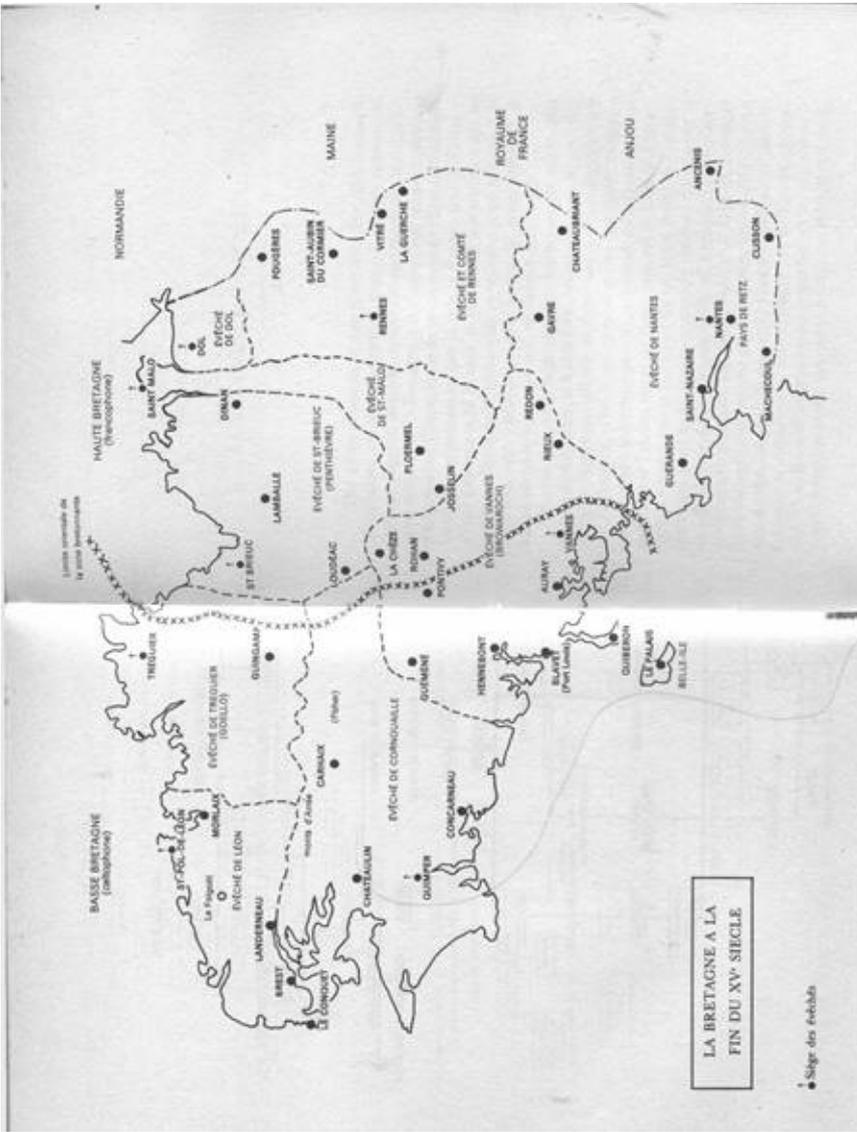
ANNE DE BRETAGNE

HACHETTE

© Hachette, 1980.

Document de couverture : Anne de Bretagne *Vie des femmes célèbres*, Musée
Dobrée, Nantes. Cl. Giraudon. Atelier Sacha Kleinberg.





LA BRETAGNE A LA FIN DU XV^e SIECLE

● Siège des évêchés

AVANT PROPOS

L'Histoire est toujours surprenante dans la mesure où elle n'est qu'un reflet d'images plus ou moins inversées, comme dans un miroir, où nous nous projetons sans cesse avec des motivations variées. En fait, nous ne voyons pas ces images, nous les interprétons selon notre goût et selon notre désir du moment. D'ailleurs, si ces images représentent des événements ou des personnages du passé, elles sont nécessairement inertes, mortes, figées dans le fond des mémoires. Pour les faire surgir devant nous, nous utilisons des artifices, des ruses parfois, de façon à les susciter, comme par magie, et à leur faire jouer un rôle que nous ne connaissons que par témoignage. D'où la finalité douteuse de l'Histoire. S'agit-il d'une évocation adroite des événements d'un passé révolu, ou s'agit-il d'un effort de compréhension sur ce qui a réellement eu lieu ?

Chacun choisit la voie qui lui convient. Mais il me semble plus intéressant de poser des questions plutôt que d'affirmer *ex cathedra* que les choses se sont passées comme on le décrit. La description sera toujours fautive, parce qu'elle sera l'œuvre d'un écrivain qui, avec les meilleures intentions du monde, ne pourra s'empêcher de projeter sur la scène ses propres concepts, pour ne pas parler de ses fantasmes. Il est vain d'affirmer que l'Histoire puisse être objective. Elle ne peut l'être que si elle n'est plus récit, mais équation pure. Encore faudrait-il interpréter cette équation, et cette seule interprétation remettrait en cause toute l'objectivité du travail précédent.

Chaque époque impose fatalement un mode de penser. Ce mode de penser et d'écrire se répand sournoisement dans chaque parole prononcée, dans chaque phrase écrite. Il serait stupide de nier ce fait. Alors, pourquoi se quereller à propos de termes jugés impropres ? Ils seront toujours impropres à traduire la réalité profonde, celle qui, par le plus grand des paradoxes, n'existe pas, puisque la réalité ne peut être saisie que sous ses aspects sensibles ou intelligibles et qu'elle demeure un mystère, donc confine à l'inexistant.

On a cependant cherché à cerner le réel au plus près. On n'a jamais réussi qu'à trouver une vérité. Et lorsque certains se sont imaginé que ce n'était pas *une* vérité, mais *la* Vérité, unique et pure, ils ont fait un grand pas en arrière, ce qui les a conduits, dans le domaine historique, à des aberrations malheureusement dangereuses pour les êtres humains, fanatisés ou accablés, de toute façon victimes.

Aussi ne prétendrai-je pas découvrir *la* Vérité sur Anne de Bretagne. Je ne peux que proposer une vérité, la mienne. Libre aux autres de se servir de ces pages pour découvrir eux-mêmes la leur. C'est le but de ce livre. Le langage est un mode

opératoire, comme les mathématiques, mais, à leur différence, il n'est pas fiable ; il enferme beaucoup trop d'éléments psycho-affectifs qui n'en font qu'un réceptacle de matières premières dans lequel chacun peut puiser l'élément qui le conduira au Grand-Œuvre, pourvu qu'il connaisse la fameuse « entrée ouverte au palais du roi » dont parlent les alchimistes.

D'ailleurs les personnages que nous rencontrons dans l'Histoire, et que nous essayons de ressusciter par les moyens qu'on sait, sont-ils vraiment réels ? Ne viennent-ils pas plutôt combler notre attente ? À ce degré, ils offrent peu de différence avec les héros de roman. Mais de ce côté-là, on joue franchement le jeu : on sait que l'imagination a brodé sur un thème et qu'elle a fait éclore un être encore humide de la grande eau primordiale du mythe dans lequel il errait, privé de conscience. Mais le héros de l'Histoire porte un nom, il a accompli une action qui a laissé non seulement un souvenir, mais des traces, parfaitement visibles, du moins dans le cas des personnages les plus rapprochés de nous. Ceux-là participent d'une double nature : ils appartiennent à un vécu quotidien qu'ils ont marqué de leur sceau, et ils sont également, qu'on le veuille ou non, un pur produit du mythe.

Qu'on adopte une attitude évhémériste, disant que le personnage remarquable devient un héros, puis un dieu, ou qu'on se réfère à une attitude plus nuancée, cela revient au même : ce personnage de l'Histoire est à la fois un être humain et un dieu. S'il a surgi un beau jour dans le vécu quotidien, c'est par nécessité. Sinon, on ne l'aurait pas remarqué. Il correspondait donc à des données mythiques bien antérieures à son apparition sur la scène du monde. On sait très bien qu'à certaines époques il faut un sauveur, que ce sauveur est désiré, souhaité, qu'on ne peut attendre plus longtemps sa venue. Et il arrive fatalement. Parfois cependant, il n'a pas le visage qu'on avait imaginé. Le thème de Jésus de Nazareth fournit de riches enseignements.

Mais parfois, ce personnage tant attendu prend le visage de l'époque dans laquelle il surgit. On le reconnaît tout de suite. On le suit, on lui obéit. Il incarne, à un moment donné, les pulsions les plus intimes du groupe social dont il dépend et sans lequel il n'existerait pas. De la même façon que les spectateurs d'un film se reconnaissent dans le héros qui agit devant eux et s'y identifient à coup sûr, le héros historique sert de support à cette potentialité d'action qui bouillonne dans les individus composant le groupe en question. C'est de là que le héros tire avant toute chose son succès. Ensuite, s'il rate la mission dont il est investi, cela fera un martyr. Mais s'il réussit, il connaîtra l'apothéose, au sens étymologique du terme.

Autant dire que c'est avec la plus extrême prudence qu'il convient d'essayer de susciter un personnage historique. L'individu en lui-même ne présente aucun intérêt. Dans son très beau poème sur Moïse, Alfred de Vigny décrit assez bien les angoisses du Chef suprême, de l'Oint de Dieu, qui demande au Créateur de le laisser s'endormir du sommeil de la terre. Et Moïse se plaint : personne ne l'a vraiment aimé parce qu'il était trop craint, bien que respecté. Et il regrette surtout

de ne pas avoir eu de vie intime, de vie affective, d'avoir vécu non comme un individu mais comme l'incarnation terrifiante d'un groupe.

Telle est en effet la vie d'un personnage historique. Raconter ses petites misères et ses funestes passions relève du roman-feuilleton. Ce peut apparaître divertissant, utile même, pour compléter le portrait qu'on veut en faire, mais avec le défaut de nous masquer les problèmes véritables. Ce n'est pas le personnage principal qui est intéressant à étudier mais le contexte dans lequel il vit : seul le contexte permet d'expliquer l'action du personnage ; seul il nous autorise une opinion sur son action, parce qu'elle ne se conçoit qu'en fonction d'un impératif collectif. L'homme, dit-on, est un animal raisonnable. Oui, mais c'est aussi un animal social. Sans la société, l'individu n'existe pas. Il équivaut au néant.

Dès lors, il ne s'agit plus de batifoler aimablement dans les corridors de l'Histoire pour essayer d'apercevoir les belles robes des dames du temps jadis, ou pour remarquer qui va à cet endroit et qui en revient. Si on se met à faire ce genre de recensement, l'Histoire se résume à une poubelle où des tarés en tout genre viennent déposer leurs ordures. Et Dieu sait que ceux qui ont fait l'Histoire ne sont pas des petits saints...

Au reste, il est infiniment plus satisfaisant pour l'intelligence de comprendre un peu le pourquoi et le comment des choses que de voir tourner en rond des marionnettes qui n'ont pour toute justification que d'occuper le devant de la scène. L'Histoire est un théâtre, et même un théâtre d'ombres. Ce sont les ombres qu'il faut essayer de percer.

Cela dit, toute biographie doit s'attacher à un personnage principal et le suivre de sa naissance à sa mort. C'est même une opération essentielle. Mais il faut se garder de s'enfermer étroitement dans le corps du personnage : les lumières des projecteurs sous lesquels il se déplace risquent de nous aveugler. Et puis, pour tout personnage apparaissant sur cette terre, ne fût-ce qu'un instant, il y a un *avant* et un *après*. Notre intérêt pour le personnage étudié se situe justement dans cet *avant* et cet *après*. À force de vouloir analyser, décomposer, on ne dispose plus que de lambeaux. Et tout le monde ne peut pas, comme Cuvier, reconstituer le passé à partir de fragments controversés. C'est pourtant ce qui se passe pour les époques les plus lointaines, parce que nous manquons de témoignages et de documents. Mais pour ce qui concerne Anne de Bretagne, la moisson peut être riche, à condition qu'on veuille bien abandonner les idées reçues et les images complaisantes qu'on a pu distribuer de la duchesse de Bretagne à tout un chacun.

Elle est importante parce qu'elle marque un événement essentiel pour la France et pour la Bretagne : la réunion de ces deux États. Sans la Bretagne, la France ne serait pas ce qu'elle est. Mais sans la France, la Bretagne ne serait pas ce qu'elle est, non plus. Il ne s'agit pas de se lancer dans des querelles dépassées quant à savoir qui avait tort et qui avait raison, ou quel aurait été le destin de la Bretagne sans la France. Le fait est là, c'est tout. Et il importe de rendre justice à tous ceux qui ont contribué à cet événement derrière l'image un peu mélancolique de cette

petite fille de onze ans, projetée, à cause de sa naissance, dans un monde cruel où règne une seule loi, celle de la jungle.

Elle était petite, elle était boiteuse, elle n'était pas spécialement belle. Mais elle a été duchesse souveraine de Bretagne et deux fois reine de France. Oui, l'Histoire parfois nous surprend...

I

LA BRETAGNE AU XV^e SIÈCLE

Dès qu'on prononce le nom d'Anne de Bretagne on suscite les opinions les plus divergentes, quant à ce sujet controversé, mais on suggère immédiatement comme corollaire le rattachement définitif de la Bretagne à la France. Les manuels scolaires ont insisté sur l'importance de ce moment de l'histoire nationale française, reconnaissant par là que la France sans la Bretagne n'était pas encore la France, et surtout ils ont mis en relief les patients efforts de la monarchie capétienne pour intégrer à la couronne une « province » qui, jusque-là, avait réussi à se maintenir tant bien que mal en dehors du système.

À vrai dire, de la façon dont les choses sont présentées, nul ne peut s'en étonner, et à plus forte raison, personne ne peut s'en indigner. Après une période de dispersion, due à la féodalité et à ses aberrations, n'est-il pas normal qu'un territoire hexagonal soit rattaché à son centre naturel, autrement dit au pouvoir royal incarné par l'ancien comte de Paris, petit roi de l'Île-de-France, devenu ensuite, par la grâce de l'Église, le roi revêtu de l'onction sainte qui a fait de lui le monarque de droit divin attendu par la foule ? L'image du père rassure, elle est nécessaire à l'équilibre des forces en présence. De plus, l'histoire d'Anne de Bretagne parle au cœur, car, comme dans les contes de fées, elle finit par un mariage. La petite Bretonne, la pauvre « duchesse en sabots » épousant le valeureux et chevaleresque roi de France, n'est-ce pas là un élément important du jugement qu'on est amené à porter, sans connaître exactement les tenants et les aboutissants de l'affaire, sur ce rattachement de la Bretagne à la France ? D'ailleurs, on dit « rattachement », parce qu'on n'ose pas dire annexion, alors qu'en réalité il y eut union de deux pays sous la même couronne, comme cela advint plus tard, en 1705, entre l'Angleterre et l'Écosse. Et puis, au début de ce siècle, on pouvait voir à Rennes, devant l'hôtel de ville, un monument du plus pur style académique représentant cette « union » : la Bretagne, à genoux devant une France protectrice et généreuse. Le monument fut détruit, une nuit de 1932, sans qu'on mît beaucoup de zèle à rechercher les auteurs de l'attentat. Et on se garda surtout de reconstruire le monument. Probablement avait-on compris que les choses n'étaient pas si simples qu'on voulait bien le croire, et que de paisibles images d'Épinal, même animées des meilleures intentions du monde, ne remplacent jamais une réflexion critique sur les événements historiques.

Les choses ne sont, en effet, pas simples lorsqu'on se penche sur la vie d'Anne de Bretagne. Son personnage ne laisse pas indifférent, mais comme pour tout personnage historique, il n'est qu'une sorte de porte-enseigne de ce qui se passe

réellement, un symbole sans lequel il ne se passerait rien, mais qui est, de toute façon, dépassé par les faits qu'on lui attribue. On sait bien que les mariages des princes ne sont jamais l'effet du hasard, encore moins l'effet de l'amour. Qu'Anne de Bretagne ait éprouvé des sentiments, qu'elle ait aimé, nous n'en doutons pas, encore que nous n'en ayons aucune preuve. Mais cela importe peu. Comptent non pas le roman d'amour d'une personne privilégiée, ni les péripéties de sa vie, mais à travers cette vie, les événements marquent de façon durable la physionomie de la France et même de l'Europe en cette fin du Moyen Âge fertile en bouleversements de toute sorte.

C'est pourquoi, avant d'aborder la vie d'Anne de Bretagne, tout au moins les principales étapes de sa carrière, il est bon de savoir ce qu'elle *représente*. À coup sûr, elle incarne quelque chose. Et ce quelque chose, c'est la Bretagne. Qu'est-ce que la Bretagne au XV^e siècle ? Et surtout quels sont les éléments spécifiques qui font que la Bretagne n'est pas une simple province comme les autres, mais un « État », presque au sens moderne du mot ?

Les lentes machinations des rois de France, prédécesseurs de Charles VIII, les tergiversations qui eurent lieu à l'époque, les difficultés mêmes que représentait l'union de la Bretagne à la France, prouvent qu'un problème ne pouvait pas se résoudre simplement. À travers Anne de Bretagne, tout un paysage historique, juridique, socio-économique et culturel se profile, pourvu qu'on oublie les romances sentimentales qui, jusqu'à présent, ont obscurci le récit d'événements décisifs pour notre histoire.

Le paysage historique

L'Histoire n'est pas un perpétuel recommencement parce que le fait historique est unique et singulier. Pourtant, on observe de nombreuses analogies entre des événements par nature fort divers et par le temps fort éloignés les uns des autres. Si l'analogie n'est pas un raisonnement scientifique pur, il faut néanmoins comparer les événements, même si cela revient à constater qu'ils n'ont aucun rapport. Et puis, par sa singularité même, le fait historique, qu'on le veuille ou non, dépend d'une chaîne qui se trame depuis les origines et qui ne peut s'interrompre sans remettre en cause toute compréhension de l'Histoire. Certes, les êtres humains font et défont l'Histoire, mais le culte du héros (on dit maintenant « culte de la personnalité ») ne doit pas nous faire oublier que, sans qu'il y paraisse au premier abord, c'est l'Histoire qui fait et défait les êtres humains. En effet, la complexité des données de l'Histoire rend impossible la tâche de les relever toutes, et lorsqu'on parvient à dresser un inventaire minutieux, on est encore loin du compte. Cependant, cela vaut mieux que rien. Et parmi les urgences de cet inventaire figure la situation de fait dans laquelle se trouvent ceux qui détiendront le pouvoir de décision et qui, par cette responsabilité qu'ils assument, se verront gratifiés du meilleur et du pire, selon les jugements des contemporains ou de la postérité.

L'état de fait, pour nous, c'est la situation de la Bretagne au XV^e siècle.

La Bretagne est formée d'abord d'un territoire bien délimité, un ensemble parfaitement cohérent, correspondant aux cinq départements actuels du Finistère, du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique. Bien que les frontières orientales soient purement théoriques, on peut dire que la Bretagne constitue une région à part.

Pays de vallées, de petits bassins, de petites montagnes, à la fois divers et homogène, la circulation y est facile depuis qu'a été défrichée la grande forêt centrale qui avait tendance à couper le nord et le sud de la péninsule. Cette forêt, l'antique Brocéliande, a autrefois fait obstacle à l'unification de la péninsule. Au moment de l'arrivée des Bretons, le nord a constitué le royaume de Domnonée, le sud un autre royaume autour de Vannes et de Quimper. Au temps de la guerre de Succession, au XIV^e siècle, un projet de partage avait été envisagé : Charles de Blois aurait eu le nord et Jean de Montfort le sud. Le pays doit son unité à des chefs du sud.

Et puis, surtout, la mer est un ciment de premier ordre : la Bretagne est, au XV^e siècle, ce qu'on peut appeler une puissance maritime. Ouverte largement sur l'océan et la Manche (dont le nom latin était *Mare Britannicum*) l'Armorique,

dont le nom, gaulois ou pré-celtique, signifie « face à la mer », est un lieu privilégié pour le commerce, à mi-chemin entre l'Espagne et les Îles Britanniques.

C'est aussi un relais entre la Méditerranée et la mer du Nord, comme autrefois, aux époques préhistoriques et protohistoriques de la route de l'étain. Région agricole, dont la production est satisfaisante malgré l'acidité du sol et la présence de landes incultes, région de commerce maritime, la Bretagne peut vivre de ses propres ressources.

Et c'est aussi une position stratégique de premier plan, ce qui explique les convoitises de l'Angleterre et de la France et toutes les péripéties dont le territoire breton a été le théâtre depuis l'origine de la rivalité franco-anglaise.

L'histoire politique de la Bretagne, au XV^e siècle, est entièrement axée sur l'équilibre entre les influences de l'Angleterre et de la France. Cette « indépendance », autrefois contestée même par les Bretons, est indéniable depuis 1379, c'est-à-dire depuis le retour et la restauration de Jean IV de Montfort. On sait en effet, qu'en 1378, par suite des intrigues de Jean IV avec les Anglais dont il était resté l'obligé depuis la guerre de Succession, le duché de Bretagne avait été soumis à une pression de la part du roi de France Charles V. Ce dernier avait obligé Jean IV à s'exiler, et même, il avait décidé d'annexer purement et simplement le duché, envoyant Bertrand du Guesclin à la tête des troupes royales pour l'occuper. C'était une erreur tactique et psychologique. Les Bretons, de quelque parti qu'ils fussent, y compris les plus francophiles comme la vieille Jeanne de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, connurent un sursaut de patriotisme et rappelèrent Jean IV. C'était en somme l'union sacrée des Bretons contre les Français. Et cet état d'esprit perdura pendant tout le XV^e siècle, allant même jusqu'à déclencher des colères, des passions tumultueuses, des paroles d'une extrême violence à l'égard du roi de France et, en tout cas, une attitude de méfiance à l'encontre des prétentions de la couronne française.

Les successeurs de Jean IV sur le trône du duché continuèrent cette politique d'équilibre entre la France et l'Angleterre, équilibre qui n'allait pas sans attirer des conflits avec le pouvoir capétien. Même si la Bretagne sut se maintenir à l'écart des drames de la seconde partie de la guerre de Cent Ans, les tensions demeuraient entières et les crises fréquentes. On s'est ainsi interrogé sur les motivations profondes d'un événement dû en apparence au hasard ou à la malchance : dans quelles conditions exactes le contingent breton est-il arrivé en retard à la bataille d'Azincourt, laquelle, on le sait, fut un grave échec pour le roi de France ? Il est vrai qu'en 1415, la confusion régnait à l'intérieur même du royaume de France. Pourquoi n'en aurait-il pas été ainsi dans le duché de Bretagne ?

Pendant la période noire de l'histoire de France, la Bretagne, elle, semble au faite de sa puissance. À cet égard, le règne du successeur de Jean IV, Pierre, plus connu sous le nom de Jean V, est significatif : la prospérité économique du duché n'eut d'égale que la floraison d'édifices civils ou religieux, et provoqua dans le

concert des nations une participation de plus en plus active de la Bretagne à la vie diplomatique.

Car la Bretagne menait une politique étrangère totalement à l'écart de celle de la France, à la grande fureur des rois français d'ailleurs, qui prétendaient s'arroger le droit de représenter la Bretagne devant les autres nations en vertu de la vassalité théorique du duché. Nous aurons à revenir sur ce problème d'essence juridique. Mais il faut constater d'emblée que la politique des ducs de Bretagne, depuis le rétablissement de Jean IV, fut d'affirmer avec force l'autonomie pleine et entière de la Bretagne dans tous les domaines, aussi bien celui de la politique étrangère que celui des finances ou de la religion. Ce n'est pas pour rien que le duc de Bretagne refuse obstinément de prêter l'hommage-lige au roi de France, et qu'il ne consent qu'à une cérémonie de pure courtoisie lorsque l'occasion se présente de définir les rapports entre la Bretagne et le royaume. Des documents le précisent. En 1458, le 14 octobre, lorsque le nouveau duc Arthur III, ci-devant connétable du roi de France, se présente devant Charles VII, il ne s'en laisse pas conter par les Français. Après une âpre discussion, Arthur déclare vouloir, comme ses prédécesseurs, rendre un hommage simple, l'épée pendante au côté, debout, prenant les mains du roi et lui donnant l'accolade. C'était en somme un acte de courtoisie entre deux seigneurs de rang identique, alors que l'hommage-lige sous-tendait la soumission féodale d'un vassal envers son suzerain légitime et unique. Cela n'empêcha pas Arthur de rendre cet hommage-lige à Charles VII, mais seulement pour le comté de Montfort-l'Amaury et la seigneurie de Neauphle-le-Château dont il était titulaire, comme tous les Montfort. Et pour être juste, il faut dire qu'il aurait dû faire le même geste envers le roi d'Angleterre pour le comté de Richemont dont il était également titulaire.

L'apanage de Richemont, en Angleterre, avait été donné à un seigneur breton par Guillaume le Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre, pour le récompenser de son aide dans la conquête de la Grande-Bretagne. Cet apanage de Richemont, par suite d'héritages successifs, était revenu aux ducs de Bretagne. Quand le duc Konan IV abdiqua, au XII^e siècle, en faveur de sa fille Constance, épouse de Geoffroy Plantagenêt, il se retira dans son comté de Richemont. Arthur III, frère de Jean V, avait hérité personnellement du titre, mais en fait, ne prit jamais possession de son fief, lequel était devenu plus honorifique que réel. De même, François II, père d'Anne de Bretagne, était-il comte d'Étampes, mais il n'eut jamais la possibilité d'en assumer la charge.

Plus tard, en février 1459, quand le successeur d'Arthur, François II, se présenta devant Charles VII, le même problème se posa à Montbazou. François se trouvait debout, l'épée au côté. Il ne s'inclina pas et ne prêta pas serment, ce qui déclencha la colère d'un conseiller du roi, Jean d'Estouteville, bailli de Touraine. Celui-ci dit au duc : « Monseigneur de Bretagne, vous devez ôter la ceinture. » À ce moment, Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne, intervint et déclara : « Non, il ne le doit pas, car il ferait nouveauté. Il est ainsi qu'il doit. » Le roi laissa faire. Alors François II ôta son épée et rendit l'hommage pour Montfort-l'Amaury et Neauphle-

le-Château. Profitant de l'occasion, le chancelier de France demanda au duc de prêter le même serment, dans la même attitude, pour sa dignité de pair de France. Le duc répondit alors : « Non, car sur cela, je n'ai point délibéré à mon conseil. ^[1] »

Cet aspect d'indépendance et de souveraineté de la Bretagne est encore renforcé par la façon « royale » dont est intronisé le duc de Bretagne. On connaît, grâce à la *Chronique de Saint-Brieuc*, document du XV^e siècle à mi-chemin entre l'Histoire et la compilation de textes plus anciens, comment se déroulait cette cérémonie importante entre toutes pour la vie du duché.

Le couronnement avait lieu à Rennes, bien que généralement la capitale du duché fût plutôt Nantes. La veille, le nouveau duc faisait son entrée solennelle dans la ville, par la porte Mordelaise, c'est-à-dire venant de l'ouest de la péninsule. Là, au milieu d'une assistance nombreuse qui pouvait ainsi témoigner de l'événement, il prêtait le serment de défendre la foi catholique et l'Église de Bretagne, de garder la noblesse en ses franchises et libertés, de rendre bonne justice au peuple breton, de maintenir et de défendre le cas échéant les prérogatives et *droits royaux* du « royaume ou duché de Bretagne ». Après quoi, le duc se rendait à la cathédrale pour y passer la nuit en prières.

Le lendemain, la cérémonie du couronnement avait lieu dans la cathédrale même. L'évêque, ou à défaut le plus ancien des chanoines, s'adressait au duc et lui demandait de répéter le serment qu'il avait déjà prononcé la veille. Le duc répétait la formule rituelle, tendant sa main sur l'autel et jurant d'observer scrupuleusement sa mission. Alors on revêtait le duc des insignes de sa dignité. On lui posait sur la tête une couronne fermée ^[2], on lui mettait une épée nue à la main pour symboliser la prise de possession du duché, et on célébrait une grand-messe au cours de laquelle le duc gardait son épée à la main. Enfin avait lieu une grande procession à travers la ville, après laquelle le duc remettait son offrande à l'Église, et les réjouissances profanes commençaient, se prolongeant fort tard dans la soirée et dans la nuit.

Le gouvernement ducal était d'ailleurs analogue au gouvernement royal. Près du duc, de grands officiers jouaient le même rôle que ceux entourant le roi de France. Le chancelier, chef du conseil ducal, chef des secrétaires et des clercs attachés à l'administration ducal, était un véritable premier ministre. En plus, il avait la charge de la sécurité intérieure et celle de garde des sceaux. À côté de lui, d'importance quasi égale, le trésorier général, véritable ministre des Finances et de l'Économie. Pendant le règne de François II, ces deux fonctions furent plus que jamais primordiales. On s'en aperçut au moment de la rivalité du chancelier Guillaume Chauvin et du trésorier Pierre Landais. Ce dernier réussit à éliminer Chauvin, imposa une politique pro-anglaise dictée par des soucis économiques, avant d'être renversé à son tour par une coalition de nobles qui voyaient avec inquiétude grandir le pouvoir de ce modeste bourgeois de Vitry.

Autres grands officiers, le président de Bretagne, appelé aussi « juge universel de Bretagne », qui présidait les sessions judiciaires du Parlement et jouait le rôle d'un ministre de la Justice ; le maréchal, véritable ministre de la Guerre, qui contrôlait les armées ; l'amiral, en quelque sorte ministre de la Marine, chargé notamment de la sécurité des navires marchands par l'instauration du Convoi de la Mer, patrouilles destinées à éliminer les pirates des routes maritimes.

Outre ces grands officiers, le duc avait auprès de lui son Conseil, formé par les grands officiers déjà cités auxquels s'ajoutaient les membres de la famille ducal, des prélats et des dignitaires ecclésiastiques, des grands seigneurs laïques et les officiers de justice. Le duc n'agissait jamais sans son Conseil, aussi bien à propos des affaires intérieures que des affaires extérieures. C'est en Conseil qu'était dressé le budget et qu'étaient préparées les ordonnances ducal. De plus, à la fin du règne de François II, des bourgeois représentant certaines villes importantes furent admis à ce Conseil. Il faut voir là la nécessité dans laquelle se trouvait le duc en face des dangers qui menaçaient l'indépendance de la Bretagne.

Au départ, le Parlement de Bretagne ne comportait que des nobles et des ecclésiastiques ; il s'élargit au XV^e siècle pour faire place à des bourgeois riches et influents. Sous le règne de Jean V, ce Parlement prit le titre d'*État*, et devint l'un des rouages les plus importants du gouvernement.

L'intervention des États était indispensable pour le vote de l'impôt, dans les décisions relatives à la guerre et à la paix. Et, bien que le pouvoir législatif appartînt en propre au duc, les États prirent une part de plus en plus active à l'élaboration des ordonnances. En 1485, François II réalise une réforme de ces États en faisant de la section judiciaire de l'assemblée générale un organisme absolument à part et dont les sessions devaient obligatoirement se tenir au moins une fois par an, du 15 juillet au 15 septembre. Et le préambule de l'édit qui organise ce Parlement est assez significatif quant à la prétention du duc à gouverner en toute indépendance vis-à-vis du roi de France. Il dit notamment ceci : « En vertu des prérogatives appartenant aux princes, rois et ducs de Bretagne, nos prédécesseurs, qui jamais de leur nom et titre de principauté n'ont reconnu, ne reconnaissent créateur, instituteur, ni souverain, hors Dieu tout puissant. » C'est sans contestation possible affirmer de façon solennelle que le duc détient sa fonction « par la grâce de Dieu » et que la Bretagne n'est pas un fief dépendant du royaume de France.

Tout cela fait partie d'une politique délibérée de non-alignement à laquelle souscrivirent, pendant tout le XV^e siècle, aussi bien les partisans avoués de l'Angleterre que ceux qui, en sous-main, recevaient d'abondantes largesses du roi de France. On sait qu'Antoinette de Meignelais, maîtresse en titre de François II (après avoir été celle de Charles VII) était stipendiée par Louis XI dont elle était l'agent secret le plus sûr auprès du duc de Bretagne après avoir été l'espionne du futur Louis XI auprès de son père. On connaît également, grâce à des documents comptables, les sommes versées par Anne de Beaujeu, au nom de son frère

Charles VIII à des notabilités bretonnes. Parmi les bénéficiaires de ces largesses, figuraient Françoise de Dinan, dame de Laval et de Châteaubriant, gouvernante de la jeune Anne (4 000 livres de pension), Jean, maréchal de Rieux, tuteur d'Anne (12 000 livres), Louis de Rohan, seigneur de Guéméné (1 000 livres), Jean, vicomte de Rohan, qui aspirait à la main d'Anne pour son fils (6 500 livres), Pierre de Rohan, fils aîné du précédent (4 000 livres), Jean d'Acigné, seigneur de Lohéac (600 livres), Tanguy du Châtel (1 200 livres), François de Bretagne, comte de Vertou, sire d'Avaugour et de Clisson, fils naturel de François II (1 000 livres), et bien d'autres encore. La corruption, instaurée comme moyen de gouvernement par Louis XI, et poursuivie activement par Anne de Beaujeu, digne fille de son père, brouillait évidemment les cartes, se mêlant aux intérêts en jeu et provoquant parfois des retournements spectaculaires.

Cette politique de non-alignement fut marquée dans les faits eux-mêmes, et à l'échelle internationale. Que ce soit durant les règnes de Jean V (1399-1442), le plus brillant, de François I^{er} (1442-1450), de Pierre II (1450-1457), d'Arthur III de Richemont (1457-1458) et de François II (1458-1488), le moins qu'on puisse dire, c'est que l'attitude du gouvernement ducal fut quelque peu louvoyante, faisant succéder à une cadence accélérée les brouilles et les réconciliations avec la France, ainsi que les participations aux différentes révoltes des grands féodaux contre le pouvoir royal.

La participation de la Bretagne dans la seconde partie de la guerre de Cent Ans fut sinon nulle, du moins très peu importante. Après avoir réussi à échapper au désastre d'Azincourt, les Bretons semblent faire alliance avec les Anglais. En effet, dès 1417, les marchands bretons ravitaillent les troupes anglaises stationnées en Normandie. Entre 1415 et 1419, Jean V propose sa médiation entre Anglais et Français, mais se garde bien d'intervenir sur le terrain. En 1421, il se rapproche du Dauphin, mais en 1422, il reconnaît le traité de Troyes, lequel traité arrange assez les affaires du duché. Ce qui ne l'empêche pas de lier partie avec Charles VII en 1425 et de s'allier avec les Anglais de 1427 à 1435. La Bretagne peut lui être reconnaissante de cette attitude puisque pas une seule fois le pays ne fut ravagé par les belligérants, qui entretenaient avec lui les relations en apparence les plus cordiales. Mais Jean V laissait s'engager individuellement des Bretons au service des Français, comme son frère Arthur de Richemont qui deviendra connétable de France le 7 mars 1425, ou le tristement célèbre Gilles de Rais, qui participe à l'épopée de Jeanne d'Arc. Jean V laisse en définitive le souvenir d'un homme essentiellement préoccupé de maintenir la Bretagne en dehors de tout conflit majeur, et cela pour éviter toute ingérence étrangère dans les affaires du duché.

Ses successeurs seront moins nuancés et plus francophiles. François I^{er} aide à la reconquête de la Normandie par les Français. Pierre II à celle de la Guyenne. Curieusement, c'est Arthur III, pourtant connétable de France, qui sera le plus intransigent^[3]. Quant à François II, bien que très peu breton et très lié avec la famille des Orléans à laquelle il appartient par sa mère Marguerite (sœur du poète

Charles et donc tante du futur Louis XII), il se montre le plus farouchement indépendant des ducs bretons du XV^e siècle.

Comme les grands vassaux du royaume de France se rebiffent contre le centralisme autoritaire de Charles VII, puis de Louis XI, François II ne manque pas une occasion de s'allier avec eux dans l'espoir, d'une part de diminuer la puissance royale, d'autre part de se concilier les bonnes grâces des grands seigneurs féodaux, lesquels ne le gênent pas, bien au contraire, puisque leurs intérêts sont identiques. En 1465, François II participe donc à la Ligue du Bien public. N'ayant pu participer à la bataille de Montlhéry (les troupes bretonnes arrivèrent en retard...), il se pose en protecteur de Charles de France, frère cadet de Louis XI, et va l'installer dans son apanage de Normandie. Mais comme les Bretons se font attribuer scandaleusement des charges et des offices en Normandie, ils indisposent Charles. Du coup, François II change de camp et se réconcilie avec le roi. Il est vrai que cette réconciliation ne pouvait pas durer. Les deux personnages étaient aussi tortueux l'un que l'autre. En 1467, sur l'initiative du duc d'Alençon, les Bretons ravagent la basse Normandie sous prétexte d'aider Charles à récupérer son duché. Mais les Bretons à leur tour se font attaquer sur la Loire : François II est obligé de traiter avec Louis XI à Ancenis, le 10 septembre 1468. François II ne s'arrête pas là. À partir de 1471, il participe à la Ligue féodale groupée autour de Charles, devenu duc de Guyenne. Comme les protagonistes de cette tragi-comédie disparaissent, François II se retrouve seul, parfaitement isolé. La Bretagne a réussi à maintenir son indépendance, mais pas à déborder du cadre étroit de la péninsule armoricaine. L'avenir reste toujours aussi inquiétant, d'autant plus que François II n'a pas encore d'héritier légitime. Et si Louis XI ne se presse pas d'en terminer avec la Bretagne indépendante, c'est qu'une menace autrement dangereuse pèse sur le royaume, celle que représente Charles le Téméraire. Le duc de Bourgogne disparu en 1477, Louis XI va pouvoir s'intéresser de près aux affaires bretonnes, d'autant plus que François II vient d'avoir enfin un enfant légitime : il s'agit d'une fille, Anne.

Louis XI se souvient qu'une des clauses du traité de Guérande, en 1365, qui mettait fin à la guerre de Succession et plaçait sur le trône ducal Jean IV de Montfort, stipulait qu'au cas où il n'y aurait pas de descendance mâle dans la lignée des Montfort, le duché reviendrait à la branche des Penthièvre, c'est-à-dire aux descendants de Charles de Blois. L'occasion est trop belle. À toutes fins utiles, Louis XI, en 1480, achète, pour 50 000 livres, à Nicole de Bretagne, dernière descendante des Penthièvre, et à son mari Jean des Brosses, leurs droits de succession à la couronne ducale.

On s'est souvent interrogé sur la validité des droits de Nicole de Bretagne. Dans la mesure où une femme les détenait, la clause du traité de Guérande pouvait être tenue pour caduque. Mais tout était dans la façon d'envisager les choses, et surtout dans la façon d'en discuter. Il n'en restait pas moins vrai que le roi de France manifestait clairement qu'il irait jusqu'au bout pour contraindre la Bretagne à rejoindre, bon gré, mal gré, le royaume de France qu'il préparait, dans

l'esprit de ce qui allait devenir la monarchie absolue ^[4].

Le paysage juridique

Les rapports confus entre Bretons et Français au XV^e siècle, les déclarations contradictoires des uns et des autres, les arguments de procédure qu'on se jette à la face, le plus souvent sans y croire, l'attitude du roi de France et celle du duc de Bretagne, se réfèrent à un réel contentieux qui ne trouvera de solution définitive que plus tard, en 1532, lors de l'union définitive entre la France et la Bretagne.

Ce contentieux, il ne date pas du XV^e siècle, peu s'en faut. Mais il reprend toute son actualité à partir du moment où les rois de France affirment leur résolution d'*annexer* le territoire breton, par tous les moyens en leur pouvoir. Or, il ne faut pas répéter l'erreur de Charles V, qui n'avait réussi qu'à prolonger l'indépendance de la Bretagne pour au moins un siècle. Toutes les précautions doivent être prises pour que cette annexion se fasse dans la légalité, sinon dans la légitimité, si tant est qu'on attache, à cette époque, une importance démesurée à la différence qui existe entre ces deux notions. Mais, dans le récit des événements, on peut en tout cas mesurer l'extrême prudence des deux parties. C'est que le terrain était très mouvant, non seulement sur le plan historique pur, mais encore et bien plus sur le terrain juridique. Il importe donc de définir avec précision le paysage juridique qui entoure Anne de Bretagne et l'union du duché à la couronne française.

Un premier point est à relever : l'attitude propre du roi de France. Il a l'habitude, du moins dans les déclarations officielles, destinées à un usage de prestige et de propagande, de se prétendre le suzerain du duc de Bretagne, et en conséquence, il réclame le droit de disposer en dernier ressort de son pouvoir seigneurial pour faire et défaire celui qu'il considère comme un vassal. Comme Philippe Auguste a pu confisquer la Normandie à Jean sans Terre, coupable de félonie, avec la bénédiction du pape et l'assentiment de tous les autres vassaux, le roi de France guette la moindre faille dans le contrat féodal qui, affirme-t-il, le lie au duc de Bretagne, afin de procéder à la confiscation des territoires *confiés* à ce dernier. C'est ce que fit Louis XI avec la Normandie (encore elle...) qu'il avait donnée d'abord en apanage à son frère Charles. Mais ne risque-t-il pas de s'entendre rétorquer la phrase déjà prononcée devant Charles V par Jeanne de Penthièvre au moment où Charles V avait tenté le coup de la confiscation ? Cette phrase, prononcée par Jeanne de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, pourtant fidèle alliée du roi de France, était très claire : « *Le duché de Bretagne n'est pas de nature à pouvoir être confisqué, n'étant point à son origine un démembrement de la couronne de France.* »

Le nœud du problème se trouve là. Le roi peut rétorquer qu'en vertu du traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 907, entre Charles le Simple et Rollon à qui il confiait

la Normandie, la Bretagne était un arrière-fief de la couronne, car à ce traité, il était stipulé que Rollon étendrait son autorité sur la Normandie, *et aussi sur la Bretagne, à charge pour lui de la conquérir*. Or ce traité de Saint-Clair-sur-Epte n'a pas été signé entre Bretons et Français. Du point de vue juridique, il n'a aucune valeur pour les Bretons. Charles le Simple a seulement permis aux Normands de conquérir la Bretagne. Or, ils ne l'ont pas fait. La clause est nulle et non avenue. En aucun cas, en droit féodal, contrairement aux allégations du roi de France, la Bretagne ne peut être tenue comme un arrière-fief de la couronne.

Mais alors, qu'en est-il exactement ? Quel est le statut unique du duché de Bretagne ?

Les États modernes de l'Europe occidentale se sont lentement formés à partir des débris de l'Empire romain et d'après une législation qui doit beaucoup au droit romain, soit par la persistance de certaines règles essentielles, soit par le canal du droit canon, lui-même héritier du droit laïque de l'Empire. Il s'agit donc d'un grand nombre de régions, délimitées officiellement selon les repères impériaux, et qui ont, à différentes époques, acquis leur indépendance ou sont tombées dans la mouvance des successeurs de l'Empire. Le nom de *province*, qui, à l'origine, désignait une région conquise et administrée par Rome, est devenu ensuite synonyme de « région autonome », et cela d'autant plus qu'au pouvoir civil défaillant s'était substitué un pouvoir ecclésiastique calqué sur les normes de l'administration romaine. Le christianisme étant, depuis Théodose, religion unique et officielle de l'Empire, ce sont donc dans les divisions ecclésiastiques que l'on peut retrouver les traces des anciennes régions autonomes, lesquelles ont ensuite été unies, par accord pacifique ou par conquête militaire, à d'autres régions en position de force et de domination. Il faut aussi compter sur les invasions dites « barbares » qui ont modifié profondément le rapport des forces au sein de l'ancien Empire et ont contribué à l'élaboration d'une nouvelle Europe bâtie sur l'équilibre entre le pouvoir temporel des chefs militaires et le pouvoir spirituel des papes.

Peu à peu, autour d'un centre, dont les animateurs prétendaient vouloir reconstituer l'Empire romain, mais adapté aux circonstances nouvelles, s'est créé un mouvement d'unification que les querelles personnelles, les héritages controversés et les impératifs économiques ont, soit favorisé, soit contrecarré. Là-dessus, le système féodal, hérité du système de la « Recommandation » si cher à Charlemagne, est venu légaliser un état de fait, assurant sur l'Europe du Moyen Âge une marque indélébile et qui se prolonge parfois jusqu'à l'aube des temps contemporains.

En France, ou tout au moins dans ce qu'on appelle aujourd'hui la France, le problème de l'unification s'est posé dans des termes très différents suivant les horizons et les époques, et il a été résolu de façons très diverses. Ainsi, des *provinces* ont-elles été rattachées à la couronne française par héritage, comme la Champagne. D'autres ont été conquises par les armes (bien que le but de

l'opération ait toujours été camouflé sous un vernis de légalité), comme le comté de Toulouse. Certaines ont été confisquées en vertu du droit féodal, comme la Normandie. Quelques-unes, comme la Corse, ont été achetées, ou concédées moyennant une contrepartie. Mais la Bretagne n'appartient à aucune de ces catégories et se présente comme un cas unique dans l'histoire de l'unification de l'hexagone français.

Au concile de Bâle, en plein cœur du grand schisme d'Occident, une querelle de préséance opposa les représentants du duc de Bourgogne et ceux de Jean V de Bretagne. Pour soutenir leur cause, les Bretons déclarèrent qu'à la différence du duc de Bourgogne, leur maître n'était aucunement vassal du roi de France. C'était parfaitement vrai, puisque le duché de Bourgogne, résultat d'une donation de fief à un membre de la famille royale, était un apanage de la couronne.

À la fin du XIV^e siècle, deux clercs bretons osèrent soutenir en pleine curie romaine que le duché de Bretagne était situé hors du royaume et que le duc n'était sujet d'aucun prince séculier^[5]. Bien entendu, tous les rois de France ne manquent pas de contester cette prétention des ducs de Bretagne à s'intituler « duc par la grâce de Dieu ».

On réserve la formule aux souverains. Et les rois se prétendent les seuls souverains relevant directement de l'autorité divine. Mais c'est l'époque où la *Chronique de Saint-Brieuc* insère une fausse charte d'Alain Fergent (1084-1112), soigneusement reprise et traduite par Pierre Le Baud, historiographe d'Anne de Bretagne, où il est précisé que le duc n'a à reconnaître « nul souverain seigneur sur lui à qui il en dût nulle obéissance, sauf à Dieu tout seulement ». On forge de toute pièce un faux traité entre Pierre Mauclerc et Saint Louis, et une fausse déclaration des évêques bretons en 1315, où sont reconnus les droits régaliens du duc. Et le roi de France se plaint amèrement des Bretons : ils reviennent toujours de Rome avec des bulles qui font expressément la différence entre la Bretagne et la France. C'est une allusion à un fait mémorable entre tous, la création à Nantes, en 1460, d'une université, l'ancêtre de l'actuelle Université de Haute-Bretagne. Le pape Pie II accorda une bulle d'institution à François II, et dans ce document, il n'est pas une seule fois question de roi de France. Le même Pie II, à propos de la Pragmatique Sanction qui envenimait les rapports entre la France et le Saint-Siège et réveillait les instincts gallicans, écrivait dans ses *Commentaires* : « Le duc de Bretagne, bien que moins puissant que le roi de France, vit selon ses lois propres et ne reconnaît pas de supérieur au temporel. C'est pourquoi lorsque les Français publièrent la Pragmatique, il n'y obtempéra point, et ne se conforma point aux sanctions gallicanes^[6]. »

On connaît les manœuvres des rois pour mettre la main sur le duché, et pas seulement des rois de France. Mais tous y mirent des formes. Henry II Plantagenêt fit épouser son fils Geoffroy à l'héritière du duché. Constance, fille de Konan IV. Plus tard, Philippe Auguste, pour les mêmes raisons, fit épouser un prince capétien à l'héritière de Bretagne, Alix, fille de Constance et de Guy de

Thouars. Mais ce prince capétien, Pierre de Dreux, dit Mauclerc, devint plus Breton que les autres, et ne se sentit pas du tout dans la mouvance du roi de France, de la même façon que Geoffroy ne s'était guère plié aux volontés de son père, le redoutable Plantagenêt. Est-ce à dire qu'occuper le trône ducal de Bretagne confère un pouvoir totalement indépendant ? On ne peut répondre que par l'affirmative.

En effet, la Bretagne est un *État souverain* au sens où nous entendons ce terme au XX^e siècle. L'État breton n'est pas un ancien fief de la couronne, ni même un arrière-fief du traité de Saint-Clair-sur-Epte. *L'État breton existait avant l'État français.*

La chose n'est pas évidente, mais finalement elle est très simple lorsqu'on remonte aux sources mêmes de l'histoire de l'Europe occidentale. Sans aller jusqu'au déluge, il est bon de s'arrêter à l'époque de César, celui-ci nous ayant laissé un tableau précis de la situation. Ce qui constitue la Bretagne d'aujourd'hui, et forme une partie de l'Armorique, c'est un groupe de peuples gaulois : à l'ouest les Osismii, au sud, les Veneti, au nord les Curiosoliteae, à l'est les Redones, au sud-est les Namnètes. On remarquera qu'à peu de choses près, on retrouve ici les cinq départements traditionnels. Les Veneti sont les plus importants. Ils ont le monopole du commerce maritime, notamment celui avec la Grande-Bretagne (et cela bien qu'ils soient placés sur la côte méridionale). Ils dirigent la grande révolte de la Confédération armoricaine en 56 av. J. -C. Leur flotte ayant été vaincue au large de Port-Navalo, ils sont obligés de se soumettre. César déporte leur sénat et semble faire le vide dans le pays. Puis la péninsule se romanise, du moins apparemment. Des établissements romains sont créés, de grandes routes stratégiques tracées. La langue gauloise semble disparaître au profit du latin.

Le problème de la disparition ou de la survie de la langue gauloise en Armorique est assez compliqué. Joseph Loth prétendait que la romanisation avait été complète et que ce sont les émigrants bretons du VI^e siècle qui avaient receltisé le pays. François Falc'hun, dans une des thèses qui suscita de violentes polémiques, a voulu voir dans les particularités du dialecte breton vannetais la survivance du gaulois continental. Un excellent ouvrage de Léon Fleuriot, *Les Origines de la Bretagne* (Paris, Payot, 1980) tend à prouver à la lumière des faits historiques, de remarques toponymiques et anthroponymiques, que le gaulois avait subsisté dans une partie de la péninsule, c'est-à-dire ce qu'on appelle la zone « bretonne pure » (limitée au XVI^e siècle par une ligne allant de Paimpol à l'embouchure de la Vilaine), correspondant aux territoires occupés par les Osismii et les Veneti. Il est donc tout à fait possible que le breton-armoricain résulte de la confrontation de l'ancien gaulois et du breton insulaire. Cette constatation est importante quant à l'antériorité de l'État Breton, comme on le verra ensuite.

Au moment des événements du Bas-Empire, les Barbares menacent l'intégrité du territoire, trop vaste pour être défendu efficacement. La politique impériale consiste alors à confier aux différentes provinces le soin d'assurer leur propre

défense. D'ailleurs, des Barbares eux-mêmes, déjà infiltrés à l'intérieur de l'Empire, servaient dans les légions romaines. Quand les troupes romaines proprement dites quittèrent l'île de Bretagne au IV^e siècle, c'est aux Bretons eux-mêmes que fut confiée la défense du pays. Et ils s'en chargèrent avec des fortunes diverses, comme on le sait, mais toujours courageusement, *et en bons citoyens romains qu'ils étaient*, bien qu'ils eussent repris toutes leurs anciennes coutumes celtiques. D'autre part, comme l'Armorique était très peu peuplée, les autorités romaines, voulant assurer la sauvegarde de cette région stratégique importante menacée par les Saxons et par les autres Germains, firent venir de nombreux Bretons qui, en tant que *foederati* constituèrent une force militaire importante dans la péninsule. Ils s'établirent surtout dans la partie occidentale de la péninsule (la zone bretonne proprement dite) où ils firent venir leurs familles, et ce fut le début de la colonisation bretonne en Armorique. Ainsi, contrairement aux opinions qu'on professait au XIX^e siècle, l'installation bretonne en Armorique a eu lieu au IV^e siècle, sous la responsabilité des autorités romaines, et non au VI^e siècle, par la force, l'Armorique offrant le seul refuge possible pour les Bretons fuyant les Saxons dans l'île.

Certes, au VI^e siècle, des Bretons émigrèrent en masse et vinrent rejoindre ceux qui s'étaient déjà installés là comme *foederati*. D'ailleurs, on trouve la trace de ces *foederati* sur toutes les côtes de la Manche, sur les bords du Rhin où ils constituaient des groupes puissants servant d'auxiliaires aux légions romaines, et à l'intérieur même du territoire gaulois où ils jouèrent un grand rôle dans les luttes entreprises par le Gallo-Romain Syagrius contre Clovis et les Francs. À cette époque, on mentionne un certain Riothime, ou Riotame, dont le nom, plus exactement un surnom, signifie « roi suprême »^[7], et qui paraît avoir une autorité réelle sur les *foederati* bretons.

Isolés du reste de l'Empire, obligés de se défendre eux-mêmes, les Bretons et les Armoricains n'allèrent pas tarder à constituer un groupe ethnique très à part. Ils se prétendaient romains contre les Barbares. Ils étaient chrétiens en face des païens. « En bref, comme le dit Léon Fleuriot, durant plus d'un siècle, le nombre des Bretons alla croissant en Armorique occidentale, avant qu'ils ne prennent le pouvoir politique dans la seconde moitié du V^e siècle. D'abord *foederati* des Romains, ils se sont retrouvés ensuite maîtres du pays. Ce fut l'histoire de nombreux peuples à cette époque^[8] ».

Et puis il y a le fameux traité de 497. À la suite des guerres incessantes entre Francs d'une part, Goths de toutes sortes, Gallo-Romains et Bretons de l'autre, on en vint à un accord dont les termes nous sont révélés par Procope et Grégoire de Tours. En ce qui concerne les Bretons armoricains, la situation devient précise : ils sont confirmés dans les territoires qu'ils occupent, à savoir celui des Osismii et celui des Veneti (zone bretonne pure), mais on leur concède en plus le territoire de la cité des Curiosolitae. La Bretagne armoricaine a donc comme limites orientales une ligne qui va du Mont-Saint-Michel à l'embouchure de la Vilaine. Procope

précise que les Armoricaains, « montrant leur valeur et leur dévouement pour les romains, se conduisirent en braves dans cette guerre, et les Germains (*i.e.* les Francs), n'ayant pu les vaincre par la force, voulurent s'en faire des amis et des parents par alliance. Ces positions, les Armoricaains les accueillirent volontiers, car ils étaient chrétiens les uns et les autres » (Procopé, V, 12-16). Ce texte prouve que l'accord est intervenu après la conversion de Clovis, puisqu'il est bien spécifié que les uns et les autres sont chrétiens. De plus, il ne s'agit pas d'une annexion, mais bien d'un traité d'amitié. Les Armoricaains reconnaissent seulement la supériorité des Francs, mais ils ne leur paient aucun tribut, ce qui est l'indication de leur non-intégration au royaume franc. Et les Armoricaains condescendent à ne plus avoir de rois chez eux, ce qui laisse supposer qu'avant ce traité de 497, ils en avaient.

Alors, comme toute la légitimité du pouvoir royal français repose en fait sur Clovis, les rapports entre les Bretons et les Francs de Clovis sont essentiels pour qui veut juger du statut juridique de la Bretagne. Clovis a étendu, par la force, par le meurtre, par la ruse et par sa conversion, son domaine sur toute une partie de l'ancien Empire romain. Il est reconnu comme roi et revêtu de l'onction sacrée qui en fait un monarque de droit divin. Mais il n'est jamais dit nulle part que la Bretagne, tout au moins le territoire situé à l'ouest de la ligne qui va du Mont-Saint-Michel à l'embouchure de la Vilaine lui ait été soumis. La reconnaissance d'une Bretagne indépendante est contenue dans ce traité comme elle l'est par bien d'autres textes postérieurs.

Ermold le Noir, dans sa Chronique sur Louis le Pieux, écrite au IX^e siècle, confirme ce que dit Procopé, à savoir que les Bretons ne paient pas de tribut. Il fait dire à l'empereur Louis : « Il est intolérable... qu'une *nation étrangère*, admise sans redevance à cultiver nos terres, ose déclarer la guerre aux miens. » Il s'agit des incursions que font de plus en plus souvent les Bretons dans les territoires francs, c'est-à-dire dans ce qu'on a appelé la Marche de Bretagne, celle du preux Hroland. On notera que les Bretons sont vraiment considérés comme des étrangers et que Louis manifeste déjà la prétention des rois de France, ses successeurs, à posséder la terre, celle-ci étant seulement confiée aux Bretons, comme dans une sorte de contrat féodal. En tout cas, il ne s'agit en aucune façon de vassaux qui se rebellent. Il s'agit bel et bien d'une nation étrangère qu'on tolère, mais qui devient dangereuse.

Cependant le Noir nous a laissé aussi la réponse du chef breton à qui s'adresse cette diatribe. Il s'appelle Murman (aujourd'hui, on dirait Morvan). Est-il roi ? Peut-être. Il répond à l'envoyé de Louis : « Va et dis ceci à ton roi : je ne cultive point ses terres et je ne reconnais pas ses droits. Qu'il règne sur les Francs. Murman exerce légitimement le gouvernement des Bretons et refuse impôt et tribut. Si les Francs me font la guerre, je leur ferai la guerre... » On connaît la suite. Murman est vaincu et tué par les troupes de Louis le Pieux, mais l'Empereur se contente d'imposer un tribut aux Bretons et se retire. Le tribut, là non plus, ne fut pas payé. C'est pourquoi Charles le Chauve résolut d'attaquer la Bretagne pour la soumettre définitivement. Mal lui en prit, puisque Nominoé (Nevenoé), que

Louis avait placé comme *comte* en Bretagne, pour l'administrer, et qui s'était très vite intitulé « roi », battit les armées franques à Ballon, près de Redon, le 22 novembre 845. Cette victoire de Ballon, victoire « nationale » s'il en fut, révèle nettement la réalité de l'État breton et de sa force en face des prétentions carolingiennes. On pouvait donc croire que plus personne ne douterait de cette réalité.

Cependant, c'est à partir de cette date que tout devient ambigu. En effet, Nominoé, qui prend son rôle de roi très au sérieux, se lance à l'assaut des territoires francs. La Marche est conquise. Grâce à lui et à ses successeurs Érispoé et Salaün, la Bretagne s'est agrandie et, par traité international, les limites de l'État breton furent fixées là où on les reconnaît aujourd'hui. Mais ces territoires nouvellement conquis étaient des territoires francs. Une partie de la Bretagne, un tiers environ, avait été détachée du domaine royal, ce qui, par la suite, pouvait prêter à discussion, d'autant plus que les populations de ce territoire ne parlèrent jamais la langue bretonne. Néanmoins, un fait est certain dans cette histoire quelque peu obscure et tourmentée de la Bretagne primitive, c'est celui de la souveraineté de l'État breton issu de l'installation *pacifique* et *légitime* des *foederati* et des colons de l'époque impériale romaine.

C'est pourquoi, contrairement aux autres ducs et comtes de l'Europe occidentale au XV^e siècle, le duc de Bretagne, successeur avoué et reconnu des anciens rois bretons, peut affirmer qu'il détient sa souveraineté, d'une part grâce à une notion de droit public, d'autre part à une notion de droit privé.

En effet, en tant que successeur des rois bretons, qui étaient élus par leurs compatriotes – tout comme les premiers rois de France d'ailleurs –, le duc incarnait le peuple breton et le représentait légitimement. Cela pour le droit public. Mais en tant qu'héritier de la couronne ducal par le jeu des mariages et des filiations, il était, selon les normes féodales en usage à l'époque, le possesseur de son duché. Cette double origine de sa souveraineté lui conférait une spécificité que seul le roi de France était en mesure d'affirmer pour son propre compte. Cela justifie toutes les précautions prises en 1532 pour rattacher définitivement le duché à la couronne royale, témoignage des relations empoisonnées du duc et du roi quelle que soit l'époque.

Au XV^e siècle, autre problème qu'on se garde bien de soulever mais qui sous-entend toutes les démarches et tous les discours, celui du droit de succession des femmes à la couronne ducal. Au départ, la loi salique n'existe pas en Bretagne.

À l'origine, les filles venaient en succession même lorsqu'il y avait des héritiers mâles dans les branches cadettes. Ce fut le cas pour Constance, fille de Konan IV, et pour Alix, fille de Constance. Mais tout a été remis en question lors du traité de Guérande, en 1365, lequel traité mettait un point final à la guerre de Succession. On sait d'ailleurs le paradoxe que constituait cette guerre : le roi de France, attaché à la fameuse loi salique, avait soutenu Jeanne de Penthièvre, épouse de Charles de Blois, nièce du dernier duc Jean III et petite-fille d'Arthur II, contre

Jean de Montfort, issu d'un second mariage d'Arthur II.

À vrai dire, en France non plus, car il s'agissait seulement d'une coutume soi-disant venue des Francs saliens. Cette coutume était de pure forme, mais elle fut mise en relief à la mort du dernier fils de Philippe le Bel. En effet, sans cette coutume, le trône pouvait revenir au roi d'Angleterre qui, par sa mère, était le petit-fils de Philippe le Bel. C'est alors qu'on alla chercher la branche cadette des Valois.

Donc le traité de Guérande, qui reconnaissait comme duc légitime le fils de Jean de Montfort, petit-fils d'Arthur II, stipulait cependant que si, dans la postérité des Montfort, il n'y avait pas d'héritier mâle, la couronne ducale pourrait revenir aux Penthièvre : « Ainsi sera ordonné que la succession du dit duché ne viendra point à femme tant qu'il y aura héritier mâle descendant de la ligne de Bretagne^[9]. » Cela demeure très confus, bien que le principe de la succession par les femmes soit nettement écarté en cas de présence masculine dans une lignée collatérale. Or, à partir de 1457, date de la mort de Charles d'Avaugour, et par suite de la disparition de Jean et d'Olivier de Blois, la dernière descendante des Penthièvre était Nicole de Blois-Bretagne. C'était une femme. Est-ce que les termes du traité de Guérande pouvaient être appliqués en cas d'extinction de la branche principale ? Après tout, François II n'avait pas d'enfant légitime avant la naissance d'Anne en 1477. Et de plus, il s'agissait d'une fille. N'allait-on pas recommencer la guerre des Deux Jeanne^[10] ? On sait que Louis XI n'hésita pas. Il acheta les droits de Nicole de Blois afin d'avoir son mot à dire quelle que soit la situation future.

Tout cela montre que, dès son premier cri, Anne de Bretagne portait un lourd fardeau. Elle était incontestablement l'héritière des Montfort. L'était-elle de la couronne ducale ? La question pouvait se poser. Mais l'attitude de Charles VIII, puis de Louis XII, prouve qu'ils la considéraient tous deux comme la descendante légitime des anciens rois de Bretagne. Louis XII ne pouvait d'ailleurs pas faire autrement. Lors du mariage d'Anne et de Charles VIII, le contrat stipulait que les deux époux se faisaient donation réciproque au dernier vif de tous leurs droits sur la Bretagne. Or Charles VIII étant mort le premier, Anne récupérait ainsi les droits des Penthièvre. Le problème n'existait plus, du moins de ce côté-là.

Il résulte de toutes ces constatations qu'il existait, qu'on le veuille ou non, qu'on le conteste ou non, au XV^e siècle, un *État breton souverain* qui n'était ni un fief, ni un arrière-fief de la couronne française, même si l'influence française se faisait sentir chaque jour plus insidieusement. Cet État breton pouvait se targuer d'être *plus ancien que le royaume de France*. Des textes du haut Moyen Âge citent des rois bretons sur le continent avant Clovis^[11]. Car il y eut réellement des *rois* bretons. À propos du traité de 497, Grégoire de Tours affirme qu'à partir de cette date, les chefs bretons ne furent plus appelés « rois », mais « comtes »^[12]. C'est la preuve absolue de l'antériorité du royaume des Francs^[13], la preuve aussi du

statut juridique de la Bretagne en tant qu'État libre et souverain. Ceci est un fait, non un rêve.

Le paysage socio-culturel

Mais tout ce qui concerne l'Histoire et le contentieux juridique n'intéresse, en dernière analyse, que la classe dirigeante, surtout le gouvernement ducal. Il importe de voir comment réagit l'ensemble du peuple breton au XV^e siècle. Quels sont ses moyens d'existence et les conditions dans lesquelles se déroulent ses activités quotidiennes. Car l'Histoire, on a trop tendance à l'oublier, n'est pas seulement l'affaire des grands de ce monde. Si ceux-ci occupent le devant de la scène, les autres, c'est-à-dire les exécutants, mais pas forcément les plus démunis, participent pour une part fort importante à la vie, au développement et à la mort des États.

Disons tout de suite que, d'après de multiples témoignages, le peuple breton du XV^e siècle a conscience de sa bretonnitude. Les gens du peuple ne s'affirment pas Français, même si le mot « Bretagne » reste pour eux quelque chose d'abstrait, même si l'aura particulière du roi de France, personnage lointain, redoutable, mais sacré, a tendance à se charger d'éléments magiques. En fait, les Bretons se sentent Bretons parce qu'ils ne sont pas Français. C'est tout. Et toute autre notion de patriotisme serait illusoire, parfaitement anachronique à une époque où la patrie est souvent synonyme d'appartenance à un territoire géré par un seigneur de droit divin dont on ne discute pas la légitimité ou les pouvoirs, fussent-ils exorbitants. Encore faudrait-il établir des différences, d'une part entre les régions bretonnantes de l'ouest de la péninsule et les régions francophones de l'est, beaucoup plus ouvertes à l'influence française, d'autre part entre les classes de la société, chacune réagissant selon les intérêts du moment et faisant très souvent coïncider ses sentiments avec les avantages d'une situation déterminée. En fait, il serait tout à fait ridicule – et pourtant, on l'a fait bien des fois – de présenter la Bretagne de la duchesse Anne comme une nation unie et prête à déclarer « la patrie en danger » devant la menace française.

Dans la société bretonne du XV^e siècle, l'Église, de loin, occupe la première place. Il est vrai qu'au Moyen Âge, il en était souvent ainsi dans les États, mais en Bretagne très particulièrement, et la seule véritable division administrative de l'époque était celle qui correspondait aux neuf évêchés : Rennes, Dol, Saint-Malo, Nantes, Vannes, Quimper, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier et Saint-Brieuc. Dans le drapeau breton actuel, les bandes noires sont le souvenir de ces neufs évêchés. Il faut signaler qu'il y a eu un dixième évêché, très éphémère au XV^e siècle, en Bretagne : celui de Redon. À la requête du duc François I^{er}, le 19 juin 1449, le pape Nicolas V érigea en effet Redon comme siège épiscopal, et le titulaire en fut l'abbé de Redon, Yves le Sénéchal. C'était en somme renouer avec la tradition des abbayes-évêchés des temps celtiques. Mais le nouvel évêché, ne comportant que

quatorze paroisses, n'était pas viable. Le 20 décembre 1449, une nouvelle bulle pontificale venait de suspendre l'existence de l'évêché de Redon jusqu'à nouvel ordre. Et il n'en fut plus jamais question.

C'est de plus un trait typiquement celtique, un souvenir de l'époque de l'émigration où les véritables maîtres étaient les abbés-évêques d'un territoire limité, agissant tous plus ou moins en autarcie, avec l'accord des chefs civils, les fameux *machtierns*^[14]. Cette situation ne faisait d'ailleurs que refléter un état bien antérieur, celui des pays celtes aux temps du paganisme, comme en Irlande, où le couple druide-roi était l'élément essentiel de tout gouvernement, et où, la plupart du temps, le druide avait droit de préséance, moralement, symboliquement et aussi matériellement, sur le roi^[15].

Cette Église est donc très puissante, mais curieusement, officiellement, elle dépend de la métropole de Tours. C'est le résultat des divisions de l'Empire romain : l'Armorique appartenait à la Troisième Lyonnaise. La situation a toujours été irritante pour une Église qui s'est toujours prétendue indépendante non seulement du pouvoir royal français, mais aussi du pouvoir ducal breton, mais qui, par contre, s'est fort bien accommodée de ses rapports directs avec Rome. En tout cas, il est certain que l'obéissance envers Tours ouvre une porte à l'influence française. Nominoé et ses successeurs avaient fort bien vu le danger que cela représentait lorsqu'ils ont essayé de faire ériger Dol en métropole. Dol était le plus petit, mais probablement le plus ancien, de tous les évêchés bretons. À l'origine, c'était une abbaye-évêché, à la mode celtique insulaire fondée par saint Samson. Mais l'évêché de Dol avait des particularités : il possédait des paroisses enclavées dans d'autres diocèses, et pas seulement en Bretagne puisqu'on en rencontre à l'embouchure de la Seine (Pentale-Saint-Samson de la Roque), dans la Normandie tout entière et même à Rouen, où l'église Saint-Maclou (Maklow = Malo) dépendait de Dol.

Mais en dépit d'une période d'essai, dont le caractère légitime a toujours été contesté, la métropole de Dol ne survécut pas à la coalition des intérêts divers, particulièrement ceux de la France et de l'Angleterre, qui s'était formée contre elle.

L'histoire de la métropole de Dol est assez compliquée. C'est au IX^e siècle, sous l'impulsion de Nominoé, que le clergé breton, tout entier à la solde du vainqueur de Ballon, commença à exiger un archevêché à Dol. C'est pour éviter toute querelle que le pape Lucius IV déclara l'Église de Dol sujette de Tours, mais en remettant cependant le *pallium*, c'est-à-dire les insignes archiépiscopaux, à Geoffroy de Dol. Or, celui-ci se conduisit comme un véritable archevêque, ce qui ne fut pas du tout du goût du métropolitain de Tours. Au XII^e siècle, ce furent les barons bretons qui obligèrent l'évêque de Dol, Olivier, à se conduire en archevêque. Il alla jusqu'à Rome pour se faire confirmer dans ses fonctions. Le pape, fort prudent, confia à Bernard de Clairvaux le soin d'enquêter sur l'affaire, puis de conclure un accord qui satisferait à la fois Dol et Tours. L'accord dressé par Bernard était très favorable à Dol. Mais quand Guillaume, moine de Cîteaux, fut élu comme

archevêque de Dol, Tours fit casser l'élection par le chapitre de Cîteaux. Son successeur, Hugues le Roux, obtint du pape Anastase IV la reconnaissance de l'état de fait : Tours devait s'incliner devant l'accord dressé par Bernard de Clairvaux. Cependant Tours obligea Hugues à se soumettre. Alors le pape lui remit le *pallium* et le déchargea de l'obéissance à Tours. Mais tout cela n'était pas clair, et sur la fin de sa vie, Hugues, se croyant fautif (il était devenu aveugle et croyait que c'était en punition de l'orgueil qu'il avait manifesté), se démit de ses fonctions en 1161. Par la suite, Henry II Plantagenêt soutint la métropole de Dol que combattait bien entendu Philippe Auguste. À la fin, en 1201, Innocent III ordonna une fois pour toutes à Dol l'obéissance à Tours et le jeune duc Arthur I^{er} confirma la décision.

Il faudra attendre le XIX^e siècle, sous le Second Empire, pour que la Bretagne ait sa propre métropole, à Rennes, amputée il est vrai du diocèse de Nantes laissé à Tours.

Quoi qu'il en soit, comme l'écrit le juriste Marcel Planiol^[16], l'Église bretonne « était considérée comme distincte de l'Église de France. Elle n'était pas soumise aux assemblées du clergé français, ni convoquée aux États de France. Les papes étaient les premiers à faire la différence... (en particulier), ils notifiaient leur avènement aux ducs qui, de leur côté, leur envoyaient des ambassadeurs prêter le serment d'obéissance ecclésiastique ».

Cette Église bretonne, ce sont des hommes, mais c'est aussi une masse prodigieuse de monastères, comme Redon, Landévennec, de cathédrales comme Quimper et Saint-Malo, d'églises, de chapelles et d'institutions diverses relevant de l'autorité ecclésiastique, comme les écoles, les hôpitaux et l'université de Nantes. Bien sûr, le haut clergé occupe une situation privilégiée par rapport aux modestes desservants des campagnes. Il y a là deux classes nettement différentes par leur origine aussi bien que par leur mode de vie. Mais ces deux classes cléricales sont aussi influentes l'une que l'autre, chacune dans leur domaine. Les habitants des campagnes et ceux des petites bourgades sont pris en charge par leur clergé local. Les grandes agglomérations, les abbayes et la cour ducal sont soumises à l'autorité éclairée du haut clergé, et il ne viendrait à aucun noble l'idée de passer outre aux volontés plus ou moins clairement exprimées des grands dignitaires de l'Église.

D'ailleurs, le XV^e siècle breton est une période de foi ardente, même si on commence à sentir un certain malaise dans l'Église, malaise dû aux divers abus pratiqués dans l'ensemble du monde chrétien et qui conduiront à la grande crise du début du XVI^e siècle. Saint Vincent Ferrier est venu réveiller une certaine torpeur des habitants de la Bretagne, et il a fait école. Ce sont partout des prédications, des retraites, des cérémonies, des pèlerinages. Partout, on construit des édifices religieux, certains avec un soin tout particulier, et qui deviendront exemplaires de l'art breton du Moyen Âge. Le tempérament mystique des Bretons, hérité de leurs ancêtres celtes, les fait très bien s'accommoder des lois de l'Église

catholique romaine, comme en Irlande d'ailleurs, puisque la Bretagne et l'Irlande, pourtant sous contrôle anglais, sont vraiment, au XV^e siècle, les deux plus fidèles alliées de la papauté.

La noblesse vient immédiatement après le clergé. Elle est fort nombreuse, et on y trouve également de tout. Il semble qu'il y ait là aussi deux classes bien différentes. Les grands seigneurs participent à la vie politique du duché, mais leur magnificence dépend en grande partie des charges qu'ils occupent, ou des pensions qu'ils reçoivent du duc. Au XV^e siècle, on a tendance à vouloir redorer le blason de la noblesse par la « redécouverte » des *neuf baronnies*. Il s'agit tout simplement de mettre sur la sellette neuf nobles de bonne naissance et de prouver, la plupart du temps avec des chartes tronquées ou de faux documents, l'ancienneté de leur origine. Il n'y a jamais eu neuf baronnies primitives en Bretagne, bien entendu, mais c'est une simplification fort pratique, puisque les neuf baronnies correspondent – théoriquement – aux neufs évêchés. C'était donc en fait la création d'une féodalité à partir non des faits eux-mêmes, mais d'un plan savamment concerté.

On peut aussi constater que cette haute noblesse est très francisée, même lorsqu'elle est originaire de basse Bretagne. Le fait que de nombreux seigneurs sont allés se mettre au service du roi de France et qu'ils ont reçu des titres français, n'arrange pas la situation, et le roi en tire parti, soit pour attirer vers lui le plus de nobles possible, soit pour mettre insidieusement la zizanie entre les différentes familles du duché en excitant les jalousies et les querelles de préséance. Cette haute noblesse ignore complètement la langue bretonne. Elle est de culture essentiellement française. Et comment reconnaître des Bretons dans le sire d'Urfé, dans le comte de Laval, dans le comte de l'Aigle, dans le sire de Lescun, comte de Comminges ? D'ailleurs, le duc lui-même n'est-il pas comte d'Étampes (François II) et comte de Montfort-l'Amaury ?

Au contraire, la noblesse dans sa majorité est restée davantage en contact avec les réalités bretonnes. Elle forme une masse disparate, car la noblesse campagnarde a eu beaucoup à souffrir de la guerre de Succession. Certaines familles ont complètement disparu. D'autres ont été ruinées. Et l'on voit ce qu'on ne voyait pas ailleurs : des nobles travaillant à des tâches roturières. Certains « marchandent par le menu, comme draps et linges, détaillant en foires et marchés leurs draps et linges ». D'autres tiennent taverne et hôtellerie publique. D'autres encore, véritables paysans, « achètent bœufs et vaches, les nourrissent en terre d'autrui, et les revendant en leurs personnes, publiquement dans les foires et marchés ». Ou bien, ils « vont gagner leur journée et labourer chez les autres tous labourages et appartenances partables à faire ». Les cadets des familles démunies s'engagent « en bourse commune », c'est-à-dire forment une association de marchands ; ils arment des navires et vendent même leurs vins au détail. Mais tout cela se fait dans la légalité : pendant le temps qu'ils consacrent aux affaires ou à gagner modestement leur vie, ils abandonnent leurs prérogatives de nobles, paient les taxes et redevances roturières, et ne recouvrent leurs privilèges que

lorsqu'ils cessent toute activité.

Les roturiers, eux, se portent relativement bien, surtout les habitants des villes, qui se livrent de plus en plus au commerce. Les nouveaux riches achètent des fiefs nobles que leurs anciens possesseurs, ruinés, se voient dans l'obligation de vendre. Jusqu'au XIV^e siècle, d'après la *Très Ancienne Coutume de Bretagne*, un roturier qui achetait une terre noble ne devenait pas noble pour autant. Au XV^e siècle, un roturier ne pouvait acquérir un fief noble que s'il avait auparavant obtenu congé et permission spéciale du duc, et moyennant paiement d'une finance particulière, dite « droit de rachat », cela sous peine de confiscation. Au reste, le duc pouvait, lorsque tel était son bon plaisir, anoblir tel ou tel roturier digne d'intérêt ou prêt à participer, grâce à sa fortune, aux affaires du duché.

Les villes bretonnes, au XV^e siècle, sont peu nombreuses. En dehors des vieilles cités gallo-romaines de Rennes, Nantes, Vannes et Carhaix, il n'y a guère que des ports comme Saint-Malo, Brest, Concarneau ou Blavet (Port-Louis), ou encore des forteresses comme Fougères, Vitré, Châteaubriant, Ploërmel et Guingamp. Seules Rennes et Nantes s'agrandissent véritablement. Les deux enceintes de Rennes font passer la superficie de la ville elle-même de 9 à 62 hectares. On y construit un beffroi, une horloge publique, trois halles et des écoles, et on y entretient vingt-deux ponts. À Nantes, dans les 24 hectares du XIII^e siècle, on bâtit sur des terrains encore déserts, et pendant tout le XV^e siècle, grâce à l'activité de plus en plus florissante du port, on y élève des demeures somptueuses et on agrandit le fameux château, qui est la résidence principale des ducs. Le centre de la vie urbaine se déplace alors vers le quai de la Fosse, indice d'une nouvelle civilisation de commerçants, de marins et d'armateurs.

Conforme à la tradition celtique, la Bretagne n'a jamais été un pays urbanisé. De plus, « c'est un fait bien connu qu'en aucune région l'organisation municipale n'a été aussi tardive qu'en Bretagne » (Durtelle de Saint-Sauveur). Cela vient du fond des âges, l'unité administrative étant demeurée très longtemps la paroisse. C'est seulement dans le courant du XIV^e siècle que se dessinèrent les premiers traits d'une organisation municipale, et seulement dans quelques villes. Au XV^e siècle, la tendance s'accroît. Des procureurs-syndics et des échevins apparaissent, et, par étapes successives, dans la plupart des villes, l'administration passe des mains du capitaine en celles des bourgeois. Là encore, Nantes donnait l'exemple, suivie par Rennes. Mais les premiers procureurs-syndics étaient désignés par le duc lui-même, et il faudra attendre le règne de François II pour que les bourgeois puissent être vraiment responsables de la vie de leurs villes. Il faut dire que cette tendance a été accentuée par les besoins pressants d'argent de François II et d'Anne de Bretagne : les bourgeois émancipés constituaient une ressource très appréciable pour les finances ducales.

De toute façon, l'activité économique est grande. La production de draps et de toiles s'intensifie, les échanges s'étendent et se multiplient, surtout par voie maritime. À la fin du XV^e siècle, la Bretagne possède une flotte de deux mille

navires correspondant à un tonnage d'une vingtaine de milliers de tonnes. Cette flotte travaille surtout avec des produits étrangers. On fait le trafic des vins de Bordeaux, des sucres de Madère, des fruits portugais, du fer du Pays basque, des marchandises de la mer du Nord exportées vers la péninsule Ibérique. Il y a des échanges fructueux avec les Pays-Bas. Mais on exporte aussi des produits bretons, du blé de Penthièvre en Espagne et au Portugal, du sel de Guérande vers les pays du nord, des voiles de navire fabriquées dans les ateliers de Locronan, de Merdrignac et de Pouldavid, vers la mer du Nord et la Baltique comme vers l'Espagne, les canevas de Vitré vers l'Angleterre. L'industrie textile profite à de nouvelles villes comme Morlaix, à la grande satisfaction du duc qui lève ainsi davantage de taxes et augmente d'autant le trésor public. Cet essor commercial, plus important qu'on ne le dit généralement, a fait de la Bretagne, au XV^e siècle, un pays riche, un pays qui pouvait se permettre de parler haut dans les marchés internationaux, et aussi dans les rencontres diplomatiques. Cela, ce fut grâce à l'activité d'une bourgeoisie aisée et intelligente. Hélas, à la fin du règne de François II, tout fut remis en cause par la guerre contre les Français comme par les querelles intestines, qui entraînèrent la destruction ou l'endommagement de nombreuses villes, et la ruine de nombreuses familles. L'État breton allait devenir une puissance de second ordre.

Mais la bourgeoisie ne constituait que la fraction privilégiée des roturiers. Il ne faut pas oublier qu'au XV^e siècle, malgré le mirage du commerce, l'activité essentielle de la Bretagne reste l'agriculture. La masse paysanne représente la part la plus importante de la population bretonne. Là aussi, il faut observer l'existence de différentes catégories sociales dont les conditions de vie sont parfois sans commune mesure. Certes, le servage a disparu de Bretagne depuis le règne d'Alain III Roebreiz, au début du XI^e siècle, mais il en subsiste quelques traces locales, en Cornouaille et en Léon, sous forme de « tenure de motte ».

Dans la tenure de motte, le caractère servile est fortement accentué. Son détenteur ne peut quitter la motte sans le consentement du seigneur, sinon il peut y être ramené de force. Il ne peut entrer dans les ordres sans le consentement du seigneur. Il ne peut transmettre son héritage qu'à des enfants mâles, nés en mariage « loyal ». L'origine de cette tenure de motte, sans doute très ancienne, se réfère au système celtique de propriété collective des terres. Cette tenure fut supprimée officiellement par François II en 1486. Mais il y avait bien des variétés, depuis le tenancier d'un fief roturier à qui appartient le domaine utile, jusqu'au laboureur qui travaille chez autrui l'équivalent d'un moderne ouvrier agricole.

Tous les paysans bretons du XV^e siècle, ou à peu près, bénéficient de ce qu'on appelle la franchise personnelle. Ils paient des droits seigneuriaux comme ils acquittent les taxes ducales, en particulier le fouage^[17], mais ils sont libres de s'établir où ils veulent en vertu des contrats qu'ils peuvent passer avec un seigneur. Car la propriété foncière est seigneuriale. En Bretagne, on ignore l'alleu, c'est-à-dire la propriété franche et libre de la terre^[18]. Cependant, sans qu'on

puisse parler de démocratisation, ou même de libéralisation, les coutumes du XV^e siècle traduisent un souci manifeste d'égalitarisme.

La moitié des paysans vivaient sous le régime du fief roturier. Une terre peut être confiée à un tenancier roturier, non en fonction du cens, mais en échange d'une redevance et par l'établissement d'un véritable contrat, analogue à celui passé entre le vassal noble et le seigneur. Il existe donc un lien personnel entre le seigneur et le roturier, avec des devoirs réciproques : dans certains cas, même, le seigneur ne peut pas prendre de décision quant à la terre occupée par un paysan sans prendre l'avis de celui-ci, notamment lorsqu'il veut aliéner ses droits.

Le même souci d'égalitarisme se manifeste dans l'institution de la tenure à domaine congéable, qui n'a vraiment été appliquée que dans la zone purement bretonne, et que l'on peut considérer, de ce fait, comme d'origine celtique ancienne. Selon cette institution, la propriété n'est pas un droit absolu. Cette propriété est divisée entre le foncier à qui appartient nominalement la terre, et le domanier qui la cultive, ou la fait cultiver et à qui appartiennent de droit les habitations et autres bâtiments. Le domanier contracte un bail pour le fonds, mais ce bail peut ne pas être renouvelé. Or si le bail n'est pas renouvelé par le foncier, le domanier peut exiger une indemnité équivalente à sa part et comprenant donc les édifices qui lui appartiennent, et qu'il a pu aménager, agrandir ou même construire. Cette méthode, en dehors de son caractère contractuel qui la rend démocratique, comporte d'ailleurs un avantage certain : elle permet ainsi une mise en valeur beaucoup plus considérable des terres, notamment de celles qui sont encore en friche, car le domanier est assuré de ne jamais perdre le fruit de son travail et sait que plus il cultive, plus il en retire de bénéfice ^[19].

De même nature, la « tenure à quévaise », se pratiquait surtout dans les monts d'Arrée et avantageait encore le tenancier. En effet, le congément n'y existait pas, et la propriété se partageait, en fait, entre le foncier et le tenancier. Par contre, le tenancier perdait ses droits s'il abandonnait la terre pendant plus d'un an. Et, disposition typiquement celtique, c'était le plus jeune de ses fils qui héritait normalement, à l'exclusion des autres. Si le tenancier n'avait pas d'enfants, la terre revenait au seigneur.

L'agriculture, ressource essentielle du pays, est encore trop peu développée. De nombreuses terres demeurent en friches. Faute d'amendements et d'apports de calcaire, le sol, en dehors de la frange maritime où les engrais marins sont abondamment utilisés, est peu productif. Certes on obtient des céréales de qualité. Les cultures de lin et de chanvre s'accroissent de jour en jour pour alimenter les ateliers de tissage. Et puis la vigne est assez répandue, dans le sud du Morbihan et surtout dans la région nantaise où elle constitue une grande richesse ^[20]. Mais cette agriculture est bien fragile, car elle reste à la merci des conditions climatiques. Certaines années, les récoltes sont nulles, et le manque s'amortit à peine avec les bonnes récoltes qui se vendent parfois très cher.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'agriculture manque de bras. Au XV^e siècle, la Bretagne ne compte guère qu'un million et demi d'habitants, d'où la lourdeur des impôts, répartis sur un ensemble réduit. Or, les besoins du trésor ducal étaient immenses ; il fallait, en cette période troublée, entretenir une armée. Cette armée, loin d'être excellente, se composait de deux catégories : une armée permanente soldée, formée par les compagnies d'ordonnance, la maison militaire du duc et l'artillerie, de guère plus de mille hommes, ce qui obligeait, en cas de besoin, à faire appel à l'arrière-ban féodal. Enfin une armée composée de milices, celles des Bons Corps, créée en 1480, ou celle des fantassins, les Francs-Archers. Ces troupes, nombreuses à l'occasion, manquaient d'entraînement et de discipline, faiblesse certaine pour l'État breton qui se prétendait l'un des plus puissants du siècle.

En fait, la puissance bretonne apparaîtrait quelque peu illusoire en cette fin du XV^e siècle. En surface, le gouvernement ducal est très brillant grâce à un réel essor économique. Il dispose d'une monnaie forte, surtout face au désordre monétaire français de l'époque.

Cette puissance trouve son originalité dans ses valeurs et aussi dans ses modèles. Le duc fait même frapper des monnaies d'or, privilège du roi : Louis XI, après avoir contesté ce monnayage en or de la Bretagne, dut l'admettre officiellement en 1465. Cela permettait au gouvernement ducal de faire bonne figure dans ses rapports avec les autres États.

En fait, le patrimoine artistique demeure la richesse de la Bretagne de cette fin du Moyen Âge : châteaux somptueux, cathédrales, églises, chapelles, calvaires. Encore que sans style original et spécifiquement breton, car l'art demeure sous la double influence de l'Anjou et de la Normandie. Mais nulle part ailleurs qu'en Bretagne, on ne peut trouver une telle floraison de monuments religieux de premier plan. C'est là une des raisons qui nous donnent à penser que la vie culturelle et spirituelle était particulièrement intense sous les derniers ducs de Bretagne.

Au point de vue littéraire, la situation est plus discutable. Certes, on a retrouvé des textes de drames liturgiques, tel celui du *Mystère de Saint-Gwenolé* où apparaît pour la première fois le mythe de la ville d'Is, ou encore le fameux mais médiocre *Dialogue entre le roi Arthur et le prophète Guiclaff*^[21], cela pour la littérature en langue bretonne. Mais l'expression en langue celtique demeure essentiellement orale, par le biais des contes et des chants traditionnels, colportés dans les campagnes par les trimardeurs et des conteurs semi-professionnels.

Au fond, la littérature bretonne du XV^e siècle est en langue française. Il n'y a pas eu de Charles d'Orléans, de François Villon ou de Commines dans la péninsule, mais certains auteurs se sont distingués, comme le Nantais Olivier Maillard, prédicateur franciscain au langage hardi et populaire, le chroniqueur Jean de Saint-Paul, Alain Bouchart, qui fut le secrétaire de François II, et Pierre

Le Baud, aumônier d'Anne de Bretagne, auteur d'une remarquable chronique des rois de Bretagne qui utilise abondamment des documents disparus, et qui, à ce titre, est d'une valeur inestimable. Et il y a aussi des poètes, comme Jean Meschinot, également nantais, écuyer du duc de Bretagne, dont les vers sont dans le ton précieux de Charles d'Orléans, et que Marot appréciait fort.

En tout cas, la Bretagne a été l'un des pays où l'imprimerie s'est le plus vite développée. Vers 1474, à Bréhan-Loudéac, deux imprimeurs, Jean Foucquet et Jean Crès installent un atelier d'impression, grâce à Jean de Rohan, seigneur du Gué de l'Isle, grand ami des arts et des lettres. En huit mois, ils impriment une dizaine de volumes en caractères gothiques. D'autres ateliers s'ouvrent à l'abbaye de Lantenac, à Tréguier, à Nantes et à Rennes. On imprime trois éditions de la *Très Ancienne Coutume de Bretagne* et, événement capital, en 1499, le *Catholicon*, sorte de vocabulaire en trois langues, breton, latin et français, document fort précieux pour l'étude de la langue bretonne du Moyen Âge.

Cela met en relief une situation spécifique à la Bretagne : les trois langues, la latine, la bretonne et la française, sont utilisées parallèlement ou en concurrence. Évidemment, la Grande-Bretagne de l'époque connaissait à peu près les mêmes problèmes, surtout l'Angleterre, où l'anglais commençait à dominer le français de la classe aristocratique d'origine normande, et où le latin restait la langue des clercs. Mais en Bretagne, le problème linguistique est facilement politique. Ne parlons pas du latin : c'est la langue de l'Église. C'est aussi la langue scientifique et quelquefois littéraire, en tout cas historique. Mais, dans les actes, et peut-être même plus tôt qu'en France, le français avait remplacé le latin.

Le problème politique se résume dans la division de l'État breton en deux zones distinctes, peut-être même trois. La première correspond à ce qu'on appelle la zone bretonne pure. C'est la région où les Bretons, venus de l'île de Bretagne, se sont implantés d'abord, et en plus grand nombre. Ce sont les anciennes cités des Osismii et des Vénètes, autrement dit les évêchés de Tréguier, Saint-Pol-de-Léon, Quimper et Vanne^[22]. La limite orientale de cette zone va de Paimpol à l'embouchure de la Vilaine en passant par Corlay, Mûr-de-Bretagne et la vallée de l'Oust. Dans cette zone, on parle à peu près exclusivement la langue bretonne.

À l'est de cette limite, dans tout le reste de la Bretagne, la langue, en dehors de quelques îlots, notamment entre Gaël et Ploërmel, et sur la côte septentrionale, est exclusivement le français. Cette zone francophone, qu'on appelle aujourd'hui le pays Gallo, ou la haute Bretagne, se compose en réalité de deux régions distinctes. Une première, à l'est d'une ligne qui va du Mont-Saint-Michel à Donges, en passant par Montfort-sur-Meu, est incontestablement francisante et l'a toujours été. Les villes de Rennes, de Nantes, de Fougères, de Vitré et de Châteaubriant en font partie, c'est-à-dire les principales villes du duché. Quant au territoire situé à l'ouest de cette ligne, c'est-à-dire entre cette ligne^[23] et la limite de la zone bretonne pure, bien que francisant, ne l'a pas toujours été entièrement : jusqu'au XIV^e siècle, la langue bretonne y était parlée concurremment au français, et dans

certaines points, occupait même une situation d'hégémonie^[24]. Le français parlé est un dialecte roman teinté de colorations celtiques^[25] : en conséquence les habitants se considèrent un peu différents de leurs voisins orientaux. Mais, de toute façon, les habitants de la haute Bretagne s'opposent fatalement aux habitants de la basse Bretagne qui parlent breton, et tendent à regarder vers la France pour des raisons très simples de compréhension mutuelle et d'échanges plus faciles.

Il y a donc dans la Bretagne du XV^e siècle un déchirement linguistique assez grave qui traduit un déchirement culturel. Toute une zone de l'État breton n'a jamais parlé la langue bretonne ou ne la parle plus. On dira que c'est une chose courante, comme en témoignent la Suisse ou la Belgique, ou encore la Yougoslavie. Mais la Belgique pose des problèmes, et la Suisse et la Yougoslavie possèdent un système fédéral leur permettant de concilier les différences. Au XV^e siècle, pas plus que de nos jours, la Bretagne n'a connu de régime fédéral. Il n'est donc pas étonnant de constater des frictions constantes entre ceux des dirigeants originaires de basse Bretagne et les autres. Cela explique sans doute bon nombre de querelles intestines sous le règne de François II et sous celui d'Anne de Bretagne.

De plus, il faut bien dire que toute l'administration ducale est francophone. Puisque les deux plus grandes villes se trouvent dans la partie francisante, le français est la langue de prestige, alors que le breton se réduit à la langue du peuple, particulièrement la langue des paysans. Cette situation, qui a fait régresser de plus en plus la langue bretonne jusqu'à nos jours, ne se retrouve pas au Pays de Galles, pour prendre un exemple celtique, ni dans de nombreux pays d'origine différente. Que s'est-il donc passé ?

C'est assez simple. La débretonnisation des Armoriciens remonte à leurs conquêtes du IX^e siècle. Quand ils ont étendu leur territoire à l'est de leur lieu d'implantation privilégié, ils ont dominé une population de langue romane. Cette population s'est amalgamée à eux. Et comme la langue romane, qui allait devenir le français, permettait de se comprendre entre soi, et aussi de faire des échanges avec les régions voisines, la prépondérance du français a paru tout de suite évidente. De plus, le transfert de la capitale, soit à Rennes, soit à Nantes, devait forcément conduire à la ruine de la culture bretonne. Les anciens centres bretons de Carhais, Quimper et Vannes tombaient en désuétude. La modernité se trouvait à Nantes et à Rennes, dans les territoires de la Marche.

Et bien entendu l'influence française allait grandir au fur et à mesure que la vie politique féodale tendait à établir des liens de subordination entre le duché de Bretagne et le royaume de France. Cette situation linguistique, doublée d'un abandon de la vieille culture celtique, a pesé très lourd dans les événements qui ont marqué le XV^e siècle et qui conduiront à l'union définitive de la Bretagne à la France^[26].

II L'HÉRITIÈRE DES MONTFORT

Le 25 janvier 1477, au château de Nantes, naît une petite fille qui porte déjà une lourde responsabilité : Anne de Bretagne, fille de François d'Étampes, duc de Bretagne sous le nom de François II, et de Marguerite de Foix. L'événement était attendu avec fièvre et impatience. On espérait un garçon. C'est une fille. La déception est grande en cette époque où seuls les hommes peuvent s'imposer réellement dans une société faite pour eux et par eux, mais on fait contre mauvaise fortune bon cœur. Il y a enfin une héritière aux Montfort, la dynastie de Bretagne ne s'éteint pas.

Il faut dire que François II n'avait pas eu d'enfants de son mariage avec Marguerite de Bretagne, elle-même une Montfort, et, à la mort de celle-ci, il avait longtemps hésité à se marier de nouveau. Certes, il avait déjà quatre bâtards, qui, selon la coutume du temps, jouissaient de droits et de prérogatives (le fameux Dunois, pendant la captivité de son demi-frère Charles d'Orléans, avait gouverné le clan des Orléans), mais qui n'avaient par contre aucun droit dans la succession. En ce temps où le roi de France guettait la faille par laquelle il allait pouvoir s'introduire définitivement en Bretagne, la naissance d'Anne constituait donc un événement d'une importance exceptionnelle, tant pour la population de la Bretagne que pour son duc, pourtant bien français – et bien Orléans – par ses goûts et son comportement, mais qui avait pris conscience de la mission dont il était revêtu : garder intact le duché de ses ancêtres Montfort.

C'est pourquoi François II avait épousé, le 26 juin 1471, Marguerite de Foix. Mais, là encore, le mariage semblait devoir être stérile. On murmurait, à la cour ducale, que François ne s'occupait guère de sa jeune épouse, comme il s'était peu occupé de la première. En fait, le duc ne voyait que par les yeux de sa maîtresse Antoinette de Meignelais, femme d'une grande beauté et de grands talents divers, personnage ambigu s'il en fut, et dont l'ascendant sur le duc ne s'était jamais affaibli depuis l'époque où elle avait quitté les bras séniles de Charles VII pour ceux plus vigoureux de François d'Étampes.

En fait, tout cela avait été machiné par Louis XI, alors encore dauphin, mais déjà expert en l'art de fourberie. Antoinette de Meignelais était l'un des nombreux agents que Louis, avec une sorte de génie, dispersait un peu partout en les payant le mieux possible afin qu'ils espionnassent les grands de ce monde. Elle, elle était chargée de surveiller étroitement Charles VII, dont elle avait gagné la confiance en organisant pour lui des « parties fines » et des « ballets roses » afin de réveiller quelque peu les ardeurs du roi, lequel avait un goût prononcé pour les jeunes

beautés mais ne parvenait pas toujours à réaliser physiquement ses fantasmes. C'est alors que François II avait rencontré Antoinette, et il en était devenu très amoureux. Celle-ci en avait référé à son bailleur de fonds secrets, qui avait vu tout le parti qu'il pouvait tirer de la présence de son espionne auprès du duc de Bretagne : c'est ainsi que la belle Antoinette de Meignelais était devenue la maîtresse en titre de François II. Le plus étonnant de l'histoire, c'est que, malgré son ascendant sur le duc, et en dépit des rapports qu'elle adressait au roi de France, jamais elle ne put influencer le duc en faveur de la monarchie. Si Antoinette lui était indispensable pour sa vie intime, le duc avait pris soin de ne pas mêler cette vie intime à celle du duché. Antoinette avait été couverte d'honneurs et de titres, mais elle demeurait la courtisane, l'organisatrice des petits plaisirs du souverain, et non l'égérie du duché.

Cependant Antoinette de Meignelais mourut en 1475. La liaison qu'elle entretenait avec le duc durait depuis 1461. François II en conçut beaucoup de chagrin, mais il se consola bien vite, d'autant plus que son homme de confiance, le trésorier Pierre Landais, s'était chargé de lui procurer, sur le plan de la sensualité, des dérivatifs que prisait fort le duc. En somme, Pierre Landais jouait quelque peu le rôle qu'avait joué Antoinette auprès de Charles VII, ce qui lui permettait d'avoir le verbe haut et d'imposer ses conceptions politiques quand il le fallait. Et puis, la disparition d'Antoinette fut aussi la cause d'une intimité plus grande entre François II et Marguerite de Foix. Et, deux ans plus tard, Anne naissait, premier enfant légitime du duc de Bretagne, et, en l'état des choses, unique héritière des Montfort.

Mais la joie qui entourait cette naissance à la cour ducale fut de courte durée. La situation était délicate quant aux rapports entre la Bretagne et la France, et Louis XI montrait les dents, prêt à tout, on le savait, pour annexer le duché à la couronne. En effet, Charles le Téméraire était mort depuis quelques semaines, et le roi de France entreprenait de dépecer le duché de Bourgogne et d'en accaparer la plus grande partie, par les moyens les plus légaux aussi bien que par la violence, l'intimidation et les exécutions sommaires. Cela inquiétait beaucoup le duc de Bretagne et son entourage immédiat, le chancelier Guillaume Chauvin comme le trésorier Pierre Landais. Jusqu'où Louis XI irait-il ? La puissance bourguignonne liée à la puissance française constituait une menace encore plus précise sur la Bretagne, désormais complètement isolée, privée du soutien intermittent mais efficace que lui avaient octroyé Philippe le Bon, puis le Téméraire. De plus, débarrassé d'un poids inquiétant vers l'est, Louis XI pouvait se retourner tranquillement vers l'ouest. Jusqu'à présent, pris entre deux feux, le roi avait toujours hésité à entreprendre une action d'envergure vers la péninsule. À présent, il pouvait tout se permettre, d'autant plus que le nombre des barons bretons passés à son service, tel Tanguy du Châtel, était devenu considérable.

Voyant le danger, François II se décida à agir. Il y allait de la survie du duché, de son indépendance. Il y allait aussi de l'héritage d'Anne. Car, depuis qu'il avait une héritière, le duc se sentait conforté dans son attitude indépendantiste : non,

l'héritage des Montfort n'irait pas aux Valois. Pour le duc, il aurait mieux valu que la couronne ducale revînt à Louis d'Orléans, toujours prêt à intriguer, aidé par son cousin Dunois, le fils du Bâtard d'Orléans, contre l'autoritarisme du roi. François II n'oubliait pas que lui-même était un Orléans. Et Louis d'Orléans se disait que peut-être, un jour, pourrait-il épouser l'héritière de Bretagne. Et surtout, François II se méfiait des Rohan, toujours plus ou moins inféodés aux Français, et à l'affût du moment où ils pourraient s'emparer de la couronne ducale.

Alors François II pensa à se tourner vers l'ennemi naturel du roi de France, c'est-à-dire le roi d'Angleterre. Mais il fallait se montrer prudent, car l'une des clauses du traité de Senlis interdisait toute alliance entre l'Angleterre et la Bretagne. Il est vrai que François II savait que Louis XI aurait volontiers déchiré le traité de Senlis s'il avait vu son propre intérêt à la chose. Les scrupules n'étouffaient personne en cette fin de XV^e siècle, encore moins les grands de ce monde : ils avaient signé tant de traités de paix, s'étaient juré tant de fois une amitié éternelle et une paix perpétuelle qu'ils n'y prêtaient même plus attention. Plus que jamais, les traités n'étaient que des « chiffons de papier ». Enfin, il est certain que Pierre Landais a poussé le duc à se tourner du côté de l'Angleterre.

Ceci pose le cas de Pierre Landais. De son vivant, une bonne partie de la population bretonne le haïssait et l'accusait, à juste titre, d'avoir la main sur François II, surtout depuis la mort d'Antoinette de Meignelais. On l'accusait aussi d'une anglomanie malade, or, malgré tout, les souvenirs de la guerre de Succession restaient vifs et les Anglais étaient considérés comme des ennemis et surtout comme des guerriers cruels et sans pitié : on ne les aimait pas beaucoup et on n'avait pas envie de les revoir. Enfin, Pierre Landais était trésorier du duché, c'est-à-dire véritablement ministre des Finances, et à ce titre collecteur d'impôts en chef, ce qui ne se pardonne jamais.

Pourtant l'Histoire n'a pas rendu justice à Pierre Landais. On l'a accusé d'avoir contribué à l'effondrement du duché en encourageant François II à mener une politique anglophile. On ne voit comment, en toute logique, il en aurait pu être autrement au moment où le roi de France affirmait à haute voix ses visées sur le duché. Et, de plus, il est facile de résumer la politique de Pierre Landais en la qualifiant d'anglophile et en opposant la politique de son ennemi le chancelier Chauvin, taxé, lui, bien entendu, de francomanie. Ainsi il y aurait eu deux clans dans l'entourage de François II, un clan anglophile mené par Landais, un clan francophile mené par Chauvin.

La classification est vraiment trop primaire. Le problème est beaucoup plus complexe. Ni l'un ni l'autre ne peuvent être réduits à une politique axée sur une alliance étrangère. Par contre, leur opposition s'exprime théorique avant de se traduire dans les faits. Chauvin est en effet un juriste, un diplomate, un politique au sens pur du terme. Landais est avant tout un marchand : c'est un économiste avant la lettre. Et Landais ne voit la survie de la Bretagne que dans les échanges

économiques avec l'Angleterre, d'où son fléchissement vers l'alliance anglaise, tandis que Chauvin rêve d'un accommodement avec le roi de France qui laisserait malgré tout le duché juridiquement libre d'assumer son propre destin. Peut-être que l'un et l'autre ont été de doux rêveurs ? Peut-être que l'un et l'autre avaient le sentiment que la survie de la Bretagne ne pouvait se réaliser qu'à partir d'une compromission ? C'est possible, mais il faut, dans ce domaine, tenir compte des circonstances du moment. Après tout, depuis des siècles, la politique bretonne n'a consisté qu'en un jeu d'équilibre délicat entre la France et l'Angleterre. Et, sans donner raison sur toute la ligne à Pierre Landais, en cette année 1477, il faut bien reconnaître que devant la menace française, il était habile et souhaitable de se tourner vers l'Angleterre.

L'affaire fut mise au point par le duc, Pierre Landais et le secrétaire de celui-ci, un nommé Guéguen, âme damnée du trésorier, et probablement grand profiteur de la situation qu'il occupait. Des courriers furent donc envoyés vers Édouard IV. Le roi d'Angleterre répondit fort aimablement et considéra avec Intérêt ce que proposait François II, à savoir une alliance défensive sur le dos de la France : il s'agissait au fond de créer des ennuis à Louis XI partout où on le pouvait, pour justifier une intervention anglaise qui aurait permis d'une part l'octroi de certains avantages à Édouard IV, d'autre part un arrêt des prétentions de Louis XI à dominer toute l'Europe occidentale.

Parallèlement aux négociations entre Bretons et Anglais, François II, qui se méfiait de Louis XI, voulut savoir si celui-ci entreprendrait quelque chose dans l'immédiat. Il dépêcha donc son chancelier Guillaume Chauvin à la tête d'une délégation bretonne, pour aller converser avec le roi de France. Or, à peine la délégation était-elle sur le territoire français, qu'elle fut arrêtée sur l'ordre du roi. Les membres de cette délégation furent dispersés un peu partout, sans pouvoir communiquer entre eux, et au bout de douze jours, le roi, qui était à Arras, après avoir liquidé les derniers sursauts de l'indépendantisme bourguignon, fit comparaître devant lui Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne.

Celui-ci n'en mène pas large. Il connaît les ruses et la cruauté de Louis XI. Pourtant, il proteste fermement contre sa détention, lui qui est en mission diplomatique et qui est en somme le premier ministre d'un État souverain. Il y a là, en réalité, une atteinte fondamentale au droit des nations. Mais Louis XI n'en est que plus cauteleux, plus « patelin », pour reprendre un adjectif qui a connu un vif succès à l'époque. Le roi commence par l'interroger sur l'attitude bretonne à l'égard de l'Angleterre, et Chauvin répond en toute bonne foi, car il ignore tout de ce qui se trame à l'ombre de Pierre Landais, que sa politique vise à conserver une stricte neutralité à l'égard des affaires anglaises. Louis XI le fait parler. Le chancelier répète ses arguments, associe le duc à sa politique et s'apprête à jurer de la véracité de ses paroles. Il lui déclare notamment : « Sire, je vous assure sur ma vie que mon maître ne voudrait avoir aucun entendement en Angleterre contre vous et mon royaume. » Les paroles du chancelier sont imprudentes, mais le chat joue avec la souris, et Louis XI veut placer Chauvin dans un tel état d'infériorité

qu'il pourra, par la suite, en tirer tout ce qu'il voudra.

Il demande donc à Chauvin s'il connaît les raisons de son arrestation. Le chancelier répond : « Il serait difficile à des gens innocents de deviner pareilles choses. Je soupçonne seulement qu'on aura fait à votre majesté quelques rapports contre mon maître. Je vous supplie de me les montrer afin que je vous en fasse voir la fausseté. » Le roi se fait plus insinueux : « Ne m'avez-vous pas dit que mon neveu de Bretagne n'avait aucune intelligence avec le roi d'Angleterre ? » Le chancelier, toujours sûr de lui, répond : « Oui, sire, et j'en répons sur ma tête. » Louis XI, toujours imperturbable, demande : « Et si je vous fais voir en toute évidence le contraire, qu'avez-vous à répondre ? » Chauvin proteste : « Je ferai comme saint Thomas fit de la résurrection de Notre Seigneur : » Alors le roi tire de sa robe vingt-deux lettres et les tend à Chauvin. Celui-ci les parcourt rapidement : il n'y a aucun doute, douze sont écrites de la main de Guéguen, secrétaire de Landais, et signées par François II. Les dix autres sont du roi d'Angleterre. Il y est question d'un accord possible : si jamais le roi de France manifestait le désir d'envoyer une armée en direction de la Bretagne, le roi d'Angleterre débarquerait immédiatement à Calais et engagerait les hostilités contre la France. Guillaume Chauvin est absolument atterré. Il se sent pris au piège. Il n'a jamais eu vent de ces pourparlers, car Landais l'en a tenu soigneusement à l'écart. Et il est prisonnier du roi de France : même si c'est à l'encontre du droit diplomatique, il sait qu'il dépend uniquement du bon vouloir du monarque.

Louis XI savoure l'embarras du chancelier de Bretagne. Il doit se dire que, dans le duché, les affaires sont mal coordonnées, puisque celui qui fait fonction de premier ministre ignore les tractations de son souverain avec les Anglais. Et Louis XI, par ses espions, sait pertinemment que Chauvin est en dehors du coup. Mais cela va lui permettre d'avoir barre sur le chancelier, avec, à plus long terme, la ferme résolution d'obtenir sa contribution à l'élimination de Pierre Landais, lequel demeure l'obstacle majeur à sa politique d'annexion.

Le roi de France occupe une position de force, car il est le maître du jeu. Le chancelier proteste qu'il n'a jamais eu connaissance de cette trahison, et s'en remet à la justice du roi. Alors Louis XI dévoile ses batteries : « Monsieur le Chancelier, dit-il, je sais que ni vous, ni vos compagnons n'en saviez rien, et que pour chose au monde vous n'auriez voulu être de tel conseil. Beau neveu n'a garde de vous y appeler. Il n'y a que son trésorier et son petit secrétaire Guéguen qui conduisent cette marchandise, et par ce, vous voyez que je ne vous ai pas fait arrêter à fausses enseignes. Retournez-vous-en, vous et vos compagnons, par devers beau neveu de Bretagne. Portez-lui ces lettres et dites-lui que je ne veux plus qu'il envoie par devers moi pour me penser son ami, s'il ne se défait de tout point de ce roi d'Angleterre. »

Louis XI fait en quelque sorte un acte de clémence. Guillaume Chauvin le ressent comme tel, en tout cas. Il sait qu'il l'a échappé belle, les scrupules

n'étouffant pas le roi de France. Est-ce pour cela que Chauvin est gagné à la cause française ? Sûrement pas. Mais il porte avec beaucoup d'amertume le poids de la trahison. Car, de toute évidence, le duc François II vient d'être trahi : le roi est au courant de tout. Qui est responsable ? C'est dans cet état d'esprit que Louis XI rend sa liberté à Chauvin, bien persuadé qu'en agissant ainsi, il va déclencher la zizanie à la cour du duc.

Guillaume Chauvin retourne à Nantes. Sa première réaction n'a rien d'un francophile, elle est plutôt d'un patriote breton. Oubliant son ressentiment d'avoir été tenu à l'écart des tractations avec le roi d'Angleterre, c'est en toute hâte qu'il avertit François II de la trahison d'un de ses proches. Furieux, le duc fait appeler Pierre Landais et le somme de s'expliquer. Le trésorier est quelque peu gêné de s'expliquer devant son ennemi Chauvin, et il en concevra d'ailleurs une haine farouche envers le chancelier qu'il fera en sorte d'éliminer quelques mois plus tard. François II se montre plutôt sévère ; il ose même dire à Landais : « Avisez qui a fait cela, car il faut que ce ait été vous ou moi. »

Au fond, le duc, qui a une confiance aveugle dans son trésorier, le sait totalement innocent, mais il faut vider l'abcès une fois pour toutes car l'odeur de trahison empoisonne l'atmosphère de la cour. Et puis, qui sait ? Landais protège-t-il un individu douteux ? Landais réplique que ses fonctions l'empêchent de se charger lui-même des missives. Il répond de son secrétaire Guéguen comme de lui-même. D'ailleurs, celui-ci reste continuellement près de lui : s'il avait trahi, il le saurait. On s'efforce alors de trouver qui aurait pu communiquer les lettres. Mais là réside le problème : ces lettres sont des originaux sans aucun doute, et pourtant le roi d'Angleterre les a reçues et y a répondu. Comment se fait-il qu'elles soient tombées entre les mains du roi de France ? François II rappelle alors l'affaire de la troisième épouse de Jean IV, porteuse de lettres compromettantes à destination du roi d'Angleterre, et dont se sont emparés les envoyés du roi Charles V, motivant du même coup le renvoi de Jean IV et l'annexion théorique du duché. Landais passe en revue tous ceux qui ont pris part à l'affaire et finit par donner le nom de Maurice Gourmel, un simple messenger, très simple mais très habile, qui a été choisi précisément parce qu'il n'a pas l'apparence de ce qu'il est, c'est-à-dire un spécialiste des messages secrets. Et justement, Maurice Gourmel est en route pour l'Angleterre, porteur d'une nouvelle lettre de François II à Édouard IV. Le duc devient autoritaire. Il s'adresse sèchement à Landais en disant : « Faites courir après, votre tête en répondra. »

Bien sûr, Landais envoie des hommes de confiance sur les traces de Gourmel. Ils ont la chance de mettre la main sur lui au moment où il embarquait à Port-Blanc. On le ramène à Nantes, où il est interrogé dans le plus grand secret par le duc, Landais, Guéguen et Chauvin. Il avoue tout.

Oui, il est coupable. Il s'est laissé acheter par un espion de Louis XI qui réside à Cherbourg, et qui le paie cent écus par lettre. Mais le fin du fin, on l'apprend plus tard : cet espion de Cherbourg est, de plus, un habile faussaire. Il garde les

originaux des lettres, mais imite parfaitement écriture et signature de telle sorte que tout le monde s'y trompe. Puis il remet ensuite les originaux au roi de France. Cela prouve une fois de plus le génie de Louis XI qui sait utiliser les services d'une main-d'œuvre qualifiée pour arriver à ses fins. *L'universelle aragne* avait si bien tendu ses filets qu'il était décidément bien difficile de lui cacher quelque chose.

En tout cas, on connaît le coupable. On l'emmène dans le plus grand secret au château d'Auray, et là, sans aucun procès, on l'enferme dans un sac et on le jette dans la rivière de façon que le roi de France ignore tout. On se doute que Louis XI en fut très tôt informé : la Bretagne regorgeait d'espions qui vendaient des renseignements pour quelques écus ; il lui faudrait donc désormais choisir un autre traître. À moins que, comme il arrive dans des cas semblables, le malheureux Maurice Gourmel n'ait « porté le chapeau » à la place d'un autre, plus haut placé et intouchable. On ne peut jamais savoir, à plus forte raison dans ces années troubles où l'avenir du duché reposait sur l'équilibre précaire des forces en présence.

C'est dire la fragilité de la petite Anne de Bretagne. Symboliquement, elle portait le poids du duché sur ses frêles épaules. Mais autour de son berceau, le panier était plein de crabes qui s'entre-dévoraient. On s'en aperçut un peu plus tard, et d'abord dans les rapports franco-bretons.

Car François II, sachant Louis XI au courant de tout, s'attendait au pire, notamment à une attaque militaire : il avait en effet failli aux clauses du traité de Senlis, et Louis XI avait le bon droit – c'est-à-dire celui du plus fort – pour lui. Mais Louis XI avait d'autres affaires plus pressantes à régler, sachant très bien que la Bretagne tomberait un jour ou l'autre, comme un fruit mûr d'un arbre qui commençait à pourrir. Guillaume Chauvin, en bon patriote qu'il était, tenta encore une fois d'arranger les choses du côté français. Comme Louis XI avait réagi en confisquant le comté d'Étampes, possession nominale du duc de Bretagne, pour le donner au vicomte de Narbonne, beau-frère du duc, cela afin de brouiller la famille, tactique habituelle du roi, il fallait essayer d'amadouer le monarque. Lorsque François II apprit que le roi, après sa victoire en Artois sur les derniers tenants de la Bourgogne, avait quitté brusquement son armée pour faire un pèlerinage à Notre-Dame-de-la Victoire, près de Senlis, il s'inquiéta encore davantage pour l'avenir : généralement, les dévotions de Louis XI prenaient des allures de méditations avant un coup fourré. Il se hâta d'envoyer Chauvin négocier avec le roi. Pendant ce temps-là, la Bretagne fut mise en état d'alerte et le duc convoqua le ban et l'arrière-ban de ses vassaux.

Guillaume Chauvin s'inquiète de l'accueil que va lui réserver le roi. De plus, il se sent son obligé et se demande comment engager une véritable négociation. Pourtant, Louis XI se montre absolument chaleureux et d'une grande courtoisie, ce qui n'est pas son habitude. Au fond, explique le roi, toutes ces querelles entre la France et la Bretagne ne proviennent que d'une source : le traité de Senlis était trop ambigu, et il s'en est suivi des malentendus bien excusables. Pour éviter que

de tels malentendus ne se reproduisent à l'avenir, il suffit de modifier le traité de Senlis. Guillaume Chauvin approuve l'idée. C'est là où le monarque voulait en venir, car le nouveau traité, dit traité de Luce, est beaucoup plus *sévère* pour la Bretagne que ne l'avait été celui de Senlis. Le duc de Bretagne ne recouvre point les terres qu'il a perdues en France, et de plus, il s'engage « quand le roi serait en guerre, tant par terre que par mer, de le servir, secourir et aider de tout son pouvoir, envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, sans personne quelconque excepter, à la défense de sa personne et de son royaume, et à la conservation des droits de la couronne de France ». Il y a bien un article séparé par lequel le duc est dispensé de servir le roi *de sa personne* si la guerre se fait hors du royaume. L'étau s'est refermé sur la Bretagne.

En effet, non seulement tout recours devient impossible du côté du roi d'Angleterre, mais le duché est associé plus étroitement à la défense du royaume de France, bien qu'en aucun de ses articles ce traité ne fasse mention d'un lien de vassalité entre le duché et le royaume. Il faut souligner la prudence de Louis XI. Et, une fois de plus, les deux nations se jurèrent une paix perpétuelle mais avec une fourberie, supplémentaire de la part du roi. Prétextant sa crainte superstitieuse de prononcer un serment sur la croix de Saint-Laud d'Angers, il se fit autoriser par le duc à ne pas jurer sur celle-ci. Le duc l'en autorisa bien volontiers et Louis XI jura tout ce qu'on voulut sur toutes les autres croix qu'on lui présenta. Ainsi, un jour, il pourrait se parjurer sans péché. Le duc s'était encore une fois laissé prendre au piège. Et en fait, rien n'était réglé. Louis XI poursuivit le lent enserrement de la Bretagne, et Pierre Landais reprit ses négociations avec l'Angleterre. Mais la face était sauvée, pour un temps du moins.

D'ailleurs, dans l'immédiat, le roi de France était beaucoup trop occupé à accaparer l'héritage du Téméraire pour tourner ses regards vers l'ouest. Et Pierre Landais en profitait pour continuer ses négociations avec l'Angleterre, malgré l'opposition farouche du chancelier Guillaume Chauvin. Celui-ci crut un moment qu'il allait pouvoir éliminer le trésorier. En effet, la Cour des comptes ducale, où Chauvin ne comptait que des amis, avait découvert certaines irrégularités dans la gestion de Landais, à vrai dire des omissions plutôt que des malversations. Mais, saisissant l'occasion, le chancelier fait en sorte que la cour refuse son approbation aux dépenses en litige. Et François II doit intervenir lui-même pour que la cour octroie un quitus à son trésorier, quitus qu'elle donnera de fort mauvaise grâce et dans des termes peu flatteurs pour l'autorité du duc ^[27]. Landais est sauvé et reprend de plus belle sa politique anglophile, bien décidé à se venger de Guillaume Chauvin.

À cet effet, Pierre Landais, qui a beaucoup d'ascendant sur le duc, et qui détient la clef des finances, finit par persuader François II que son chancelier le trahit auprès des Français. Les arguments sont nombreux : Chauvin est au mieux avec Louis XI, qui le traite avec générosité ; il a de nombreuses amitiés avec les Français ; son propre fils, le sire de la Muce, vit en France et est au service du roi. De plus, Landais, qui a des espions à sa solde, fait parler ceux-ci dans un sens qui

ne laisse plus de doute quant à l'attitude résolument francophile de Chauvin. Et le 5 octobre 1477, François II fait arrêter Guillaume Chauvin par son capitaine des gardes.

Il est bien difficile de démêler le vrai du faux et de savoir ce que pensait en réalité le chancelier de Bretagne. Francophile, il l'était assurément, dans la mesure où il jugeait qu'un accommodement avec le roi de France permettrait de sauvegarder une relative indépendance du duché. Mais y a-t-il eu réellement trahison, comme l'affirmait Landais ? À cette époque, chacun se trahissait joyeusement à tour de rôle, et chacun touchait des subsides des uns et des autres. Il est certain que Louis XI a toujours observé une attitude bienveillante envers Chauvin qu'il considérait comme son plus fidèle allié en Bretagne. L'a-t-il payé ? C'est possible, mais nous n'en avons aucune preuve.

Néanmoins, dans tout procès politique, lorsqu'il n'y a pas de preuves, on en fabrique. Les témoins s'achètent et racontent tout ce qu'on veut. De plus, c'est Landais qui se charge du jugement de son rival. Il nomme une commission d'hommes à sa dévotion, laquelle commission va s'efforcer de trouver des arguments valables contre le chancelier. Elle n'en trouvera guère, et c'est pourquoi le procès traînera en longueur. Mais l'essentiel pour Landais, c'est de tenir Chauvin écarté du pouvoir ; peu lui importe la façon dont Chauvin pourra être condamné. La condamnation ne vient pas et Chauvin moisit dans un cachot du château d'Auray, assez mal traité, tous ses biens confisqués. Le malheureux chancelier finira par mourir le 5 avril 1484, de misère et d'épuisement, dans des circonstances qui ne sont guère suspectes : il s'agit simplement d'un assassinat par abandon et manque de soins. Cela déclenchera la réaction des seigneurs bretons contre le trésorier responsable, à leurs yeux, de la fin misérable de Chauvin.

Désormais seul à assurer le pouvoir, Pierre Landais poursuit sa politique, et il faut bien reconnaître qu'elle n'est pas négative pour la Bretagne, bien au contraire. Il s'acharne à consolider l'alliance anglaise et, d'autre part, cherche des garanties du côté de l'Autriche car l'héritière de Bourgogne, Marie, fille du Téméraire, vient d'épouser Maximilien, archiduc d'Autriche. Stratégiquement, Landais souhaite que la Bretagne, l'Angleterre et l'Autriche-Bourgogne constituent une sorte de triple alliance, de façon à enserrer le royaume de France. L'Autriche étant loin, la Bretagne n'a pas à craindre d'empiétements territoriaux de sa part. Quant à l'Angleterre, il suffit de lui faire miroiter quelques positions dans le nord de la France pour la satisfaire : il y a bien longtemps que les Anglais ont abandonné toute prétention à s'emparer de la péninsule armoricaine. Ils sortent épuisés des troubles de la guerre des Deux Roses. Édouard IV veut se garder de toute manœuvre dangereuse. Il craint Louis XI avant tout. Et puis, il a un rival, le dernier des Lancastre, Henry Tudor.

C'est d'ailleurs cet Henry Tudor qui risquera plus tard de troubler les rapports entre Bretons et Français. Mais pour l'heure, l'entente est au beau fixe : Landais réussit à fiancer la toute jeune Anne au prince de Galles, moyennant quoi

Édouard IV s'engage solennellement à attaquer les Français si ceux-ci envahissent la Bretagne. On en revient à l'époque d'Henry Plantagenêt : l'héritière du duché épousera un roi d'Angleterre, sans pour cela que le roi d'Angleterre devienne automatiquement duc de Bretagne. Cette solution, adoptée par Pierre Landais mais acceptée par François II, paraît à ce moment-là aussi bonne qu'une autre. En effet, une seconde fille vient de naître au duc François II, la petite Isabeau, et il n'y a pas d'héritier mâle. Le fait de fiancer Anne au prince de Galles n'engage pas sur le fond (on ne sait jamais ce qui peut se passer) et permet de gagner du temps tout en s'assurant un allié fidèle.

Il semble bien d'ailleurs que François II, qu'on a présenté comme un personnage sans grande volonté, ait été pourtant un diplomate retors. Avec ou sans Landais pour conseiller, il a fiancé sa fille Anne au moins treize fois à des personnes différentes, jouant ainsi sur les alliances possibles et gagnant du temps d'une façon qu'on pourrait qualifier de géniale. Alors il est peut-être inconvenant de faire porter au seul Landais la responsabilité de la politique anglophile qu'il menait. François II, qui connaissait bien la cour de France pour l'avoir beaucoup fréquentée en tant que comte d'Étampes, s'en méfiait à juste titre. Louis XI avait beau l'appeler « beau neveu », il savait que les paroles du roi étaient empoisonnées. Et quand le roi d'Angleterre l'appelait son « beau cousin », il savait également que cette formule de politesse cachait bien d'autres pensées. Ce n'est pas un moindre paradoxe de voir ces souverains, tous cousins, neveux, ou liés par un quelconque degré de parenté, se partager le pouvoir sur l'Europe occidentale, se jeter dans les bras l'un de l'autre avec la plus digne des hypocrisies, se parjurer tant et plus, se promettre une paix perpétuelle et s'arranger pour profiter les uns des autres selon l'intérêt du moment, quitte à se massacrer plus tard.

En 1478, le duc de Bretagne a donc une héritière promise au futur roi d'Angleterre, et si Anne venait à disparaître, une seconde héritière potentielle. Le trône ducal jouit de l'assurance d'être occupé, un jour ou l'autre, par un descendant ou une descendante des Montfort. Et malgré tout, la plupart des Bretons savent que les Montfort sont les garants de l'indépendance du duché : ils l'ont prouvé par le passé, même les plus francisés comme Arthur de Richemont, connétable de France, ou comme François II, beaucoup plus Orléans que breton il faut bien le dire. L'espoir repose donc sur la petite Anne. Et jamais héritière d'un duché n'aura été si bien soignée, si bien élevée et éduquée, surtout à une époque où les femmes étaient loin de bénéficier d'un droit de cité unanimement reconnu.

Anne fut confiée à une nourrice de basse Bretagne, la femme d'un certain Jean Éon, et la première langue qu'elle parla, ce fut la langue bretonne, celle qu'utilisait la nourrice. Certes, par la suite, elle n'eut pas l'occasion de s'en servir, la langue française étant celle de la cour et des principaux personnages du duché, et sans doute n'en savait-elle que les rudiments. Mais c'est un point intéressant à noter que celle qui fut la dernière duchesse authentique de Bretagne connaissait un peu la langue parlée par la moitié de la population du duché.

Pour le reste, l'éducation et la direction d'Anne furent confiées à une femme tout à fait remarquable par sa distinction, son intelligence et sa culture, Françoise de Laval-Dinan, dame de Châteaubriant, laquelle se chargea de sa mission avec le plus de dévouement possible. Certes, Françoise de Dinan était *aussi* une espionne du roi de France ^[28], mais cela ne l'empêchait pas de faire d'Anne une future duchesse consciente de ses responsabilités et connaissant tout ce qu'on pouvait connaître à l'époque.

En fait, Anne et Isabeau vécurent leurs premières années en compagnie des deux derniers bâtards que François II avaient eus d'Antoinette de Meignelais, Françoise et le petit Antoine. On ne faisait aucune différence entre eux, si ce n'est la mission réservée à Anne, héritière en titre ; et François II qui, à vrai dire, se montra toujours mauvais époux, fut un père excellent pour tous ses enfants. On sait qu'il consacrait de longues heures, chaque jour, à surveiller leur éducation, et qu'il jouait volontiers avec eux. Il tenait également à leur faire la lecture, essentiellement de livres d'histoire et de légendes littéraires, telle la légende arthurienne. Et quand ses occupations ne le lui permettaient pas, Françoise de Dinan reprenait le cours interrompu. C'est dire que François II ne négligea rien pour assurer la formation intellectuelle de ses enfants, d'Anne en particulier. Attitude tout à fait normale de la part d'un duc élevé lui-même dans l'ambiance raffinée et cultivée de la cour des Orléans, et qui, à l'égal de son oncle le poète Charles d'Orléans, aimait à s'entourer de poètes et d'hommes de lettres.

On trouvait en effet à la cour de Nantes le poète Jean Meschinot, dont les œuvres ne nous semblent guère géniales, mais qui était l'un des esprits les plus fins de l'époque, « maître des autres en la rhétorique science ». Il y avait aussi Alain Bouchart, le chroniqueur érudit, qui avait été promu au rang de secrétaire du duc, et surtout Pierre Le Baud, un ecclésiastique féru d'histoire qui sera plus tard l'aumônier et l'historiographe officiel d'Anne de Bretagne. C'est dans cette atmosphère culturelle que se développa l'esprit de la jeune Anne : la cour de son père passait pour l'une des plus intellectuelles d'Europe, contrastant en cela avec celle de Louis XI, réputée comme la plus sinistre et la plus pauvre en écrivains et artistes de tout le siècle. Louis XI ne s'embarrassait pas de belles lettres, et s'il tolérait Commines auprès de lui, c'était parce que celui-ci jouait avant tout un rôle politique.

Anne eut donc de quoi meubler son esprit naturellement doué. Tous les témoins s'accordent pour lui reconnaître une intelligence hors du commun et particulièrement précoce. On la décrit comme portant sur le visage les principaux traits de son caractère. Le front légèrement bombé trahissait une volonté farouche, voire un certain entêtement. Le regard était limpide et droit : et de fait, en cette époque d'hypocrisie et de trahisons permanentes, Anne sera toujours d'une droiture exemplaire, respectant scrupuleusement ses engagements et n'hésitant jamais à suivre ce qu'elle considérera comme son devoir, cela en dépit de toutes les difficultés rencontrées. Certains ont dit que ce regard était parfois, dès son plus jeune âge, quelque peu agressif, ce qui ne se démentira jamais par la

suite, lorsqu'elle sera reine de France. Elle avait un visage assez doux cependant, un nez plutôt rond, un teint délicat. Elle parlait d'une voix nette, sans hésitation, sûre d'elle-même. Cette maîtrise absolue, cette tranquille assurance peuvent s'expliquer par les efforts qu'elle fit toujours dans sa vie pour paraître entièrement normale : en effet, elle était affligée d'une légère claudication, mais elle s'efforçait de dissimuler ce défaut et de le nier. Cela peut expliquer ce caractère entier et volontiers agressif qu'on lui a toujours reconnu : elle a réussi à se dépasser par souci d'être vraiment l'image de ce qu'on attendait d'elle, une femme intelligente et belle.

Les études que faisait Anne portaient sur de nombreuses disciplines. On lui enseignait évidemment l'Histoire et tout ce qui concernait l'organisation et les institutions du duché. Il fallait qu'elle connût dans les moindres détails le fonctionnement de ces institutions pour les mettre en pratique le moment voulu, et l'on sait qu'elle le fit avec soin, usant des moindres coutumes, des moindres phrases de traités ou d'ordonnances pour faire valoir ses droits et ceux de la Bretagne. L'enseignement théorique qui fut le sien devint en peu de temps un enseignement pratique, car pendant les dernières années de la vie de son père, elle fut minutieusement tenue au courant de tout ce qui se passait dans le duché. Toutes proportions gardées, on peut affirmer qu'Anne était une « légiste » consommée, connaissant tous les rouages et toutes les finasseries de la jurisprudence en matière de politique.

En dehors de cette culture nécessaire pour une femme qui portait la responsabilité de conduire un duché, Anne recevait une culture littéraire et scientifique. On lui apprenait les mathématiques et les sciences naturelles. On lui apprenait les langues. En plus du breton, qu'elle avait parlé avec sa nourrice, on lui enseignait un français très châtié, ainsi que le latin et, ce qui était très inhabituel à l'époque, le grec et l'hébreu. Tout se passait comme si on voulait faire d'Anne de Bretagne une souveraine experte dans toutes les disciplines à la mode, capable de gérer elle-même son domaine sans trop recourir à l'habileté des clercs pourtant spécialisés dans la « consultation », fonction par laquelle ils acquéraient souvent honneur, profit et puissance plus ou moins occulte.

Mais, ce qui est remarquable, on fit en sorte qu'Anne ne soit pas seulement un « singe savant ». En plus de cet enseignement portant sur l'érudition, on ne négligea pas ce qu'on appelait les « arts libéraux », autrement dit les « arts d'agrément » : elle fut ainsi initiée à la musique, à la danse, à la poésie. Et comme elle était femme, on ne manqua pas de lui faire faire des travaux de couture, de broderie et de tapisserie. Privilège d'une caste sociale bien déterminée il est vrai, mais combien de femmes destinées à jouer un rôle important dans la vie politique de l'Europe, en cette fin de XII^e siècle, ont-elles eu la chance de parvenir à un tel degré de connaissances théoriques et pratiques ?

Mais pendant que la jeune Anne s'initiait ainsi à son futur métier de souveraine, tout bougeait autour de la cour de François II. L'Europe allait inexorablement

changer de visage. C'était la fin d'un monde, le début d'une ère nouvelle où les anciennes traditions allaient être bafouées au profit des idéologies naissantes, idéologies portées par les nouvelles perspectives offertes à l'humanité : découverte d'un autre continent, mise au point de l'imprimerie, invasion de l'esprit de libre examen débouchant sur la Réforme, prise de conscience par la bourgeoisie de sa force effective, apparition du colonialisme et du centralisme monarchique. Le temps n'était plus aux luttes féodales. Et pourtant, François II, tout imbu de cette féodalité, sera le dernier à se dresser contre l'inévitable. Et pourtant Charles VIII, lui-même, voudra se lancer dans une guerre de chevalerie, vers une Italie qui prend parfois des allures de paradis à conquérir. Tout est en mouvement, tout est remis en question. La Bretagne, au milieu de cette agitation, semble un bloc inébranlable. Et cependant, les illusions que se donnent volontiers le duc et son entourage, Pierre Landais en tête, vont se dissiper brutalement. Anne héritera de cet écheveau compliqué, à la fois pesant fardeau mais aussi atout majeur dont elle disposera avec une compétence digne de celle des plus grands chefs d'État.

L'Angleterre apparaît plus que jamais comme l'alliée nécessaire. Landais poursuit ses négociations. Mais Édouard IV sait que le dernier des Lancastre, Henry Tudor, comte de Richemont (l'ancien apanage des ducs de Bretagne) se trouve en Bretagne. Il veut le récupérer pour mieux le faire disparaître, et pour cela, il envoie à François II une ambassade qui a mission de prendre en charge le jeune comte à Saint-Malo et de le conduire en Angleterre, où il doit soi-disant épouser Élisabeth d'Angleterre, un instant promise au futur Charles VIII mais définitivement rejetée par Louis XI. Henry Tudor est tenté par l'aventure. Et François II ne peut rien refuser à son cher cousin d'Angleterre. Le comte de Richemont va donc s'embarquer.

Une tempête empêche Henry Tudor de partir au moment prévu. Et comme certains personnages du duché ont eu vent du piège que prépare Édouard IV à l'encontre du prétendant, ils s'efforcent de raisonner celui-ci et lui déconseillent d'aller en Angleterre. L'amiral du Fou va trouver le duc et lui dévoile les intentions secrètes d'Édouard : livrer le comte de Richemont au bourreau, après un petit séjour dans une geôle inaccessible. François II comprit qu'il y allait de son honneur : il ne fallait pas livrer Henry à son ennemi. Mais comment faire pour ne pas mécontenter le roi d'Angleterre ? Finalement, un simulacre d'évasion permit à Henry Tudor de disparaître et au duc de Bretagne de présenter ses excuses à Édouard IV pour cette malencontreuse affaire.

Du côté français, les rapports n'étaient guère encourageants. Le roi de France gardait rancune aux Bretons de leur attitude pendant la guerre entreprise contre Maximilien. On sait que, par les clauses du traité de Senlis, revues et corrigées à Lucheu, les Bretons étaient tenus de prêter secours au roi de France. Mais le contingent breton arriva trop tard à Guinegate, en 1479, où les Français et les troupes de Maximilien se rencontrèrent dans une bataille indécise qui ne laissa ni vainqueurs ni vaincus. Louis XI, qui ne cherchait qu'une occasion de se venger, fit un coup d'éclat en achetant, dès le début de 1480, les droits des Penthievre à la

succession du duché de Bretagne. À vrai dire, Louis XI savait que ces droits étaient contestables^[29], et que ni lui, ni ses successeurs ne pourraient en tirer un argument juridique suffisant pour réclamer la couronne ducal. Mais cela suffisait pour jeter le trouble et, surtout, cela risquait de mettre en situation très inconfortable l'héritière officielle des Montfort, la petite Anne, quand viendrait le moment de son accession au trône ducal. Ainsi se réservait-il le droit d'intervenir dans la succession, et c'était déjà une bonne chose pour la couronne française.

C'est après cette cession de droits que François II et Landais, craignant le pire de la part du roi de France, promirent la main d'Anne au prince de Galles. Landais, manœuvrant avec une habileté consommée, négocia un nouveau traité d'amitié et d'entraide avec Maximilien d'Autriche. Louis XI en eut connaissance par un véritable ultimatum que lui adressa Maximilien, par la voix de son héraut d'armes : « Nous vous mandons et commandons de sommer le roi qu'il ne fasse aucune guerre à notre cousin le duc de Bretagne, car autrement, serons contraints de faire ce à quoi sommes tenus selon les amitiés et alliances étant entre lui et nous. » Louis XI ne peut qu'encaisser le coup. Il ne dit mot et enterre son contentieux avec la Bretagne. Ce n'est pas le moment d'agir, mais il sait que l'avenir sera plus propice, même si ce ne doit pas être lui qui tirera les marrons du feu. Il a assez de soucis avec l'affaire bourguignonne et sa santé est fortement ébranlée.

Le 16 avril 1481, François II et Maximilien d'Autriche ont donc signé leur traité d'alliance et d'amitié. Le 10 mai de la même année, François II signe un traité équivalent avec Édouard IV d'Angleterre. Le traité est franchement hostile au roi de France, et on précise que si, par malheur, Anne mourait, ce serait sa sœur cadette qui épouserait le prince de Galles.

Inversement, si le prince de Galles mourait, ce serait son frère cadet, le duc d'York, qui serait l'heureux élu. Tout cela est de bonne guerre diplomatique. Il reste à savoir ce que deviendront ces traités.

En tout cas, dans l'immédiat, la Bretagne est épargnée. Aucune action militaire ne vient troubler le duché. Une sorte de *statu quo* semble établi. On fait semblant d'ignorer les questions importantes ou on les renvoie à plus tard. Le roi de France continue de recevoir les rapports de ses espions en Bretagne et il paie de plus en plus de personnages, nobles ou bourgeois, susceptibles de lui être utiles à l'intérieur du duché. Le vieux roi peut mourir tranquille : il a jeté ses filets sur la Bretagne et, avant de trépasser, il a marié son fils, le dauphin Charles, qui a treize ans, avec la petite-fille du Téméraire, Marguerite de Bourgogne, fille de Maximilien, qui en a trois. Louis XI a choisi. Il pouvait aussi bien user de son influence pour faire épouser Anne de Bretagne à Charles. Il a jugé que, de ce côté-là, le fruit n'était pas encore tout à fait mûr. Il a préféré l'héritage bourguignon à l'héritage breton. Mais il sait que sa fille, Anne de Beaujeu, qu'il a désignée comme régente pendant la minorité de Charles, et qu'il juge « l'être le moins fol » de tout son royaume, prendra le relais et n'aura de cesse de s'emparer des domaines des

Montfort.

Le 30 août 1483, Louis XI meurt à Plessis-lez-Tours, dans une solitude volontaire, emportant avec lui toutes ses superstitions, mais laissant derrière lui ses multiples machinations qui ont fait de lui un très grand roi en même temps qu'une franche crapule. En Bretagne, on pousse un soupir de soulagement, car on savait que Louis XI ne lâcherait jamais prise. On se dit que l'héritier Charles VIII est bien jeune, qu'on a le temps de voir venir, d'autant plus que le pouvoir réel revient pour l'instant à une femme et que les grands vassaux du royaume ne vont pas se laisser faire. François II et Landais respirent et élaborent des projets plus souriants, maintenant que leur farouche adversaire n'est plus de ce monde.

Ils ont tort, évidemment, de voir l'avenir sous un jour meilleur. Car Anne de Beaujeu est aussi forte et aussi peu scrupuleuse que son père. C'est elle qui, en réalité, aura le dernier mot devant tout le monde, et qui réussira à s'emparer de la Bretagne. Après quelques mois de régence, le duc et son trésorier se rendent compte qu'Anne de Beaujeu est encore plus dangereuse que Louis XI, et ils vont faire en sorte de l'abattre avant qu'elle n'ait tous les atouts dans son jeu.

Mais ils sont gênés dans leurs entreprises par la situation en Angleterre, situation qui va peut-être les priver d'un allié indispensable. En effet, au début de 1484, Édouard IV meurt, laissant deux garçons en bas âge, dont l'un est le fiancé officiel d'Anne de Bretagne. Mais le frère d'Édouard, Richard de Gloucester se fait nommer régent ; il assassine froidement ses deux neveux et se fait alors proclamer roi sous le nom de Richard III. Voilà Anne libérée de son engagement envers le prince de Galles. Mais que va-t-il advenir de l'alliance anglo-bretonne ? Pierre Landais se préoccupe immédiatement d'engager des négociations avec le nouveau roi.

C'est alors que meurt Guillaume Chauvin dans sa prison. La nouvelle est ressentie comme un affront par la noblesse bretonne qui n'a que haine et mépris pour le drapier de Vitré parvenu aux faîtes des honneurs et de la puissance. Un complot se trame contre le trésorier. Et le 7 avril 1484, à la tombée du jour, sous la conduite du maréchal de Rieux et du prince d'Orange, neveu de François II, les conjurés pénètrent en grand nombre dans le château de Nantes, et, l'épée à la main, cherchent partout Pierre Landais. Au cours de cette violente intrusion, ils fouillent chaque pièce du palais, même la chambre de François II. Ils arrivent dans la chambre où se trouvent Anne, sa sœur Isabeau et Françoise de Dinan. On fouille les lits, les armoires, on regarde derrière les tapisseries, dans les cheminées. On bouscule les livres et les jouets des enfants. Chacun des hommes en armes pose la même question : « Où est Landais ? » Les serviteurs du château ont beau répondre que Landais n'est pas là, on continue néanmoins à chercher avec une sorte de rage, et sans aucun respect pour le duc dont on investit ainsi la demeure. La chasse à l'homme dure toute la nuit.

Au petit matin, un officier de la maison ducale parvient à échapper à la surveillance des conjurés. Il court sur les remparts et ameuté les habitants de

Nantes qui commencent à passer dans les rues. Il leur crie que le duc est en danger et réclame de l'aide. Aussitôt la foule se rassemble. Les équipages de plusieurs baleiniers à l'ancre sur le quai de la Fosse débarquent des couleuvrines et les braquent contre la grande porte du château. La bataille semble imminente. Dans sa chambre, Anne, qui n'a que sept ans mais qui comprend fort bien ce qui se passe, craint un moment que tout cela ne dégénère en lutte féroce. Et qui a tort, qui a raison dans cette histoire ? Elle connaît Pierre Landais et l'estime. Elle connaît le maréchal de Rieux et le considère comme un brave. Mais en tout cas, elle ne pardonnera jamais au maréchal de Rieux, qui deviendra plus tard son tuteur, cette violation des appartements ducaux. Il est vrai que Rieux, elle s'en apercevra bien vite, est un triste individu, toujours prêt à trahir quelqu'un pour qui le paie mieux.

Cependant, comme au dehors la foule grossit et que le peuple de Nantes, très attaché à son duc, s'apprête à prendre d'assaut la forteresse pour délivrer celui qu'on pense prisonnier, le duc lui-même, escorté de deux des conjurés, monte sur les remparts et s'adresse à la foule. François II affirme qu'aucun attentat n'a eu lieu, que son honneur est intact et il demande aux gens de se retirer. L'effusion de sang n'aura pas lieu, mais la foule indécise et méfiante se demande encore si le duc ne parle pas sous la contrainte. On envoie trois messagers à l'intérieur pour examiner la situation.

Ces messagers se rendent effectivement compte qu'il y a eu conjuration, mais que ni le duc ni aucune personne n'a été molesté. Ils s'adressent alors aux conjurés, leur démontrant qu'ils ont seulement réussi à soulever le peuple. Ils ajoutent que maintenant, si le duc n'est pas libre de sortir, ce peuple pourrait bien les massacrer tous, hommes d'armes aussi bien que seigneurs. Puis les messagers s'en retournent.

L'embarras des conjurés atteint son comble. Ils voulaient s'emparer de Landais, mais celui-ci n'est pas dans le château. En fait, le trésorier se trouvait tranquillement dans son manoir de la Pablotière, à quelques lieues de Nantes. Averti de ce qui se passe au château, il comprend qu'il court un grand danger. De plus, une vingtaine de cavaliers se pressent à la porte de son manoir. Terrorisé, il s'enfuit par les jardins, saute sur un cheval et galope jusqu'à Pouancé où il se met sous la protection du duc d'Alençon, à qui il a rendu service et qui ne peut l'abandonner dans cette situation périlleuse.

Les conjurés ne peuvent plus que négocier leur liberté. Ils renoncent à poursuivre l'affaire et promettent de se retirer en dehors de la Bretagne. Le duc accepte leurs conditions et, un peu honteux de leur mésaventure, le maréchal de Rieux, le prince d'Orange et le vicomte de Rohan, suivis de leurs complices, quittent le château sous la protection de la garde ducale et sous les huées de la foule. Rieux fait contre mauvaise fortune bon cœur mais, plus tard, il se vengera des Nantais qui l'ont insulté. Et tous se hâtent de se réfugier en France, par crainte de représailles des amis de Landais ou des inconditionnels de François II quelque

peu ulcérés de la manière dont ils ont traité leur souverain.

Cette affaire a marqué Anne de Bretagne. Elle s'en souviendra longtemps, surtout lors de ses démêlés avec le maréchal de Rieux. Quant à la Bretagne elle-même, elle s'en tire avec quelques bonnes épées en moins. Qui était derrière tout cela ? On a parlé des amis de Chauvin, justement irrités du sort du malheureux chancelier. Mais l'opération visait un but plus vaste : il s'agissait de sauter sur le prétexte pour s'emparer de Landais et le faire disparaître. Plus que jamais la politique du trésorier gênait le pouvoir royal qu'incarnait Anne de Beaujeu. Et comme les conjurés sont à peu de chose près ceux qu'on retrouvera plus tard en train de conclure un pacte avec la régente dans le dos de François II, on est en droit de se demander si l'opération n'a pas été téléguidée ou simplement encouragée, moyennant finances, par la cour de France. En tout cas, Pierre Landais, une fois le danger passé, revient à Nantes, plus puissant que jamais. Et puisque les deux fiancés anglais d'Anne de Bretagne viennent de disparaître tragiquement dans les circonstances qu'on connaît, il se met dans la tête de faire épouser à Anne le dernier des Lancastre, et de placer Henry Tudor sur le trône d'Angleterre à la place de l'odieux Richard III.

Cependant Richard III règne effectivement et Henry Tudor n'est qu'un prétendant sans ressources. Landais mène un jeu dangereux, car si Henry Tudor échoue, la Bretagne perdra son allié anglais. Aussi le trésorier se livre-t-il à des manœuvres tortueuses d'où il ressort qu'il joue double jeu. Et comme, de moins en moins, le duc ne peut refuser quoi que ce soit à son trésorier, une flotte, commandée par l'amiral du Fou se rassemble à Paimpol. L'expédition, théoriquement très simple, vise à faire débarquer le comte de Richemont en Angleterre avec quelques troupes. Une fois là-bas, ces troupes opéreront leur jonction avec celles qu'aura levées le duc de Buckingham, farouche ennemi de Richard III. Et l'on pense que le Pays de Galles se soulèvera contre l'usurpateur assassin. Il n'y aura plus qu'à marcher sur Londres où la population, tout heureuse, reconnaîtra Henry comme roi légitime.

Tout cela ressort du domaine du rêve, mais le plus extraordinaire, c'est que ce rêve a eu un commencement de réalité. D'ailleurs, dans la coulisse, Anne de Beaujeu avait promis son concours pour cette opération : elle préférait jouer la carte Richemont et en faire son obligé plutôt que la carte Richard, lequel serait renversé tôt ou tard et avec qui on ne pouvait rien entreprendre de sérieux. C'est ainsi que l'amiral du Fou prit la mer, ostensiblement, comme pour se livrer à des manœuvres sur les côtes bretonnes, histoire de donner le change. Et le jour dit, Henry Tudor monte à bord de son navire et cingle vers les Cornouailles.

Le destin se manifeste : une effroyable tempête éclate et disperse la flotte bretonne. Le lendemain, seul le navire du comte de Richemont se trouve face aux côtes anglaises. On aperçoit de grands rassemblements de troupes et on se demande si ce sont des amis ou des ennemis. Henry Tudor envoie des messagers aux nouvelles, mais celles-ci n'étant point celles qu'on espérait, le comte fait

mettre la voile en catastrophe et ordonne de faire demi-tour. Le destin s'acharne vraiment sur le futur Henry VII puisqu'une autre tempête éclate et oblige le navire à se réfugier sur la côte du Cotentin. Cette fois, le prétendant au trône d'Angleterre se trouve en territoire français, où il risque de devenir l'otage du roi de France. Mais la régente, qui a autre chose à faire, le laisse partir et le fait même raccompagner jusqu'à la frontière bretonne. Le possible fiancé d'Anne de Bretagne gagne alors Vannes où se sont réfugiés bon nombre de rescapés de l'insurrection anglaise.

Car il y a eu insurrection dans l'île, insurrection menée par le duc de Buckingham et rassemblant la quasi-totalité des Gallois. Mais Richard III, ayant eu vent de ce qui se tramait, peut-être renseigné par des traîtres, a pris les devants et a écrasé les troupes ennemies. Il a même capturé le duc de Buckingham et l'a fait périr sur l'échafaud. Richard III triomphe donc, et comme il sait le rôle joué par la Bretagne dans l'opération manquée, on peut dire que les relations entre les deux pays sont quelque peu refroidies.

C'est alors que Pierre Landais joue l'autre face de son jeu. Puisque le comte de Richemont ne sert plus à rien, autant l'abandonner et faire plaisir au roi en place. Il fait d'abord intervenir Maximilien d'Autriche comme médiateur entre Richard III et François II. Maximilien, qui a toujours intérêt à la triple alliance anglo-brito-bourguignonne, ne se fait pas prier. Les ambassadeurs de Maximilien reviennent avec des assurances de Richard concernant son alliance avec les Bretons. Mais il y met une condition tout à fait prévisible : il faut livrer Richemont et les seigneurs anglais révoltés.

Ces conversations secrètes sont menées par Pierre Landais, en dehors de toute participation du duc. Landais se dit que François II, qui est un homme d'honneur, n'acceptera jamais cet infâme marché qui consiste à obtenir une alliance contre la vie d'un hôte, considéré de plus comme un ami. C'est pourquoi il se garde bien de parler de tout cela au duc. Il conclut seul l'affaire, et dans le plus grand secret, promet de livrer Richemont. Ouvertement, il propose à Henry Tudor de l'aider à mener une autre tentative. Il lui adjoint des troupes, mais il a donné à certains chefs l'ordre de se saisir du prétendant à la première occasion favorable.

Heureusement pour Richemont, comme pour l'honneur de la Bretagne, le prétendant est averti de ce qui se trame par une indiscretion, probablement due à un affidé d'Anne de Beaujeu, qui était au courant de tout puisqu'elle bénéficiait du réseau d'espionnage de son père, et il se hâte de s'enfuir de Vannes, déguisé en valet et suivi de quatre compagnons seulement. Il gagne rapidement et sans encombre Angers, où précisément Anne de Beaujeu lui accorde hospitalité et protection.

Landais fait grise mine. Tout son plan est déjoué. Dans une terrible colère, François II menace son trésorier, lui reproche son infamie et lui interdit de possibles représailles contre les réfugiés anglais restés à Vannes. Il offre même à ceux-ci quelques subsides pour les aider à passer ces moments difficiles et leur

permettre de rejoindre Henry Tudor. Visiblement, cette affaire ébranle quelque peu la confiance que le duc porte à son tout-puissant trésorier. Ses yeux s'ouvrent : il constate que le personnage est inquiétant sous ses dehors d'homme de devoir et de travail.

Cependant la situation reste paradoxale. Landais a quand même donné à Richard III des gages de bonne volonté, et le roi d'Angleterre ne peut plus rien demander aux Bretons, maintenant que Richemont se trouve sur le territoire français, et probablement encouragé par la régente à fomenter une nouvelle tentative. Richard III ne peut que se rapprocher de François II. D'ailleurs Maximilien, qui tient à sa triple alliance, le pousse dans cette direction. Richard se laisse convaincre facilement. Un plan est dressé contre la France, et en cas de victoire sur celle-ci, ce qui est considéré comme sûr, on se partagera allègrement quelques dépouilles en faisant en sorte d'affaiblir le royaume des Valois.

Mais Anne de Beaujeu n'est pas au bout de ses peines. Les grands vassaux du roi acceptent de moins en moins l'autorité de cette femme têtue et d'un esprit aussi retors que celui de son père. L'un de ceux-ci est encore plus virulent que les autres et, pourtant, Louis XI l'a mis sur la touche et lui a fait promettre de servir et respecter le dauphin Charles : il s'agit de Louis d'Orléans, fils du poète Charles d'Orléans, aîné de la branche Orléans, et tout compte fait, tant que Charles VIII n'aura pas d'enfant mâle, héritier présomptif de la couronne française.

Curieux destin et curieux personnage que Louis d'Orléans. Il incarne le type même du grand seigneur raffiné et *courtois*, d'une très grande valeur chevaleresque, d'une bravoure à toute épreuve, mais sordide calculateur, intéressé, et surtout ivre de pouvoir, moyennant quoi, jusqu'au moment où il montera sur le trône, il sera un éternel conspirateur, un éternel factieux, et curieusement le plus fidèle allié de son cousin François II et de la jeune Anne de Bretagne. Et il jouera un rôle considérable dans la vie de la duchesse, tant par sa présence à Nantes, durant la jeunesse d'Anne, que par son mariage avec elle, par la suite.

En avril 1484, le 19 avril précisément, Louis d'Orléans arrive à Nantes, dans le château de son cher cousin, le duc François II. Il y restera plus d'un mois. Pourquoi cette venue qui fait d'ailleurs beaucoup de bruit en Bretagne comme en France ? La réponse peut paraître complexe.

On sait qu'Anne de Beaujeu gouvernait avec un conseil de régence et que Louis d'Orléans, en tant que prince du sang le mieux placé, présidait ce conseil. Or, avant le sacre de Charles VIII, constamment différé à cause des dissensions de la cour, la régente commença à se passer de plus en plus des conseils et avis de Louis. Ses partisans, somme toute assez nombreux mais peu riches, ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'Anne de Beaujeu, chaque fois qu'une décision était en suspens, faisait venir le jeune roi devant le conseil et lui faisait emporter la décision. Certes, Charles VIII, c'est bien connu, craignait terriblement sa sœur qui l'impressionnait non seulement par son âge mais aussi par sa volonté farouche.

Chaque fois qu'il intervenait, c'était donc sur les recommandations d'Anne de Beaujeu, ce qui permettait à la régente d'avoir toujours le dernier mot.

Louis acceptait mal cette situation. Déjà Louis XI lui avait joué un mauvais tour en lui faisant épouser – sous la contrainte, il est vrai – son autre fille, Jeanne de France. C'était un calcul habile mais sordide de Louis XI. Il se méfiait de tout le monde, on le sait, (sauf peut-être d'Anne de Beaujeu) et surtout des membres de sa famille qu'il accusait de complot permanent contre sa vie pour l'obtention du pouvoir. Les Orléans étant les princes du sang les plus proches, il avait donc toutes les raisons du monde de les écarter le plus loin possible. Après avoir convaincu Louis d'Orléans de certaines malversations (mais qui n'en commettait pas à l'époque ?), il lui donna à choisir : moine tonsuré ou époux de Jeanne de France. Or la malheureuse princesse était affligée du nez de son père, d'une bouche aux lèvres incroyablement épaisses, d'un corps rachitique, d'une épaule plus haute que l'autre, d'une hanche et d'une cuisse atrophiées, d'une bosse dans le dos, et pour couronner le tout, d'un pied-bot. Un vrai laideron, en somme, presque un monstre à promener dans les foires, comme on le faisait à cette époque pour la plus grande joie des cruels badauds. Inutile d'ajouter que Louis n'avait pas souvent passé de nuits dans le lit de son épouse. D'ailleurs, elle semblait absolument inapte à procréer. Et c'est ce qu'avait voulu Louis XI. Il espérait bien que sa fille vivrait longtemps et serait un poids mort pour Louis d'Orléans. Grâce à ce stratagème, Louis n'aurait jamais d'enfant légitime : ainsi la famille d'Orléans s'éteindrait et la dynastie des Valois s'en trouverait d'autant confortée. Alors Louis XI ne voyait aucun inconvénient à ce que son cousin allât faire le joli cœur auprès des dames de la cour et accumulât les histoires scabreuses avec les femmes des grands seigneurs ou les servantes les plus délurées.

Et voici qu'Anne de Beaujeu, sa belle-sœur, l'humiliait autant que son cousin et beau-père. C'était plus qu'il n'en pouvait supporter. Comme on racontait qu'Anne de Beaujeu tenait séquestré le jeune roi afin de l'avoir constamment sous sa domination, ce qui était d'ailleurs un peu vrai, Louis d'Orléans imagina un plan très simple : puisque le roi était prisonnier de sa sœur, il fallait le délivrer et lui rendre sa liberté. Le but était apparemment très généreux. Mais Louis, qui savait que son royal petit cousin était de santé très fragile, espérait d'une part pouvoir le convaincre de suivre ses propres conseils, d'autre part de lui mener la vie dure afin que son existence ne se prolongeât point trop longtemps, du moins avant l'âge d'un mariage effectif qui aurait risqué de provoquer une descendance directe.

Par l'entremise de ses fidèles, Louis d'Orléans finit par persuader le jeune roi, lequel, répétons-le, craignait beaucoup sa sœur, d'écrire au duc de Bretagne pour que celui-ci vînt le délivrer. Pourquoi le duc de Bretagne ? Parce qu'il défendait des intérêts identiques à ceux de Louis. Et d'ailleurs, François II, qui entretenait d'excellentes relations avec son cousin, était bien persuadé que si Louis était roi, il laisserait la Bretagne en paix^[30]. Quoi qu'il en soit, le complot fut ourdi dans l'ombre de façon à faire évader Charles VIII de Vincennes où il était isolé au milieu des fêtes et des jeux, à l'écart des grandes affaires. Et, bien entendu, Anne

de Beaujeu fut immédiatement avertie. Elle se précipita à Vincennes, écarta les hommes que Louis d'Orléans avait placés autour du roi, emmena celui-ci précipitamment à Montargis, craignant d'être prise au piège dans la région parisienne, puisque son beau-frère était gouverneur de Paris.

Effectivement, quand il vit la régente à Montargis, Louis travailla à soulever Paris contre elle et son gouvernement. Il se montrait fréquemment avec pompe et magnificence, essayant d'éblouir le peuple, tenant maison ouverte à tous ceux qui se présentaient, donnant des fêtes et des repas mémorables. Il provoquait souvent des assemblées à l'hôtel de ville. Il y assistait, il intervenait sur tout, déplorant la misère du peuple écrasé d'impôts. Il se présenta même au parlement et y fit un véritable réquisitoire contre Anne de Beaujeu, laquelle ne se soumettait à aucun des règlements que les États avaient prescrits pour modérer son autorité. Il se présentait aussi comme celui qui pouvait tout remettre en place, et cela au nom du roi bien entendu, de ce pauvre roi qui était le jouet de madame sa sœur. Mais ces harangues n'eurent guère de succès, et c'est un peu pourquoi Louis était venu chercher du réconfort et des secours auprès de François II.

Enfin, il fut surpris par la magnificence de la cour ducal qui lui apparut tout de suite comme un endroit idéal. Comme tous les Orléans, c'était un épicurien bon teint qui savait jouir de tous les plaisirs de la vie et, de plus, un homme cultivé et raffiné. François II vit tout le parti qu'il pouvait tirer de son cousin, d'autant plus que celui-ci était accompagné de son âme damnée, Dunois, son autre cousin par la main gauche, le fils du Bâtard d'Orléans, maître ès machinations et grand défenseur de l'esprit familial des Orléans. Dunois s'arrangea pour que les relations entre Louis et François fussent les meilleures possibles. Il y avait tout intérêt lui-même.

C'est à cette époque que, de part et d'autre, on pensa à un mariage entre Anne de Bretagne et Louis d'Orléans. Certains ont prétendu qu'ils étaient tombés amoureux l'un de l'autre. En dehors du fait que Louis était un homme déjà mûr et que Anne n'avait que sept ans, cette histoire touche à l'absurde. Le mariage des princes n'était point à l'époque une affaire de cœur. Tout au plus fallait-il qu'il y eût assez d'attirance sexuelle pour permettre la procréation d'enfants légitimes. Au fond, on n'en demandait pas plus. On raconte encore que Louis, sensible à cette idée de mariage avec l'héritière des Montfort, envoya un de ses serviteurs se cacher dans la chambre où la petite fille se déshabillait, cela afin que le serviteur pût se rendre compte du physique de la princesse. Il faut dire que Louis d'Orléans, affligé par une épouse monstrueuse, se méfiait de celle qui pouvait devenir un jour la sienne. Comme il avait été marié de force, il espérait bien pouvoir faire annuler son union quand le besoin se ferait sentir. On ajoute même que, ne se fiant pas au rapport de son serviteur, il soudoya une des femmes de chambre d'Anne afin de voir lui-même de quoi il retournait. Et l'on dit qu'il fut satisfait. D'ailleurs, plus tard, il ne fit aucune difficulté à épouser Anne, et il en fut même, dit-on, fort satisfait.

Ces rumeurs restent invérifiables, mais elles peuvent correspondre à une certaine réalité. Elles donnent aussi le ton de la visite et du séjour de Louis d'Orléans dans la résidence du duc de Bretagne, en ce printemps 1484. Cependant, même si on donne des fêtes et si on y parle d'amour, l'enjeu immédiat est beaucoup plus grave : comment se débarrasser d'Anne de Beaujeu et, ultérieurement, de Charles VIII ?

Les trois cousins, François, Louis et l'autre François, Dunois comte de Longueville, tiennent réunion sur réunion. Parfois Landais est invité et donne son avis. Landais est tout acquis au parti d'Orléans. Depuis sa mésaventure avec les Anglais, il veut prendre des garanties sur le continent, et plus il y aura de dissensions dans la famille royale française, mieux cela arrangera les affaires du duché. De plus, il laisse entendre que le roi Richard III verrait d'un très bon œil l'ascension du duc d'Orléans, ce qui lui permettrait d'avoir un allié sûr en cas d'assistance octroyée par la régente à Henry Tudor. Mais Landais demeure prudent : il sait que les conjurés d'Ancenis ont placé des hommes de confiance dans cette citadelle d'où ils narguent l'autorité ducale. Et surtout, ils sont passés en France, et eux aussi complotent, mais dans un sens opposé à ce qui se trame à Nantes. Et il ne se passe pas de jours qu'ils ne fassent appel à leurs anciens compagnons d'armes pour les inviter à venir les rejoindre.

En fait, si Louis d'Orléans était venu à Nantes pour demander du secours à François II, c'est plutôt lui qui promet son aidé à son cousin de Bretagne. Car François II se trouve dans une situation assez critique, non pas tellement par suite de la menace française, mais par la faute de ces conjurés d'Ancenis qui débauchent tant et plus à travers le duché et constituent une gangrène intérieure. Louis d'Orléans, qui reçoit lettre sur lettre de la régente l'invitant au sacre du roi, se décide à repartir en compagnie de Dunois. Il fait aussitôt parvenir à Anne de Bretagne, en guise de consentement tacite à une future union, un magnifique anneau d'or. En tout cas, Louis sait très bien que son intérêt n'est pas aux côtés d'Anne de Beaujeu.

Celle-ci utilise d'ailleurs tous les moyens pour parvenir à ses fins. Elle essaie d'endormir la méfiance de son beau-frère en lui confiant des fonctions honorifiques. Elle finance surtout largement les conjurés d'Ancenis, lesquels se trouvent à Angers autour du maréchal de Rieux. Il y a là un digne représentant des Rohan, le comte Louis, puis le sire de Vitré, Chefdubois, quelques valeureux capitaines et nobles de moindre importance. Mais la liste s'allonge et l'on annonce sans cesse de nouveaux ralliements : le comte de Laval, Françoise de Dinan elle-même, le sire de Maupertuis, Gilles du Guesclin.

Et s'il n'y avait que cette fronde des nobles et des capitaines, mais il se passe des choses très inquiétantes. À Ancenis, les conjurés ont barré la Loire : tout le trafic fluvial vers l'intérieur est arrêté. Les Nantais, qui vivent en grande partie de ce commerce, sont à la veille de la ruine. Ils commencent à s'agiter et demandent qu'on leur vienne en aide. Il est temps d'agir. Mais François II ne comprend pas

que le seul moyen d'éviter la sécession est de se séparer de Landais. Le trésorier écarté du pouvoir, la plupart des gentilshommes reviendraient immédiatement dans le giron ducal. Mais François II vieillit. Il a besoin des conseils de Landais. Il a peur d'être désarmé s'il se sépare de lui. Il se contente de condamner l'attitude des conjurés mais cela ne provoque aucun effet. On dirait que toute la noblesse bretonne veut la peau de Landais. Alors le duc publie une ordonnance dans laquelle les conjurés sont déclarés ennemis publics. Quiconque les aidera sera lui-même considéré comme un ennemi. Quiconque les reconnaîtra dans le territoire breton aura le devoir de s'en emparer. Bien entendu, cela n'empêche nullement les barons révoltés de passer la frontière à Ingrandes et d'aller voir ce qui se passe aux alentours de Nantes. Ils se rendent compte que le duc dispose quand même de fidèles et d'une armée assez forte. Ils commencent à craindre que François II, ou plutôt Landais, ne tente quelque chose contre leurs domaines. Et, certes, il est dans les intentions de Landais d'envahir leurs terres et de les confisquer. Dans ce jeu, chacun se fait peur, mais personne n'est en définitive assuré de remporter la dernière manche.

Alors les barons révoltés se tournent vers Anne de Beaujeu, qui n'attendait que cet appel. Les barons lui exposent leur situation désespérée : ils manquent de toutes ressources, les troupes ducales ont envahi leurs domaines, on a rasé leurs bois de hautes futaies, on a démoli leurs maisons, on a démantelé certaines de leurs forteresses. La régente prend bonne note de leurs doléances. Et comme François II a délégué trois observateurs aux états généraux de Tours, dont l'inévitable Landais, elle s'arrange pour renvoyer celui-ci dans les plus brefs délais et pour acheter les deux autres délégués, le sire d'Urfé, grand écuyer de Bretagne qu'elle nomme grand écuyer de France, et Poncet de Rivière qui est nommé gouverneur de Bordeaux. En dépit de sa fureur, François II n'y peut rien.

La régente avait cependant très peur de voir la triple alliance devenir effective. Voulant s'informer de ce qui se tramait officiellement, elle envoya Dunois en ambassadeur auprès de François II pour essayer de liquider tout le contentieux immédiat. Bien sûr, Dunois va jouer le double jeu : chargé par Anne de Beaujeu de négocier un traité pacifique entre la France et la Bretagne, mais il s'emploie à dresser définitivement François II contre la France, lui démontrant que son intérêt se trouve définitivement aux côtés de Louis d'Orléans pour chasser la régente.

Anne de Beaujeu comprend la trahison de son messager. Il faut dire que ce n'était qu'un prêté pour un rendu. La riposte cinglante ne tarde pas, car elle entre dans le jeu des conjurés d'Ancenis en leur posant un marché : ils récupéreront tous leurs biens et toutes leurs prérogatives à condition de signer une déclaration par laquelle ils s'engagent à donner la succession de la couronne de Bretagne à la couronne de France.

C'est une pure trahison qu'on leur demande d'accomplir. Ils le font cependant au mois d'octobre à Montargis : ils signent un accord solennel avec la régente,

accord qui leur restitue théoriquement leurs biens, qui fait défense au « comte d'Étampes se disant actuellement duc de Bretagne » de poursuivre les opérations contre les barons, et qui stipule nettement : « Après le décès du duc qui est de présent, en défaut d'héritier mâle descendant de lui, nous tiendrons et réputerons notre souverain le roi pour notre naturel seigneur et duc de Bretagne. » On y a mis les formes : « s'il n'y a pas d'héritier mâle... » Comme on sait bien que François II n'aura pas d'autre enfant légitime que les deux filles qu'il a déjà, on est tranquille. Cette fois-ci, sans recourir aux astuces du second traité de Guérande qui prévoit qu'en cas de défaut d'héritier mâle chez les Montfort, la couronne ducal reviendra aux Penthièvre, d'un trait de plume, le maréchal de Rieux, grand seigneur de Bretagne et futur tuteur d'Anne de Bretagne, vient de priver celle-ci de son héritage. Et tous les autres conjurés signent d'un cœur égal ce document qui nous apparaît comme proprement honteux.

On peut s'étonner de la facilité avec laquelle des nobles bretons avaient ainsi non seulement trahi leur duc et leur future duchesse, mais également la mémoire de leurs ancêtres qui s'étaient toujours battus pour le maintien de l'indépendance souveraine de la Bretagne. Il faut dire que les circonstances étaient fort troubles. D'une part, la notion de patrie n'existait pas, la patrie n'étant souvent que le territoire des ancêtres directs : autrement dit les conjurés, en reniant le duché, ne faisaient que sauver leurs propres domaines, ceux que leurs ancêtres leur avaient légués directement. Cette argumentation est logique, et dans un certain sens, elle peut servir à justifier un homme comme le maréchal de Rieux ou le comte de Rohan. D'autre part, il faut compter avec les sentiments francophiles de la plupart des nobles bretons, sentiments francophiles fondés en grande partie sur la peur des empiètements anglais. Et les Anglais se profilaient partout derrière la silhouette de Pierre Landais. Cette autre raison a également de quoi satisfaire ceux qui sont tentés de considérer l'affaire comme un absolu ne souffrant pas d'être confronté au réel du moment. En fait, il est bien difficile de juger ces conjurés d'Ancenis, signataires de l'accord de Montargis, comme il est difficile de juger vraiment Pierre Landais.

Car l'heure du jugement du grand trésorier de Bretagne a sonné. Sa dernière œuvre est la signature d'une alliance entre François II, Louis d'Orléans et François de Dunois, le 23 novembre 1484, traité ostensiblement dirigé contre Anne de Beaujeu. Mais ce sera son dernier triomphe. Pierre Landais est condamné d'avance, et il le sait. Il ne sort pour ainsi dire plus du château ducal. Sa garde personnelle veille sur lui jour et nuit. Homme d'une grande intelligence, il sait très bien que son œuvre impopulaire déchaîne contre lui non seulement des passions mais des haines qui ne peuvent s'assouvir que dans le sang.

Et Anne de Bretagne est témoin d'un événement surprenant qui la bouleversera profondément. Le 19 avril 1485, François II a fait rassembler ce qui lui reste du ban et de l'arrière-ban de ses vassaux dans la cathédrale de Nantes. Avec une émotion mal contenue, il leur demande de reconnaître Anne pour son héritière et pour l'aider à assurer dignement la succession de son père sur le trône ducal. Tout

le monde jure. Combien se parjureront ? Néanmoins, cette cérémonie redonne une certaine forme d'espoir aux partisans du duc. Landais dépêche messagers sur messagers auprès de Maximilien et de Richard III. Il demande des secours en hommes de troupe, car il sait que les conjurés du parti français sont massés à Angers et qu'ils n'attendent qu'une occasion pour se précipiter sur Nantes. Alors Maximilien envoie un contingent d'Allemands et Richard III un millier d'archers anglais. De l'autre côté, à Angers, on demande des secours à la régente. On en reçoit. L'armée est devenue assez importante, mais tous les participants n'ont qu'un seul point commun, la haine de Landais. Pour le reste chacun pense ce qu'il veut. Chacun est prêt à renverser les alliances si besoin est, tel le prince d'Orange, cousin de Louis d'Orléans et qui fait partie du clan, ce qui ne l'empêche pas de combattre avec les barons révoltés.

Le maréchal de Rieux commande l'armée. Il décide d'attaquer le plus tôt possible pour ne pas laisser aux troupes duciales le temps de s'organiser. Il faut parvenir à Nantes sans délai et investir le château. Tout sera alors joué, car il n'y aura plus qu'à négocier la tête de Landais contre la liberté de François II. Et l'armée s'ébranle immédiatement après avoir appris que Landais avait lancé les troupes duciales sur Ancenis afin de raser et de brûler la forteresse. Rieux ne sait pas trop comment cela va se passer. Il craint que la forteresse d'Ancenis ne soit détruite avant son intervention. Il n'en est rien. Les deux armées campent l'une en face de l'autre dans une angoissante attente. Chacun a un parent et un ami de l'autre côté. Va-t-on s'entretuer et détruire ainsi ce qui fait la force vive de la Bretagne ? Cette armée, sans être très puissante, représente néanmoins un atout très important dans un conflit. On commence à réfléchir de part et d'autre. Après tout, c'est bien la régente qui doit se réjouir de tout cela : elle a bien manœuvré, et, grâce à ses stratagèmes, elle va réussir à éliminer une partie de l'armée bretonne sans engager aucune force française. Elle a fait un bon calcul : ainsi les Français pourront envahir la Bretagne quand ils le voudront sans rencontrer de résistance. Rieux et ses complices ont un sursaut. Du côté ducal, on se dit que tout cela est de la faute de Landais. Après tout, Landais n'est pas la Bretagne, et il ne vaut pas qu'on se massacre pour lui. Ainsi les uns oublient qu'ils ont signé la privation pour Anne de l'héritage des Montfort, et les autres qu'ils ont juré de reconnaître Anne pour unique héritière du duché de Bretagne.

Situation pour le moins confuse, on le voit. Les chefs des deux armées se rencontrent et discutent. Les autres demeurent en attente, mais personne n'a envie de combattre. Peu après, une nouvelle circule à travers les rangs des deux armées : on s'en va à Nantes. Que s'est-il passé ? Les barons révoltés d'Angers ont-ils fait amende honorable et vont-ils demander leur grâce auprès de leur duc légitime ? Il semble bien au contraire que ce soit l'armée ducale qui ait fait amende honorable ; elle aurait posé comme condition à son ralliement aux conjurés, la seule tête de Landais. « Nous irons par devers le duc et trouverons le moyen de recouvrer sa grâce et mettre autre ordre au gouvernement de sa personne et du pays. »

Cette fois, tout le monde est bien d'accord. Il n'est plus question de la déclaration de Montargis. Le maréchal de Rieux prend la tête des troupes, ce qui est normal vu son rang, et on s'ébranle vers l'ouest, en bon ordre. Rieux dépêche Pierre de Rohan, seigneur de Pontchâteau, en avant-coureur pour annoncer la nouvelle au château ducal. Les gentilshommes restés autour de François II, plus par fidélité que par conviction, ne se tiennent plus de joie : le pire a été évité et on va pouvoir se débarrasser définitivement de Landais.

Mais Landais n'a pas désarmé. Il sait qu'il n'a plus rien à perdre, et jusqu'au bout, il ira droit devant lui, conscient d'avoir raison, conscient d'avoir servi la Bretagne du mieux qu'il a pu. Il rédige une ordonnance flétrissant l'attitude des révoltés : « Sont déclarés coupables de lèse-majesté tous les capitaines, chefs de guerre et autres nobles hommes qui se sont mis avec les barons. Leurs seigneuries, terres, héritages et biens meubles sont déclarés acquis par confiscation au duc et unis à son domaine. » Pierre Landais porte cette ordonnance au duc qui la signe, mais quand il la donne au chancelier de Bretagne François Chrétien, celui-ci refuse d'apposer le sceau. Landais, furieux, menace François Chrétien de le faire révoquer, mais le chancelier ne bronche pas. Témoins de cette scène, Pierre de Rohan et quelques autres demandent à Chrétien de faire arrêter Landais sur-le-champ. Le chancelier hésite. Landais comprend cependant que tout est perdu, et, rasant les murs, va se réfugier dans la chambre du duc. Là, il se sent un peu en sécurité : François II lui doit trop et ne peut l'abandonner.

Cependant les nouvelles vont vite à travers la ville de Nantes. La foule se masse déjà devant le château, pressentant des événements extraordinaires. Dans la partie réservée aux enfants, tout s'agite également. La jeune Anne se souvient d'un autre remue-ménage, et qui avait encore Pierre Landais pour cause unique. Elle s'informe. À huit ans, elle sait que la vie politique n'est pas une mer de sérénité. Elle comprend que le trésorier est perdu et qu'il faudra bien des années avant de retrouver un homme aussi habile, même si, en tant que personnage, il n'est guère sympathique.

Le comte de Foix arrive à se glisser jusqu'aux appartements de François II. Il avertit franchement le duc : « Monseigneur, je jure Dieu que j'aimerais mieux être le prince d'un million de sangliers que de tel peuple que sont vos Bretons. Il vous faut de nécessité livrer votre trésorier, autrement nous sommes tous en danger. »

Il n'a pas tort, car la haine et la colère contre Landais ont atteint leur paroxysme dans toutes les catégories sociales qui se rencontrent au château ducal. Chacun se déclare prêt à se saisir du duc et à l'enfermer au besoin si l'on ne met pas la main sur Pierre Landais. Celui-ci s'est caché dans un placard : il y a toujours des moments comiques dans n'importe quelle tragédie, et c'en est une. Comme dans toute tragédie, il y a un sacrifice. Et la victime de ce sacrifice, ce sera le grand trésorier de Bretagne.

François Chrétien est introduit en compagnie du seigneur de Pontchâteau. Avec beaucoup de déférence, le chancelier démontre à François II qu'il n'y a pas d'autre

solution que de lui remettre Pierre Landais pour que celui-ci soit jugé, conformément aux lois en vigueur afin d'y répondre de ses actes passés. Le duc est complètement dépassé par les événements : il ne comprend pas l'arrogance des seigneurs qui accompagnent le chancelier, prêts à l'insulter. Il demande des explications. On lui dit que Landais a commis des fautes dont il doit répondre. Il supplie alors le chancelier qu'on fasse à Pierre Landais un procès en bonne et due forme, et avec promptitude. Le chancelier le lui promet. Alors François II demande à Landais de sortir du placard où il se trouve. Le trésorier sort et, sous les injures de ceux qu'il a si longtemps humiliés, on le conduit en prison. François II demeure prostré tandis que, dans une pièce voisine, Anne est atterrée par ce qu'elle vient de voir et d'entendre.

Le fait est que le procès de Pierre Landais sera mené avec promptitude. Quant à la « bonne et due forme », elle sera identique à celle que Landais lui-même avait utilisée contre Guillaume Chauvin. Mais si Guillaume Chauvin mourut de faiblesse et de dénuement dans sa prison, Pierre Landais n'eut pas le temps d'y moisir. Arrêté le 25 juin de l'an 1485, il fut condamné à mort par le tribunal et exécuté séance tenante le 19 juillet suivant. Ainsi finit le « règne » d'un personnage qui n'a pas fini d'étonner et de surprendre.

De nombreuses questions se posent à son sujet. A-t-il été un mauvais Breton ? Sûrement pas. Il a toujours agi au mieux de ce qu'il croyait être les intérêts du duché de Bretagne. Son intelligence hors du commun en avait fait un des hommes les plus clairvoyants de son époque. Ce qu'on a appelé injustement son « anglomanie » correspondait à une attitude destinée à prendre appui sur le seul État à pouvoir contrebalancer l'influence de l'État français ; en multipliant les contacts avec l'Angleterre, il n'avait fait que poursuivre la politique de tous les ducs prédécesseurs de François II, y compris Arthur de Richemont, y compris le très capétien Pierre de Dreux dit Mauclerc, imposé pourtant à l'héritière Alix par Philippe Auguste. Alors, pourquoi cette accusation ? Elle ne tient pas au regard de l'Histoire. Si les Anglais avaient manifesté clairement leur intention de s'emparer du duché, nul doute que Landais se serait alors tourné vers la France et aurait pu être accusé de « francomanie ». Mais comment concilier passion, haine et sagesse ?

Car Pierre Landais était haï, ce n'est pas discutable, haï à peu près par tout le monde. À y regarder de près, il a été un peu l'équivalent d'Olivier le Daim, le sinistre barbier de Louis XI, l'homme à tout faire, mais aussi le repoussoir, l'homme des nécessités inavouables. De plus, Pierre Landais assumait presque au vu de tous le gouvernement au lieu et place de François II dont il avait, une fois pour toutes, acquis la confiance. Des secrets plus ou moins louches les liaient et cela suffisait pour permettre cette intime et constante collaboration.

En effet, pendant vingt-cinq ans, Landais avait agi presque de sa propre autorité. Il avait tenté de faire de la Bretagne un État fort, à l'image de l'État dont rêvait Louis XI. Pour ce faire, il fallait humilier les grands seigneurs, les réduire à

la mendicité, les « casser », les priver de leurs ressources pour leur ôter toute envie de se révolter. Si Pierre Landais était venu à bout de son travail, s'il avait vraiment réussi à éliminer la noblesse féodale de la Bretagne, s'il avait réussi à faire confisquer par le duc la plupart des domaines vassaux, il aurait laissé une Bretagne unifiée et centralisée face à une France qui ne l'était pas encore tout à fait. On peut dire que Pierre Landais avait vu grand, qu'il avait vu l'avenir, qu'il s'était rendu compte qu'une nation, dans les conditions nouvelles de vie, ne pouvait se maintenir que par un régime fort, reposant sur la toute-puissance d'un monarque et l'abaissement de la noblesse. Au fond, c'était un Richelieu avant l'époque. Et que l'on ne dise pas qu'il s'est enrichi en exerçant le pouvoir ; tout homme politique, surtout en ce temps-là, en profitait pour s'assurer de confortables revenus. L'époque de Jacques Cœur n'était pas loin. Et plus tard, Mazarin laissera une fortune personnelle colossale à côté d'un État français considérablement renforcé. Alors pourquoi ce procès d'intention constamment fait à Pierre Landais ? Pierre Landais, le traître, Pierre Landais qui voulait vendre la Bretagne aux Anglais ? Rieux voulait bien la vendre aux Français. Où est la différence ? Il est vrai que l'histoire de la Bretagne s'écrit en langue française.

Quant aux ignominies prêtées à Landais, comme l'affaire Chauvin ou l'affaire Richemont, elles sont bien minimes à côté des ignominies de Louis XI, et même à côté des grands personnages du duché qui n'arrêtaient pas de « magouiller », comme on dit maintenant, suivant leurs intérêts personnels et selon les subsides qu'ils recevaient des uns et des autres, du roi de France particulièrement. La politique n'est pas une affaire de petits saints. Et l'on s'y salit toujours les doigts. De plus, Pierre Landais avait le tort d'être un roturier de basse extraction. On ne lui a pas pardonné son ascension à une époque où, surtout en Bretagne, la noblesse faisait encore illusion. On ne lui a pas pardonné non plus la façon dont il s'est débarrassé, et a débarrassé le duché, des profiteurs de toute sorte qui encombraient le gouvernement ducal, tous ces courtisans encombrants et coûteux, et les conseillers douteux qui pullulaient dans les couloirs du palais de François II. Et puis, c'était un économiste, un homme de finances qui savait gérer un budget. Il s'opposait donc logiquement aux politiques pures. Cela a été également une des raisons de sa chute.

En tout cas, dans les années qui suivirent, l'absence de Landais s'est fait cruellement sentir. Sans prétendre refaire l'histoire, on peut affirmer que les choses ne seraient pas arrivées de la même façon au moment de la défaite de Saint-Aubin du Cormier, en 1488, et lors du mariage d'Anne avec Charles VIII.

Anne a bien tenté de profiter des leçons du trésorier de son père, mais elle n'était qu'une jeune fille exposée à toutes les convoitises, y compris à celles du maréchal de Rieux qui, lui, n'a jamais été accusé de prévarication alors qu'il faisait payer très cher son ralliement à la jeune duchesse. Il y a toujours quelque chose d'injuste dans l'Histoire. Comme l'Enfer, elle est pavée de bonnes intentions, mais il reste à savoir ce qu'on en fait.

L'accusation contre Pierre Landais fut menée selon les règles. Le procureur général de Bretagne mit en avant les crimes qu'on lui reprochait : concussion, détournement des deniers publics, abus de pouvoir, trafic d'influence, népotisme, arrestations arbitraires, brutalités et violences avec utilisation injustifiée de la force publique. Tous ces crimes, la plupart des hommes politiques du XV^e siècle s'en étaient rendus coupables, à des degrés divers. Mais en l'occurrence, il fallait convaincre Landais d'avoir gouverné illégalement la Bretagne en se substituant au duc et en abusant de la faible volonté de celui-ci.

Bien sûr, Pierre Landais réagit. Reconnaisant certains des torts qu'on lui reprochait, il passa vite à la contre-attaque sur d'autres points. Il voulait gagner du temps en espérant que François II se ressaisirait et viendrait à son secours. Ses accusateurs le savaient : c'est pourquoi ils tinrent le duc à l'écart du procès. Landais fut soumis à la question, suivant la coutume de l'époque. Bien entendu, il avoua tout ce qu'on voulut lui faire avouer. Et pour que le duc ne se doute de rien, on lui envoya Odet d'Aydie, comte de Comminges, sire de Lescun : il est chargé d'endormir la méfiance du souverain, de lui donner des comptes rendus tronqués du procès et de lui faire croire que tout se passe bien pour Landais. Landais s'enfonce de plus en plus, mais François II n'en sait rien. Lescun s'est très bien acquitté de sa mission, et le duc n'est informé qu'après la pendaison du trésorier. On a eu peur qu'il n'exerce son droit de grâce. Il l'aurait sûrement fait. François II est très affligé de cette nouvelle, mais il ne réagit pas. La page Landais est maintenant tournée, mais qui commande en Bretagne ? Est-ce encore François II, duc vieillissant et privé de son plus fidèle soutien ? Alors, qui détient, en cette année 1485, la réalité du pouvoir dans le duché de Bretagne ?

Il est difficile d'y voir clair. Le chancelier François Chrétien, honnête homme, mais sans grande envergure, obéit aux grands vassaux qui, avec la disparition de Landais, retrouvent tous leurs privilèges. Le clan des barons révoltés s'est de nouveau rangé, du moins en apparence, sous la bannière ducale et il n'est plus question de faire cession, du moins pour l'instant. On fait semblant d'oublier la déclaration de Montargis. Finalement, la destitution et la mort de Landais, ardemment souhaitées par Anne de Beaujeu, se retournent contre elle : la Bretagne présente un front uni, face à une France plus que jamais décidée à l'annexer. Et loin d'être écartée du pouvoir, Anne, la future duchesse, devient le symbole vivant de l'indépendance qu'on doit maintenir contre vents et marées. Mais un problème se posait : il fallait tout de suite penser au mariage futur de la jeune fille afin que celle-ci ne soit pas soumise aux fluctuations constantes d'une politique hasardeuse. François II le savait bien, et avant de disparaître, il voulait procurer à sa fille aînée un mari suffisamment fort et écouté afin que nul ne pût contester ses droits, ni tenter de la dépouiller de son héritage.

François II, comme Landais, poursuivait l'idée de marier Anne à Louis d'Orléans, seul capable à ses yeux d'assumer cette lourde responsabilité. Mais Louis ne parvenait pas à faire annuler son mariage avec Jeanne de France. Et puis, pour l'instant, il avait fort à faire. Restait la solution qui consistait à faire épouser

à Anne un seigneur breton. Mais lequel serait assez puissant pour faire taire les autres ?

De toute façon, ces seigneurs bretons n'auraient pas demandé mieux. Le vicomte de Rohan qui, pour l'heure, se montrait chaud partisan du duc, entre deux trahisons, aurait bien voulu qu'un de ses fils épousât Anne. Ainsi se serait réalisé le vieux rêve des Rohan : posséder la couronne ducal. Mais tout le monde, y compris les alliés des Rohan, se méfiait de cette famille ambitieuse et sans scrupules, et qu'on savait de longue date vendue aux Français. Sans écarter tout à fait les Rohan de la liste des possibles, François II qui en l'occurrence se montrait particulièrement attentif et retors, préféra se tourner ailleurs. Il pensa à Alain d'Albret qui, d'ailleurs, était de la famille des Rohan par sa mère, mais avait toujours manifesté une fidélité à toute épreuve envers le duc et envers les intérêts bretons, bien qu'il fût plutôt Gascon et possesseur du comté de Foix, du Béarn et de la Navarre. Il aurait pu faire un gendre dévoué et énergique. Mais il avait quarante-cinq ans, et Anne huit. De plus, il était laid, et passablement paillard, pourvu de huit enfants légitimes et d'un nombre incalculable de bâtards. En fait, ce n'était qu'un soudard, mais n'est-ce pas ce qu'il fallait précisément au duché de Bretagne ?

François II pensa également à Jean de Châlon, prince d'Orange, qui était son neveu, puis à Dunois, qui était son cousin, puis au duc d'Alençon, qui était un des fidèles de Louis d'Orléans, et encore au duc de Gueldre et au duc de Lorraine. Finalement, il lui sembla qu'il valait mieux promettre la main d'Anne, non pas à un Breton, ni à un Français, mais à quelqu'un d'extérieur, possédant une puissance réelle appuyée sur de vastes territoires situés loin de la Bretagne, et de bonnes armées prêtes à intervenir à tout moment, du dehors, pour secourir la Bretagne. Il jeta successivement son dévolu sur un Anglais, le duc de Buckingham, un Espagnol, l'infant, et l'archiduc d'Autriche devenu roi des Romains, Maximilien, son fidèle allié veuf de Marguerite de Bourgogne.

L'union espagnole avait ceci de bon qu'elle permettait au duc de recevoir des renforts en hommes d'armes dont il avait besoin : les Espagnols n'avaient pas intérêt à ce que la Bretagne fût rattachée à la France, car le commerce avec les Bretons leur rapportait beaucoup. Le mariage anglais poursuivait la politique de Landais : l'Angleterre, malgré tous les malentendus et bien que les Anglais ne fussent pas aimés en Bretagne, constituait le contrepoint idéal pour contenir l'influence française. Mais François II penchait nettement pour Maximilien. En effet, les domaines autrichiens et bourguignons étaient fort éloignés, et la Bretagne ne risquait pas d'être soumise aux gens de l'est. Par contre, cette alliance effective permettait de tenir en respect la France puisqu'elle l'enserrait dans une tenaille. Et l'on savait que Maximilien, ennemi acharné de la France, ne se laisserait jamais déborder par elle. Il se sentait l'héritier du Téméraire, et en prenant fait et cause pour Marguerite de Bourgogne qu'il avait épousée, il avait repris à son compte toutes les prétentions bourguignonnes. Mais comment procéder au mariage dans les meilleurs délais sans pour cela mécontenter la

régente Anne de Beaujeu qui surveillait attentivement ces marchandages, notamment grâce aux rapports de Françoise de Dinan ?

Il faut dire qu'Anne de Beaujeu se trouvait en plein dans les affrontements de ce qu'on a appelé la « guerre folle ». Et là encore, c'était Louis d'Orléans l'élément dynamique de l'opération.

Il avait toujours l'intention d'enlever le roi afin de l'arracher à l'emprise des Beaujeu. Anne de Beaujeu décida de le battre sur son propre terrain : elle tenta d'enlever son beau-frère en plein Paris. À la dernière minute, Louis s'aperçut du piège qu'on lui tendait. Il s'enfuit précipitamment et gagna la forteresse, de Verneuil-sur-Avre qui appartenait à René, duc d'Alençon, un de ses plus chauds partisans. Anne de Beaujeu en profita pour regagner Paris avec le roi, en ôta le gouvernement au duc, dépouilla Dunois du Dauphiné, et les priva l'un et l'autre, ainsi que leurs amis déclarés, de leurs pensions et de leurs troupes.

C'était un outrage difficilement supportable. Louis d'Orléans tenta de constituer une nouvelle armée et obtint de François II qu'il lui envoyât un fort contingent. Il attendait également des renforts du duc d'Angoulême, du duc d'Alençon et du vicomte de Narbonne. Il voulait abattre définitivement la régente et faire la loi en s'occupant lui-même de Charles VIII. Mais alors qu'il s'était retiré dans Beaugency, l'armée de la régente vint l'assiéger et les troupes de ses alliés n'arrivèrent pas. (François II se débattait alors avec l'affaire Landais.) Louis d'Orléans et Dunois durent finir par se soumettre. Louis se vit dans l'obligation de recevoir des garnisons royales dans toutes les villes de son apanage et Dunois fut contraint à s'exiler en Italie. Anne de Beaujeu connaissait le rôle de Dunois dans ce genre d'affaires et elle préférait l'éloigner de son cousin. Et elle imposa au duc de Bretagne un traité qui fut signé à Bourges : François II s'engagea – une fois de plus – à ne fournir aux ennemis du roi ni troupes ni munitions, et à ne favoriser en rien ceux qui pourraient s'élever contre l'administration actuelle. François II n'avait pas le choix. L'armée de la régente se trouvait sur les frontières bretonnes, prête à se lancer dans la péninsule. Il fallait gagner du temps.

Or, dès le début de l'année 1486, François II conclut à Bruges, avec Maximilien, un traité en tout point contraire à celui qu'il avait accepté à Bourges. Par ce traité, François et Maximilien s'obligeaient à ne point poser les armes qu'ils n'eussent contraint le roi à éloigner ceux qui lui donnaient de mauvais conseils. Il s'agit bien entendu de la régente que, dans d'autres phrases du traité, on nomme « certaine femme ». Il faut dire que François II n'avait pas hésité une seule seconde à traiter avec Maximilien : Anne de Beaujeu venait de réaffirmer solennellement l'acquisition des droits des Penthièvre par son père, annonçant clairement du même coup son intention de réunir un jour la Bretagne à la France.

Cet accord entre Maximilien et François II réveilla la rébellion des seigneurs mécontents de la régente. On se mit à comploter de plus belle. Dunois, dans sa retraite d'Asti, dernier bastion des possessions des Orléans en Italie, rongea son frein. Il s'arrangea pour revenir en France, puis passa en Bretagne où il reçut un

très bon accueil. À ce moment, il semble que Lescun, comte de Comminges, qui gouvernait aussi la Guyenne, ait réussi à prendre la place laissée vacante par Landais. Il conseillait le duc en toute chose, et son attitude était franchement hostile à Anne de Beaujeu. Il persuada Dunois du soutien de la majorité des seigneurs bretons dans une nouvelle tentative contre la régente. Il assura que Maximilien, maître par son fils Philippe des forces de Flandre, et de celles d'Allemagne en tant que roi des Romains, aiderait de tout son pouvoir les confédérés, ne fût-ce que pour plaire au duc de Bretagne qui lui avait laissé entendre qu'il pourrait épouser sa fille Anne. Dunois s'installe à Parthenay, non loin de la Bretagne pour pouvoir s'y réfugier en cas de besoin, et élabore sa stratégie : il s'agit de trouver le moyen de s'emparer de Paris. La régente, prévenue, ordonne à Dunois de retourner en Italie. Il refuse fièrement. Alors Anne de Beaujeu, qui sent le danger, dépêche à Orléans le maréchal de Gié pour sommer le duc Louis de venir auprès du roi. Ce n'est ni plus ni moins qu'une arrestation. Louis d'Orléans fausse compagnie à son gardien et se réfugie à Nantes, auprès de François II. Là, de nombreux confédérés, qui ne tenaient pas à demeurer en France de peur d'être incarcérés par la toute-puissante régente, le rejoignirent.

C'est dans cette atmosphère turbulente, où l'on complotait à chaque heure du jour, entre deux fêtes ou deux divertissements, où l'on échafaudait des rêves d'ailleurs tout à fait insensés, qu'Anne de Bretagne vécut sa dixième année. Comme elle s'intéressait à tout ce qui se passait, elle put mesurer l'ambition humaine et les intrigues qu'elle suscitait. Elle pouvait également se rendre compte par elle-même combien était fragile le pouvoir d'une duchesse, fût-elle souveraine.

Précisément, le 8 février 1486, François II réunit à Rennes les états de Bretagne. Le duc se sent vieillir. Il a déjà fait jurer aux Nantais qu'ils reconnaîtraient Anne comme son unique héritière. Il veut maintenant que cette reconnaissance devienne officielle et valable pour l'ensemble du duché. Personne ne manque à l'appel dans la grande salle de l'évêché, pas même les signataires de la déclaration de Montargis. Le chancelier de Bretagne commença un long discours où il exposait les arguments du duc : Anne était l'héritière d'une longue lignée de ducs qui avaient toujours pris grand soin à maintenir l'indépendance de leur pays. Il fallait que la succession se fit dans le calme et sans heurt pour le plus grand intérêt du duché et le plus grand bonheur de ses habitants. Si, par malheur, certains étaient amenés à contester les droits d'Anne, et si, par plus grand malheur encore, ils allaient jusqu'à appeler l'armée française à la rescousse, ils porteraient la responsabilité d'un désastre comme jamais le pays n'en avait connu jusqu'à présent. Et, après avoir écouté le chancelier, l'assemblée se sépara, chacun de ses membres voulant réfléchir à ce qui avait été dit.

En fait, la partie n'était gagnée d'avance ni pour François II ni pour Anne. De nombreux barons bretons souhaitaient ouvertement le rattachement à la France, car ce rattachement préservait et, parfois, augmentait leurs propres domaines. Et parmi ceux-ci, la proportion des affidés d'Anne de Beaujeu augmentait de plus en

plus. Ne payait-elle pas le propre fils de François II, le comte d'Avaugour ? Et justement, la réponse des états dépendait en grande partie de lui, tant il avait d'ascendant sur ses pairs. Et puis, en tant que bâtard, il n'avait rien à perdre.

Cependant le comte d'Avaugour se rangea à l'avis de son père et entraîna derrière lui, bon gré mal gré, les seigneurs bretons, les ecclésiastiques et les quelques rares bourgeois qui siégeaient là. Il s'engagea même à faire respecter la volonté paternelle et à aider de tous ses moyens sa sœur Anne en tant que duchesse héritière de Bretagne. Et si Anne disparaissait, on reconnaîtrait les mêmes droits à sa cadette Isabeau. François II et Anne avaient gagné la partie. Il restait maintenant à savoir de quel effet serait suivie cette déclaration solennelle. Certes, le lendemain, 8 février, le duc fit célébrer dans l'église Saint-Pierre une cérémonie destinée à conférer un caractère sacré à cet engagement moral pris par les Bretons. Ce fut d'ailleurs la première apparition publique officielle de la jeune Anne. Elle fut l'héroïne du jour, le point de mire de tous. Et elle comprit sans doute dès cet instant le sens de la mission à laquelle sa naissance l'attachait.

Devant l'autel de Notre-Dame de la Pitié, le duc François II s'avança à pas très lents, la main droite posée sur l'épaule gauche d'Anne et sa main gauche posée sur l'épaule droite d'Isabeau. Le père et les deux filles prirent leur place sous un dais et entendirent la messe. Au moment de la communion, ils se tinrent debout près du tabernacle, et dans un ordre impressionnant, les membres du Parlement firent cercle autour d'eux. Sur l'autel, il y avait des reliques et une hostie consacrée.

Alors l'évêque de Rennes donna lecture du serment par lequel toutes les personnes présentes s'engageaient à reconnaître Anne, ou sa sœur Isabeau en cas de disparition précoce, comme seule héritière légitime du duché. Puis il éleva l'hostie devant l'assistance et tous proclamèrent en levant le bras qu'ils juraient. La cérémonie était terminée. Anne, aux dires des témoins, s'était agenouillée et priait.

L'effet moral de cet accord solennel et sacré fut en tout cas très important à l'intérieur du duché. Les Bretons, qu'ils appartenissent à la noblesse, au clergé ou à la roture, se sentirent réellement concernés par le serment de Rennes. Au reste, en dépit des défections de certains grands personnages toujours plus soucieux de leurs intérêts propres que de leur pays, on peut dire que l'ensemble de la Bretagne ne renia jamais son engagement et que tous les Bretons considérèrent toujours Anne comme l'authentique et légitime duchesse.

De plus, la tension internationale ne se relâche pas. C'est peut-être la seule chance pour la Bretagne de demeurer intacte. Autrichiens et Bourguignons constituent toujours une menace sérieuse pour le royaume de France et empêchent la régente de poursuivre son expansion vers l'ouest. Quant à l'Angleterre, elle s'est donnée un nouveau roi. Henry Tudor, comte de Richemont, dernier des Lancastre, a réussi à chasser le sanguinaire Richard III et à prendre sa place. Il a été largement aidé par Anne de Beaujeu, et dans une certaine mesure par François II. En tout cas, une fois roi d'Angleterre, d'Irlande et autres lieux, il a

une dette envers les Français et les Bretons. Aux premiers, il doit beaucoup d'argent. Aux seconds une reconnaissance certaine, car, malgré la tentative de Landais, la Bretagne l'a toujours bien accueilli et conseillé. Il faut donc que le duc de Bretagne fasse un nouvel effort vers le roi d'Angleterre et établisse les bases d'une solide amitié sans laquelle la survie du duché n'est pas possible. Le problème tient au fait que Henry VII, trop aidé par Anne de Beaujeu, ne veut rien entreprendre contre la France pour l'instant. Ce n'est donc pas, dans l'immédiat, un allié sûr. Il vaut mieux chercher ailleurs. Et c'est la carte Maximilien que joue franchement François II.

Le 15 mai 1486, Anne de Bretagne a la douleur de perdre sa mère, la duchesse Marguerite. François II, qui pourtant n'avait guère été un bon époux, s'en montre très affecté, puis il tombe malade. Anne devine qu'il n'en a plus pour longtemps et que, dans un avenir très proche, toutes les responsabilités vont retomber sur elle. Et que peut faire une petite fille qui n'a pas encore onze ans dans un pays où l'intrigue, la trahison, l'espionnage et le marchandage sont devenus les moyens les plus sûrs de gouverner ? Il faut bien se représenter l'angoisse d'Anne devant ces spectacles de complots perpétuels, de ralliements et de reniements incessants, sous la menace constante et franche de la France. On sait qu'elle était parfaitement consciente des dangers qui menaçaient non pas sa personne – on ne la toucherait jamais – mais tout ce qu'elle représentait. Et l'on sait aussi qu'elle se sentait réellement l'héritière des Montfort et qu'elle envisageait déjà, malgré son jeune âge, les différentes solutions aux problèmes qui ne manqueraient pas de se poser quand François II disparaîtrait. En tout cas, pendant la maladie du duc, Anne de Beaujeu, prête à intervenir en brandissant le traité de Guérande et la cession des droits des Penthièvre, se tenait à l'affût à Tours en compagnie du roi. Là, au moins, tout près de la Bretagne, elle pouvait facilement recevoir les messages que lui transmettaient espions ou affidés. Mais François II ne mourut point. Il se rétablit même fort bien et parut vraiment reprendre en main toutes les affaires du duché. Ses deux cousins, Louis d'Orléans et Dunois, l'assistaient dans sa tâche.

Curieusement, la présence des deux Orléans et de leurs amis contribuèrent à la dégradation de la situation en Bretagne, pour la plus grande satisfaction d'Anne de Beaujeu. Car Louis et Dunois semblent régner en maître. À la cour de Nantes, on murmure que Dunois a remplacé Landais. D'ailleurs un neveu de Landais vient d'être nommé capitaine des gardes. On connaît Dunois comme un « magouilleur ». On sait que Louis d'Orléans voudrait épouser la petite Anne et cela ne fait pas plaisir à tout le monde, aux Rohan en particulier, qui guettent toujours la façon la plus avantageuse de coiffer la couronne ducal. Le maréchal de Rieux se voit préférer le beau duc d'Orléans qui s'érige volontiers en stratège militaire. Bref, dans un certain milieu, on commence à se demander pourquoi on a pendu Landais puisque l'esprit qu'on reprochait au trésorier se retrouve intégralement dans les conciliabules qui se tiennent dans les corridors. Landais avait ses défauts, mais au moins il était Breton. Que viennent donc faire tous ces

« étrangers » (c'est-à-dire ces Français) à la cour ducale où ils occupent les meilleures places, et où ils dirigent réellement les affaires du duché ? Avec une inconscience assez ahurissante, ceux qui reprochent aux familiers du roi d'être Français se mettent en rapport avec Anne de Beaujeu et tentent de refaire le coup de Montargis. Inutile de dire que la régente saute sur l'occasion et comble de faveurs les envoyés des barons bretons en colère. Anne de Bretagne aura encore une fois l'occasion de mesurer la duplicité et la versatilité de ceux qui l'entourent : en mars 1487, ces fameux barons, le maréchal de Rieux et le vicomte de Rohan en tête, signent avec Anne de Beaujeu le pacte de Châteaubriant, dans le but avoué d'ouvrir largement les portes de la Bretagne à l'influence française.

En fait, la trahison des barons bretons, car c'en était une, s'accompagnait d'une grande réticence et de nombreuses tergiversations. Anne de Beaujeu leur avait offert des secours pour chasser les « étrangers », mais cela n'allait pas sans contrepartie. Il faut dire que le document en question est un chef-d'œuvre de duplicité et d'hypocrisie. Les barons avaient besoin des Français parce que l'armée ducale était plus forte que la leur. Ils voulaient les Français mais ils avaient peur d'eux et de leurs empiètements futurs. Ils recevaient donc une aide substantielle de la part des troupes du roi, mais cette aide ne pouvait dépasser quatre cents lances (c'est-à-dire à peu près deux mille hommes) et quatre mille fantassins. Ces troupes françaises devaient être obligatoirement commandées par un Breton. Elles ne pourraient faire le siège d'aucune place où le duc aurait établi sa résidence, et le roi devrait les retirer aussitôt que le duc d'Orléans et les trois seigneurs qui l'accompagnaient, dont Dunois, seraient sortis de Bretagne. On voit que les restrictions voulues par les barons rebelles étaient somme toute assez importantes et limitaient la portée de ce traité. Mais eussent-ils demandé d'autres restrictions qu'Anne de Beaujeu les eût acceptées sans broncher. Il lui suffisait d'un prétexte pour pénétrer en Bretagne. Le reste la concernait exclusivement. En fait, les barons bretons rebelles s'étaient fait jouer de la belle manière. Certains d'entre eux s'en apercevront avant qu'il ne soit trop tard.

Cependant, Anne de Beaujeu n'avait pas soulevé la question de la légitimité du pouvoir représenté par Anne de Bretagne. Cela pouvait donner bonne conscience aux barons rebelles pourtant parjures. C'était bien naïf de leur part, mais parfois la naïveté recouvre des calculs quelque peu sordides, et Rieux, en particulier, n'était pas à une signature près. Bref, la régente ne perdit pas son temps à épiloguer sur les conséquences futures du pacte de Châteaubriant. Elle fit entrer ses troupes, ou plutôt les troupes de son frère, le roi Charles, en Bretagne. Après de petits combats sans grande importance, les Français firent reculer l'armée ducale et la forcèrent à s'enfermer dans la ville de Nantes, avec les princes et leurs compagnons de fortune. Non contents d'avoir poussé si loin, les Français mirent le siège autour de Nantes, ce qui était contraire aux stipulations du pacte de Châteaubriant, le duc résidant dans le château de Nantes. Dans sa joie d'avoir réussi ce premier pas, et ne doutant pas un seul instant que Nantes ne tombât entre ses mains, la régente se montra quelque peu expansive devant le maréchal de Rieux. Celui-ci, comprenant

qu'il n'était qu'une souris entre les pattes du chat, protesta énergiquement. Il fit assez clairement à Anne de Beaujeu le reproche qu'elle outrepassait leurs conventions en poursuivant le duc dans son dernier asile. Il ajouta qu'au surplus, il ne croyait pas que les troupes royales réussiraient à pénétrer dans la ville, ni par force, ni par ruse, car Nantes disposait d'une garnison importante et le peuple viendrait à la rescousse de son souverain.

En réalité, Rieux redoutait que Nantes ne fût la proie des Français et il se repentait amèrement de son imprudence, lorsqu'il arriva des secours au duc de Bretagne. Le traité avec Maximilien n'avait pas été conclu en vain : le roi des Romains, qui aspirait très fort à la main d'Anne pour lui et à celle d'Isabeau pour son fils Philippe, s'était décidé à intervenir et avait envoyé de Flandre quinze cents Allemands très aguerris qui débarquèrent à Saint-Malo, se précipitèrent sur Nantes et y pénétrèrent par un endroit que les Français, en trop petit nombre, avaient été forcés de laisser libre. De plus, dix mille hommes de basse Bretagne, apprenant le danger que courait le duc, très mal équipés mais pleins d'un grand courage, accoururent à Nantes et furent aussi introduits dans la place. Ces renforts, joints à ce qui restait au duc de fidèles sujets, renfermés avec lui et les Français exilés, firent des sorties si fréquentes et si heureuses que l'armée royale leva le siège.

Mais Anne de Beaujeu n'avait pas désarmé pour autant. Elle envoie son armée se dédommager sur plusieurs autres villes importantes dont elle s'empare sans grand mal car elles étaient peu défendues, et la guerre pénètre partout en Bretagne. Ploërmel fut prise et mise au pillage en juin, Vannes envahie un peu plus tard. Les Bretons se vengent en investissant les forteresses des Rohan, La Chèze en particulier. Mais les « étrangers » ont beaucoup de mal à se faire obéir des troupes bretonnes qui les méprisent. Chacun se méfie de tout le monde, ce qui n'assure aucune coordination dans la poursuite des opérations. Dunois, qui avait réussi à faire converger sur Nantes les hommes venus de basse Bretagne, se trouvait pourtant en position de force. Il était en fait le général en chef de l'armée ducale. Comprenant tout le parti qu'il pouvait tirer de ces gens du peuple venus spontanément aider leur duc en péril, il s'efforça de leur inculquer quelques rudiments de discipline et d'art militaires. Il en envoya une partie en garnison à Rennes. Il en conserva une partie avec lui. Il était au fond beaucoup plus sûr de cette légion plébéienne que des seigneurs toujours prêts à se rebeller ou à franchement abandonner le combat.

De toute façon, Anne de Beaujeu avait réussi ce qu'elle voulait : pénétrer en Bretagne. Après le siège de Nantes, qui fut pour elle un échec mémorable, elle eut la satisfaction de voir l'armée royale s'en aller très loin dans la péninsule, jusqu'à Auray qui tomba bientôt entre les mains des Français. Elle voulait surtout éviter que des renforts ne parviennent aux troupes ducales. C'est pourquoi les troupes royales s'emparèrent hâtivement de toute la ceinture de forteresses qui se trouvaient à proximité de la frontière, Clisson, Ancenis, Châteaubriant, La Guerche, Vitré, Saint-Aubin-du-Cormier et Dol. De plus, cette ceinture « de

sécurité » permettait d'avoir d'excellentes bases de départ pour d'éventuelles et futures attaques contre l'ensemble de la péninsule.

Mais, encore une fois, elle outrepassa les droits que lui conférait le pacte de Châteaubriant. Elle s'empara d'une forteresse qui appartenait au comte d'Avaugour. Le fils naturel de François II, pourtant acquis – pour le moment – aux barons révoltés, prit très mal la chose. Et Rieux se remit à protester de plus belle. Le maréchal et ses complices comprirent qu'il n'y avait plus rien à espérer de la régente : ils ne doutèrent plus que l'intention d'Anne de Beaujeu était de demeurer en Bretagne jusqu'à la mort de François II afin d'imposer sa loi au moment où se poserait le problème de la succession. Et Rieux songeait mélancoliquement qu'il n'avait pas voulu cela. Il préférait quand même Anne de Bretagne sur le trône ducal à la présence d'un étranger. Sinon, à quoi bon cette rébellion inutile, puisqu'elle avait précisément pour but de chasser les « étrangers » de l'entourage du duc ?

Rien ne retenait plus les barons rebelles dans l'alliance de la régente sinon le dépit de plier sous le duc d'Orléans, devenu tout puissant en Bretagne et dont Dunois assurait pratiquement l'avenir en tant que futur époux d'Anne. Cependant, les vicissitudes de la guerre avaient quelque peu assombri son crédit auprès de la noblesse bretonne restée fidèle au duc. La position des « étrangers » devenait de jour en jour plus délicate, et on jugea qu'il fallait peut-être tenter une réconciliation avec les barons dissidents. Pour faciliter les choses, Louis d'Orléans, Dunois et leurs compagnons, publièrent qu'ils étaient prêts à rentrer en France pour peu qu'on leur fit à tous des conditions acceptables. Ils demandèrent un sauf-conduit à la cour de France pour discuter de ces conditions. Le sauf-conduit fut accordé, mais au seul Lescun. Le comte de Comminges partit donc pour la Normandie où se trouvait Anne de Beaujeu. Mais auparavant, il alla trouver le maréchal de Rieux à Ancenis, et le conjura, au nom du duc et des princes, de cesser de faire obstacle à un rapprochement dont dépendait le salut de la Bretagne. Comme le maréchal commençait à trouver que l'affaire tournait mal, il ne fut pas difficile de le convaincre. Il ne cherchait qu'une occasion de rompre avec la France : il saisit celle-ci sur-le-champ. Il joignit un de ses agents à Lescun, le chargea de seconder ses demandes et, en cas de refus, de déclarer qu'il se croyait délié de ses engagements, n'ayant contracté ceux-ci que pour obtenir l'évacuation des « étrangers » hors de Bretagne, ce à quoi ils offraient eux-mêmes de se soumettre. Mais les conditions de Lescun auprès de la régente furent si exorbitantes qu'elle les rejeta toutes.

Le maréchal de Rieux s'y attendait. Il se décida alors à agir. Profitant d'un rassemblement de ses collègues prévu à Châteaubriant, il s'y rendit et exposa la situation. Il démontra qu'Anne de Beaujeu n'avait pas respecté les conventions passées avec eux. Il se déclara partisan d'une réconciliation avec le duc François II comme seul moyen d'empêcher la Bretagne de tomber définitivement entre les mains des Français. Il ajouta même : « Je ne prétends violenter personne. Ceux qui sont tentés de rentrer dans leur devoir peuvent rester ici et compter sur mon

amitié. Ceux qui aimeront mieux persister dans l'alliance de la France auront la liberté de sortir avec armes et bagages. Délibérez. » Les barons se consultèrent. Il n'y en eut qu'un très petit nombre qui profitèrent de la liberté de se retirer. Les autres, en compagnie du maréchal, se rendirent à la cour de François II. Ils y furent très bien accueillis, reprirent leurs fonctions auprès du duc, et on leur rendit leurs dignités et leurs biens dont ils avaient été privés lors de leur sécession.

Anne de Bretagne voyait cela d'un œil mauvais. Elle méprisait profondément le maréchal de Rieux qu'elle savait fourbe et intéressé. (Une fois reine de France, elle ne l'admit à sa cour que parce qu'elle y était obligée.) Elle le fit observer à son père qui lui expliqua que le maréchal était un homme détestable mais indispensable, et qu'il fallait faire preuve de diplomatie. Effectivement, non seulement Rieux rentra dans le rang, mais il exerçait une grande influence sur les autres seigneurs et les encourageait à lutter contre la présence française sur le territoire breton. C'est ainsi que son gendre, Guy de Laval, rendit Châteaubriant au duc. C'est ainsi que Françoise de Dinan, pourtant instigatrice du complot et sans doute rédactrice du pacte de Châteaubriant, rentra dans les bonnes grâces ducales et reprit sa place de gouvernante d'Anne de Bretagne. Cela, c'était en décembre 1487. Anne allait bientôt avoir onze ans.

Effectivement, dans les mois qui suivirent, le recul des Français fut très sensible, grâce à la reprise en main de l'armée bretonne par le maréchal de Rieux. Le 3 mars 1488, Vannes fut libérée des Français. Au début de juillet, François II demanda une trêve à la régente et l'obtint. Il en profita pour réunir les États de Bretagne à Nantes afin de demander les subsides nécessaires à la poursuite de la guerre qu'il pressentait longue et difficile. Les États accordèrent au duc ce qu'il demandait. Pour une fois, sous la menace de l'ennemi, il semble qu'il y eût unanimité chez les Bretons.

Pendant ce temps-là, Lescun avait poursuivi sa mission, qui consistait, officiellement, à préparer le retour en France de Louis d'Orléans et de ses compagnons. Il semble bien que les propositions qu'il avait soumises à Anne de Beaujeu, inacceptables pour elle, avaient été présentées par lui de cette façon pour faire échouer la négociation. Lescun avait voulu gagner du temps. Il faut dire que Lescun, en bon diplomate et en homme d'affaires avisé, avait son idée derrière la tête.

Pendant qu'il était gouverneur de Guyenne, fonction dont il avait été dessaisi à cause de son alliance avec Louis d'Orléans, il avait lié une amitié étroite avec Alain d'Albret, l'un des seigneurs les plus riches du royaume, père de Jean, roi de Navarre, et donc ancêtre de Henri IV de France. De plus, il avait épousé une descendante de Charles de Blois, et ses enfants étaient donc des Penthièvre, ce qui ne manquait pas d'intérêt, même si Nicole de Blois avait vendu ses droits à Louis XI. Or, Lescun, qui avait tout perdu en France, pensait pouvoir tirer parti de son amitié avec Alain d'Albret. Il s'arrangea pour persuader celui-ci de demander la main d'Anne de Bretagne. Il démontra au sire d'Albret que sa demande ne serait

qu'une pure formalité : le duc François serait très flatté, même si ce gendre de cinquante ans n'était pas très reluisant pour une princesse de onze ans. Après tout, il était très riche et le duché de Bretagne avait besoin d'argent. Lescun en avait encore plus besoin, et il se disait que d'Albret, une fois couronné duc, lui revaudrait tout cela sous la forme d'un fief solide et de bon rapport.

Mais quand Lescun s'était mis en tête ce bizarre projet, il n'ignorait pas que le plus dur restait à faire : il fallait persuader le père et la fille, les seigneurs bretons et le tout puissant duc d'Orléans. Cependant, il en parla au duc, lui démontrant que ce mariage pouvait unir de façon définitive la maison de Montfort à celle de Penthièvre. En outre, ce gendre aurait des droits antérieurs à ceux que va réclamer Charles VIII. Et il est habile général, ce qui ne gêne rien, dans la dépendance étroite du duc, prêt à tout pour maintenir l'ordre dans la turbulente armée bretonne. En tout cas, les arguments de Lescun ne laissent point François II indifférent. Bien sûr, il a déjà promis Anne en mariage à Maximilien et à Louis d'Orléans, mais une promesse de plus ne coûte rien, et surtout, tactique favorite du père d'Anne, cela fait gagner du temps.

D'ailleurs ce projet de mariage est chaleureusement accueilli par Françoise de Dinan. La dame de Laval, voulant se faire pardonner son attitude lors du pacte de Châteaubriant, promet à Lescun d'obtenir le consentement du maréchal de Rieux qui ne jure que par elle et qui jouit, pour l'heure, d'un crédit indiscutable aux yeux de tous. Mais l'argument essentiel est que le Gascon a décidé de faire venir en Bretagne des troupes nombreuses capables de défendre le duché contre toute attaque venant de l'extérieur. D'Albret s'engage également à ne jamais priver les Bretons de leurs commandements ou de leurs dignités. Beaucoup de gens se disent qu'après tout, ce n'est pas un mauvais parti et qu'il convient de l'examiner avec la plus extrême bienveillance. Le plus difficile sera d'obtenir l'adhésion de Louis d'Orléans.

Car le duc, héritier présomptif de la couronne française mais brouillé avec sa belle-sœur, a toujours son mot à dire dans les affaires bretonnes. L'adroit Lescun, qui se dit son ami et appartient au même clan, lui présente le projet et démontre au duc d'Orléans combien la position de la Bretagne reste fragile et combien pressent des aides en hommes et en argent pour sauver ce qui peut encore être sauvé. D'ailleurs Louis d'Orléans a tout intérêt à ce mariage, car lui-même n'est pas libre ; il n'a pas réussi à faire annuler son union, par la faute d'Anne de Beaujeu qui soudoie tant qu'elle le peut les prélats romains chargés de l'affaire ; d'autre part, c'est en Bretagne qu'il peut compter ses plus fidèles et ses plus actifs alliés. Et enfin, Lescun laisse entendre qu'on fera traîner les choses. Quand Alain d'Albret aura envoyé les secours promis et qu'on l'aura fiancé officiellement, on s'arrangera ensuite pour lui faire entendre raison : on lui fera comprendre qu'il est décidément trop vieux pour une si jeune princesse. Et s'il ne veut rien entendre, on pourra toujours utiliser la force.

Louis d'Orléans écoute les arguments de Lescun. En dépit de ses défauts, c'est

un homme d'honneur. Il ne veut s'engager en rien dans le projet de Lescun et lui défend d'y mêler son nom. Il oblige même ceux de ses partisans qui avaient donné leur accord à le retirer. Lescun se garda bien d'avertir Alain d'Albret des réticences de Louis d'Orléans, et celui-ci arriva en Bretagne à la tête d'une troupe assez importante, tout fier à l'idée de devenir bientôt duc de ce beau pays.

Cependant, on sait que ce projet de mariage entre Anne et le sire d'Albret n'aboutit à rien. D'ailleurs, à son retour en Bretagne, après sa parodie de négociation auprès de la régente, Lescun avait annoncé que celle-ci préparait quelque mauvais coup. François II s'inquiétait beaucoup des mouvements de troupes françaises autour des forteresses de la périphérie. Il avait bien occupé lui-même les châteaux qui appartenaient aux Rohan, toujours considérés comme des traîtres, La Chèze, Josselin et Rohan. Le vicomte avait dû chercher refuge en France où il attendait impatiemment que les troupes françaises veuillent bien lui récupérer ses domaines.

C'est alors que Charles VIII entre dans le jeu. Il a maintenant dix-huit ans et il prétend gouverner tout seul, sans le secours de son encombrante sœur qui lui a pourtant largement ouvert la voie. Charles VIII sait que les Rohan sont les meilleurs soutiens de la cause française en Bretagne et il entend bien leur faire restituer ce qui leur appartient. Il donne l'ordre de regrouper l'armée et de récupérer les places fortes occupées indûment par le duc de Bretagne. « Notre cousin de Bretagne, dit-il, a besoin d'être secouru, par quoi je vous prie de le faire, car vous savez de combien cette affaire me touche. »

Mais Anne de Beaujeu et Charles VIII avaient donné un nouveau chef à l'armée royale, Louis de La Trémouille, un jeune homme de vingt-sept ans qui avait déjà fait ses preuves et dans lequel on plaçait beaucoup d'espérances. Or La Trémouille refuse tout net au risque de se faire destituer par le roi. Il se rend compte qu'une avance inconsidérée dans la péninsule bretonne représente un risque grave, car l'armée bretonne est bien reconstituée et dispose d'un bon chef en la personne du maréchal de Rieux. D'autre part, cela ne servirait à rien de tenir seulement quelques places fortes au cœur de la Bretagne, d'ailleurs indéfendables au milieu d'un pays hostile. Ce qu'il faut, déclare La Trémouille, c'est une invasion méthodique de la péninsule. Autrement dit, il faut tout ou rien. Charles VIII se rend aux arguments de son chef d'armée. Il a raison, de son point de vue. Et c'est grand dommage pour la Bretagne, car le véritable conquérant du duché sera réellement Louis de La Trémouille, et non Charles VIII ou Louis XII.

Et cette fois-ci, on ne se contentera pas d'escarmouches. On veut une guerre, tout simplement, une guerre de conquête ; le temps n'est plus aux attermolements. François II n'en a plus pour longtemps à vivre et il faut que les Français soient sur place lorsque la succession se résoudra. On ne peut plus compter sur les barons bretons qui, malgré les importants subsides versés par la régente, se montrent trop indisciplinés et finalement trop bons Bretons pour servir les intérêts du royaume. Certes, il convient d'entretenir en Bretagne une certaine zizanie entre les

chefs, cela peut toujours être utile. Mais la décision est prise : Charles VIII, comme sa sœur et comme son père, veut la Bretagne et rien ne s'opposera à sa volonté.

À première vue, la position bretonne se présente bien. Le maréchal de Rieux a réussi à éliminer les infiltrations françaises à l'intérieur du duché. Les Rohan ont baissé pavillon, et ceux qui ne sont pas réfugiés en France ont fait amende honorable, comme Jean, contraint et forcé mais inoffensif pour le moment. Et si les Français tiennent des forteresses sur les frontières, les Bretons en tiennent d'autres qui leur permettent d'observer l'adversaire et de le contenir en cas de besoin. Les Bretons ont reçu les renforts gascons et espagnols de d'Albret, et attendent des archers anglais et des mercenaires allemands. Car si le roi Henry VII d'Angleterre s'est engagé à observer une stricte neutralité dans les affaires franco-bretonnes, il n'encourage pas moins ses vassaux à envoyer des troupes à son très cher ami François II. Quant à Maximilien, il espère toujours épouser l'héritière des Montfort.

Cependant cette force bretonne est très illusoire. L'armée, pas très nombreuse, pas très bien entraînée, équipée de façon disparate, se concentre tout entière sur les limites orientales du duché. Et surtout, elle comprend des éléments aussi divers que naturellement opposés, et elle manque d'homogénéité. Enfin, l'unité de commandement ne peut rien contre les jalousies et les querelles intestines. L'une d'elles restera célèbre : elle concerne Louis d'Orléans et le sire d'Albret.

Au moment de la première offensive française, l'armée royale venait de prendre Châteaubriant et rien ne s'opposait à ce qu'elle poursuivît son chemin vers Nantes. Or La Trémoille n'en fit rien. Il préféra consolider ses positions sur la frontière avec l'Anjou, et avec une armée bien équipée et bien ordonnée, il se dirigea vers le nord pour assiéger Fougères, qui représentait la clef du système de défense breton, permettant à toute invasion de déferler sur la côte septentrionale.

Les Bretons jugeaient l'affaire sérieuse. Ils décidèrent de tout tenter pour faire lever le siège de Fougères aux Français. Ils se mirent en chemin avec tous leurs auxiliaires anglais, allemands, gascons et français. Et parmi ces derniers figuraient Alain d'Albret et Louis d'Orléans. Le Gascon, qui était venu avec ses troupes dans l'espoir de se fiancer immédiatement avec l'héritière de Bretagne, manifestait beaucoup d'amertume. Anne l'avait reçu plus que froidement, et il s'était aperçu que l'affaire n'était pas gagnée pour lui. Il rongea son frein et accusait Louis d'Orléans, qu'on savait depuis longtemps sur les rangs, de l'avoir desservi auprès du duc et de sa fille. Comme les intérêts publics peuvent parfois servir les intérêts particuliers, il résolut de profiter de cette guerre pour faire disparaître son rival.

Mais comme tout le monde s'espionnait dans l'armée bretonne, le duc d'Orléans fut bien vite informé que la nuit suivante, à une heure convenue, on devait entrer dans sa tente pour l'assassiner. Louis communiqua cet avis au prince d'Orange et à d'autres amis qui se rassemblèrent chez lui et sortirent à l'heure indiquée. C'est alors qu'ils rencontrèrent Alain d'Albret à la tête d'une petite troupe s'avancant dans le plus grand silence. Le duc leur demanda très

courtoisement ce qu'ils venaient faire en pleine nuit, armés jusqu'aux dents, dans son quartier. Alain d'Albret répondit qu'il faisait une ronde et qu'il avait voulu s'assurer par lui-même de la vigilance des sentinelles. Et on se retira de part et d'autre sans plus d'explications.

Le lendemain, en plein conseil, Louis d'Orléans accusa ouvertement le sire d'Albret d'avoir voulu l'assassiner. D'Albret nia énergiquement et, se disant offensé, demanda réparation. Déjà les capitaines se rangeaient d'un côté ou de l'autre selon leurs inclinations, et ils étaient prêts à se charger pendant que les Français se trouvaient à quelques lieues. Heureusement, les moins exaltés réussirent à ramener le calme. On ne sait pas si le sire d'Albret a réellement voulu tuer Louis d'Orléans, mais l'anecdote est significative de l'esprit de méfiance qui régnait dans le camp breton.

Au reste, la tactique à suivre n'est pas évidente. Le maréchal de Rieux, plus pondéré, pense qu'il faut se contenter de surveiller les alentours de Fougères sans engager de véritable bataille, car on risquerait alors d'affaiblir l'armée tout entière et de conduire le duché à la défaite. Le maréchal connaît bien l'armée française pour l'avoir beaucoup fréquentée ; il sait qu'elle marchera d'un bloc contre l'armée bretonne et comme elle l'emporte en nombre, elle peut très bien anéantir en quelques heures les derniers espoirs d'indépendance. Rieux se conduit alors en patriote. Lui, le vieux roublard, le perpétuel parjure, comprend maintenant qu'il y va du sort de la Bretagne. Et s'il est intéressé, il est aussi Breton. Il demande qu'on s'arrête sur des positions solides et qu'on observe ce qui se passe. Pour lui, secourir Fougères revient à se jeter dans la gueule du loup.

Mais si, dans l'autre camp, la parole de La Trémoille est la seule écoutée, parole qu'on ne pense même pas à discuter, dans l'armée bretonne, on tergiverse tant qu'on peut. Chacun apporte ses arguments, et bien entendu, ce sont des arguments d'une logique implacable et absolument définitifs. On se croirait à l'époque de la guerre des Gaules, quand Vercingétorix avait bien du mal à faire entendre raison à tous les petits chefs de tribus qui avaient pourtant, d'un commun accord, décidé de le suivre jusqu'à la victoire finale. Là encore, dans l'autre camp, il y avait une armée qui n'écoutait que la parole de César. Dans l'armée gauloise, en vertu du principe démocratique et compte tenu du refus celtique d'une quelconque autorité suprême considérée comme une usurpation de pouvoir, on en était à discuter de tout et de rien. Décidément, tous les peuples celtes se ressemblent. Leur mentalité, leur logique, leur système de penser et de sentir, tout cela est profondément marginal, complètement à l'écart de la mentalité méditerranéenne, centraliste, autoritaire, reposant sur le respect dû à un pouvoir d'où émane la Vérité absolue.

Et les Bretons discutent. Pendant ce temps-là, ils ne s'aperçoivent même pas que la forteresse de Fougères s'est rendue aux Français le 19 juillet. Louis d'Orléans, encore plus brouillon que ses cousins bretons, veut se jeter tout de suite dans le combat et contraindre l'armée française à se replier. Il use d'un argument

de poids : les Bretons sont actuellement pleins d'ardeur et prêts à tous les sacrifices, mais si on attend trop, cette ardeur va se transformer en nonchalance, et ils rentreront chez eux. Louis d'Orléans connaît bien les Bretons. Il sait à quoi s'en tenir sur leur constance. Les Bretons passent pourtant pour un peuple entêté. Oui, mais à condition que ça ne dure pas longtemps, car la patience ne compte pas au nombre des vertus des Celtes.

On en appelle donc à celui qui détient, théoriquement du moins, l'autorité suprême, le duc François II. Le duc, qui n'a jamais été un fin stratège – il a été surtout un bon diplomate –, ne sait d'abord quoi décider. Mais, guidé par sa confiance aveugle en son cousin d'Orléans, il ordonne d'attaquer l'armée française et de libérer Fougères. On se hâte de plier bagage et on se dirige donc vers Fougères, en évitant soigneusement la forteresse de Saint-Aubin-du-Cormier qui, en haut d'une colline remarquablement située, permet aux Français qui l'occupent de surveiller toute la région. On s'arrête à Andouillé où on dresse un camp. Pourquoi se presser ? On décide d'envoyer des éclaireurs pour voir ce qui se passe. Ceux-ci reviennent bientôt porteurs de la nouvelle : Fougères est rendue aux Français.

Que s'est-il passé ? La forteresse était pourtant bien défendue. Les troupes françaises auraient dû l'assiéger longtemps avant de s'en emparer. On demande des éclaircissements et ceux-ci révèlent la triste vérité dans toute son ampleur : les Français ont mis huit jours à s'emparer de Fougères. Ils sont arrivés en vue de la ville le samedi précédent. Ils ont établi confortablement leur siège en dépit des tentatives de sortie de la garnison, ils ont détourné le cours du Couesnon qui alimente la ville en eau potable, ils ont attaqué avec une puissante artillerie, et, les défenses principales étant enfoncées, la ville a dû se rendre pour éviter un massacre épouvantable.

La nouvelle n'atterre pas les chefs bretons. Si Fougères est prise, il y a d'autres ressources à l'intérieur du duché. Mais que faut-il faire maintenant ? On tient conseil. Le maréchal de Rieux fait prévaloir son avis : l'armée bretonne doit revenir en arrière et compenser la perte de Fougères par la prise de Saint-Aubin-du-Cormier. Mais on craint que La Trémoille ne se mette en travers du chemin que doit suivre l'armée bretonne. Il faut donc faire vite et, pour une fois, les Bretons se hâtent.

Or, La Trémoille ne se met pas en travers du chemin des Bretons. C'est encore là un de ces paradoxes de l'Histoire. Si Vercingétorix s'était contenté de harceler César au lieu de s'enfermer dans la citadelle d'Alésia, il aurait pu facilement vaincre le proconsul romain. Si La Trémoille s'était précipité vers Saint-Aubin-du-Cormier, il aurait anéanti l'armée bretonne. Il ne l'a pas fait. Les Bretons vont-ils gagner une bataille ? Non, car le paradoxe continue. L'armée bretonne se trouve en face de l'armée française dans la lande, à l'ouest de la forteresse de Saint-Aubin. L'armée bretonne est groupée, en force. L'armée française est étirée en longueur, incapable de faire front dans l'immédiat. La situation est inespérée pour

les Bretons : ils peuvent, d'un seul coup, mettre en débandade l'armée de La Trémoille, effaçant du même coup le succès de Fougères et écartant la menace qui pèse sur l'ensemble du duché. Or les Bretons, au lieu d'attaquer, tergiversent et discutent une fois de plus. Une fois de plus, la méfiance à l'égard des « étrangers » a coûté très cher à la Bretagne, car pendant ce temps, La Trémoille répare son erreur initiale en rassemblant ses troupes.

Et la bataille commence enfin. Louis d'Orléans et le prince d'Orange combattent dans l'infanterie. Ils ont choisi ce poste afin de donner des gages aux Bretons persuadés que les « étrangers » se rendraient à l'ennemi pour obtenir leur grâce et se retourneraient ensuite contre leurs alliés. C'est par honnêteté et par honneur qu'ils ont voulu se mettre dans l'impossibilité pratique d'exécuter un tel projet. Mais cette délicatesse causa leur malheur et la défaite, car ils eussent été plus utiles dans la cavalerie. Soit par force, soit pour se replier sur une autre position, l'infanterie française recula d'abord devant l'infanterie bretonne. Mais celle-ci, en avançant inconsidérément et sans prendre garde à ce qui se passait sur les côtés, se trouva enveloppée par la cavalerie française. Ce choc inattendu ne tarda pas à l'enfoncer, puis à la mettre en désordre. Louis d'Orléans, le prince d'Orange et tous les « étrangers » qui étaient avec eux, résistèrent héroïquement, mais la cavalerie étant la plus forte, ils furent enveloppés et faits prisonniers. Avant de se rendre, Louis d'Orléans, futur époux d'Anne de Bretagne et futur roi de France, avait tenu tête pendant au moins une heure, acculé à un taillis par des mercenaires suisses. En tout cas, il avait fait son devoir et avait montré sa fidélité à son cousin François II et à sa future femme.

Bien entendu la défaite de l'infanterie donna le signal de la déroute générale. La lande de Saint-Aubin-du-Cormier, sur laquelle se dresse aujourd'hui un monument commémoratif d'une grande simplicité, était couverte de cadavres de toutes les nationalités : il y avait là des Français, des Bretons, des Gascons, des Anglais, des Flamands, des Allemands et des Espagnols. Mais c'était la Bretagne la vaincue. C'était le 28 juillet 1488.

Le maréchal de Rieux n'eut que le temps de s'enfuir vers Dinan, avec les troupes encore valides. Et comme l'écrit Alain Bouchart dans sa *Chronique* : « Le seigneur de Léon, le seigneur de Pont-l'Abbé, Montfort et plusieurs autres notables personnes bretonnes y furent occis et en partie pris. Furent aussi tués plusieurs vivandiers, prêtres, bretons, jusqu'à cinq ou six mille personnes. Dans le parti du roi fut occis Jacques Gallot et plusieurs autres jusqu'à treize cents hommes et plus. Et fut cette rencontre le lundi, jour de Saint-Samson, vingt-huitième de juillet, l'an de grâce mil quatre cent quatre vingt et huit. »

On imagine la déconvenue de François II qui, au château de Nantes, attendait avec la fièvre de rigueur, les messagers de l'armée. Et plus qu'une déconvenue, c'était une catastrophe. Désormais plus rien ne pouvait arrêter La Trémoille.

Précisément, le chef de l'armée française savoure sa victoire. Aux dires des témoins, il traite fort humainement les princes prisonniers avec tous les égards

du à leur rang. Il les invite à sa table avec les capitaines qui les accompagnent. Mais à la fin du repas, à un signal convenu, un de ses officiers se lève, sort, et revient avec deux frères cordeliers. À cette vue, les princes se sentent subitement très mal. Alors La Trémoille leur dit : « Princes, rassurez-vous, il ne m'appartient pas de prononcer sur votre destinée, cela est réservé au roi. Mais vous, capitaines, qui avez été pris en combattant contre votre souverain et votre patrie, mettez promptement votre conscience en règle. » En vain les princes demandent grâce pour leurs malheureux compagnons, La Trémoille, inexorable, leur fait trancher la tête^[31]. Ensuite les princes furent soumis au bon vouloir du roi. Louis d'Orléans, héritier présomptif de la couronne, fut traîné de prison en prison et fut enfin enfermé dans une tour de Bourges, où il était resserré pendant la nuit dans une cage de fer tout à fait digne de celles qu'utilisait Louis XI.

François II et Anne apprirent très vite le sort réservé à leur cher cousin d'Orléans et se demandèrent s'il n'eût pas mieux valu pour lui de périr les armes à la main. Anne, surtout, ne put se défendre d'une grande émotion : elle estimait Louis plus qu'on ne l'imagine, et on s'en rendra compte plus tard, lorsque le roi Louis XII l'épousera. Les bruits d'idylle qui ont couru entre elle et le fils de Charles d'Orléans sont sans doute faux, vu la différence d'âge, mais on peut être sûr que le beau duc a fait une impression inoubliable sur Anne dès leur première rencontre. Louis représentait surtout une sorte de pouvoir marginal, extérieur au centralisme français. C'était un personnage sympathique, chevaleresque. Et on n'a jamais pu l'accuser de crimes, de forfaitures ou de marchandages sordides comme on a pu le faire pour ses trois prédécesseurs Charles VII, Louis XI et Charles VIII. Il avait l'élégance des Orléans, la poésie de son père, le panache de ses ancêtres Visconti, l'esprit aventureux des anciens rois de Bretagne dont Anne connaissait les exploits par les lectures qu'elle avait faites dès sa plus tendre enfance et qu'elle allait contribuer plus tard à répandre en demandant à Pierre Le Baud d'écrire sa *Chronique des Bretons*. Privés de Louis d'Orléans, Anne et son père se demandaient avec angoisse ce qu'il allait advenir du duché de Bretagne.

Tout espoir n'était cependant pas perdu. À la fin de juillet, François II envoya des messagers demander de toute urgence des renforts à Henry VII et à Maximilien. Henry VII était, on le sait, très gêné par la situation, mais les seigneurs anglais étaient tout disposés à aider le duc de Bretagne. Quant au roi des Romains, il promit des renforts qui n'arrivèrent point. Il y eut aussi un nouvel emprunt en Bretagne, et chacun, du plus petit au plus grand, eut à cœur de contribuer à l'effort de guerre. Mais la situation économique se dégradait précisément à cause de la guerre, et François II eut bien du mal à remplir les caisses du trésor ducal. Il eût sans doute fallu un Pierre Landais, tout malhonnête qu'il fût, pour trouver des ressources nouvelles et équiper une armée qui manquait cruellement d'armes et d'hommes.

Et La Trémoille poursuit sa besogne. Il somme les habitants de Rennes de se rendre. Ceux-ci demandent quelques jours de réflexion pour informer le duc et obtenir des ordres. La Trémoille refusa. Alors le conseil de la ville se réunit et

envoie cette réponse aux envoyés du chef français : « Seigneurs hérauts, il y a en cette ville de Rennes quarante mille hommes, dont vingt mille sont de telle résistance que, moyennant la grâce de Dieu en qui gît notre confiance, si le seigneur de La Trémoille et son armée viennent assiéger cette ville, ils y seront si bien servis qu'autant y gagneront que devant Nantes ils ont fait. » Le chef de l'armée française comprend que les bourgeois de Rennes ont raison. Il abandonne Rennes, fort bien retranchée et munie de bons canons, et se dirige vers Dinan, son avant-garde étant commandée par le vicomte de Rohan. Dinan, démoralisée par la défaite de Saint-Aubin, n'insiste pas et se rend le 7 août. Il faut dire que, depuis du Guesclin, la ville de Dinan a toujours été quelque peu ouverte à l'influence française.

Alors La Trémoille regroupe son armée devant Saint-Malo. Il sait que c'est par ce port qu'arrivent les renforts venus de Flandre et d'Angleterre. Mais Saint-Malo est imprenable. Juchée sur une étroite langue de terre, la citadelle ne peut être investie que par la mer. Or, il est impossible de surveiller étroitement la mer pendant toutes les nuits. Et les Malouins connaissent le moyen de faire aller les bateaux à travers les passes sans avoir besoin de lumière. Les nuits sans lune sont idéales pour ravitailler un port. François II se dit que, si l'armée française est immobilisée autour de Saint-Malo, c'est un temps précieux de gagné pour le duché. Et fébrilement, il tente de reconstituer une armée.

Mais La Trémoille est bien informé de ce qui se passe à Saint-Malo. Il sait que la citadelle, parce qu'elle a la réputation d'être imprenable, contient toutes les réserves d'or du duché, jalousement surveillées par les Malouins qui en tirent de sérieux profits. En somme, Saint-Malo est la banque de la Bretagne. La Trémoille veut donc impressionner les Malouins : il fait édifier des socles de pierre sur les rivages, assez hauts pour que la mer ne les submerge pas, et de là il fait tirer sur la ville, plus pour faire peur que pour faire mal. Le résultat ne se fait pas attendre. Plutôt que de courir le risque d'être pillés et complètement dépouillés de leurs richesses, les Malouins capitulent. Ainsi se vérifie une fois de plus la formule bien connue : « Français ne suis, Breton ne suis, Malouin suis. »

Mais la perte de Saint-Malo est irréparable. Ce 14 août 1488, François II comprend que tout est perdu. Sous peine de voir son duché entièrement envahi et sous l'autorité brutale du roi de France, il se résout à demander la paix. Il y va de l'héritage de sa fille Anne. Et il entend le préserver autant qu'il le pourra, en dépit de ses faibles forces. Il appelle Dunois, décidément l'homme à tout faire, et l'envoie en ambassadeur pour demander les conditions d'un nouveau traité.

Dunois s'acquitte fort bien de sa mission, bien que celle-ci ne soit guère facile. Il expose les demandes et les arguments du duc François au roi Charles VIII qui réunit son conseil et fait délibérer de l'affaire.

Le plus grand nombre des participants à ce conseil, surtout les plus attachés à la régente, étaient disposés à continuer la guerre. Ils disaient que jamais on ne trouverait une pareille occasion de s'emparer d'une région aussi importante pour

la France que ne l'était la Bretagne. En fait, ils ne faisaient qu'exprimer l'opinion tant de fois répétée ouvertement par Anne de Beaujeu, et tant de fois murmurée par Louis XI. Et comme ils étaient en majorité, le conseil allait prendre la décision de poursuivre l'expédition militaire jusqu'à l'occupation complète de la Bretagne, quand le chancelier de France, Guillaume de Rochefort, prit la parole.

Il commença par reprocher aux autres membres du conseil leur impatience qui frisait l'imprudence. « Ceux qui ont parlé avant moi ont montré que la conquête de la Bretagne est facile. Mais personne n'a examiné *si elle est juste*. C'était cependant par là qu'il fallait commencer. Sans doute, pour un prince sans religion, il suffit *qu'un pays voisin* soit à sa bienséance pour qu'il se croie autorisé à s'en emparer. Mais un prince chrétien a d'autres règles à suivre dans sa conduite. Il doit à l'univers l'exemple de la justice. Le roi, je le sais, réclame des droits sur la Bretagne : *mais ces droits n'ont pas encore été soumis à la censure des lois*. Que l'on nomme promptement des commissaires éclairés et intègres, qu'on leur fournisse des titres respectifs, et qu'on leur laisse une entière liberté de les discuter. Si après un sérieux examen, les prétentions du roi sont jugées injustes *ou même douteuses*, il n'y a point à délibérer : la conquête de la Bretagne, fût-elle encore plus facile, il faut y renoncer. » Et le chancelier ajouta que les motifs du délai ne pouvaient que faire honneur au roi, et que cela permettrait sans doute de gagner les cœurs de nombreux Bretons, lesquels se feraient scrupule de résister à un souverain dont les étendards étaient précédés par l'égide de la justice.

Ces paroles du chancelier Guillaume de Rochefort sont d'une extrême importance. Elles remettent en question tout le contentieux juridique qui sépare la Bretagne de la France. Implicitement, le chancelier reconnaît que la Bretagne est un *État souverain* et non un fief de la Couronne. Et il met en garde les conseillers et le roi contre une démarche hâtive qui pourrait, en toute justice internationale, se retourner contre la France.

Le conseil suivit l'opinion de Guillaume de Rochefort. On convint d'entendre les Bretons. Des commissaires, nommés de part et d'autre, se réunirent à Sablé. À l'examen, les droits du roi de France à la couronne apparurent plus que douteux, et Charles VIII se résigna : il fallait transiger pour ne pas faire figure de conquérant sans scrupules et sans droits. Le roi décida donc de conclure un traité de paix avec le duc de Bretagne.

Bien entendu, en sa qualité de vainqueur, Charles VIII se montra très exigeant, et il eut tout le loisir d'humilier François II. Dunois et les ambassadeurs du duc de Bretagne sont convoqués sur les bords du Loir, au château du Verger qui est une des plus somptueuses résidences de Pierre de Rohan. C'est le 19 août de l'année 1488. Le traité du Verger est accepté par chacun, et il sera paraphé quelques jours plus tard par François II. Plus que jamais, le vieil adage romain *Vae Victis* s'applique. En un temps très ancien, c'est le Gaulois Brennus qui l'avait prononcé devant les habitants de Rome. C'était maintenant le roi de France qui le criait devant le duc de Bretagne. Voici des fragments du traité :

« Bonne sûreté, vraie et perpétuelle paix, amitié, union et concorde dorénavant sera toujours inviolablement entre le roi et le duc, leurs héritiers, successeurs, pays et seigneuries. Et pour ôter les occasions au moyen desquelles ladite paix pourrait enfreindre, s'il n'y était pourvu, le duc fera présentement vider son pays de tous les étrangers qui, au dit pays se sont mêlés de la guerre contre le roi, et les enverra le duc incontinent hors le dit pays [...]. Semblablement, pour cette même considération, et afin d'aviser aux inconvénients qui pourraient advenir au dit pays de Bretagne, si le duc mariait les dames ses filles à aucuns sieurs qui fussent enclins et affectés à émouvoir guerre et divisions, si ainsi celui duc voulant s'opposer à cela, ne permettra que mes dites dames ses filles soient mariées au déplaisir et mécontentement du roi. Et pour ce, a promis et juré solennellement que toutes les fois que ses affaires seront disposées à faire aucuns traités ou alliances de mariage pour les dites dames ses filles, ou aucune de celles-ci, ce sera par le conseil, avis et consentement du roi et non autrement. [...] Et pour garder, tenir, observer et accomplir loyalement et de bonne foi tout ce qui est dit [...], le duc fera bailler les scellés des prélats, chapitres, sieurs d'Église, barons, nobles, bonnes villes et gens des trois États du dit pays de Bretagne, à la meilleure et plus sûre forme que faire se pourra, tous lesquels avec celui duc s'en obligeront, sous les plus grandes censures d'Église qu'ils se pourront obliger et aussi sous peine de deux cent mille écus d'or à appliquer au duc en cas de contraventions [...] pour laquelle somme de deux cent mille écus d'or, les dites villes et spécialement la ville et comté de Nantes, seront expressément hypothéquées, obligées et affectées. Et outre, vu que le roi a déjà mis en son obéissance les villes et places de Saint-Malo, Fougères, Dinan et Saint-Aubin-du-Cormier, et plusieurs autres du dit pays de Bretagne, et que l'ost et armée du dit sieur tirait en avant, s'ensuivrait la totale destruction et perdition du dit pays de Bretagne, le duc, connaissant clairement cela, a voulu et consenti pour le bien et le salut de son dit pays et aussi de l'état de lui et des dites dames ses filles, que les dites villes et places de Saint-Malo, Fougères, Dinan et Saint-Aubin demeurent en la main du roi avec les banlieues, châtelles, étendues, ports, hâvres, juridictions, droits, profits, émoluments et appartenances quelconques, dans lesquelles villes [...] le roi aura puissance de commettre, ordonner et instituer tous officiers tels qu'ils soient, sans que le duc ou ses gens y aient à voir ni à connaître [...]. Et moyennant ces choses [...] celui sieur (le roi) dès à présent, fait et fera retirer son ost et son armée hors du dit pays de Bretagne, en laissant garnisons seulement en les dites villes qui sont en son obéissance... et pour autant de temps qu'il lui semblera [...]. Et combien que le roi ait fait plusieurs très grands frais, coûts et dépenses en cette guerre de Bretagne, et à cause de celle-ci dont il pourrait faire question et demande au duc ; toutefois, en faveur et contemplation que dessus, celui duc en demeurera quitte et déchargé [...]. Mais s'il advenait que les dites dames ou aucunes de celles-ci, fussent mariées sans le consentement, avis et conseil du roi, les dites villes et places de Saint-Malo, Fougères, Dinan et Saint-Aubin, ensemble toutes les appartenances quelconques, demeureront perpétuellement au dit sieur (le roi), pour en jouir au dit cas par lui et ses successeurs rois de France comme de leur propre héritage et domaine [...],

Item, à ce que le duc qui est vassal du roi s'acquitte envers le dit sieur, il fera l'hommage au dit sieur le plus tôt qu'il pourra, ainsi qu'il doit et comme il y est tenu. Item, le duc obéira à la Cour du Parlement de Paris et souffrira que les arrêts et jugements de celle-ci soient mis à exécution due, comme ont fait ses prédécesseurs ^[32] ... »

On remarquera que les formes sont respectées. La Bretagne n'est aucunement annexée au royaume de France. Elle est seulement déclarée *vassale*, et le roi fait en sorte de se présenter comme le suzerain. C'est le seul argument juridique du traité qui peut être discuté, car il s'agit en fait d'une usurpation de pouvoir. Pour le reste, la légalité est maintenue : il n'est en effet pas question de priver Anne ou Isabeau de leur héritage. Au contraire, les formules utilisées précisent bien qu'elles sont dépositaires du duché. Mais en se réservant un droit de regard sur le mariage d'Anne et d'Isabeau, le roi de France engage l'avenir, car il fera évidemment tout pour que ces mariages servent les intérêts français et aboutissent en fin de compte à une intégration légale du duché. Pour obliger le duc à obéir, il maintient ses troupes à la frontière, dans les places fortes occupées, afin de se tenir prêt à intervenir militairement chaque fois que les clauses du traité n'auront pas été respectées. Cet habile traité permet ainsi au roi de France de se rendre maître de la Bretagne, tout en reconnaissant officiellement que le duc est souverain dans ses États. Les arguments du chancelier Guillaume de Rochefort ont prévalu : on ne pourra pas accuser le roi de France d'avoir saisi injustement un pays qui ne lui appartenait pas.

François II ne survivra pas longtemps au traité du Verger. La maladie le mine déjà et le chagrin lui fait perdre toute résistance. Héritier d'une couronne à laquelle il ne s'attendait pas, Français avant d'être Breton, plus préoccupé de fêtes et de parties galantes que de politique, François d'Étampes était pourtant devenu un authentique duc de Bretagne. On peut lui reprocher une certaine mollesse dans la conduite des affaires, on peut lui reprocher d'avoir parfois trop écouté des conseillers indignes, mais certainement pas de n'avoir défendu jusqu'au dernier souffle l'indépendance du pays qu'il incarnait. Il a fait pour le mieux à une époque difficile, dans des circonstances délicates. Et surtout il a donné à sa fille Anne le sens du devoir et des responsabilités. Finalement, on peut le considérer comme un grand souverain, digne en tout point de ses ancêtres.

François II meurt le 9 septembre 1488 à Couëron, près de Nantes. Le duc est mort. Il faut maintenant que vive la duchesse Anne. Mais on en arrive aux dernières pages de l'histoire de Bretagne.

III

DUCHESSSE DE BRETAGNE

Quand le vieux duc François s'éteignit, l'héritière des Montfort avait tout juste onze ans et huit mois. Dans son testament, François avait fait du maréchal de Rieux le tuteur d'Anne en même temps que gouverneur du duché, lui recommandant de s'entourer d'un conseil comprenant l'inévitable Dunois, Alain d'Albret et le tortueux Lescun. Le chancelier de Bretagne, Philippe de Montauban, homme honnête s'il en fût, avait une conscience aiguë de ses lourdes responsabilités. Et dans l'ombre, s'agitait toujours Françoise de Dinan, cette femme intelligente préceptrice d'Anne et d'Isabeau, mais aussi intrigante. Elle avait d'ailleurs partie liée avec Rieux, puisque son fils avait épousé la fille du maréchal, et de plus, elle était la demi-sœur d'Alain d'Albret.

Qu'allait donc faire Anne au milieu de ce clan formé de personnalités fortes mais douteuses, qui tentaient d'imposer leurs vues sur les problèmes en suspens, et cela pour leur intérêt personnel, avant celui du duché ?

Il semble que ces personnages se soient fait des illusions sur le compte de la jeune fille. Ils pensaient la dominer et agir en son nom sans même lui demander son avis. Or, avec un aplomb digne des Montfort, l'héritière exigea d'être tenue au courant de tout ce qui se passait et s'autorisa à donner ses avis et ses conseils, voire ses ordres.

On peut s'étonner à juste titre en voyant cette princesse qui n'a pas encore douze ans se montrer « femme », et qui plus est « femme de tête ». On sait que Charles VIII a attendu d'avoir dix-huit ans pour manifester sa volonté. D'abord il faut souligner que Charles VIII n'avait pas le caractère d'Anne : de tempérament faible, plus rêveur, il était largement dominé par sa sœur, la redoutable Anne de Beaujeu. Anne de Bretagne n'avait pas de sœur aînée et tout reposait sur elle. Elle en avait parfaitement conscience, d'autant plus que son père le lui avait répété depuis sa plus tendre enfance. Elle était donc préparée à ce rôle et savait qu'elle devait manifester son autorité face à la cour si elle ne voulait pas se faire dévorer. En fait, il s'agissait pour elle de passer directement à l'offensive avant d'être obligée de se replier sur une défensive qui ne pouvait être que négative. Et puis, elle connaissait bien tous ces personnages, elle les avait vus à l'œuvre, dans leurs machinations diverses, dans leurs trahisons. Elle éprouvait une franche animosité envers le maréchal de Rieux, et il lui suffisait qu'il avançât quelque opinion pour passer à la contre-attaque. Son père lui avait appris que Rieux était utile et même indispensable ; soit, mais il fallait savoir l'utiliser et le limiter dans ses prétentions. Il en allait de même pour Françoise de Dinan. Anne lui devait toute sa culture,

toute sa science. Françoise de Dinan lui avait été utile et pouvait l'être encore assurément, mais il fallait, elle aussi, l'utiliser dans ses compétences et l'écartier pour le reste. Anne observait cette attitude réaliste sous la pression de la nécessité, tant il est vrai qu'une fois au pied du mur on découvre obligatoirement une solution à tous les problèmes.

Quant au jeune âge d'Anne, il n'y a pas lieu d'y faire trop référence. Les filles sont mûres plus vite que les garçons, c'est bien connu et cela reste vrai à n'importe quelle époque, peut-être davantage encore au Moyen Âge, où les mariages précoces et les responsabilités inhérentes à l'hérédité prédisposaient n'importe quel prince ou princesse à assumer une autorité. Avoir presque douze ans, c'était être presque une femme en ce temps-là. Et comme Anne avait reçu une éducation soignée et qu'elle était intelligente par nature, il n'est pas surprenant de voir en elle une souveraine parfaitement au courant de tout et décidée à ne jamais se laisser faire sans répliquer et sans lutter énergiquement.

Elle en donna très tôt une preuve. Conformément aux dispositions du traité du Verger, quelques jours après l'inhumation de son père sous les dalles de l'église des Carmes de Nantes, Anne demanda à Rieux d'envoyer des émissaires auprès du roi de France pour l'informer de la situation. Mais les ambassadeurs de Rieux ne trouvèrent que figures ironiques et mauvaise volonté. Peu de temps après, des envoyés du roi vinrent trouver Anne à Guérande, où la cour ducale s'était réfugiée dans la crainte d'une épidémie qui menaçait Nantes. Ils étaient porteurs des conditions du roi de France : celui-ci se déclarait prêt à assumer toutes les clauses du traité du Verger, donc à respecter l'intégrité et l'indépendance du duché, mais en revanche il demandait à être déclaré officiellement tuteur de l'héritière présumée et de sa sœur. En effet, disait-il, les droits qu'il avait acquis lui-même et les droits des filles de François II étaient litigieux. Il convenait donc de les soumettre à un examen approfondi qui pouvait durer assez longtemps. En attendant la décision finale, il demandait que la princesse Anne ne prît point le titre de « duchesse de Bretagne ». Anne, furieuse de ces conditions, fit répondre par le maréchal de Rieux que le conseil de Bretagne désirait se conformer aux dispositions du traité du Verger, mais que, comme il était nécessaire d'obtenir l'assentiment et la garantie des États, la princesse allait les convoquer. La réponse ne viendrait qu'à ce moment-là.

Charles VIII avait évidemment prévu cette réaction, et c'est pour cela qu'il avait posé des conditions aussi inacceptables. Il lui fallait un prétexte pour reprendre la guerre et en finir une fois pour toutes avec le duché souverain. Il se servit habilement des Rohan, faisant miroiter au vicomte que son fils pourrait épouser l'héritière des Montfort. Le vicomte de Rohan, poussé par le roi, voulut s'emparer de Guingamp, mais il ne put réussir. Alors, avec des renforts envoyés par Charles VIII, au mépris du traité du Verger, il se consola en prenant Pontrioux et Châteaulin-sur-Trieux. La guerre civile allait-elle se répandre dans toute la Bretagne ? Assurément, c'est ce qu'aurait bien voulu Charles VIII : il aurait pu ainsi pousser ses troupes en avant dans l'intention de protéger la jeune Anne

contre ses ennemis. On sait ce que valent les discours de médiateurs en tout genre qui se sont succédés dans l'histoire du monde. En fait, le roi de France n'avait pas besoin de prétexte pour intervenir. Le 7 janvier 1489, il déclara la guerre à la Bretagne et fit partir ses troupes, cantonnées dans les forteresses de la frontière, vers l'ouest.

Ce ne fut pas une guerre de mouvements, tout au plus une suite d'escarmouches où chacun s'observait plus qu'il ne combattait. Charles VIII désirait surtout tenir des points forts dans l'intérieur du duché afin d'imposer sa volonté sur toutes les décisions qui pouvaient être prises à Nantes où résidait Anne. Ne lui reconnaissant pas encore le titre de duchesse, il avait bonne conscience : il surveillait.

Pendant ce temps, à Nantes, Anne se voyait tous les jours sollicitée de contracter mariage. On ne pouvait admettre qu'une fille restât seule au gouvernement d'un pays aussi important que la Bretagne et en état de guerre permanent. Cela s'agitait un peu partout, et Anne se sentait isolée en face du clan de Rieux. Elle ne pouvait guère compter que sur le chancelier Philippe de Montauban, soutien d'ailleurs efficace. Pour l'instant Dunois s'était rangé aux côtés du chancelier et il avait même ramené le prince d'Orange, récemment libéré des geôles françaises et autorisé à séjourner en Bretagne, soi-disant pour se refaire une santé, en réalité pour seconder Dunois dans ses ténébreux desseins.

Dunois jouait double jeu : d'une part, il défendait Anne contre le clan rival des Rieux et essayait de maintenir la prépondérance des Montfort, d'autre part, il était secrètement mandaté pour tenter, ce qui paraissait alors improbable, un possible mariage entre l'héritière de Bretagne et le roi de France. Néanmoins Dunois se montrait utile à la jeune duchesse, car au courant de tout ce qui se passait à la cour de France, il en tenait Anne informée. De plus, ce diplomate sans scrupules connaissait tous les tours et détours de la politique : il fut souvent de bon conseil pour Anne et son chancelier.

L'autre clan était donc celui de Rieux qui proposait à Anne d'épouser Alain d'Albret. Il était veuf, riche, il disposait d'un grand nombre de troupes prêtes à intervenir. En plus, il était, en tant que coureur invétéré de petites filles à peine nubiles, très attiré par la jeune duchesse. On prétend même qu'un soir, en soudoyant des serviteurs, il réussit à s'introduire dans la chambre d'Anne et se préparait à lui faire violence. Ce furent les servantes qui le délogèrent en le traînant par les cheveux et en le mettant à la porte, malgré toute la force qu'il avait encore. Cette anecdote reste invérifiable, mais elle est bien dans l'esprit du Gascon, soudard avant tout, peu raffiné, violent et quelque peu obsédé sexuel.

En attendant, d'Albret était soutenu par Lescun, qui y voyait son intérêt, et qui avait l'oreille, comme on dit, de Rieux et de Françoise de Dinan. Il ne doutait pas un seul instant d'obtenir en définitive la main de l'héritière, car il se pensait homme indispensable à la survie du duché. Certes, peu de sang breton coulait dans ses veines, mais il avait toujours manifesté une intransigeance forcenée pour

l'indépendance du duché. En dépit de cet atout majeur, il laissait Anne indifférente. Elle savait bien qu'au cas où elle deviendrait l'épouse du Gascon, elle ne serait plus qu'un objet et que d'Albret se conduirait en maître absolu. Et puis, il était trop laid, c'était vraiment le vieux satyre dans toute son horreur. Anne, qui avait du goût, était sensible à la beauté. De plus elle était très pieuse, et l'idée d'épouser un mécréant comme d'Albret ne lui souriait guère. Elle tenta de le dissuader d'un tel projet, en mettant en avant la différence d'âge. Rien n'y fit. D'Albret promettait tout pour ne rien tenir, bien entendu. Et il se fit donner par le vice-chancelier une procuration au nom de la duchesse, procuration qu'il s'empressa d'aller porter à Rome pour obtenir une dispense.

En effet, il était parent d'Anne, sa mère étant la petite-fille du duc Jean IV. Mais la dispense ne vint pas. Après trois mois de conciliabules et de scènes violentes au cours desquelles Françoise de Dinan reprochait à sa pupille de ne pas suivre les volontés de son père, Anne décida de réagir. Certes, François II avait bien promis, dans un parchemin scellé, de donner sa fille en mariage à Alain d'Albret, mais elle était libre et souveraine. Elle ordonna donc à Philippe de Montauban de signifier à d'Albret son refus définitif. Alain d'Albret fit dire au chancelier que s'il avait l'audace de lui signifier cela par un acte officiel, il lui « ferait la tête sanglante ». Le chancelier ne se laissa pas intimider et il y eut une proclamation officielle par laquelle Anne déclarait nulle et non avenue la promesse de mariage signée par son père. Mais en femme prudente et avisée, Anne avait fait ajouter dans la proclamation qu'elle garderait une reconnaissance profonde pour le gentilhomme gascon qui avait aidé son père dans les jours les plus sombres.

Alain d'Albret ne fut guère satisfait de cette déclaration d'intention. Il aurait voulu du solide. Avec l'aide de Rieux et de Lescun, il s'avisa de former un complot dans le but de s'assurer de la personne de la jeune duchesse et de lui faire entendre raison par la force.

Anne se trouvait alors à Redon, où elle ne se sentait plus en sécurité. Différents partis battaient la campagne aux alentours, et entretenaient un climat d'alarmes continuelles. Elle redoutait surtout Jean II, vicomte de Rohan, qui avait épousé la fille du duc François I^{er}, cousin germain de son père et qui aspirait à sa main pour un de ses fils. À tout moment elle courait le risque d'être enlevée par l'un ou par l'autre parti. On lui conseilla de gagner Nantes où il était plus facile de se défendre contre toute tentative. Elle se résolut à se rendre à Nantes : d'ailleurs, il y avait là-bas les meubles et les pierreries de son père dont elle avait besoin pour les vendre et obtenir ainsi l'argent nécessaire à la poursuite de la guerre contre la France.

Anne se met en route avec une petite escorte. Elle demande au maréchal de Rieux et au sire d'Albret de venir au-devant d'elle pour assurer sa sécurité pendant le voyage. Mais au lieu de se rendre sur le chemin qu'elle doit emprunter, le maréchal et son complice se précipitent à Nantes et font main basse sur les trésors qu'escomptait la duchesse. Puis ils annoncent l'arrivée imminente de la souveraine. En même temps, ils réunissent les principaux bourgeois de la ville et

les persuadent que Montauban et Dunois qui accompagnent Anne, et auxquels elle prodigue sa confiance, ne sont que des traîtres : ils ne cherchent, selon eux, qu'à s'introduire dans la place de Nantes afin de la livrer aux Français. Les bourgeois, se fiant à la parole de Rieux, envoient des messagers à la duchesse, lui disant qu'ils la recevront, mais avec une escorte de douze personnes maximum.

Anne s'étonne de cette injurieuse condition, mais décide de n'en pas tenir compte. Elle avance vers Nantes avec tous ses compagnons. Alors, d'Albret et le maréchal, craignant que sa présence dans la ville n'ouvrît les yeux aux bourgeois et qu'eux-mêmes ne pussent plus les contrôler, sortent avec un fort détachement d'hommes armés, et se dirigent vers le cortège d'Anne avec l'intention de l'enlever.

En voyant arriver cette troupe hostile, l'escorte de la duchesse prend des mesures défensives. On ne peut pas laisser faire sans riposter. Anne, elle-même, donne le signal : elle saute en croupe sur le cheval de Dunois, et se trouve prête à combattre en même temps que son cousin. Le maréchal de Rieux, quelque peu honteux de la situation, et ne voulant pas se battre contre une jeune fille commise à sa garde, rentre dans la ville. Mais le lendemain, il reparait à la tête d'une troupe plus nombreuse. Il a réfléchi pendant la nuit et s'est dit qu'il ne faut pas laisser passer l'occasion. Anne se prépare une nouvelle fois à combattre, car elle n'a aucune envie de se laisser dominer par le maréchal. Alors Dunois, qui comprend que la situation devient inextricable, met encore ses dons d'intermédiaire en action. Il va lui-même discuter avec le maréchal, et il obtient de pouvoir se retirer avec la duchesse à condition de la ramener lui-même dans la ville le jour fixé. Pour garant de sa parole, il laisse un otage à Rieux, son ami Jean de Luan, capitaine des gardes du duc d'Orléans, échappé de la bataille de Saint-Aubin. La vie de l'otage dépendra de la fidélité de Dunois à sa promesse ; mais Jean de Luan, sentant combien il importe pour la duchesse et pour la Bretagne de n'être pas à la discrétion d'Alain d'Albret, fait savoir à Dunois qu'il se sacrifie volontiers pourvu que la duchesse soit gardée de tout inconvénient. Dunois obéit à Luan tout en craignant pour les jours de celui-ci. Heureusement, Rieux et d'Albret ne sont pas des monstres sanguinaires, et ils n'engagent aucune représaille contre le capitaine. Cela permit en tout cas à Dunois de conduire Anne à Rennes, dont les habitants accueillirent l'arrivée avec des transports de joie et lui renouvelèrent le serment d'une inviolable fidélité.

Anne avait eu très peur d'être obligée d'épouser par la force son vieux soupirant. Et elle savait maintenant que le maréchal de Rieux était prêt à la trahir à tout propos. Où étaient ses vrais amis ? À bien regarder, elle n'en avait guère. Dunois semblait sincère, mais pour combien de temps ? Par contre, elle avait beaucoup de conseillers, et pas seulement en Bretagne.

Ainsi, Henry Tudor, le nouveau roi d'Angleterre, écrivait à la fille de son ancien ami et protecteur des lettres affectueuses, pleines d'exhortations et de conseils divers : il lui mandait surtout qu'elle se gardât bien d'écouter les agents du roi de France qui se trouvaient partout autour d'elle, et qu'elle n'eût confiance que dans

les siens propres. Pour être juste, il faut ajouter qu'Henry VII, en plus de ses lettres, envoya à Anne quelques troupes de renfort. Mais les soudards anglais, dès leur débarquement, se comportèrent plutôt comme en pays conquis, et firent à la Bretagne, plus de mal que de bien.

Ferdinand, le roi d'Espagne, et Isabelle la Catholique n'étaient pas en reste. Ils mandaient à l'orpheline qu'elle ne se laissât pas décourager par les revers de fortune qu'elle connaissait actuellement. Ils promettaient de faire tout ce qu'ils pourraient afin d'opérer une diversion, aussitôt que la duchesse de Bretagne aurait reçu les renforts attendus d'Angleterre, d'Allemagne et de Flandre.

De leur côté, les généraux de Charles VIII, qui profitaient de l'incurie bretonne pour avancer à l'intérieur en s'emparant des postes les plus utiles et des carrefours les plus importants, publiaient à qui voulait les entendre que le roi de France ne se fortifiait en Bretagne que pour empêcher qu'elle ne devînt la proie des ambitieux qui feignaient d'aspirer à la main de l'héritière pour dominer plus aisément la situation.

Tout cela, qui paraît assez embrouillé, est finalement assez clair. La France ne veut pas d'une Bretagne indépendante, elle veut l'annexer. Les autres États ne veulent pas d'une Bretagne française, et comme ils ne peuvent l'annexer eux-mêmes, ils préfèrent qu'elle demeure indépendante. C'est assez logique. Mais les États européens aident surtout en parole la malheureuse duchesse, car ils redoutent la formidable armée française, mise sur pied par Charles VII, accrue par Louis XI et modernisée par Anne de Beaujeu. Cela suffit pour faire hésiter les téméraires et pour empêcher une véritable guerre européenne à propos de la Bretagne. Cependant, l'Angleterre comme l'Espagne ont intérêt à ce que la Bretagne reste un duché indépendant du royaume de France, aussi bien pour des considérations économiques que pour des raisons évidentes d'ordre stratégique.

Néanmoins Anne se trouvait maintenant en sûreté à Rennes où elle était arrivée le 7 février de l'an 1489. Pour lui faire traverser la Vilaine, la population lui avait dressé un lit de planches sur un pont de bateau amarrés les uns aux autres. Dans les rues, des arceaux avaient été décorés avec des fleurs. Mais Anne s'établit en dehors des murs, en l'abbaye de Saint-Mélaine où elle demeura deux jours. Car elle avait décidé de se faire couronner afin de montrer à tous qu'elle était souveraine et contrecarrer ainsi les tentatives de scission dues au maréchal de Rieux.

Ce fut donc le 9 février au soir qu'elle fit son entrée officielle dans la ville de Rennes, selon l'usage par la porte Mordelaise. Précédée par les notables rennais, suivie de sa cour et de ses gardes, la nouvelle duchesse alla se recueillir dans la cathédrale où avait lieu la veillée de prières. Le lendemain, toute menue dans sa simple robe de brocart, elle s'avança vers le chœur de la cathédrale où elle prêta le serment des ducs de Bretagne sur les Évangiles et les reliques. Désormais, on ne pouvait plus douter, dans le duché comme au dehors, que cette frêle enfant de douze ans ne fût la légitime duchesse de Bretagne. Et Anne tint à l'assurer par son

action, car l'heure ne se prêtait pas aux cérémonies et aux fêtes. Elle préféra tenir un conseil et examiner la situation qui n'était guère brillante. Il y avait trois problèmes importants à résoudre : arrêter l'invasion française, mettre fin à la nouvelle rébellion de Rieux et secourir le peuple breton qui commençait à s'appauvrir considérablement du fait de cette guerre interminable. Et tout cela avec des caisses vides.

Cependant, les Français continuaient leur marche vers l'ouest. Le 15 février, ils avaient pris Concarneau. Le 19 février, ils prirent Vannes et se retournèrent contre Redon. Mais là, ils échouèrent et durent battre en retraite en direction de Vannes. Et quelle ne fut pas la surprise générale dans les deux camps quand on apprit que le défenseur de Redon n'était autre que le maréchal de Rieux, lequel, logiquement, eût dû prendre le parti des Français !

C'était mal connaître le maréchal. Il croyait beaucoup à ses intérêts personnels et il l'avait montré à de nombreuses reprises. Il n'hésitait pas à s'allier aux Français quand l'occasion paraissait bonne. Mais on sait qu'il ne fut jamais vraiment un traître et qu'il évita toujours les solutions extrêmes par lesquelles le duché risquait de perdre son indépendance. En somme, Rieux était patriote à sa façon, qui était aussi la façon de beaucoup de barons bretons de l'époque. Quoi qu'il en soit, Rieux allait-il revenir se ranger sous la bannière d'Anne et se faire pardonner – encore une fois – ses indécidesses de Nantes ? N'avait-il pas voulu enlever la duchesse pour lui faire épouser de force le sire d'Albret ? N'avait-il pas promulgué un acte – sans valeur parce que non revêtu du sceau ducal – selon lequel le chancelier Philippe de Montauban était démis de ses fonctions et remplacé par Gilles de la Rivière ? C'étaient des crimes de lèse-majesté aussi graves que ceux qu'avait commis Pierre Landais.

En fait Rieux ne fit rien pour se faire pardonner. Il semble avoir agi de son plein gré et pour son propre compte. Immédiatement après avoir repoussé les Français devant Redon, il mit le siège devant Guérande, simplement parce que son ennemi personnel, Philippe de Montauban tenait la place. Cette guerre civile, car c'en est une, fut une catastrophe pour la Bretagne, car si Rieux avait fait sa soumission, il aurait repris le commandement de l'armée ducal au moment même où celle-ci se voyait augmentée de renforts venus d'un peu partout.

En effet, l'annonce du sacre d'Anne de Bretagne et la victoire de Redon contribuèrent de façon déterminante au sursaut de la Bretagne. Désormais on savait pour qui combattre. Il y eut une levée en masse de la population dans toute la péninsule. Il y eut aussi une ferveur particulière à s'acquitter des taxes et impôts nouveaux que la duchesse devait lever pour subvenir aux besoins de la défense du territoire. Bref, le moral passait de nouveau au beau fixe et c'était peut-être le moment de tenter une offensive contre les envahisseurs français afin de prouver à la France et à l'Europe que la Bretagne était encore un pays puissant capable de se défendre.

En outre, les Anglais avaient envoyé des troupes. Dès que les archers anglais

eurent mis le pied sur le sol breton, les habitants de Tréguier, de Lannion et de Morlaix expulsèrent eux-mêmes les garnisons françaises qui avaient pris leurs quartiers. Trois semaines plus tard, cinq mille hommes d'armes anglais débarquèrent près de Morlaix et la basse Bretagne se souleva brusquement. L'état-major français, qui s'était établi à Vannes, quitta brusquement la ville pour se réfugier à Dinan, citadelle beaucoup plus sûre et en tout cas plus proche de la frontière. Le roi d'Espagne envoya deux mille hommes pour grossir les rangs de l'armée bretonne. En quelques jours, Concarneau fut repris, et en dehors de quelques points épars, les Français ne tenaient plus que les places fortes de Fougères, Saint-Malo, Saint-Aubin-du-Cormier, Dinan et Brest.

Cependant, seul de tous les alliés de la Bretagne et de tous les prétendants à la main de la duchesse, Maximilien n'envoya aucun secours, ni en argent, ni en hommes d'armes. Il faut dire que le roi des Romains avait de graves ennuis dans ses territoires, aussi bien en Autriche que dans les Flandres. Mais comme il avait signé un traité à Francfort, le 22 juillet 1489, avec le roi de France Charles VIII, il avait trouvé le moyen d'y inclure une clause selon laquelle la France devait suspendre les hostilités en Bretagne pendant un an, période pendant laquelle la question de la validité des droits d'Anne et de Charles devait être examinée et réglée juridiquement par un arbitrage de la papauté. En contrepartie, la duchesse devait renvoyer chez eux tous les mercenaires anglais. Anne ratifia le traité de Francfort au mois de décembre de la même année. En tout cas, cela permettait de gagner du temps en renvoyant les véritables problèmes à plus tard.

La rébellion de Rieux et de d'Albret, rébellion qui ne disait d'ailleurs pas son nom, continuait à inquiéter Anne. Le maréchal avait assiégé Brest, tenue par les Français, mais cela ne l'empêcha pas d'investir Machecoul et de rançonner des officiers de la duchesse. Son compère Lescun entreprit lui-même une opération militaire visant à s'emparer des forteresses des Rohan. Quant à d'Albret, entre autres coups de main dignes des romans de cape et d'épée, il dévalisa les employés du trésor ducal, mettant ainsi deux mille écus dans sa cassette personnelle. On voit qu'en dépit des grands sentiments que manifestaient ces personnages hors pairs, les petits profits comptaient également beaucoup.

C'était d'autant plus grave que le trésor ducal était vraiment vide. Anne essaya de le remplir par tous les moyens autres qu'un accroissement intolérable de la fiscalité. En tant que duchesse régnante, elle possédait des biens personnels qu'elle vendit ou hypothéqua. Elle brada une grande partie de ses bijoux et donna en gage sa châellenie de Gâvre à un capitaine pour payer la solde de ses hommes d'armes. Elle céda le château de Jugon à son chambellan pour le rembourser des dépenses que celui-ci avait engagées et réglées dans l'intérêt de la couronne. Enfin elle abandonna contre cinq cents écus la résidence parisienne des ducs de Bretagne^[33]. C'était la misère.

Mais ces mesures ne suffirent pas. Anne utilisa les moyens qu'avaient déjà employés de nombreux souverains : la fausse monnaie, ou tout au moins une

monnaie théorique. Elle fit fondre de la vaisselle en or et en argent pour battre une monnaie estimée plus cher que sa valeur réelle au poids du métal. Et toutes les pièces en circulation dans le duché, les bretonnes comme les étrangères, furent soumises à un cours forcé. En somme elle pratiqua une dévaluation avant la lettre, puis se résolut à procéder à une levée d'impôts exceptionnels.

Anne lança une grande campagne pour que les fouages, c'est-à-dire les droits payés pour un feu, fussent payés en avance, mais afin que les pauvres ne fussent point écrasés, elle prit soin de faire savoir que, dans chaque ville et dans chaque village, « le fort aide le faible ». En d'autres termes, l'ordonnance stipulait que chaque ville ou chaque paroisse devait une certaine somme calculée sur le nombre de feux, mais on laissait la liberté de répartition à ces villes ou à ces paroisses, les plus favorisés acquittant les taxes des plus défavorisés sous forme d'avances remboursables.

Cela fait, la duchesse se préoccupa de remédier aux conséquences néfastes de la guerre sur la production agricole et artisanale. Elle prit une série de mesures destinées à encourager le commerce qui déclenchèrent un renouveau de l'activité artisanale pour le plus grand bien de chacun et aussi pour la perception des impôts. Elle eut également à cœur de renforcer ce qu'on appelle maintenant la police car, à la faveur de la guerre, les pires brigands s'étaient infiltrés partout et s'arrangeaient pour rançonner et piller chaque fois que l'occasion se présentait. Cette maréchaussée eut pour mission de débarrasser les campagnes de leurs hôtes indésirables, la plupart du temps des déserteurs en tout genre, et d'assainir les villes devenues parfois de véritables coupe-gorges. Quant aux spéculateurs, ceux qui n'hésitaient pas à profiter de la rareté de certaines denrées pour augmenter leurs prix, elle les frappa de lourdes taxes qui eurent le don de les faire disparaître assez rapidement.

Anne n'oublia pas non plus le commerce maritime grâce auquel le duché avait acquis une puissance et une richesse considérables au début du siècle. La marine avait peu souffert de la guerre, mais les circuits commerciaux étaient parfois mal adaptés aux circonstances. Et là encore, il fallait se protéger des écumeurs de mer, pirates de toute catégorie, qui profitaient largement des désordres pour s'emparer des cargaisons les plus intéressantes. On créa donc une flotte spéciale de deux mille hommes chargés de la surveillance des ports et des principales routes maritimes. Les frais représentés par la création de cette flotte furent largement couverts par une nouvelle taxe prélevée sur tous les bâtiments étrangers qui transitaient par les ports bretons pour aller de l'Espagne à la mer du Nord ou inversement. Les armateurs étrangers n'y firent aucune objection, car, souvent victimes des pirates, ils avaient également intérêt à ce que leurs bâtiments fussent à l'abri de toute attaque.

Il est surprenant de voir combien la jeune duchesse a manifesté un esprit ouvert sur tout ce qui concernait le duché. Ses initiatives ne furent jamais vaines, et d'après les témoignages des contemporains, elle ne se contentait pas d'avaliser ses

principaux conseillers : elle proposait elle-même des réformes de structures et des solutions pratiques aux problèmes les plus urgents. On aurait pu croire, pendant quelques mois, que l'âge d'or de la Bretagne allait ressusciter. Et certes, si cela n'avait tenu qu'à Anne, la Bretagne se fût très bien tirée de ses embarras et se fût retrouvée nettement en tête des nations européennes pour le commerce et l'artisanat.

Cela, on le doit à son caractère. Son entêtement sans bornes n'est un mystère pour personne. Quand elle avait compris que certaines choses devaient être menées rondement, elle s'arrangeait pour que tous ceux qui en avaient la charge accomplissent leur mission dans les meilleurs délais. Elle se montrait très exigeante pour les autres comme pour elle-même. Et son entêtement ne l'empêchait pas de s'assurer toujours un temps de réflexion avant de prendre la décision définitive. Elle n'agissait jamais sur un coup de tête, mais ce qu'elle avait décidé, elle l'accomplissait.

Au printemps 1490, contre l'avis de tous ses conseillers, elle décida d'accomplir une véritable tournée dans son duché afin de connaître les besoins de la population, les ressources du pays et les moyens d'améliorer la situation. On lui remontra qu'un tel projet était tout à fait hors de propos et même dangereux, dans un pays hanté par les brigands et les mercenaires de tous horizons. Rien n'y fit. Au mois de mars, la duchesse Anne sortit de Rennes entourée d'un détachement d'hommes d'armes destinés à assurer sa protection, et avec une compagnie de familiers fort restreinte mais suffisante néanmoins pour ne pas donner l'image d'une souveraine dans la misère.

Ainsi, pendant près de deux mois, la duchesse parcourut la Bretagne en tout sens, voyageant en litière ou à cheval, s'arrêtant dans le moindre village, conversant avec les habitants, priant dans les églises et les chapelles, s'informant des besoins de chacun, dressant des plans. Jamais voyage ne fut plus utile pour la popularité d'une princesse. En quelques semaines, elle réussit à faire l'unité autour d'elle. Et elle réussit à imposer son image, une véritable image de marque, laquelle, quelque peu embrumée par la légende, perdure encore aujourd'hui : l'image de la Bonne Duchesse.

Elle n'était certes pas meilleure qu'une autre. Mais *elle était*, et elle incarnait une Bretagne qui voulait rester bretonne. C'est toute l'explication qu'il y a à donner à ce phénomène d'engouement qu'on remarque alors dans toutes les villes et tous les villages qu'elle traverse. Il fallait un porte-drapeau. Ce fut elle. Par chance, elle était intelligente et savait de quoi la vie était faite. Par chance aussi, elle savait prendre des décisions. Elle laissa partout un souvenir inoubliable, et il ne faut pas s'étonner si, encore de nos jours, on montre aux visiteurs tant de maisons de la duchesse Anne, tant d'endroits où elle a plié le genou, tant de bannières qu'elle aurait données à des paroisses^[34], tant de lits où elle aurait passé la nuit, dans le froid et l'humidité, partageant la condition des humbles paysans. Et la *bonne duchesse* va aussi devenir la *duchesse en sabots* tant célébrée

dans les chansons.

Une anecdote est probablement à l'origine de cette appellation touchante et, ô combien romantique. Au retour d'Anne à Rennes, qui était décidément sa capitale, il avait beaucoup plu et la boue remplissait les rues. Pour lui éviter de se mouiller les pieds, une passante lui aurait alors tendu une paire de sabots qu'elle aurait chaussés le temps de franchir une rue particulièrement fangeuse. C'est possible, mais on ne voit guère la duchesse de Bretagne descendre de sa litière, ou de son cheval, pour le simple plaisir de marcher dans la boue. À moins qu'il ne s'agisse d'une mise en scène destinée à démontrer la simplicité de la bonne duchesse. D'ailleurs, dans tout ce voyage, la comédie n'a pas été absente. Aucun voyage de personnage politique n'échappe à ce genre de choses. Puisque la justification d'une telle équipée réside dans le désir de rassurer les populations et de leur montrer qu'elles sont sagement gouvernées, il faut bien mêler à tout cela des gestes touchants et simples qui augmentent d'autant la cote d'amour. En l'occurrence, l'image de cette enfant de treize ans, parcourant les routes bretonnes par n'importe quel temps et faisant à chacun l'honneur d'une visite, est pour beaucoup dans le portrait stéréotypé que la postérité a gardé d'Anne de Bretagne.

Ce qui compte, en tout cas, c'est qu'Anne a redonné confiance à ses sujets. Il reste l'irritant problème de Rieux et de son clan. Il reste aussi à songer au mariage, et à un *bon* mariage, c'est-à-dire à un mariage *utile*, car le mariage, surtout pour les princes, n'est jamais une affaire d'amour, même si le bon peuple verse des larmes d'attendrissement quand une petite princesse convole en justes noces avec celui qu'on croit toujours un « prince charmant ».

En dépit de ce voyage, la situation politique ne se clarifie pas. À Rennes, il y a le gouvernement d'Anne. Mais à Nantes, il y a le gouvernement de Rieux, qui tient la ville par d'Albret interposé. Certes, le gouvernement de Rieux ne s'exerce que sur une infime partie du territoire, tout au plus sur la côte méridionale. Et encore, la plupart des gens croient-ils le maréchal en bons termes avec la duchesse. Il ne passe pas pour un ennemi. Mais en fin avril de cette année 1490, après de multiples pourparlers engagés entre Philippe de Montauban et des émissaires de Rieux, le problème apparaît sans solution politique ou tout au moins sans solution négociée. D'ailleurs, le maréchal a groupé des troupes à Pontivy et entend bien imposer sa loi sur le centre de la péninsule. La duchesse, confortée par son voyage, sachant la population avec elle, charge le prince d'Orange, toujours fidèle compagnon, de marcher sur Pontivy et de disperser les troupes de son tuteur officiel.

Le 3 mai, le prince d'Orange arrive en vue de Pontivy, décidé à en finir une fois pour toutes. Le maréchal, qui comprend la situation et pense aussi qu'il faut en finir, n'a pas envie de reculer. Profondément écoeurés de l'attitude fratricide des Bretons enfermés dans leurs querelles intestines alors que l'ennemi est encore présent sur leur territoire, des officiers espagnols prennent l'initiative d'une conciliation. Ils se font les intermédiaires entre le prince d'Orange et le maréchal

de Rieux. Une trêve est décidée. L'affrontement n'aura donc pas lieu, et Rieux promet de renouer avec les émissaires du chancelier afin de poursuivre les négociations.

En fait, Rieux n'est pas très rassuré. La tournée triomphale de la duchesse lui a fait perdre bon nombre de partisans. S'il tient Nantes solidement, il n'est pas maître ailleurs lorsque son armée n'y est pas. Et puis, il n'en est pas à un reniement près, à un ralliement près. Il se rend compte qu'il a commis une erreur en voulant manœuvrer une enfant confiée à sa garde, qui s'est révélée plus indépendante qu'il ne le croyait. En homme fort intelligent, il se dit que l'heure de rentrer dans l'ordre et de faire amende honorable a sonné. Mais il fallait donner des gages. Pour prouver sa bonne volonté, il annonça qu'il renonçait à soutenir Alain d'Albret comme prétendant à la main d'Anne. Moyennant quoi les pourparlers reprirent.

Ils furent longs et difficiles. Le maréchal, ce vieux renard, savait que la duchesse avait besoin de lui. Au lieu de se présenter en rebelle repent, il se posa en victime : on lui avait enlevé la charge de tuteur de la jeune duchesse, ce qui constituait en somme une spoliation. Alors, dans ces conditions, quoi de plus normal que de demander des dommages et intérêts ? Et le maréchal de Rieux proposa de rentrer immédiatement dans le rang contre paiement de 100 000 écus et d'une pension annuelle de 12 000 livres. Généreusement, il n'oubliait pas ses complices : il prétendit obtenir 100 000 écus pour Françoise de Dinan et Alain d'Albret, avec la main d'Isabeau pour le fils du Gascon. En fait, il n'y allait pas de main morte avec ses exigences. Le patriotisme et la fidélité à la souveraine valaient bien que celle-ci fit quelques sacrifices. De toute façon, c'était le bon peuple qui devait payer l'addition.

Anne commença par s'affoler des prétentions exorbitantes du maréchal ; le trésor n'était pas en mesure de se procurer autant d'argent. Elle convoqua donc les États et leur confia le soin d'examiner les conséquences possibles de l'ultimatum de Rieux. Elle demanda également l'autorisation de lever de nouveaux impôts dans le cas où on accepterait un tel marché.

En fait, les États, comme la duchesse, n'avaient pas le choix. Rieux faisait savoir à qui voulait bien l'entendre qu'il continuerait à mener son action personnelle si on ne lui donnait pas satisfaction. Les États acceptèrent, moyennant certains accommodements. Et le maréchal dut convenir qu'il recevrait ses 100 000 écus en dix annuités et que sa pension servirait à l'entretien de cent hommes d'armes et de deux cents archers. Alors l'accord fut pris et Anne fit écrire une longue lettre de réconciliation au maréchal.

Cette lettre commence par la formule habituelle qui mentionne Anne comme « duchesse de Bretagne par la grâce de Dieu », ce qui insulte le pouvoir royal mais justifie la prétention des ducs à refuser le statut de vassaux. Puis Anne nomme « notre très chère et très aimée cousine et féale la comtesse de Laval, dame de Châteaubriant » et « notre très cher et très aimé cousin le sire de Rieux, notre

lieutenant général et maréchal de Bretagne ». On remarquera que la duchesse se contente des principaux titres et qu'elle n'insiste pas, comme on le fait d'habitude dans ce genre de lettres, sur l'affection profonde qui l'unit à ses cousins. La lettre expose ensuite la situation de la Bretagne livrée aux ennemis, c'est-à-dire les Français, lesquels « eussent occis et mis à mort plusieurs de nos bons et loyaux sujets, pillé et dérobé les églises, pris de nos villes et places fortes, et y fait plusieurs autres énormes et exécrables maux, tendant à conquérir notre pays s'ils l'eussent pu ». Cela ne semble faire aucun doute. Mais la lettre ajoute d'une façon très adroite que pendant ce temps-là, les Français « se fussent mus et trouvé aucuns différends et division en cestui notre pays et duché entre aucuns de nos proches parents, serviteurs et sujets ». Le ton est donné ; puis vient le moment de reprocher au maréchal de Rieux la tentative d'enlèvement sur la route de Nantes : « Nous de notre personne et de notre très chère et très aimée sœur Isabeau de Bretagne, avec plusieurs de nos parents, serviteurs et sujets, eussions voulu aller et entrer en notre ville de Nantes, et à cette fin été jusqu'aux faubourgs et marches d'icelle, en laquelle était pour l'heure nos dits cousine et cousins, lesquels, assemblés avec nos féaux et sujets les gens d'église, nobles, bourgeois, manants et habitants de notre dite ville de Nantes, avaient fait aucunement difficulté de nous y laisser entrer avec la bande de gens que nous avons avec nous, craignant et doutant, pour plusieurs avertissements qui faits leur avaient été, se fussions entrés ou plusieurs étrangers qui avec nous étaient, la baillée et livraison de notre personne et de notre ville de Nantes aux mains de nos dits ennemis, qui eût été la totale destruction et perdition de nous, nos dits pays et sujets ; et nous avaient toutefois supplié que notre plaisir fût d'entrer entre notre dite ville avec les gentilshommes et officiers de notre maison et de notre *garde brette*, ce que n'avions fait, ainsi étions allée en notre ville de Rennes, en laquelle depuis avons fait notre résidence et demeure, et encore à présent y sommes. »

Tout est dit à demi-mot pour ne pas froisser la susceptibilité du maréchal. Mais il s'agit maintenant de lui rendre hommage car « les Français, voyant les dits différends, en continuant leurs mauvaises et damnables entreprises », se sont emparés de nombreuses villes et se sont rendus « en grande puissance aux passages tant de Rieux que des environs^[35] pour devoir passer la Vilaine, à quoi notre dit cousin, en se démontrant par effet notre bon, vrai et loyal parent et sujet, avait, avec les gens de guerre avec lui étant, et ceux de notre très cher et très aimé cousin le sire d'Albret, à toute sa puissance résisté, tellement que les dits Français n'avaient passé la dite rivière ».

Mais le compliment ne dure pas. Anne passe en revue tous les reproches qu'on peut adresser au maréchal, y compris tout ce qu'il a dérobé au château de Nantes, « plusieurs bagues d'or et d'argent, deux flacons tout vermeils dorés » dont la description détaillée suit, y compris les taxes qu'il a levées sur les habitants des terres qu'il occupait. Rien n'est oublié. C'est au fond un acte d'accusation en règle, et très bien étayé sur des preuves flagrantes. On reproche également au maréchal le siège de Machecoul, de Guérande et du Croisic, mais dans un dernier

paragraphe, on en vient à donner l'absolution et à trouver de bonnes raisons à l'attitude du sire de Rieux. « Réduisant à mémoire les bons services de notre dit cousin et de ceux qui en ce l'ont suivi et favorisé, espérant que de bien en mieux ils y persévèrent à nous servir et obéir par les temps à venir, la duchesse manifeste sa volonté de réconciliation, et par ces présentes voulons et octroyons que notre dit cousin et ceux qui l'ont servi et suivi son intention dans les dites affaires soient et demeurent quittes ^[36] ».

Ainsi est sauvegardée l'unité de la Bretagne dont les divisions avaient porté si gravement préjudice au duché en face des Français toujours prêts à profiter de la moindre mésentente.

Cette lettre du 9 août 1490 est d'une remarquable hypocrisie. Anne ne s'est pas laissée prendre au piège : elle a relevé toutes les infractions du maréchal en faisant semblant de les oublier. En réalité elle ne les oubliera jamais. Et le même jour, bien à contrecœur, elle fait écrire une autre lettre octroyant une indemnité de 100 000 écus et une pension de 12 000 livres au maréchal de Rieux, « pour ce à bonne raison, soyons tenus et obligés à reconnaître notre dit cousin des bons et louables services qu'il a faits et fait à la sûreté et défense de nous, nos pays et sujets, le récompenser des mises et dommages qu'il a eus et soutenus à cette cause, et à l'acquitter de rendre indemne ce qu'il a pris et emprunté ». On le voit même dans la donation, les reproches éclatent encore comme s'il s'agissait de fustiger publiquement le maréchal coupable de trahison et de vol qualifié mais absous par raison d'État.

La réconciliation exigeait encore une condition : le mariage de la petite Isabeau avec le fils d'Alain d'Albret, pour dédommager celui-ci du refus de la duchesse de l'épouser. « Comme aucuns différends se soient auparavant trouvés en ce notre pays et duché, qui aient été cause de très grands maux et inconvénients sur le pauvre peuple, préjudice et dommage de toute la chose publique de notre dit pays, en en besognant sur le fait de l'union des dits différends pour cette union faire et accomplir, ait été, entre autres points principaux, parlé et de fait avons voulu et consenti le mariage être fait de notre très chère et très aimée sœur germaine Isabeau de Bretagne avec notre bien aimé Gabriel, seigneur d'Avesnes, fils de notre très cher et très aimé cousin le sire d'Albret, moyennant le consentement de très hauts, très excellents et très puissants nos très honorés seigneurs et frères les rois des Romains, d'Espagne et d'Angleterre. » Il est vrai qu'Isabeau est bien jeune et que le mariage n'est pas pour demain. D'ailleurs, il ne se fera jamais, car la pauvre Isabeau mourra le 24 août de la même année. De nouveau, Anne est seule face à son destin.

Mais puisque les choses doivent être nettes et précises et qu'elle manifeste le souci de la légalité la plus stricte, Anne prend soin de faire écrire une autre lettre par laquelle elle décharge le maréchal de Rieux de sa fonction de tuteur de la jeune duchesse. Sage précaution, car avec un tel personnage, on ne sait jamais quelle machination il va bien pouvoir entreprendre dès que les circonstances lui seront

favorables.

Dans l'immédiat, Rieux se comporte en fidèle sujet de sa très chère et très aimée cousine. Françoise de Dinan est revenue au palais ducal, mais Anne la tient cette fois à l'écart de ses décisions et de ses conversations d'affaires. Elle ne souhaite pas que la dame de Châteaubriant en sache trop sur ses intentions, car elle comprend bien que celle-ci n'attend qu'une occasion pour la trahir, ne serait-ce qu'en envoyant des messagers prévenir la régente de France de ce qui se passe à Rennes. Et Anne se préoccupe maintenant de trouver l'argent nécessaire pour payer le retour des rebelles. Les contribuables bretons sont assujettis à un nouveau fouage, et la duchesse se voit contrainte d'*emprunter* aux bourgeois des grandes villes, à ceux de Rennes en particulier.

Les rebelles retrouvèrent donc leur place au conseil. Mais si Anne manifesta de la froideur à l'égard de Rieux et de Françoise de Dinan, elle ne put quand même pas supporter d'Albret. Elle lui fit savoir que sa présence était indésirable et, bien à contrecœur, elle lui octroya la garde de son château de Nantes en le nommant capitaine de la garnison. Désormais, Anne savait qu'elle devait lutter contre tout le monde et n'accorder jamais sa confiance en profondeur, même à ceux qui se prétendaient ses amis. Brantôme dit qu'Anne « pardonnait malaisément quand on l'avait offensée ». C'est l'expérience qui avait forgé son caractère. Diplomate, habile dans ses paroles, elle savait sourire quand il le fallait. Mais au fond d'elle-même, elle avait une piètre opinion de ceux qui l'entouraient et se sentait plus que jamais résolue à aller jusqu'au bout du possible.

Cependant la trêve était toujours en vigueur entre les Français et les Bretons, et cela jusqu'au moment où une juridiction papale rendrait son arrêt dans l'affaire de l'examen des droits respectifs d'Anne et de Charles VIII. Cette trêve, comme tous les armistices de ce genre, faisait l'objet de violations constantes de part et d'autre. Dans le pays de Saint-Malo, de Fougères et de Saint-Aubin-du-Cormier, les soudards français pillaient, incendiaient et violaient sans se gêner le moins du monde. Anne envoyait des messagers à Charles VIII pour se plaindre de cette situation et lui apporter les clauses du traité de Francfort. Charles VIII faisait répondre que les mercenaires étrangers, contrairement aux clauses du dit traité, se trouvaient toujours dans l'armée ducal. Dans ce dialogue de sourds, chacun s'ingéniait à trouver les torts chez l'autre afin de masquer ses propres manquements. Mais on en avait vu d'autres, et personne ne paraissait vraiment s'émouvoir de tout cela. Il semblait au contraire que l'on attendît quelque chose, quelque chose d'important bien sûr, afin d'avoir une raison légitime d'action.

C'est alors que les envoyés de Maximilien d'Autriche arrivèrent à la cour de France, qui se tenait aux Ponts-de-Cé, près d'Angers, afin de négocier un renforcement du traité de Francfort. Anne s'associa pleinement à cette démarche et les pourparlers se poursuivirent un bon mois, débouchant sur un nouvel accord qui pouvait permettre de gagner encore plus de temps. Parallèlement, Anne engageait des pourparlers secrets avec les envoyés de Maximilien. Elle tentait de

reconstituer une sorte de triple alliance destinée à préserver le duché de toute nouvelle tentative française visant à l'annexion. Mais cette fois-ci, l'Espagne allait entrer dans le jeu.

On ne fut pas long à se mettre d'accord. Les quatre pays avaient tous intérêt à ce que la France ne se montrât pas gourmande envers ses voisins. Maximilien d'Autriche redoutait les empiètements français sur ses terres de Belgique et de Flandre. Le roi d'Espagne considérait que la frontière pyrénéenne ne constituait pas un obstacle suffisant à une offensive française vers le sud, Henry VII d'Angleterre entendait se réserver la Bretagne comme alliée privilégiée et aurait bien voulu une tête de pont dans les environs de Calais. Quant à Anne, peu lui importait les motivations de ses autres partenaires : ce qu'elle désirait, c'était une menace suffisante sur plusieurs fronts afin de faire hésiter Charles VIII à entreprendre la conquête de la Bretagne. Une fois ce traité signé, Anne écrivit à tous ses vassaux pour les avertir de la situation :

« Anne, par la grâce de Dieu duchesse de Bretagne, comtesse de Montfort, d'Étampes, de Richemont et de Vertuz, à nos sénéchaux, alloués, baillis, prévôts et procureurs, leurs lieutenants et chacun, et à tous nos autres justiciers et officiers de notre pays et duché à qui de ce appartiendra, salut. Comme ainsi soit que par les ambassadeurs de très haut, très puissant et très excellent prince mon très honoré seigneur et cousin le roi des Romains, empereur futur, aussi par les ambassadeurs de très hauts, très puissants et très excellents princes, mes très honorés seigneurs et dame les roi et reine de Castille et de Léon, ont été prises, faites et conclues parfaites, vraies et perpétuelles amitiés, confédérations et alliances, avec très haut, très puissant et très excellent prince, mon très honoré seigneur cousin et bon père le roi d'Angleterre, joints en icelles les dits trois rois ensemble, à durer inviolablement, tenir en perpétuel entre eux, leurs héritiers, royaumes et sujets, pays, terres et seigneuries.

« Par lesquelles alliances l'un et chacun et tous ensemble ont compris très haut et très puissant prince notre très cher et très aimé cousin l'archiduc d'Autriche, et aussi nous, nos pays, seigneuries et sujets : promettant et ont promis de fait que si les dits rois ou l'un d'eux étaient et sont par le roi de France envahis, assaillis et guerroyés, ou les sujets de l'un et chacun d'eux, tant par mer que par terre, notre dit cousin l'archiduc ou nous, nos dits pays, seigneuries et sujets, les dits rois et chacun sont tenus et obligés, dès lors de la signification ou certitude qu'ils auront des dits assauts, invasions ou guerres, d'incontinent eux déclarer ennemis du dit roi de France et de lui faire la guerre par mer et par terre. Et si l'un des dits rois, archiduc ou nous, étaient envahis par le dit roi de France, les dits rois non envahis seront tenus de, au plus tard, lors dedans six mois prochains, être de leurs personnes et entrer au dedans du royaume de France, accompagnés en tel nombre que chacun de sa puissance puisse être au dit royaume de France en sûreté, et y tenir les champs par la voie de main forte, et n'en partir sans l'express commandement des dits princes.

« Et que, à présent le dit roi des Romains ait envoyé devers nous ses ambassadeurs pour nous notifier et signifier cestes confédérations et alliances, savoir si notre plaisir, vouloir et intention était de les ainsi accepter. Et après avoir fait le tout communiquer à notre grand conseil, où étaient aucuns des seigneurs de notre sang et aussi les ambassadeurs des dits autres rois, et gens de notre dit conseil bien assemblés, nous, informés et assurés du grand honneur et avantage qui étaient à nous, nos pays et sujets, d'avoir été et être compris dans les dites alliances, et le grand fruit, profit et utilité qui à nous, nos dits pays et sujets, on pouvait redonder et venir, avons, en présence des dits ambassadeurs, de très bon cœur accepté les dites confédérations et alliances, et celles-ci fait proclamer et bannir devant nous en leur dite présence par nos hérauts d'armes, en compagnie de ceux des dits rois en cette notre ville de Rennes, publiquement. Donné en notre ville de Rennes, le vint-septième jour d'octobre, l'an 1490. Ainsi signé, Anne ^[37] ».

Ce document date donc de la fin du mois d'octobre 1490. Il contredit manifestement le traité de Francfort que ces mêmes pays viennent de remettre à jour à Ulm. Mais c'est une pratique courante en cette fin de XV^e siècle. On annule immédiatement un traité secret. En l'occurrence, ce traité ne demeurera pas longtemps secret. Que valait-il ? Rien de plus que la fameuse triple alliance. Pourtant, il faut souligner dans ce document, l'insistance avec laquelle est nommée Maximilien, ou tout au moins le roi des Romains, futur empereur. Pourquoi est-il nettement privilégié par rapport aux autres rois ? La question est intéressante dans la mesure où la suite des événements pourra apporter une réponse.

En effet, le conseil de la duchesse a délibéré de l'affaire. Le chancelier Philippe de Montauban a démontré à Anne que ce genre de traité est de pure forme et qu'il ne faut pas en attendre de miracle. Si la Bretagne est attaquée par le roi de France, elle a largement le temps d'être entièrement envahie avant que le moindre soldat allié n'arrive sur le sol français pour y ouvrir un second ou un troisième front. Et comme d'habitude, les renforts promis par les uns et les autres arriveront trop tard, quand tout sera terminé.

Anne est trop sage et trop avisée pour ne pas réfléchir aux propos de Philippe de Montauban, le seul homme en qui elle garde quelque confiance. Et les autres membres du conseil, Rieux en tête, lui font remarquer qu'on a déjà signé bien des traités de ce genre. Rieux sait d'ailleurs fort bien à quoi s'en tenir sur la valeur de ces « chiffons de papier ». Bref, tout cela mérite réflexion. Mais précisément, il semble bien, grâce à la lettre de la duchesse datée du 27 octobre, que celle-ci préparait quelque chose, et cette fois-ci dans le plus grand secret.

En effet, les ambassadeurs de Maximilien d'Autriche, au lieu de repartir pour leur pays, venaient de s'établir à Rennes pour l'hiver. Ils étaient trois, le maréchal Wolfgang de Polhaim, surnommé « le Beau Polhaim », son secrétaire Jacques de Gonbaud et la maître d'hôtel Loupian. Ces personnages avaient de fréquentes entrevues avec des familiers de la duchesse. Et bientôt, on comprit, à Rennes, et

aussi à la cour de France, ce qui se tramait.

On sait que pour bénéficier d'un soutien éventuel de l'héritier du Téméraire, François II lui avait promis de lui donner sa fille en mariage. Cette promesse, de pure forme, n'avait jamais été vraiment prise au sérieux par le roi des Romains, mais les circonstances remettaient cette idée de mariage à la pointe de l'actualité. En fait, c'est surtout la Bretagne qui avait intérêt à cette union : l'époux de la duchesse étant un puissant souverain dans ses États de Flandre et d'Autriche, situés au nord et à l'est du royaume de France, sans frontière directe avec la Bretagne, l'avenir semblait assuré. On ne pouvait craindre une annexion du duché par l'Autriche. Mais un contrat de mariage cimentait plus solidement une alliance militaire contre la France que n'importe quel traité plus ou moins secret et toujours susceptible d'être dépassé.

Le conseil de la duchesse examinait donc ce projet avec beaucoup d'attention. Seul Philippe de Montauban se montrait réticent : cette alliance avec un souverain trop lointain ne lui disait rien de bon, mais quand il apprit que le roi d'Espagne et le roi d'Angleterre envisageaient cette union avec intérêt et sympathie, parce qu'elle constituait une garantie de non-ingérence française en Bretagne, il changea d'avis et se montra décidé à conclure l'affaire.

Quant à Anne, elle avait évidemment son mot à dire. Si une princesse n'est habituellement qu'un objet d'échange, Anne est aussi duchesse souveraine, et à ce titre, la décision finale lui appartient. Elle l'a bien montré à propos d'Alain d'Albret qu'elle a refusé obstinément d'épouser en dépit des avantages immédiats que cette union procurait au duché, et malgré les nombreux conseils qui lui avaient été prodigués. Elle n'aurait pu supporter le quinquagénaire gascon tant sa vulgarité et sa paillardise lui faisaient horreur. Il est vrai que tout ce qu'on demande à une épouse légitime, dans le cadre des unions princières, c'est de faire quelques enfants légitimes pour assurer la succession. Son père François II avait donné l'exemple : il avait entretenu des rapports fort limités avec ses deux épouses. Et il en allait de même pour tous ceux qui gouvernaient l'Europe en ce temps-là.

Anne, férue de romans de chevalerie, élevée dans un monde raffiné et élégant, cultivée et très pieuse, avait certainement une haute conception du mariage sinon de l'amour. Car, bien qu'on ait prêté à la jeune duchesse des sentiments amoureux envers Louis d'Orléans, il est peu probable qu'elle se soit faite la dupe de la comédie de l'amour et du mariage. Le problème avait été résolu au temps d'Aliénor d'Aquitaine : on savait que l'amour, sentiment naturel et involontaire, était en flagrante contradiction avec le mariage, acte social et économique, pour ne pas dire politique. Le christianisme introduisait la confusion par le tabou qu'il jetait sur la sexualité, mais il fallait avoir bien peu de sens critique pour penser à un mariage d'amour, à plus forte raison quand on avait des responsabilités dans un État. Alors, Anne a dû se dire que Maximilien en valait bien un autre. C'était d'ailleurs un fort bel homme à ce qu'on disait, mais Anne ne l'avait jamais

rencontré. De plus, il était raffiné et courtois lui aussi, un peu à la façon de Louis d'Orléans. Il n'était pas d'un âge avancé. Et surtout on savait qu'il avait réellement aimé sa femme Marguerite de Bourgogne, prématurément disparue des suites d'une chute de cheval, qu'il l'avait longtemps pleurée et qu'il n'y pensait jamais sans grande émotion. En tout cas, il passait pour un homme sensible et digne d'estime. Car, en définitive, si l'amour est incompatible avec le mariage, il vaut mieux que les deux époux s'accordent quand même sur un certain nombre de choses, et la bonne entente repose sur des sensibilités équivalentes et une culture commune.

C'est à tout cela que pense Anne. Elle sait qu'il va falloir prendre un parti. Elle ne peut rester « vieille fille ». L'enjeu est trop important pour la Bretagne. Elle se décide donc à épouser Maximilien à condition que le contrat de mariage soit efficace et donne satisfaction aux aspirations des Bretons.

C'est là que les difficultés commencent. Les envoyés de Maximilien avaient proposé un texte, mais Anne prétendait le discuter point par point. De nombreuses rencontres eurent lieu entre Polhaim et les conseillers de la duchesse, rencontres qui s'étalèrent sur près de quatre mois. Une fois d'accord, les deux délégations décidèrent de faire vite pour éviter une intervention du roi de France. Le 16 décembre 1490, le contrat de mariage fut présenté aux États de Bretagne réunis en hâte. L'assemblée en accepta immédiatement les termes, et le mariage fut célébré trois jours plus tard, c'est-à-dire le 19 décembre.

Mais quel étrange mariage ce fut !... Maximilien était absent, soi-disant parce qu'il avait des affaires importantes à régler. Il s'était contenté d'envoyer une procuration à ses trois ambassadeurs – détail très important – et de se faire représenter par le maréchal de Polhaim. La cérémonie religieuse se déroula à la cathédrale Saint-Pierre de Rennes, mais sans grand éclat. Il semblait que tout le monde eût hâte d'en finir au plus vite. L'évêque de Rennes célébra une grand-messe pontificale et donna la bénédiction nuptiale. Ensuite, la duchesse présida un festin qui réunit les dignitaires de la cour ducal et les ambassadeurs de Maximilien. Des divertissements furent offerts aux invités, tandis que la duchesse se retirait dans ses appartements afin d'y être parée, selon l'usage, par ses dames d'honneur, en vue de cette bizarre nuit de noces sans époux présent.

On sait que le mariage est une cérémonie publique, ce qui est normal puisque c'est avant tout un acte social, d'où la publicité faite à l'événement. Mais autrefois on ne se contentait pas de la publicité donnée aux cérémonies, il fallait aussi que l'on fût témoin de la consommation du mariage sans laquelle le mariage était entaché de nullité. Comme il n'était pas possible de procéder sur-le-champ à cette consommation, elle allait avoir lieu de façon symbolique !

Anne prit place dans un lit dressé au centre d'une chambre d'apparat. Les membres du conseil ducal et les officiers de la cour furent invités à s'assembler dans le fond de la pièce comme témoins de la scène. Alors, le maréchal Polhaim fit une entrée solennelle, comme aurait dû le faire son souverain, porteur de la

fameuse procuration qu'il tenait à la main, suivi du secrétaire et du maître d'hôtel de Maximilien. Il était vêtu d'une longue robe de velours doublée de fourrure. Il s'approcha du lit de la jeune épouse, retroussa le bas de sa robe et glissa sa jambe nue entre les draps ^[38].

Après quoi, il brandit la procuration afin que chacun pût constater qu'il agissait au nom de son maître et seigneur l'archiduc d'Autriche, roi des Romains, époux légitime de la duchesse Anne de Bretagne. Enfin, il retira sa jambe, salua l'assemblée et se retira sans prononcer une parole.

Quand le récit de ce curieux soir de noces se répandit dans Rennes, ce fut la stupéfaction. Tout cela faisait l'effet d'une farce. Personne ne croyait vraiment à un mariage authentique. D'ailleurs personne ne connaissait Maximilien. On continua à considérer la duchesse comme non mariée. L'essentiel était qu'elle restât là. Peu importait au bon peuple qu'elle fût ou non en puissance d'époux.

Mais deux personnes réagirent violemment à l'annonce de ce mariage. Comme on pouvait s'y attendre, Charles VIII protesta énergiquement : son argument essentiel était que les clauses du traité du Verger n'avaient pas été respectées. On ne lui avait en effet pas demandé son avis, ni son conseil, ni son autorisation alors qu'on aurait dû le faire. Et bien sûr, il aurait refusé une telle union qui ne présageait rien de bon pour lui. Aussi se décida-t-il à entreprendre des préparatifs militaires afin d'envahir la Bretagne. Après tout, il pouvait bien déchirer le traité de Francfort, revu et corrigé à Ulm, puisqu'Anne avait déchiré le traité du Verger. On s'aperçoit que les scrupules n'étouffaient personne en cette époque où jamais on ne signa autant de traités et ne jura autant de paix éternelles.

La seconde réaction contre le mariage d'Anne vint d'Alain d'Albret. Certes, la duchesse lui avait procuré une pension de 12 000 livres en compensation du non-mariage de son fils avec la malheureuse Isabeau qui était morte, mais lui-même n'avait pas perdu l'espoir d'épouser la duchesse. Dans les premiers jours de Janvier, il s'en alla à Moulins où se trouvait la cour de France, bien décidé à se venger par une nouvelle trahison. De fait, il proposa de livrer la forteresse et la ville de Nantes, moyennant une somme d'argent importante et contre la promesse qu'on lui donnerait la duchesse en mariage. Les conseillers du roi furent complètement écoeurés par l'attitude du sire d'Albret, mais comme on avait besoin de lui, on lui fit bonne mine quitte à lui faire rabattre ses prétentions pécuniaires. D'Albret revint à Nantes avec la promesse – une de plus – qu'il épouserait Anne de Bretagne quand les Français occuperaient le duché et qu'ils auraient fait annuler la grotesque union de la duchesse avec le roi des Romains.

Bien entendu, Anne fut mise au courant des déplacements de son vieux soupirant et elle en conçut quelques craintes. Elle le savait capable de tout : aussi lui retira-t-elle le commandement de la garnison de Nantes. Mais le Gascon avait des amis dans cette garnison. Profitant d'un jour où le maréchal de Rieux, qui le surveillait étroitement parce qu'il se méfiait de lui, était allé à la chasse, il fit entrer les troupes françaises dans la citadelle de Nantes. Rieux, revenu le soir, ne put que

constater la trahison de son ancien allié. Il pensa mettre le feu au château pour en chasser les Français, mais se résolut à demander un sauf-conduit pour lui et ses hommes afin de quitter Nantes et de rejoindre la duchesse. Car, pour une fois, le maréchal était du côté des Bretons et n'appréciait pas du tout la conduite du Gascon. Il obtint sauf-conduit et partit précipitamment pour Rennes où il avertit la duchesse de ce qui venait de se passer.

Anne comprit que le dernier acte allait se jouer. Mais elle pensait avoir d'importants atouts, dont le principal était l'aide que le roi des Romains, désormais son époux, ne pouvait plus lui refuser. Et puis elle espérait aussi des renforts d'Espagne et d'Angleterre. Mais le temps pressait : le dimanche 4 avril 1491, jour des Rameaux, Charles VIII fit son entrée solennelle dans Nantes, capitale du duché de Bretagne, ville la plus importante et siège de l'Université. Il eut l'habileté de se concilier les habitants en leur confirmant leurs droits et privilèges : ils pouvaient rester à condition de le reconnaître comme souverain, ou s'en aller librement avec tous leurs biens. Et puis, surtout, ayant remarqué que d'Albret avait fait main basse sur les richesses du château, il lui fit rendre ce qu'il avait volé et fit dresser un inventaire minutieux de tous les meubles et bijoux qui appartenaient, de droit, à la duchesse de Bretagne.

La présence du roi de France à Nantes produisit un effet considérable. Dans toute la Bretagne, la consternation se répandit d'abord, puis on se dit qu'après tout il valait peut-être mieux un roi de France qui s'engageait à maintenir la paix plutôt qu'une longue guerre qui ne profiterait à personne et qui, de toute façon, tournerait à l'avantage des envahisseurs bien armés et plus forts en nombre. Le moral n'y était plus. Et même dans l'entourage de la duchesse, on se demandait quelle pouvait être la meilleure solution.

Mais dans tous ces événements, un personnage restait dans l'ombre, qui pourtant jouait un rôle de tout premier plan. Ce personnage, membre du conseil ducal, c'était François de Dunois.

Il n'avait pas été tenu au courant des pourparlers en vue du mariage d'Anne et de Maximilien. Quand on l'avait averti, il était trop tard pour tenter quelque chose. Il ne s'était pas opposé au mariage, mais, à coup sûr, cela n'arrangeait pas ses affaires. Son ambition secrète avait toujours été de faire épouser à Anne son cousin d'Orléans afin de bénéficier ensuite d'un fief bien solide. Mais le duc d'Orléans se trouvait toujours en prison, et Anne de Beaujeu veillait farouchement à ce qu'il n'en sortît point. Alors Dunois se mit dans la tête, d'une part de faire sortir Louis de sa geôle, d'autre part de faire épouser Anne de Bretagne à Charles VIII. Et l'un n'allait pas sans l'autre.

Dunois se présenta à la cour de France où il avait toujours ses entrées, et où on le considérait comme un utile médiateur possible entre la France et la Bretagne. Il parla au roi et à ses principaux conseillers. Il leur démontra que si on avait dessein de réunir le duché à la couronne française, il fallait user d'autres moyens que ceux qu'on avait employés jusqu'à présent. On avait mécontenté le peuple breton par

des guerres perpétuelles, on avait effrayé les seigneurs bretons par une trop grande morgue et en faisant ostentation d'une puissance menaçant leurs privilèges. Les demandes continuelles de Louis XI à François II concernant d'une part un hommage-lige assorti de conditions humiliantes et d'obligations onéreuses, et d'autre part la renonciation à toute alliance autre que la sienne, ces demandes n'avaient réussi qu'à aigrir les Bretons. Or, Anne de Bretagne, il le savait, avait passé toute son enfance dans cette atmosphère de suspicion envers les Français, et elle n'était pas prête à capituler devant le fait accompli. Dunois citait alors en exemple le mariage qu'elle venait de contracter avec Maximilien et qui était dû, selon lui, à sa volonté farouche d'affirmer son autorité et son pouvoir de décision. Si on voulait la ramener à de meilleurs sentiments à l'égard des Français, il fallait montrer qu'on ne voulait pas la dominer mais au contraire lui donner l'occasion d'exercer sa puissance. Et quel meilleur moyen de renforcer la puissance d'Anne que de lui donner une couronne royale ? Il fallait y penser. Seul un mariage de l'héritière des Montfort avec l'héritier des Valois ramènerait la paix entre Bretons et Français et donnerait satisfaction à tous. Ainsi, Anne ne serait pas vaincue mais triomphante.

Les arguments de Dunois furent écoutés attentivement. Certes, Charles VIII était déjà marié, mais on s'en arrangerait : les mariages des rois ne sont jamais indissolubles, on le sait bien, et il y a toujours des arrangements avec le ciel, sauf s'il s'agit du duc d'Orléans et qu'on contrecarre obstinément la demande d'annulation qu'il a déposée à Rome. Et puis, d'ailleurs, quel meilleur ambassadeur pourrait-on proposer sinon le duc d'Orléans lui-même ? Il connaît bien la princesse. Si on obtient sa parole, on peut être sûr qu'il accomplira fidèlement cette mission.

Dunois avançait des thèses d'une grande habileté. Charles VIII y réfléchit et trouva tout cela plein de bon sens. Il commença, contre l'avis de sa sœur, par faire sortir Louis d'Orléans de sa prison. Il accueillit le duc chez lui, l'embrassant publiquement et se réconciliant solennellement avec son « très cher et très aimé cousin », pour reprendre la formule en usage à l'époque. Ce jour-là, Anne de Beaujeu comprit qu'elle n'avait plus rien à faire à la cour sinon y parader comme les autres princesses. Son règne prenait fin. Charles VIII prétendait voler de ses propres ailes et pactiser avec le diable, en l'occurrence son toujours rival cousin, héritier présomptif de la couronne. Et après de longues conversations en tête-à-tête, Louis d'Orléans quitta la cour. Il avait l'autorisation de retourner en Bretagne et même de reprendre sa place au sein du conseil ducal.

Cependant, à Rennes, Anne attendait fébrilement son époux, le roi des Romains. Ce fut Louis d'Orléans qui arriva. La situation était inquiétante. L'armée royale, partie de Nantes sous la conduite de La Trémoille, le vainqueur de Saint-Aubin, se dirigeait maintenant vers les principales places fortes du duché. En fait, cela ressemblait plutôt à une promenade militaire. Presque tout le territoire tomba entre leurs mains depuis la fin du mois de mai jusqu'au mois d'octobre de cette peu glorieuse année 1491. La duchesse espérait toujours recevoir des renforts et

surtout elle attendait que, fidèle à ses promesses, Maximilien se décidât à envahir le royaume de France par le nord et par l'est afin d'obliger Charles VIII à traiter immédiatement. Mais Maximilien ne bougeait pas.

Il faut peut-être s'interroger sur cette attitude du roi des Romains. On ne comprend pas très bien pourquoi, après s'être donné la peine d'épouser, ne serait-ce que par procuration, l'héritière de Bretagne, surtout pour éviter que le duché ne fût annexé par la France, il a ainsi laissé faire les événements sans intervenir ni militairement, ni diplomatiquement. Il représentait pourtant une puissance importante et effective. Chaque fois qu'Anne demandait à Polhaim des nouvelles de son époux, le maréchal répondait que Maximilien ne souhaitait rien tant que de venir à Rennes prendre en main la défense de son duché, mais que, pour l'heure, il était vraiment trop occupé avec les Flamands révoltés et ne pouvait s'absenter. Tout se passait comme si Maximilien, s'apercevant qu'il était allé trop loin, faisait marche arrière en usant de mauvais prétextes. Plus que jamais la duchesse de Bretagne se retrouvait seule, avec une armée de douze mille hommes, alors que les Français en alignaient quatre fois plus. Elle n'avait pas reçu de renforts, sauf un faible contingent envoyé par le roi d'Angleterre, qui fut bien le seul à remplir – modestement – ses engagements.

Il est exact que le roi des Romains connaissait, dans ses propres États, des difficultés sérieuses : la Flandre constituait un authentique guêpier dans lequel ses troupes s'enlisaient, harcelées par des francs-tireurs et des révoltés de toute espèce. Il est exact que s'il avait intérêt à ce que la Bretagne demeurât indépendante, il avait encore plus intérêt à ce que la Flandre fût toujours sous sa coupe. Et puis il visait l'empire que son père avait promis de lui obtenir : tous ses regards se portaient vers l'est et non vers la péninsule armoricaine. Finalement, à y réfléchir, la Bretagne pouvait lui coûter plus cher qu'elle ne lui rapporterait. Alors, en ce cas, les grands sentiments, les traités d'alliance et les contrats de mariage tiennent vraiment trop peu de place pour qu'on s'y arrête.

Enfin il faut remarquer une chose à propos de Maximilien : il était le beau-père de Charles VIII, sa fille ayant épousé le roi de France et lui ayant apporté en dot l'Artois et la Franche-Comté. C'est Louis XI qui avait machiné l'affaire au traité d'Arras, et qui en avait profité pour occuper tout de suite les provinces en question. Il y avait donc un contentieux délicat entre Charles VIII et Maximilien, et l'on comprend que peut-être l'héritier du Téméraire ne voulait pas irriter son gendre de façon irrémédiable : il espérait sans doute parvenir à un accord avec lui sur d'autres points délicats.

Quoi qu'il en soit, Maximilien n'était pas venu à Rennes, où séjournèrent toujours trois ambassadeurs. Polhaim, depuis le mariage, faisait partie du conseil ducal, mais il ne s'intéressait guère aux problèmes soulevés qui, visiblement, ne le concernaient pas. C'est dans ces circonstances, alors que l'armée royale était sur le point d'encercler Rennes, que Louis d'Orléans se fit introduire chez la duchesse.

Il y avait toujours eu entre Louis et Anne des liens d'amitié réelle, sans aucun

rapport avec l'étiquette, c'est certain, même si l'on a débité des fables à ce sujet à propos d'un amour tendrement partagé. Anne, en tout cas, put se sentir soulagée par la présence de son illustre cousin. Il pouvait, dans des instants critiques, la protéger et protéger la Bretagne pour laquelle il avait toujours eu un faible et qui était véritablement sa seconde patrie. La duchesse lui demanda aussitôt conseil sur les décisions à prendre et s'informa des dispositions de la cour de France.

Louis d'Orléans n'eut aucun mal à trouver une réponse aux angoissantes interrogations de la duchesse. Une seule chose pouvait encore éviter le pire : épouser le roi de France. On prétend qu'Anne, en entendant ces paroles, fut saisie d'une colère mémorable. Il lui paraissait absolument impensable de consentir à épouser son ennemi, celui qui avait juré d'annexer la Bretagne et qui poursuivait sans relâche une guerre meurtrière contre la population du duché. Louis la laissa s'épancher librement, mais les jours suivants, en compagnie de Dunois, il continua le siège de la duchesse, lui exposant des arguments d'une telle logique qu'Anne commença, bien que de mauvais gré, à les prendre en considération.

Le discours de Louis d'Orléans et de Dunois était simple : Charles VIII occupait l'ensemble de la Bretagne. Il lui suffisait maintenant d'investir Rennes qui serait obligée de se rendre. Une fois prisonnière, la duchesse ne pourrait plus discuter d'aucune condition et il lui faudrait subir la volonté du vainqueur, lequel s'arrangerait pour faire valoir ses droits à la couronne de Bretagne, ne serait-ce qu'en payant largement les commissaires pontificaux chargés de l'examen du dossier. Et la Bretagne serait purement et simplement annexée à la France.

Anne savait que ses cousins disaient la vérité. Elle savait l'indépendance du duché fortement compromise. Elle savait qu'en dépit de sa résistance obstinée, le roi de France serait le plus fort. Elle ne pouvait plus compter sur Maximilien, ni sur ses alliés trop tièdes pour tenter quelque chose. L'intérêt du duché et son propre intérêt à elle voulaient peut-être qu'elle se résigne à devenir reine pour éviter de devenir esclave. Le dilemme était de taille, mais l'enjeu vital. Anne promit de réfléchir, prit conseil de ceux qu'elle regardait comme les plus fidèles parmi les Bretons. Tous lui dirent que la situation était désespérée et qu'il n'y avait peut-être aucune autre solution que celle du mariage français. Il ne faut cependant pas croire que seul le patriotisme poussait les barons bretons, en majorité au conseil, à agir de la sorte : ils y voyaient leur intérêt, car leurs domaines étaient occupés par les troupes royales, et ils espéraient bien qu'à la faveur d'un accord, ils ne seraient plus considérés comme des ennemis et retrouveraient la jouissance de leurs biens. Au fond, dans ces circonstances extrêmes, il valait mieux être un baron français en place sur ses terres qu'un baron breton exilé à la recherche d'une sinécure. La politique et le patriotisme obéissent parfois à de curieuses motivations. Certes le fait n'était pas nouveau et il s'est répété bien des fois par la suite. De plus, tous ces barons bretons possédaient également des terres en France, et ils étaient tous plus ou moins cousins avec les nobles français. On s'arrange toujours entre membres de la même caste. Quant aux bourgeois, qui commençaient à trouver que la guerre leur coûtait cher et les empêchait de

s'enrichir davantage, ils aimaient bien la Bretagne, mais certainement pas au point de perdre leurs moyens d'existence. L'idéalisme est une chose magnifique lorsqu'il n'y a aucun profit matériel en jeu. On s'en est aperçu à de multiples reprises dans le cours de l'Histoire. Anne s'en aperçut en ce mois d'octobre 1491.

Elle prit donc consciemment, lucidement, le parti de terminer la guerre et de régler les problèmes bretons en épousant le roi de France. Mais à cela, elle mit une condition indispensable : il fallait que le contrat de mariage stipulât clairement que ses droits étaient inaliénables. Il n'était en effet pas question pour elle de renoncer à l'héritage des Montfort, même si elle devenait reine de France.

Les pourparlers entre des émissaires du roi et des conseillers de la duchesse s'engagèrent en toute hâte. Louis d'Orléans et Dunois essayaient d'arrondir les angles chaque fois que des difficultés se présentaient à eux : ils furent d'ailleurs très utiles aux Bretons par leur connaissance de la cour française et par l'ardeur sincère qu'ils mirent à défendre les intérêts du duché face aux prétentions exorbitantes de Charles VIII. Louis d'Orléans avait promis au roi de lui faire épouser Anne, mais il ne voulait pas que celle-ci, qu'il estimait fort, ne souffrît quelque injustice. On ne dira jamais assez combien le duc d'Orléans fut un élément modérateur dans cette affaire, et combien il travailla avec ardeur à défendre tout ce qui pouvait être défendu. On s'en apercevra d'ailleurs lorsqu'il montera à son tour sur le trône de France. Quant à Polhaim et aux deux autres ambassadeurs de Maximilien, il est inutile de préciser qu'ils furent soigneusement tenus à l'écart des tractations.

Pendant ce temps, les troupes royales continuaient leur lente occupation de la Bretagne. Le 15 août, une avant-garde prit position à Acigné, à quelques lieues de Rennes. Quelques semaines plus tard, un fort contingent occupait Liffré, au nord de la ville. Et des renforts arrivèrent bientôt qui s'établirent à Vern, c'est-à-dire au sud. Désormais la seule ville encore bretonne de la péninsule était encerclée. Comme le dit Commines à cette occasion, « le roi possède la Bretagne presque toute, hormis la ville de Rennes et la fille qui est dedans ». Il faut prendre des décisions. Le 5 octobre, des contacts secrets ont lieu pour préparer une paix honorable, ce qui prouve qu'à ce moment-là, le principe du mariage de la duchesse et du roi était déjà accepté de part et d'autre^[39]. Mais les pourparlers traînent en longueur et la situation des assiégés devient très difficile. Ce n'est que le 15 novembre qu'un accord est conclu dans un faubourg de Rennes entre assiégeants et assiégés.

Aux termes de cet accord, la ville de Rennes est mise en état de neutralité. Les franchises, libertés et privilèges des habitants étaient maintenus en totalité, et le prince d'Orange, depuis toujours conseiller d'Anne, fut nommé gouverneur de la place. De plus, Charles VIII versa immédiatement 120 000 livres à la duchesse afin de régler la solde des mercenaires étrangers et de les renvoyer chez eux. C'est un geste assez surprenant, mais qui semble démontrer que le projet de mariage était bien avancé dès ce moment. D'ailleurs, officiellement, Charles VIII se montra

très magnanime : il donna à la duchesse la permission d'aller rejoindre son époux Maximilien et lui offrit pour cela une escorte.

C'était une proposition plutôt machiavélique. Si Anne l'avait acceptée, elle abandonnait son duché et donc tous les droits y afférant pour ne plus être que l'épouse du roi des Romains. Elle refusa, bien entendu, et cela revenait à un consentement tacite au mariage ultérieur. Mais de toute façon, le roi de France gagnait sur les deux tableaux. Il ne restait plus qu'à mettre au point les modalités du mariage.

Pour amuser la galerie, Charles VIII fit encore d'autres propositions saugrenues à Anne : il lui donna le choix entre trois futurs maris, Louis de Luxembourg, le duc de Nemours et le comte de Lorraine, en lui garantissant qu'elle pourrait passer le reste de ses jours en Bretagne à condition que ce ne fût ni à Nantes, ni à Rennes. Là encore, il lui tendait un piège auquel il n'était pas possible de se laisser prendre. Anne refusa. Et pendant ce temps-là, on discutait secrètement, mais âprement, des termes du contrat.

Il fallait évidemment ménager toutes les susceptibilités, et surtout vaincre les dernières hésitations de la jeune duchesse. Elle avait pris très au sérieux son mariage par procuration avec Maximilien d'Autriche et, en bonne chrétienne, elle éprouvait des scrupules à passer outre alors qu'il s'agissait d'une union légitime sanctionnée par l'Église. On lui démontra d'abord que Maximilien n'était pas un époux digne d'elle : il l'avait en effet bien méprisée en ne venant pas lui-même à la cérémonie du mariage, et il l'avait bien délaissée en ne lui portant pas secours dans sa nécessité. De plus, un mariage non consommé peut facilement être annulé, et on s'en chargerait bien vite, d'autant plus qu'il y avait une cause de nullité dans tout cela : la procuration écrite par Maximilien portait en effet les noms des trois ambassadeurs alors que seul celui de Polhaim, qui avait accompli le fameux geste symbolique de la jambe, devait y figurer. Le confesseur d'Anne et ses conseillers ecclésiastiques l'assurèrent tous que son mariage avec Maximilien, sans se réduire à une comédie, n'était assurément pas valable en droit d'Église pas plus qu'en droit civil.

Mais Charles VIII était marié, lui aussi. Et il n'avait pas fait un mariage par procuration, lui, il s'était trouvé bien présent lors de la cérémonie. Seulement, la jeune épousée n'avait que trois ans le jour de ses noces, et le mariage n'avait pas encore été consommé puisqu'elle n'avait pas encore douze ans. On voit à quel point les mariages princiers étaient des affaires d'État et non des conclusions d'histoire d'amour. Marguerite de Bourgogne, fille de Maximilien et reine de France, vivait à la cour, entourée des prévenances et du respect de tout le monde, mais son époux légitime ne la voyait que rarement. Il faut dire que Charles VIII, de toute façon, préférait passer ses nuits avec des chambrières et des ribaudes, seul genre de femmes avec lesquelles il eut des rapports constants. La consommation de son mariage avec la petite Marguerite ne l'inquiétait guère. Et cela constituait une aubaine en la circonstance. C'est pourquoi l'annulation des deux mariages ne

souleva aucune difficulté auprès des autorités religieuses. Mais l'administration, fût-elle pontificale, est toujours lente : les bulles permettant à Charles VIII et à Anne de contracter toute nouvelle union légitime qu'ils jugeraient bonne arrivèrent un an après la cérémonie du mariage.

On a prétendu aussi que Charles VIII et Anne de Bretagne s'étaient rencontrés secrètement le 15 novembre dans l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à Rennes, qu'ils se seraient entretenus pendant un certain temps et que la duchesse serait revenue enchantée de ce tête-à-tête : en un mot, elle serait tombée amoureuse du roi de France.

Ce sont des fables. On n'imagine guère la fière Anne de Bretagne tomber ainsi aux genoux de son vainqueur. Et si, au moins, Charles VIII avait été beau garçon... Mais il était laid, aussi laid que son père, avec un nez en bec d'aigle, des lèvres épaisses, un corps maigre et petit. De plus une maladie nerveuse provoquait chez lui de fréquentes secousses tétaniques. Bref, il n'incarnait certes pas l'idéal masculin dont peut rêver une jeune fille nourrie de romans de chevalerie. La vérité est qu'Anne trouva simplement dans le roi un époux *possible*, en tout cas moins répugnant que le fameux d'Albret, et que, de son côté, Charles VIII trouva Anne suffisamment à son goût pour avoir envie de lui faire des enfants.

Peut-être qu'après tout, Anne avait mis à profit cette rencontre pour discuter affaires avec le roi. Car les discussions étaient toujours aussi passionnées à propos du contrat de mariage. On confia sa rédaction à deux éminents juristes, Guy Le Clerc, notaire, et Pierre Bourreau, notaire apostolique, afin de concilier les exigences religieuses civiles.

On se mit finalement d'accord sur les termes suivants : pendant toute sa vie, Anne resterait titulaire du duché de Bretagne, mais à sa mort, c'est l'héritier de la couronne royale qui serait le duc de Bretagne. Ainsi se réalisait sans heurt l'union de la Bretagne à la France. On se doute qu'Anne avait dû tergiverser avant de consentir à cette clause qui signifiait tout simplement la fin de l'existence de la Bretagne en tant qu'État souverain et même en tant que fief de la couronne.

Mais le contrat comportait une autre clause, et celle-là particulièrement importante. Il est probable qu'Anne s'était battue pour la faire admettre, car elle pouvait ne pas être favorable à la France et a d'ailleurs failli redonner au duché sa pleine indépendance. Cette clause précisait que, dans le cas où le roi et la reine n'auraient pas d'héritiers directs, c'est-à-dire d'enfants, les deux époux se faisaient don mutuel de leurs droits respectifs sur le duché. Autrement dit, si Anne décédait la première Charles VIII serait automatiquement duc de Bretagne, mais si le roi mourait d'abord, la reine redeviendrait immédiatement et souverainement duchesse de Bretagne, avec tous ses droits, plus les fameux prétendus droits des Penthièvre que Louis XI avait achetés. À une seule réserve près : la veuve ne pourrait se remarier, sauf avec le nouveau roi, ou à défaut, avec le premier prince dans l'ordre de succession au trône. Si on met cette réserve en parallèle avec ce qui s'est passé par la suite, on peut être sûr que Louis d'Orléans a été pour quelque

chose dans la rédaction de ce contrat. Il connaissait bien Charles VIII et le savait malade. Il espérait bien coiffer la couronne royale, et par-dessus le marché récupérer celle qu'on lui avait promise vaguement autrefois et la femme qui la portait actuellement. Et si, après tout, les bruits concernant une idylle entre Louis et Anne n'étaient pas seulement des racontars ? C'est une question qu'on peut se poser, mais il est impossible d'y répondre.

En effet, dans cette affaire du mariage d'Anne de Bretagne, les passions se sont souvent déchaînées de part et d'autre. Les historiens français ont voulu prouver que tout s'était passé le plus naturellement du monde, sans aucune difficulté, que la duchesse Anne avait accepté avec empressement l'offre généreuse de son vainqueur qui était aussi son suzerain légitime. Partant de là, des écrivains sans vergogne ont brodé sur le thème de la malheureuse duchesse, pauvre, orpheline, livrée aux caprices de ses mauvais conseillers, désespérée, trouvant un appui compréhensif et désintéressé auprès du bon roi Charles VIII. Et encore, cela n'est pas très grave quand on lit les niaiseries suscitées par le soi-disant coup de foudre entre Anne et Charles. À en croire certains, l'Histoire serait un roman d'amour, même au rabais, à l'usage des vieilles filles esseulées. La réalité est tout autre, dure, cruelle. Il s'agit de chiffres, non de sentiments. Il s'agit de pouvoir, non de tendresse. Et le plus tragique dans cette Histoire où les êtres humains sont souvent des pions, c'est que ces mêmes êtres ont une sensibilité et qu'ils souffrent parfois atrocement de leur situation. Qui peut dire les sentiments d'Anne de Bretagne lorsqu'elle s'est résignée à devenir l'épouse d'un roi à demi taré comme Charles VIII ? Qui peut dire ses réactions intimes lorsqu'elle est allée rejoindre son fiancé ? Les chroniqueurs se bornent à relater des faits, mais de nombreux historiens se sont laissés aller à décrire les états d'âme de la princesse. Nous n'en savons pourtant rien. Les grands de ce monde mènent une vie publique, que tout le monde connaît et sur laquelle nous sommes en droit de les juger. Et puis ils ont aussi une vie intime, non pas privée, car ce qui est privé dans ce cas-là devient vite public, réellement intime, inconnue, incommunicable. Laissons-leur ce secret, le seul qui leur appartienne.

Mais si, du côté français, on a insisté lourdement sur le roman d'amour qu'aurait vécu la petite duchesse, du côté breton, on en a fait deux personnages complètement opposés. Certains ont prétendu qu'Anne était une victime de l'arbitraire, une victime de la volonté d'hégémonie des rois de France. C'était vrai en partie, mais cela revient quand même un peu trop à méconnaître les mœurs et les usages de l'époque. Une victime appartenant à la classe des princes ne pouvait pas être maltraitée. Dans sa prison d'Angleterre, pendant vingt-cinq ans, le poète Charles d'Orléans, père de Louis, se trouvait dans une cage dorée, avec de multiples serviteurs pour satisfaire ses moindres désirs et les plus belles femmes pour meubler sa soi-disant solitude. Louis, lui-même, s'il eut à passer quelques jours dans le plus grand inconfort du fait de la vengeance de sa belle-sœur qui le haïssait, était quand même protégé par son titre de prince du sang et d'héritier présomptif. Ce sont des choses qui comptent. On ne soumet pas un Louis

d'Orléans à la question. Ces choses-là sont bonnes pour des Pierre Landais, ou à la rigueur pour un Gilles de Rais, noble dévoyé et embarrassant. Si Anne avait été prisonnière du roi de France, il se serait trouvé de bonnes âmes pour pleurer à chaudes larmes sur son sort. Mais elle eût été, elle aussi, dans une prison dorée. Elle représentait trop pour qu'on la traitât comme une vulgaire manante ou comme une de ces sorcières qu'on brûlait de temps à autre pour distraire la populace et inculquer au public la peur du diable.

Victime, oui, Anne de Bretagne l'a certainement été dans une certaine mesure. Cette petite fille précoce n'a pas toujours vécu des moments heureux surtout pendant son adolescence. Tout le monde l'a trahie, ceux qui avaient promis de l'aider l'ont abandonnée. Elle a supporté courageusement les revers de fortune. En tant qu'héritière des Montfort, elle devait accepter le passif comme l'actif. Ce n'est pas de sa faute si la Bretagne de cette fin de XV^e siècle était mûre pour tomber dans le giron français. Mais il ne faut pas exagérer. Anne a réagi devant les circonstances qu'on lui imposait. Elle a fait son choix, celui qu'elle considérait comme le moins mauvais. C'est à l'Histoire de juger, et c'est pourquoi nous le faisons, eu égard à ses difficultés, eu égard à ses possibilités.

En aucun cas nous ne pouvons admettre l'opinion de certains bretons, d'ailleurs mal informés ou aussi passionnés que les Français du camp adverse, lorsqu'ils nous présentent Anne de Bretagne comme traître à son pays. Elle a vendu le duché comme elle s'est vendue au roi de France, entend-on dire parfois. Rien n'est plus faux et tous les documents le prouvent. Anne s'est incontestablement battue jusqu'au dernier moment pour sauvegarder l'indépendance de son duché. Fallait-il qu'elle sacrifiât la population de Rennes et qu'elle conduisît le pays à une annexion pure et simple où les droits de ses sujets n'auraient plus été reconnus ? On dira que c'est ce qui est arrivé finalement. Mais au moins, Anne n'en porte pas la responsabilité. De même qu'il faut rendre cette justice à Pierre Landais, que, malgré ses méthodes bizarres, il a toujours servi la grandeur et l'intégrité du duché de Bretagne, il faut rendre à Anne de Bretagne ce qui lui appartient : le sens des responsabilités et la volonté farouche d'aller jusqu'aux extrêmes limites du possible. Quand elle a vu qu'il n'était plus possible d'aller plus loin, elle a essayé de sauver ce qui restait à sauver, c'est-à-dire l'esprit breton.

Ce n'est pas d'interpréter ses sentiments que d'affirmer cela. Voilà la leçon qu'on peut tirer de l'observation de ses actes, de son comportement. Après tout, elle descendait de Jeanne la Flamme, autrement dit de Jeanne de Flandre, mère de Jean IV, qui, devant Hennebont, avait un jour lancé des torches sur le camp des Français qui l'assiégeaient, et de Constance, veuve de Geoffroy Plantagenêt, mère du malheureux Arthur assassiné par son oncle Jean sans Terre, femme d'un courage indomptable et qui avait réussi à maintenir la pérennité du duché en des temps difficiles, également contre les Français, mais aussi contre les Anglais. L'histoire bretonne ne manque pas de femmes de valeur. L'histoire des Celtes non plus d'ailleurs : que l'on songe à la reine bretonne insulaire Boadicée, qui sut remarquablement résister aux Romains.

Le sort en était jeté. Deux jours après la furtive entrevue entre Anne et Charles, c'est-à-dire le 17 novembre 1491, eurent lieu les fiançailles officielles du roi de France et de la duchesse de Bretagne, à Rennes, non pas dans la cathédrale où rôdaient trop de souvenirs, mais dans cette même modeste église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. En tout cas, ce ne fut pas une bonne nouvelle pour Polhaim et ses deux compagnons : ils apprenaient du même coup ce qu'on avait voulu leur cacher et ce qu'ils auraient pu éviter s'ils avaient réagi devant la menace française. Ils n'insistèrent pas et prirent rapidement la route de Flandre pour aller raconter à Maximilien ce qu'il en coûte de ne pas protéger la femme qu'on a épousée par procuration.

Une fois les fiançailles annoncées officiellement, on s'ingénia de part et d'autre à presser la cérémonie du mariage.

C'était préférable, car on ne savait pas, en définitive, comment allaient réagir le roi des Romains, le roi d'Angleterre et les souverains d'Espagne. Le 23 novembre, presque en cachette, Anne quitta Rennes vers le sud, emmenant avec elle un nombre très restreint de compagnons. Il y avait là le chancelier Philippe de Montauban, le prince d'Orange, Olivier de Coëtquen, le sire de Guémené et l'inévitable Dunois. Se trouvait également dans la troupe un certain Yves Brullon, procureur des bourgeois de la ville de Rennes, entouré de cinq notables. Leur présence avait quelque chose de désagréable pour Anne. Ils étaient chargés d'une mission délicate et quelque peu scabreuse : ils devaient assister à la nuit de noces d'Anne et de Charles VIII et en faire une relation écrite afin de prouver aux mauvaises langues que la duchesse n'avait pas consommé son mariage avec Maximilien et qu'elle était toujours vierge.

Après deux jours de voyage, Dunois, terrassé par une crise d'apoplexie, tomba mort de son cheval. Anne en conçut beaucoup de chagrin, car elle éprouvait de l'affection pour son aventureux cousin qui l'avait souvent tirée de mauvais pas et lui avait prodigué de forts bons conseils. Cette mort lui fit mal augurer de l'avenir, car elle y voyait un *intersigne*, comme on dit en Bretagne. Et c'est dans la tristesse qu'elle accomplit la seconde partie de son voyage.

Ce fut d'ailleurs davantage une sorte de parcours furtif qu'un voyage. On craignait en effet que des gens à la solde de Maximilien ne tentassent d'enlever la royale fiancée. On fit des détours, et bientôt, alors que la cérémonie devait se dérouler à Plessis-lez-Tours, on apprit qu'il fallait aller à Langeais. La fin du voyage se fit par bateau sur la Loire. C'est ainsi que dans le château de Langeais, le 6 décembre 1491, eut lieu le mariage de Charles VIII, roi de France et d'Anne, duchesse de Bretagne, en présence d'Anne de Beaujeu et des grands dignitaires de la cour, une fois le contrat signé par les deux époux et leurs témoins. Le soir, alors que Pierre Brullon et les bourgeois de Rennes étaient cachés derrière une tenture afin de faire la relation écrite de ce qu'ils avaient vu, le mariage fut réellement consommé.

C'en était fini du rêve breton. Anne de Montfort était désormais reine de

France.

IV REINE DE FRANCE

Le lendemain, 7 décembre, les lumières de la fête s'éteignirent. Les bourgeois de Rennes repartirent chez eux pour annoncer que leur duchesse était maintenant l'épouse légitime du roi de France, et qu'avant cette nuit elle était vraiment *virgo intacta*. Ainsi se dissipèrent tous les doutes concernant la vie intime d'Anne de Bretagne. Les princes se dispersèrent et s'en allèrent à leurs affaires. Quant au roi et à la reine, ils s'établirent pendant trois semaines dans le sinistre château de Plessis-lez-Tours.

Certains commentateurs ont rapporté que la reine fut passionnément éprise de son mari et qu'elle exerça sur lui une sorte de fascination sensuelle. En fait, cette opinion provient d'une lettre de l'ambassadeur vénitien Zaccari Contarini de septembre 1492. Il avait l'habitude, comme tous les ambassadeurs de l'époque, de colporter tous les ragots qu'il croyait utiles, et qui, bien souvent, n'étaient que des affabulations dues aux chambrières et autres « guette-au-trou ». Il précise dans cette lettre que la reine paraissait jalouse (il y avait de quoi, d'ailleurs) et désireuse du roi « et que depuis son mariage le roi a passé toutes les nuits dans le lit de sa femme ». Cela ne signifie aucunement que la jeune reine ait été éperdument troublée par son mari. Si Charles VIII s'attardait ainsi dans le lit de sa femme, c'est qu'il voulait absolument procréer un héritier légitime. Et si Anne se montrait jalouse du roi, c'est qu'elle avait son honneur et sa dignité à défendre. Son caractère tenace ne tolérait guère les écarts et les insultes. Elle connaissait les habitudes quelque peu débauchées de Charles VIII et tenait à ce qu'il les perdit. Sur ce point, ses efforts furent parfaitement inutiles, car, après l'engouement de la lune de miel, le roi se replongea avec délices dans ses divertissements favoris.

Charles et Anne demeurèrent donc à Plessis-lez-Tours jusqu'au début de février 1492. Alors, ils partirent pour Paris où la nouvelle reine devait être couronnée solennellement dans la basilique de Saint-Denis. C'était là un honneur rare, car les reines n'avaient guère été couronnées sous les précédents rois. Il faut dire qu'à part Aliénor d'Aquitaine et Isabeau de Bavière, ces reines étaient de simples reproductrices, tenues délibérément à l'écart des affaires politiques et dont l'image de marque n'avait pas besoin d'être rehaussée. Aliénor d'Aquitaine avait joué un rôle différent parce qu'elle représentait une province riche et importante. Isabeau de Bavière, quant à elle, avait bénéficié de circonstances tout à fait exceptionnelles. De toute façon, Aliénor et Isabeau étaient des femmes remarquables par leur intelligence, leur caractère et leur culture. On ne pouvait pas en dire autant des autres reines, effacées et souvent dépourvues de

personnalité.

De nombreuses raisons poussaient au couronnement solennel d'Anne de Bretagne. D'abord c'était une duchesse *souveraine*, et non la fille d'un souverain, non une vassale. En la couronnant, Charles VIII reconnaissait implicitement cette qualité que les ducs de Bretagne avaient toujours voulu faire respecter et dont Anne incarnait le symbole. Ensuite, il fallait sceller officiellement l'union des deux pays, et c'était un moyen éloquent pour faire savoir aux Bretons et aux Français que désormais les destinées de la Bretagne et de la France étaient liées à un couple royal consacré par l'Église. De plus, Anne avait déjà été couronnée duchesse de Bretagne : on ne pouvait pas faire mieux que de la couronner reine de France. Ce sacre visait aussi à impressionner favorablement les Bretons : leur duchesse n'était certes pas prisonnière ou victime puisqu'on lui rendait les plus grands honneurs. Enfin, il fallait faire savoir à toute l'Europe et à Maximilien d'Autriche en particulier que le mariage d'Anne et de Charles était le seul valide aux yeux des peuples et de l'Église.

Le couronnement se déroula le 8 février. Ce fut, comme le dit Jean de Saint-Geslais, une « merveilleusement belle solennité ». La jeune reine portait une grande robe de damas blanc et c'est Anne de Beaujeu elle-même qui tenait la longue traîne, tandis que les dames des plus grands seigneurs marchaient en cortège derrière elle. Dans le chœur, on avait rassemblé une vingtaine de prélats, et l'archevêque de Bordeaux, André d'Espinay, lui imposa l'onction du Saint-Chrême et lui mit le sceptre dans le poing droit et la main de justice dans le gauche. Après quoi, il lui déposa la couronne royale sur la tête, mais cette couronne étant trop lourde pour la frêle Anne, qui, ne l'oublions pas, venait juste d'avoir quinze ans et qui était de petite stature, Louis d'Orléans, qui se trouvait tout auprès en tant que premier prince du sang, dut la tenir pendant toute la messe.

La foule salua le cortège avec des cris d'allégresse. Visiblement, le peuple de Paris témoignait une grande sympathie pour la petite reine. Elle put s'en apercevoir tout au long du parcours qui la mena jusqu'au cœur de la capitale, à Notre-Dame, où les notables de la ville l'accueillirent comme ils le devaient à une dame souveraine. Aux carrefours, on avait dressé des estrades, et des bateleurs présentaient des scènes allégoriques qui fêtaient l'événement. La plus significative et la plus répandue de ces scènes était constituée par deux personnages principaux, Franc-Vouloir et Sûre-Alliance, dans lesquels il n'était pas difficile de reconnaître la France et la Bretagne. D'abord séparés par un troisième personnage, Guerre, tandis que se lamentaient des figurants nommés Légglise, Noblesse, Marchandise et Labour, les deux héros du jour étaient sauvés par l'apparition de Paix qui foudroyait Guerre tandis que tout le monde se réjouissait. Ce genre de spectacle allégorique était bien dans le goût de l'époque, mais il témoignait aussi de l'importance qu'on attachait en France à la réconciliation et à l'union entre les deux pays tant de fois séparés par des guerres inexpiables.

Mais cette atmosphère de liesse, cet accord unanime des Français concernant

leur nouvelle reine, la Bretagne ne les partageait pas complètement. Dans la péninsule, on commençait à murmurer que tout cela n'était qu'un marché de dupes. Les Français avaient réussi sans difficulté à annexer purement et simplement le duché. Les honneurs rendus à Anne masquaient la volonté d'hégémonie de la France. Si l'ensemble du peuple se réjouissait de voir la paix revenue et s'attendrissait sur sa bonne duchesse parvenue à un si haut rang, les nobles se mirent à s'agiter, craignant de voir leurs privilèges et leurs prérogatives disparaître au profit des Français. Curieusement, l'âme de cette grogne, qui allait devenir une véritable révolte, fut Jean de Rohan.

Ce personnage, qui avait tant de fois joué la carte française, ne pouvait supporter sa mise à l'écart. L'ambition des Rohan avait toujours été de prétendre à la couronne ducal, ce qui les avait souvent conduits à trahir leur duc, espérant trouver de la compréhension chez les Français. Certes, les Français avaient flatté cette ambition pour mieux les tenir et pour introduire la mésentente dans l'aristocratie bretonne, mais maintenant les Rohan ne les intéressaient plus puisque le problème breton ne se posait plus. Et il faut dire que Rohan s'était vu préférer le prince d'Orange comme lieutenant général de basse Bretagne. Décidément, la trahison ne payait pas, il s'en apercevait : Charles VIII avait octroyé la plupart des charges honorifiques en Bretagne à des fidèles de la duchesse et non à des affidés de la France.

Jean de Rohan se tourna vers l'Angleterre, où le mariage de la duchesse inquiétait le roi et ses conseillers. Les Anglais perdaient en effet une importante alliée et, surtout, des bases commodes en cas de conflit avec la France. Ils accueillirent avec intérêt les offres de service du vicomte de Rohan, lequel s'engagea à leur livrer Brest et Morlaix en échange d'une aide militaire qui lui permettrait de conquérir la Bretagne pour son compte personnel et de prendre le titre de duc. Il groupa autour de lui un certain nombre de gentilshommes mécontents et surtout ceux qui demeuraient farouchement opposés à l'intégration de la Bretagne dans le royaume de France. De nombreux fidèles d'Anne rejoignirent Jean de Rohan dans sa tentative, comme Pierre Le Penneec, ancien maître des requêtes de François II et Louis de Rohan-Guéméné, de la branche cadette des Rohan, grand amiral de Bretagne.

Le complot n'était pas un rêve. Les assurances données par les Anglais permirent d'élaborer un plan très détaillé pour la reconquête de la péninsule. Le gouverneur de Brest, qui était pourtant Français, et le capitaine de Morlaix donnèrent leur accord. On notera que la plupart des conjurés venaient de basse Bretagne. Et on attendit que débarquât, le 8 juin 1492, une véritable armée de seize mille hommes amenée sur les côtes bretonnes par trois cents vaisseaux de la marine anglaise. Si l'expédition avait pu se réaliser, beaucoup de choses eussent probablement été remises en question. Mais il y a des traîtres partout, et le roi de France, qui avait prudemment conservé tout le réseau d'espionnage mis en place par son père et consolidé par sa sœur, fut immédiatement informé.

Charles VIII riposta avec beaucoup d'habileté. Il commença par demander au vicomte de Rohan de se montrer très vigilant à l'encontre des Anglais qui, craignait-il, pouvaient toujours débarquer en Bretagne. Puis il intimida les conjurés les uns après les autres et s'arrangea pour faire savoir à Henry VII qu'il connaissait tout le projet. Le roi d'Angleterre eut peur des réactions du roi de France et renonça à envoyer ses seize mille hommes. Il se contenta de faire débarquer quelques contingents qui furent presque tout de suite rejetés à la mer, ce qu'il espérait sans doute, ayant ainsi fait preuve de sa bonne volonté tant du côté de Jean de Rohan que du côté de Charles VIII. Et tout rentra dans l'ordre.

Le roi de France, cependant, avait compris qu'il fallait ménager les Bretons. Sans doute Anne fut-elle pour quelque chose dans cette décision, mais il tint à confirmer solennellement le 7 juillet tous les privilèges dont avaient bénéficié les Bretons sous l'autorité de leurs ducs. Ainsi, ils ne devaient pas payer d'impôts sans le consentement explicite de leurs États, et ils ne devaient être jugés que par la justice de Bretagne. Ce geste apaisa bien des craintes et détermina la plupart des conjurés à rentrer dans le rang, en attendant une meilleure occasion de secouer le joug.

Charles VIII entreprit alors de tranquilliser le roi d'Angleterre. Après quelques tentatives pour débarquer des troupes sur le sol français, toujours soi-disant pour aider la Bretagne, Henry et Charles traitèrent à Étapes et scellèrent un pacte d'amitié à vie. Cela ne signifiait pas grand-chose, mais le fait était là : ce 3 novembre 1492, le roi d'Angleterre acceptait le fait accompli et en Bretagne. Il reconnaissait officiellement la validité du mariage français de la duchesse Anne.

Maximilien fut plus difficile à convaincre. En fait, il se sentait doublement outragé : Charles VIII lui avait pris son épouse et avait abandonné sa fille, Marguerite, que d'ailleurs il retenait en otage à la cour de France. Il protesta énergiquement auprès du pape, mais rien n'y fit : les procédures d'annulation des deux mariages en litige se poursuivaient, et comme les arguments ne manquaient pas, cette annulation eut lieu définitivement en décembre, soit un an après que Charles eût répudié Marguerite et épousé Anne. Maximilien, furieux, commença par envahir la Franche-Comté et Arras qui faisaient partie de la dot de Marguerite attribuée au roi de France, et se prépara à pousser la guerre plus loin. Mais, comme d'habitude, il affrontait des difficultés financières et n'était pas sûr de ses sujets flamands. Il dut, de mauvais gré, se résigner à traiter avec le roi de France. Par la paix de Senlis, le 23 mai 1493, Charles VIII lui rendit sa fille ainsi que la dot, c'est-à-dire l'Artois, la Franche-Comté et le Charolais. L'ancien époux d'Anne, quelque peu conforté par cette générosité, n'inquiéta plus Charles VIII et consentit à oublier la double injure que le roi de France avait commise à son égard.

On peut d'ailleurs se demander pourquoi Charles VIII a abandonné aussi facilement des provinces aussi indispensables au royaume que l'Artois et la Franche-Comté. Mais d'une part, le roi de France savait que ces régions, d'essence proprement française, ne resteraient pas longtemps sous la domination

autrichienne et, d'autre part, il voulait garder les mains libres dans le nord et l'est de l'Europe pour mettre à exécution un autre projet qui lui tenait à cœur.

Charles VIII, grand amateur de romans de chevalerie, se croyait volontiers l'héritier de Charlemagne et des grands paladins du temps jadis, réels ou imaginaires. Il avait l'intention d'accomplir quelque action d'éclat qui mettrait sa personne et le royaume de France au zénith du soleil de la gloire, et il avait jeté son dévolu sur l'Italie.

Pourquoi l'Italie ? C'est très simple, encore que les tenants et aboutissants n'aient jamais été clairement dévoilés. On peut se représenter Charles, sortant du château d'Amboise, après la mort de son père, comme un jeune homme triste, uniquement préoccupé de sa santé fragile et des exercices physiques que lui avaient recommandés les médecins. Il échappait cependant aux liens d'une discipline sévère qui ne lui permettait pas grand écart, en dehors des amusements pervers avec les chambrières. Dans l'ivresse de sa libération, et malgré la terreur que sa sœur la régente lui inspirait, il forma des projets. Qui n'en ferait pas dans de telles circonstances ? Il était roi. Il rêva guerres, combats, conquêtes, et prétendit bien ne pas se maintenir dans le cercle étroit où son père l'avait contraint de vivre. Alexandre et Charlemagne étaient ses héros favoris. Il s'en faisait raconter les exploits – car il savait à peine lire, Louis XI ayant de ce côté-là complètement négligé son éducation – et s'abîmait dans des songes d'où on le tirait difficilement. Sûrement, ces héros devaient devenir ses modèles. Mais par où commencer ? Quel peuple assujettir ? Il a eu tout de suite l'idée de s'emparer de la Bretagne, mais, comme on le sait, le contexte juridique ne s'y prêtait pas, et il avait fallu le moyen du mariage pour parvenir à une sorte d'annexion. C'était réussi mais peu glorieux. Il voulait autre chose. Alors, pourquoi pas l'Italie, de tout temps si fertile en événements célèbres, contrée évocatrice de la beauté, du soleil et de la grandeur des temps passés ?

Son rêve s'étayait sur des éléments juridiques. En effet, deux maisons d'Anjou, issues de celle de France, avaient, depuis des siècles, occupé le trône de Naples, échu à la première par conquête, et à la seconde par adoption. Alphonse V, roi d'Aragon, par une succession de victoires mêlées d'intrigues, en avait renversé le roi René, héritier de la seconde maison d'Anjou, et oncle de Louis XI. Alphonse d'Aragon y avait placé Ferdinand, son fils naturel. Le roi Louis XI, fidèle à sa politique de ne pas rendre ses parents trop puissants, n'avait jamais secouru le roi René, lequel, tranquille par nature, préféra mener une existence sans heurt plutôt que de reconquérir un royaume sans cesse agité par des troubles, partageant ses loisirs entre l'Anjou et la Provence, où il laissa le souvenir que l'on sait et ne fit que des heureux. En mourant, il avait laissé le royaume de Naples, dont il était le titulaire légitime, au comte du Maine, son neveu. Celui-ci mourut sans enfant ; il avait fait un testament par lequel il instituait pour héritiers Louis XI, le dauphin et leurs successeurs sur le trône de France. Il y avait donc une base absolument juridique aux prétentions de Charles VIII.

Mais cet héritage, vu les circonstances, ne pouvait être obtenu que par la guerre. C'est cette idée qui enflamma Charles VIII. L'Italie était alors partagée en principautés et en républiques jalouses les unes des autres et constamment en guerre. Le jeune monarque ne doutait pas que, se présentant à la tête d'une armée formidable – au sens étymologique du terme –, au milieu de ces petits princes ou grands présidents de conseils, tous n'accourussent à lui pour obtenir sa médiation ou ses secours. Il pensait même que plusieurs des chefs mercenaires, qui servaient alternativement les petites puissances qui payaient bien, ne vinssent grossir ses bataillons pour avoir leur part de ses conquêtes. Alors, aucune ville, aucune citadelle ne pourrait retarder sa marche triomphante. Rome même serait forcée de lui ouvrir ses portes. Arrivé sur les frontières de Naples, quels princes y aurait-il à combattre ? Le vieux Ferdinand, le plus vicieux et le plus méprisé de tous les princes. Alphonse, son fils, détesté pour son excessive cruauté, et un jeune garçon à peine sorti de l'enfance, Ferdinand, fils d'Alphonse.

Charles de Valois était persuadé qu'à son approche, les seigneurs et les peuples se déclareraient pour lui, préférant l'honneur de vivre sous le sceptre du monarque français, héritier des princes angevins, leurs souverains légitimes, plutôt que de supporter la honte de courber la tête sous le joug d'une race bâtarde.

C'est du moins ce que pensait le roi de France. Rabelais, ce cher Rabelais, conscience de la France et de l'Europe au XVI^e siècle, s'est bien souvenu de ces rêveries absurdes de Charles VIII quand, dans son *Gargantua*, il décrit, à propos de la « guerre picrocholine » les discours et les rêves des officiers de Picrochole faisant saliver leur maître par l'énumération de conquêtes faciles. C'était évidemment une pure folie. Mais cela explique que Charles VIII ait rendu l'Artois, la Franche-Comté et le Charolais à Maximilien, qu'il ait promis au roi d'Angleterre de rendre Perpignan, la Cerdagne et le Roussillon à l'Espagne, et qu'il ait payé à Henry VII six cent vingt mille écus d'or pour la solde des Anglais envoyés au secours de la duchesse Anne, après la mort de François II, et que l'héritière du duché leur devait encore. De plus, au traité d'Étaples, Charles VIII avait franchement acheté la non-intervention du roi d'Angleterre : cent vingt-cinq mille écus pour cinq termes de la pension promise par Louis XI à Édouard IV, cinquante mille livres par an jusqu'à l'entier remboursement. Ceux qui s'imaginent que les bons sentiments animent les hommes politiques devraient plus souvent mettre le nez dans les archives des rois et des républiques. Le sordide y dispute toujours à l'hypocrisie, moyennant quoi les moindres villages de Bretagne, de France, d'Europe et du monde entier sont ornés de superbes monuments sur lesquels se dresse une longue liste de « morts au champ d'honneur ». Mais le plus sordide consiste certainement à se taire quand on a compris la grande farce de l'Histoire telle qu'elle est enseignée à qui veut l'écouter.

D'après ce qui ressort des récits des contemporains, les ambitions du jeune monarque ne se bornaient pas à la conquête de l'Italie. Il pensait aussi à s'emparer de Constantinople et à chasser les Turcs d'Europe. Ainsi serait réveillé l'idéal des croisades. Précisément, le trône ottoman était occupé alors par Bajazet II, mais il

lui avait été disputé par son frère Zizim. Celui-ci, vaincu dans une bataille, s'était réfugié chez les chevaliers de Rhodes, d'où il était passé en France. Le pape Innocent VIII, fondant sur le prince turc en exil le succès d'une croisade nouvelle, le réclama à Charles VIII, qui le lui accorda à la condition que le prince musulman lui serait rendu lorsqu'il le redemanderait.

Cette clause suffirait pour mettre en évidence l'intention de Charles VIII de reconquérir à son profit les territoires ottomans en se servant d'un rebelle musulman. Mais, pour cela, il lui fallait des bases de départ en Italie. De plus, on sait que le roi de France attira à sa cour André Paléologue, neveu et héritier du dernier empereur de Constantinople, qu'il eut avec lui de fréquents entretiens, qu'il lui fit des gratifications considérables, et que, selon toute probabilité, il signa avec le prince grec un traité secret, encore, par lequel celui-ci le reconnaissait pour héritier de tous ses droits sur l'empire de Constantinople.

Un autre élément intervenait, cette fois-ci sur le plan intérieur. On sait que Charles VII avait fait de l'armée française une force redoutable, bien équipée, nombreuse et bien armée. Louis XI avait continué dans cette voie, hésitant le plus possible à s'en servir mais fondant de grands espoirs sur la dissuasion qu'elle représentait. Anne de Beaujeu, digne fille de son père, augmenta encore la capacité de cette armée. Or, cette armée, qui était permanente, ce qui constituait sa grande force, coûtait fort cher si elle n'était pas utilisée. Il fallait absolument se procurer les moyens financiers nécessaires à la solde des hommes d'armes. Or quel meilleur moyen existait-il en dehors du butin qu'on glanait çà et là pendant les expéditions ? Ainsi s'explique-t-on également les guerres d'Italie par la nécessité économique dans laquelle se trouvait la France de trouver un débouché pour son armée. On sait bien que les croisades ont été déclenchées pour exporter le trop-plein de chevaliers européens outre-mer. Les guerres d'Italie ont répondu à des exigences de cet ordre. À l'époque – mais en va-t-il autrement aujourd'hui ? – l'armée, de n'importe quel pays évolué d'Europe, était une entreprise commerciale, et, comme telle, elle devait assurer une certaine rentabilité. De plus, la monarchie française sortait de graves crises pendant lesquelles on avait mis en doute sa suprématie. Les grands vassaux, qui avaient été vaincus ou obligés de composer avec le pouvoir, restaient en éveil, les récents événements de Bretagne le prouvaient, prêts à reprendre la lutte si besoin était. Louis d'Orléans s'était assagi en apparence, mais il pouvait encore constituer un chef de file idéal pour une nouvelle « guerre folle » ou une nouvelle « ligue du Bien public » (en l'occurrence le Bien de l'aristocratie). Les grands propriétaires terriens manifestaient toujours leurs désirs d'indépendance, même si leurs ressources étaient médiocres, et d'autant plus, car ils n'avaient rien à perdre. Il fallait donc que le roi de France utilisât au maximum la tension de ses vassaux et canalisât adroitement leurs énergies dans un but déterminé et de préférence en dehors des frontières. C'était déjà la justification du colonialisme. Ce fut la cause profonde des guerres d'Italie, parfaitement nuisibles aux intérêts français, mais nécessaires pour assurer la pérennité de l'autorité royale.

C'est en tout cas en pensant à ses futures victoires sur l'Italie que Charles VIII voulut nommer son fils premier né « Roland », en souvenir du fameux personnage de la légende, vainqueur de tant de peuples et demeuré le symbole de l'attachement à la monarchie française. Anne de Bretagne donna en effet le jour à un fils le 10 octobre 1492. Il y eut de grandes discussions au conseil du roi sur le prénom que porterait l'enfant, personne ne voulant de Roland et le roi persistant dans sa volonté. Finalement, le dauphin fut baptisé quelque peu en retard, à cause de ces discussions, le 13 octobre, sous le nom de Charles-Orland. Le roi n'avait pas perdu la face puisqu'il avait réussi à accoler le nom de Roland à celui de Charles : il est vrai que c'était sous la forme italienne d'Orlando, ce qui est encore plus significatif. Les parrains étaient les ducs de Bourbon et d'Orléans, la marraine Jeanne de Laval, reine de Sicile.

À présent, Anne n'était plus seulement reine, mais mère du prince héritier. Elle n'en acquit que plus d'importance et de respect à la cour. Il faut dire que, dès son arrivée, elle s'était heurtée de façon très vive à sa nouvelle belle-sœur, Anne de Beaujeu, devenue, par la mort de ses deux beaux-frères, duchesse de Bourbon. L'ex-régente n'avait jamais pu supporter cette petite Bretonne entêtée qui prétendait en imposer à tout le monde et qui lui avait ravi son frère bien-aimé qu'elle se réservait jalousement, comme on sait, pour mieux gouverner à sa place. Anne de Beaujeu était une intrigante, assoiffée de pouvoir, cela ne fait aucun doute. Mais Anne n'avait pas hésité à se dresser en face d'elle et à lui faire entendre qu'elle n'était pas disposée à obéir. Les réflexions de Brantôme et des contemporains à ce propos en disent long sur les rapports tendus de la reine et de sa belle-sœur. C'est pourquoi, devenue la mère d'un héritier du trône, Anne de Bretagne se sentit vraiment la maîtresse incontestée de cette cour raffinée qu'elle avait su égayer et élargir selon son tempérament.

En effet, au temps de Louis XI, la cour de France était la plus lugubre de toute l'Europe. Anne de Beaujeu avait réussi à l'éclairer quelque peu, mais Anne de Bretagne la libéra définitivement de l'étouffement dans lequel elle s'enlisait. D'abord elle fit venir ses dames d'honneur à la cour, ce qui était nouveau. Sans dire qu'Anne était féministe, on peut cependant lui reconnaître qu'elle voulut toujours éviter de laisser les femmes à l'écart de la vie politique et de la vie mondaine. Son tempérament comme son éducation l'y portaient. Cette présence féminine constante donnait évidemment à la cour un autre aspect que celui qu'on avait connu autrefois. Et il y avait en plus une grande jeunesse, la moyenne d'âge ayant considérablement baissé. Le roi était jeune, la reine encore plus jeune, Anne de Beaujeu n'était pas une vieille, et Louis d'Orléans, qui faisait figure d'ancêtre, gardait de même l'allure de ses jeunes années. Donc, au milieu de cette cour qu'elle voulait raffinée et joyeuse, Anne faisait figure de maîtresse absolue, éclipsant ses rivales et principalement la duchesse de Bourbon, laquelle devait se contenter des restes.

Cela explique que les membres de la famille royale se réunirent le 5 juillet 1492 pour signer un pacte entre eux et jurer qu'ils se prêteraient « secours, aide, avec

bon amour, union et intelligence dans le but de sauvegarder le roi et de faire cesser le grand désordre qui était en sa maison ». Le grand désordre, c'était Anne qui le provoquait.

L'héritière des Montfort avait gardé de son éducation à la cour de son père François II le goût du luxe, du beau mobilier, des fins bijoux, des parures élégantes et de l'environnement culturel. Elle aimait s'entourer de poètes et d'artistes. Elle aimait les fêtes et les divertissements, et ce n'est pas sa jeunesse qui pouvait freiner ces élans spontanés. Elle eut pour valet de chambre, poste évidemment honorifique, un certain Jehan Desmarets, plus connu sous le nom de Marot, rhétoricien célèbre et père du poète Clément Marot. Il prenait d'ailleurs souvent le titre de « poète de la magnanime duchesse de Bretagne ». Et son secrétaire était un autre lettré, Jehan Le Maire des Belges, un de ses conseillers les plus écoutés du temps qu'elle fut reine et qui s'enorgueillissait du titre de « secrétaire indiciaire, historiographe de très haute et très excellente princesse madame Anne de Bretagne ». Et elle eut aussi comme familier Michel Colomb, un sculpteur, né à Saint-Pol-de-Léon en 1460, déjà favori de François II, et auteur du monument funéraire de François II et de Marguerite de Foix, commandé par Anne pour la cathédrale de Nantes.

Est-ce à dire pour autant qu'elle régnait ? Sûrement pas. Charles VIII l'écoutait bien souvent sur les affaires de Bretagne parce qu'il ne voulait pas commettre d'erreur à ce propos, mais pour le reste, il semble bien qu'Anne n'a eu aucune action directe ou indirecte sur la politique du roi de France Charles VIII. Elle se contentait de présider cette cour de France et d'accomplir ses devoirs de mère, reprochant souvent à son mari son inconduite notoire, se livrant à de nombreux exercices de piété et s'occupant activement de la maison royale. Elle eut de toute façon une attitude irréprochable, et nous n'avons aucun doute là-dessus. Brantôme, qui était fort bien renseigné, et qui mettait souvent son œil aux trous des serrures, n'a jamais fait la moindre allusion à un écart quelconque de la reine-duchesse, et c'est un témoignage parfaitement crédible car proféré par un homme qui se montrait volontiers mauvaise langue.

Cependant Charles VIII poursuivait ses chimères. À son conseil les partisans de l'expédition italienne s'opposaient à ceux qui jugeaient l'opération peu rentable. Et la reine, enceinte, donna le jour, en août 1493, avant terme, à un enfant mort-né.

À la fin de cette même année, le 9 décembre, Charles VIII publia une ordonnance qui supprimait la chancellerie de Bretagne. Cette « normalisation » intervenait au moment où la Bretagne semblait définitivement acquise à l'idée française. En fait, la mesure passa inaperçue parce que, depuis longtemps, le poste de chancelier était purement honorifique. On dit qu'Anne protesta contre cette décision et qu'elle fit tout son possible pour la faire révoquer. Mais rien ne put fléchir le roi de France, qui s'arrogeait ainsi le droit de décider par lui-même tout ce qui concernait les affaires du duché. C'est en tout cas la preuve que Charles VIII a toujours voulu annexer franchement la Bretagne sans aucune concession.

Le début de l'année 1494 fut consacré à la préparation de l'expédition en Italie. Ce fut un ballet diplomatique étourdissant. Le parti du roi était pris depuis longtemps, et il se trouvait confirmé par l'empressement des princes d'Italie concernés à rechercher son alliance. L'un offrait des vivres, l'autre des troupes, d'autres seulement le passage. Les Vénitiens, considérés comme les plus dangereux, promettaient de rester neutres, se réservant sur leur attitude future en fonction de leurs impératifs économiques. Leur neutralité était acquise de mauvaise grâce parce qu'ils se méfiaient des ambitions du roi de France. Il fallait donc isoler les Vénitiens.

Seul le pape se déclarait ouvertement hostile à l'expédition, qu'il avait pourtant auparavant souhaitée lorsque le roi Ferdinand refusait de lui prêter l'hommage pour le royaume de Naples. Tant que l'Aragonais persista dans son refus d'obéissance, Alexandre VI, autrement dit Alexandre Borgia, qui occupait alors le Saint-Siège, ne fut pas fâché que son homme-lige fût menacé par les armes des Français. Mais aussitôt que Ferdinand eut compris la gravité de la situation et qu'il eut promis de se soumettre, Alexandre envoya à Charles VIII un légat pour essayer de le détourner de son entreprise. Et n'ayant pu décider celui-ci, il se prononça ouvertement pour Ferdinand. Le roi, pour modérer son zèle intempestif, lui fit savoir qu'il allait convoquer un concile. Or, Alexandre Borgia n'en avait nulle envie : il gouvernait la papauté en tyran sanguinaire et se livrait à toutes sortes de débauches peu compatibles avec ses fonctions, de sorte qu'il craignait beaucoup toute intrusion dans ses affaires.

Un autre Italien, Ludovic Sforza, surnommé « le Maure », devenu fameux par ses crimes, désirait aussi l'irruption des Français, pour le même motif qui était d'inquiéter et d'embarrasser le roi Ferdinand. Tuteur de Jean Galeazzi, son neveu, auquel appartenait le duché de Milan, il le tenait enfermé avec sa jeune épouse au château de Pavie, sous prétexte de le mettre en sûreté contre les émeutes populaires qu'il suscitait lui-même. Il en voulait manifestement aux États de son pupille. Comme la jeune épouse de celui-ci était la petite-fille du monarque napolitain, Ferdinand aurait bien voulu intervenir, et c'est pourquoi Sforza fut l'un des plus ardents à assurer Charles VIII de son concours contre le royaume de Naples. Ludovic obtint même du futur conquérant de Naples un traité d'alliance offensive et défensive.

Le roi de France signa également une convention avec plusieurs seigneurs napolitains mécontents qui s'étaient réfugiés auprès de lui et qui espéraient récupérer leurs terres. Ils promirent de susciter une révolution dans le royaume.

Ferdinand dépêcha alors vers Charles VIII des ambassadeurs chargés de lui expliquer en détail la situation, mais le roi de France les congédia sans même les entendre. Ferdinand mourut quelques semaines plus tard et son fils Alphonse lui succéda. Le sort en était maintenant jeté.

Charles VIII commença d'ailleurs son expédition comme ferait tout bon monarque voulant prouver sa bonne foi et sa bravoure. Pour exciter

l'enthousiasme de ses sujets, il présida un grand tournoi à Lyon, au cours duquel il annonça son projet de conquête du royaume de Naples et précisa qu'il la commanderait lui-même. Non seulement la jeunesse bouillante qui était venue faire ses premières armes au tournoi, mais les guerriers les plus exercés, tout le monde voulut y prendre part. Il ne resta que quelques seigneurs parmi les plus âgés que le roi commit au gouvernement. Mais la responsable du gouvernement en son absence fut sa sœur Anne de Beaujeu et non son épouse Anne de Bretagne. Il partit le 29 août 1494.

L'expédition ressembla en fait à une véritable promenade militaire. Partout, les Français furent accueillis avec honneur, un peu trop même, car il semble bien que cette attitude ait eu souvent pour but de les prendre au piège et d'endormir leur méfiance. Les princes et les seigneurs alliés, qui avaient tous intérêt à la présence des Français, multiplièrent les réceptions, les fêtes, les tournois. Les femmes très belles, très bien parées et aussi prêtes à tout pour obtenir des faveurs, furent de la partie. Ce ne furent pas les « délices de Capoue », mais presque. L'armée française, roi et princes en tête, faillit succomber à une attaque de charme menée par de véritables hordes de femmes, depuis la duchesse jusqu'à la moindre servante. Et c'est ainsi que les Français ramenèrent au pays le fameux « mal napolitain », dit aussi « mal florentin », autrement dit la vérole, arrivée en Europe par l'intermédiaire des premiers conquérants des Andes, italiens et espagnols.

Le 22 février 1495, les Français occupèrent Naples. Le roi Alphonse, à qui son peuple reprochait de multiples assassinats et qui sentait trop de haines autour de lui, abdiqua en faveur de son fils Ferdinand. Celui-ci se trouvait précisément à Rome auprès d'Alexandre Borgia. À la suite de manœuvres tortueuses, le pape autorisa les Français à passer dans les États pontificaux, mais réclama un sauf-conduit pour Ferdinand. Le Napolitain refusa fièrement, se retira avec ce qui lui restait de troupes et essaya de lutter contre l'armée française. Mis en déroute, il dut se résoudre à abandonner sa capitale et à se réfugier dans l'île d'Ischia. Charles VIII avait donc réussi dans son entreprise. Et de plus, le peuple de Naples le reçut comme un sauveur.

Il en profita pour se faire couronner, dans cette même ville de Naples, au mois de mai, dans une magnificence qui dépassait tout ce qu'on pouvait imaginer. Le monarque réalisait ainsi ses rêves d'enfant : il venait d'affirmer au monde qu'il était un grand conquérant. En réalité, il n'avait rencontré aucun obstacle sur son parcours, il faut bien le dire. Et les ennuis commençaient juste.

On apprit d'abord que la reine Anne venait d'accoucher une nouvelle fois, mais encore d'un enfant mort-né, une fille. On apprit ensuite la formation d'une ligue contre les Français, à l'intérieur même de l'Italie. Cette ligue groupait le pape, la république de Venise, le duc de Milan et le roi d'Espagne qui se souvenait que le trône de Naples avait été usurpé par un grand d'Espagne. Contre cette coalition, le roi de France remporta une victoire le 5 juillet à Fornoue, mais la situation se dégradait rapidement et le bel enthousiasme commençait à tomber. Charles VIII

rentra en France le 15 octobre. Le 6 décembre de la même année, le dauphin Charles-Orland mourut d'une épidémie qui sévissait dans la région d'Amboise et que tous les médecins réunis ne purent enrayer. De nouveau, le roi n'avait plus d'héritier légitime.

On imagine la douleur d'Anne. Après deux fausses couches, son fils disparaissait. Elle se souvint, dit-on, de la mort de Dunois, cet *intersigne* qui l'avait tant impressionnée. Elle redouta d'être maudite et de ne jamais avoir de descendance. De plus, lors de la mort du malheureux enfant, elle ne se trouvait pas à son chevet : elle résidait à Lyon, avec Charles VIII, parce que celui-ci préférait cette ville plus accessible aux courriers d'Italie qui le renseignaient jour après jour sur la situation de la péninsule. Le couple royal ne fut averti de la mort de Charles-Orland que quatre jours après.

Au chagrin d'Anne succédèrent les remords du roi d'avoir négligé de s'occuper de son fils. Et quelques jours plus tard, il apprenait que Naples était retombée aux mains des partisans de Ferdinand. Mais s'il faut en croire les chroniqueurs du temps, Commines en particulier, Charles VIII parut se consoler assez vite tandis que la reine « en eut le plus grand deuil qu'il est possible que femme puisse faire, et longuement lui dura ». D'ailleurs elle tomba sérieusement malade, à tel point que toute la cour s'en inquiéta. Mais les médecins, pour la soigner, recoururent à des remèdes curieux : ils lui ordonnèrent de s'amuser à divers passe-temps, jeux, danses et autres « mômeries ». Il s'agit certes d'une médication tout à fait psychologique pour oublier les chagrins, mais on voit mal une mère qui vient de perdre son enfant se livrer à de tels jeux.

Il n'en était pas de même pour Louis d'Orléans. Il avait beau aimer et estimer grandement sa cousine, la mort du dauphin lui redonnait toutes ses chances de monter sur le trône. De nouveau, il était l'héritier présomptif. Et il se livra avec frénésie à une vie de plaisirs et de débauches, affirmant qu'il avait mérité de prendre du bon temps après les dures épreuves qu'il avait traversées en Italie.

Au printemps de l'année 1496, on apprit que la reine était de nouveau enceinte. On entoura la future mère des plus grands soins, car la naissance du nouvel enfant était attendue avec beaucoup d'impatience par tout le monde, y compris par Charles VIII qui n'avait qu'une idée en tête : retrouver l'Italie et reconquérir Naples. Dès le mois d'août, il prépara son départ, mais la reine s'insurgea contre cette décision, disant que la place du roi était auprès d'elle jusqu'à la naissance de l'enfant. De nombreux seigneurs partagèrent cet avis, Louis d'Orléans lui-même, ce qui est assez surprenant. Ce fut d'ailleurs l'occasion d'une réconciliation entre Anne et son cousin, car elle avait peu apprécié l'attitude de Louis après la mort de Charles-Orland.

L'enfant naquit le 8 septembre 1496. C'était un garçon. Ce fut une immense explosion de joie à la cour et dans tout le royaume. On le prénomma Charles, et ce fut Louis d'Orléans qu'on choisit comme parrain.

Le roi se prépara activement à envoyer à Asti un millier d'hommes avant de

prendre lui-même la route du sud avec le gros de son armée. Il n'avait pas oublié son projet et s'y tenait avec ferveur comme un enfant qui ne veut pas lâcher un vieux jouet.

Le dauphin Charles, enfant de santé fragile, mourut le 2 octobre au château de Plessis-lez-Tours. Décidément, la descendance des Valois semblait maudite. Anne supporta ce deuil avec grand courage, mais elle en fut très affectée, même si elle s'efforça de le faire moins paraître qu'après le décès de son premier fils. Quant à Charles VIII, qui éprouva paraît-il une grande douleur de la perte du dauphin, il n'en partit pas moins quelques jours après les obsèques afin de gagner Lyon où il prépara activement pendant l'hiver sa nouvelle expédition en Italie. Était-ce un dérivatif à sa mélancolie ? Sûrement pas. Plus il avançait en âge, plus ses rêves tournaient à l'idée fixe. La folie de Charles VI, signe d'une tare chez les Valois, se retrouvait dans ce personnage malingre et chimérique, et tous les témoins s'accordent pour le décrire sous l'aspect de ce qu'on appelle aujourd'hui un névropathe atteint de paranoïa aiguë. Et Anne, qui ne pouvait aller à Amboise à cause des travaux d'embellissement qui y étaient entrepris, dut séjourner à Moulins, chez les Beaujeu, qui essayèrent loyalement d'adoucir son chagrin.

On raconte qu'elle trouvait alors sa seule distraction dans la contemplation, pendant des heures, des fabuleux trésors que les troupes royales avaient ramenées d'Italie : les tapisseries, les bronzes, les ivoires, les tableaux et aussi les volumes richement reliés qui avaient appartenu à la dynastie des rois aragonais. Certes, ces moments de contemplation artistique lui procuraient un apaisement à sa douleur, d'autant plus qu'elle avait toujours eu un vif intérêt pour toutes les choses de l'art. Mais l'avenir s'annonçait plutôt sombre. Et la malédiction semblait toujours rôder sur elle. Alors elle priait, s'abîmait dans des méditations profondes, se retranchait d'un monde dont elle occupait la première place.

De nouveaux sujets d'inquiétude vinrent la troubler. Au printemps de 1497, le roi tomba gravement malade. On présume qu'il s'agissait d'une attaque avec une hémiplegie temporaire. Charles VIII était revenu très fatigué d'Italie. De plus, il ruinait sa santé en parties fines avec des femmes dont la sensualité réclamait toujours davantage. Il était jeune, mais complètement usé avant l'âge. Son confesseur, François de Paule, que son père Louis XI avait arraché à sa retraite d'Italie pour venir le sauver grâce à sa sainteté, en profita pour lui remontrer qu'il était peut-être temps de mener une vie moins dissolue et de penser davantage à son âme.

Le roi se remit de sa maladie mais il changea de mode de vie. Il commença par chasser de la cour toutes les ribaudes de luxe qui s'y trouvaient, et s'occupa ensuite de réformer la justice afin de la rendre plus humaine et moins arbitraire. On parle de « conversion » à propos de ce changement d'attitude de Charles VIII. Il serait plus juste de dire « pénitence ». Atteint par la maladie, le roi commença en effet à penser à son salut éternel, et la mort des deux dauphins dut quand même le pousser à la contrition.

Il essaya en tout cas, certainement sur les conseils de François de Paule, d'engager le parlement à contribuer proportionnellement avec le peuple et à donner l'exemple aux autres privilégiés. C'est assez remarquable : il fut le premier roi à s'attaquer aux privilèges fiscaux effarants de la classe aristocratique. Mais les temps n'étaient pas encore venus : il se heurta par deux fois à un refus obstiné du parlement et, il eut beau menacer, il n'obtint pas gain de cause.

Par contre, il réussit à fixer à Paris le grand conseil de Justice qui jusqu'alors était itinérant et suivait partout le roi, ce qui occasionnait de grandes dépenses aux justiciables de ce tribunal. Il régla les attributions de ce conseil, y attachant surtout les causes ecclésiastiques, mais pour le temporel seulement. Pour le spirituel, il institua que tous les dix ans on assemblerait un concile national à cet effet. Il surveilla aussi la rédaction des coutumes commencée par son grand-père et continuée par son père et, élément très important aux yeux de son épouse, il accorda un parlement aux Bretons.

Tout prouve qu'il accorda, à ce moment-là, beaucoup d'importance à la justice et à son fonctionnement régulier. Une simple lettre destinée à la chambre des Comptes en témoigne : « Nos aimés et féaux, parce que voulons bien savoir la forme qu'ont tenu nos prédécesseurs rois à donner audience au pauvre peuple, et même comme monsieur Saint Louis y présidait, nous voulons et mandons qu'en toute diligence faites chercher par les registres et papiers de notre chambre des comptes ce qui s'en pourra trouver, et en faites faire un extrait, et incontinent après le nous envoyez. »

Anne trouvait une certaine consolation dans ce revirement de Charles VIII. Lui, si passionnément épris de gloire, si facilement tourné vers la dépravation, se montrait maintenant humble, charitable et même dévot. Anne y voyait encore un signe du destin : peut-être que Dieu allait enfin permettre qu'elle eût un enfant viable et sain. Elle adressait à Dieu et à la Vierge, qu'elle honorait tout particulièrement, des prières en ce sens. Et quand elle s'aperçut qu'elle était enceinte en cette année 1498, elle se remit à espérer.

Le cinquième enfant d'Anne et de Charles VIII naquit le 17 mars. C'était une fille, une prématurée. Elle ne vécut que quelques heures après avoir reçu le nom d'Anne. La tristesse et le chagrin retombèrent sur le couple royal. Anne tomba malade, d'une de ces maladies de langueur qu'on ne peut guère soigner. Quant au roi, sa santé déclinait à vue d'œil.

Le 3 avril, Charles VIII était si congestionné que ses médecins lui recommandèrent de prendre des remèdes. Charles VIII, qui n'avait pas la confiance de son père dans les médecins, négligea cet avis. Mais il se sentait réellement atteint, puisque, deux fois dans la même semaine, il se confessa à l'évêque d'Angers, soi-disant parce qu'il voulait être digne d'imposer les mains aux malades, le jour de Pâques, pour guérir les écrouelles, comme l'avaient fait tous ses ancêtres jusqu'à ce jour. Le 7 avril, qui était un samedi, veille des Rameaux, le roi entendit la messe, alla à la chasse et prit une collation frugale terminée par une

orange d'Italie que Louis d'Orléans avait commandée pour lui ^[40]. L'après-midi, il alla voir la reine dans ses appartements et la trouva triste et abattue. Voulant la distraire, il lui demanda de venir assister à une partie de jeu de paume que quelques gentilshommes disputaient dans les fossés du château de Plessis-lez-Tours. La reine accepta et suivit son époux qui, pour qu'elle vît mieux le jeu, la conduisit dans une galerie aménagée en surplomb au-dessus des fossés. C'était, aux dires de Brantôme, « l'endroit le plus deshonnête de céans car tout le monde y pissait ». Malgré sa petite taille, le roi heurta sa tête contre le linteau d'une porte. Sur le moment, il ne parut rien ressentir. Il regarda la partie de paume et la commenta en compagnie de quelques gentilshommes qui se trouvaient là. Parmi ceux-ci, il y avait Jean de Rély, un de ses confesseurs. À ce qu'on assure, il aurait dit à l'ecclésiastique : « Je souhaite ne plus jamais faire de péché mortel ou véniel. » C'est alors qu'il tomba à la renverse sur le sol.

Les assistants se précipitèrent pour lui porter secours. On s'aperçut qu'il avait perdu l'usage de la parole. On se contenta de l'allonger en attendant l'arrivée des médecins. Ceux-ci, qui n'étaient pourtant pas bien malins, interdirent de toucher au malade, mais ils ne trouvaient aucune solution pour le soulager, le malheureux roi agonisa pendant près de neuf heures, arrivant seulement à prononcer quelques mots parmi lesquels on put reconnaître les noms de la sainte Vierge et de saint Blaise. Après cela, il perdit connaissance.

C'est alors qu'Anne s'était retirée dans ses appartements. Vers onze heures du soir, on vint l'informer, avec les plus grands ménagements que son époux avait cessé de vivre. Elle s'enferma chez elle et ne toléra aucune compagnie. Que pensait-elle au cours de cette nuit de solitude ? Personne ne le saura jamais. On a dit qu'elle avait pleuré, s'était lamentée de son triste sort, veuve après avoir perdu cinq enfants. Peut-être, mais on ne sait rien. Anne n'aimait pas Charles VIII qu'elle avait été obligée d'épouser. Elle respectait le roi de France et le mari légitime qu'on lui avait donné, le père des enfants qu'elle avait perdus. C'est tout ce qu'on peut dire. Son chagrin, si chagrin il y eut, nous ne le connaissons pas. La conscience intime est une des rares choses qui ne se vole pas.

Le lendemain, elle reçut les condoléances du cardinal Briçonnet et de l'évêque de Condom, Jean de la Mare, qui avaient pris ce prétexte pour pénétrer jusqu'à elle et s'informer de son état. Elle les écouta sans leur répondre et s'enferma à nouveau pendant toute la journée et la nuit suivante.

Or, le surlendemain de la mort de Charles VIII, c'est-à-dire le lundi 9 avril 1498, elle appela son secrétaire et dicta une lettre qui était en fait une véritable ordonnance : en quelques phrases, elle rétablissait la chancellerie de Bretagne supprimée en 1493 par son défunt mari et restituait à Philippe de Montauban son titre et ses fonctions de chancelier.

Cela se passe de tout commentaire. Anne de Bretagne n'était plus reine de France, mais elle était duchesse de Bretagne, et cela, elle n'avait jamais cessé de l'être.

V

TOUJOURS DUCHESSE

Ainsi donc, Charles de Valois, septième du nom parmi les rois de France, était mort à l'âge de vingt-huit ans. Il avait été un roi souvent attaché à de puériles chimères, mais s'était quelque peu racheté, les derniers mois de sa vie, par une attitude digne et compréhensive envers ses sujets. Il ne laissait pas d'enfants légitimes. Avec lui s'éteignait la branche directe des Valois^[41]. La couronne de Saint Louis revenait à celui que Louis XI avait tant tenu à écarter et à rabaisser, à celui qu'Anne de Beaujeu, digne fille de l'*universelle aragne*, avait gardé si longtemps en prison. Ainsi va le monde. Louis, duc d'Orléans, n'y croyait certainement plus. Mais le fait était là : lui, le bel aventurier, le coureur de filles le plus invétéré du royaume, le séditieux toujours prêt à fomenter un complot contre le roi de France, était maintenant roi de France.

Louis attendit le 10 avril pour présenter ses condoléances à la veuve de son prédécesseur. Anne lui annonça qu'elle prendrait le *deuil en noir*, comme c'était la coutume au duché de Bretagne, et non en blanc comme il était d'usage à la cour de France. Il s'agit encore là d'un détail très significatif de l'état d'esprit de l'héritière des Montfort. Au fond, les six années qu'elle venait de passer en tant que reine de France n'étaient qu'une claustration, plus ou moins volontaire, une simple interruption dans sa vie. Elle se sentait Bretonne et l'affirmait hautement par cette décision. Après cela, on ne peut plus douter qu'Anne n'ait point été obligée d'épouser Charles VIII.

D'ailleurs, quelques jours plus tard, elle écrivit une longue lettre au vicomte de Rohan, qu'elle n'aimait guère, mais qui était lieutenant général de Bretagne, pour l'informer officiellement du décès du roi et lui signifier que son « intention, grand et singulier vouloir et désir que mon pauvre peuple soit soulagé et favorablement traité en toute bonne justice et tranquillité ». Elle y exprimait sa totale reprise en mains du duché et sa volonté de continuer l'œuvre de ses ancêtres.

Et cela, elle le pouvait en toute légalité. Elle avait dû penser à tout cela pendant ces journées et ces nuits passées à prier et à méditer. Elle connaissait bien la précision des clauses du contrat de mariage signé à Langeais. Il avait été stipulé que si Charles VIII et Anne n'avaient point d'enfants, ce qui était le cas présentement, ils se feraient donation pleine et entière au dernier vif de leurs droits respectifs sur le duché de Bretagne. Or les fameux droits des Penthièvre, droits discutables mais affirmés avec force par Louis XI et Charles VIII, venaient

automatiquement d'échoir à Anne. Aucune cour de justice ne pourrait prétendre le contraire : c'était net et sans bavure. Anne de Montfort était maintenant l'unique légitime héritière de la couronne ducal bretonne.

Voilà un point de l'Histoire fort important qui prouve que la Bretagne ne pouvait pas être rattachée facilement à la France. Elle ne l'avait été que provisoirement sous le règne de Charles VIII et seulement parce que le roi était l'époux de la duchesse. Il en avait été de même sous les Plantagenêt lorsque Constance, la fille de Konan IV, avait dû, par force également, épouser Geoffroy, fils d'Henry II. Geoffroy n'avait régné en Bretagne qu'en tant qu'époux de la duchesse. Et il en avait été de même pour le prince capétien Pierre Mauclerc, l'époux de la duchesse Alix, fille de Constance.

Anne voyait donc que l'avenir de la Bretagne pouvait changer complètement maintenant que la succession ne prêtait plus à discussion. On ne peut décerner avec certitude quelles furent à ce moment-là les intentions à long terme de la duchesse, mais on peut affirmer qu'elle pensait à sauvegarder cette précieuse indépendance qui lui avait été transmise par héritage. Et son comportement ultérieur le prouve.

Le problème était de savoir si une Bretagne indépendante de la France était encore viable ou simplement possible. Anne savait que la France avait jeté son dévolu sur la péninsule et que, par tous les moyens, elle tenterait de faire rentrer le duché dans l'obédience. Bien sûr, elle pouvait avoir une action personnelle et directe sur Louis d'Orléans, mais après ? Louis avait toujours été son allié. Louis avait maintes fois combattu aux côtés des Bretons contre le roi de France. Louis avait été fait prisonnier à Saint-Aubin-du-Cormier. Mais les circonstances avaient changé : Louis ne comptait plus parmi les séditieux, sa nouvelle mission l'investissait du devoir d'éviter toute sédition. Il y avait donc là une question qui restait en suspens, et l'on comprend qu'Anne ait voulu gagner du temps et s'accorder une longue réflexion avant de prendre des décisions définitives.

Pour l'heure, il convenait que la veuve de Charles VIII se montrât digne de son rang et de la conjoncture. Elle pria Louis d'Orléans d'organiser les obsèques du défunt roi selon sa propre volonté, avec toute la solennité qui s'imposait. Louis obéit à ce vœu, sachant très bien que la duchesse lui tiendrait gré de son attitude.

Il décida que son royal cousin serait inhumé dans la basilique Saint-Denis. Le 28 avril, le cortège funèbre, formé de sept mille membres de la noblesse, du clergé et des hauts dignitaires de la cour, partit en direction de Paris. Il fit halte à Cléry où l'on déposa le cœur de Charles VIII dans l'église Notre-Dame où se trouvait le tombeau de Louis XI. Il y eut une veillée funèbre à Notre-Dame-des-Champs, et le 1^{er} mai se déroulèrent, dans l'abbaye de Saint-Denis, les funérailles du roi. Mais Anne n'avait pas accompagné Charles VIII jusqu'à sa dernière demeure.

À Amboise, elle s'enferma de nouveau dans une méditation solitaire mêlée de prières. Puis, sortant de sa prostration, elle fit venir ses secrétaires et ses conseillers, et déploya une activité fébrile. Les messagers se succédaient sur la

route de Bretagne, emportant chaque fois des lettres de la duchesse et revenant avec des réponses. Visiblement, Anne avait hâte de remettre en ordre les affaires du duché, le souci de l'avenir proche lui dictait sa hâte. Il fallait en quelque sorte mettre Louis d'Orléans devant un fait accompli. Il fallait que le nouveau roi se rendît compte qu'Anne n'était pas la veuve du roi de France mais la duchesse régnante d'un pays qui avait besoin d'être administré, et qui ne relevait pas du gouvernement royal. C'était d'une extrême importance, car ainsi Anne profitait du flottement inévitable qui se produisait dans la vie politique française pour avancer ses pions sur l'échiquier et prendre une sérieuse avance.

On reste confondu devant cette maturité politique d'Anne de Bretagne. Elle avait vingt et un ans. On aurait pu croire que ses maternités malheureuses eussent amoindri ses désirs de puissance, son zèle public, d'autant plus qu'elle était restée confinée dans un rôle peut-être brillant mais secondaire. On aurait pu croire que la brusquerie de l'événement, la mort de Charles VIII, l'eût prise au dépourvu, la laissant sans réaction et surtout sans pouvoir de décision. Il n'en était rien. Et elle convoqua Rohan, son demi-frère d'Avaugour et le maréchal de Rieux, que pourtant elle n'aimait guère, afin de conférer avec eux des destinées de leur pays.

Ils accoururent à Amboise, accompagnés de nombreux autres barons bretons. Il semblait que tous ces personnages, endormis pendant des années sous la loi française, et l'acceptant d'ailleurs de bonne grâce, se fussent tout à coup sentis libres d'assumer leur propre sort. Ce fut un beau réveil de patriotisme breton, tout à fait inattendu et probablement dû à la personnalité extraordinaire de la duchesse. On l'admirait, même si on n'était pas d'accord avec elle. On l'écoutait même si l'on s'étonnait de sa petite taille. On lui obéissait même si l'on pensait qu'elle était bien jeune.

Le 15 mai, en compagnie de quelques dignitaires du duché, elle demanda audience au nouveau roi. Officiellement, c'était pour faire ses adieux à la cour où elle n'avait plus sa place. Louis XII, qui connaissait bien Anne, ne fut pas dupe de la comédie : Anne avait voulu faire une démonstration de force. Grâce à la présence des seigneurs les plus représentatifs du duché, elle avait voulu montrer l'unité et la cohésion de la Bretagne. Si elle faisait ses adieux au roi, c'était en réalité la Bretagne qui faisait ses adieux à la France. Et la duchesse profita de l'occasion pour réclamer que les garnisons françaises, qui se tenaient toujours dans les villes bretonnes et constituaient une armée d'occupation intolérable et illégale en ces circonstances où la paix régnait entre la France et la Bretagne, fussent évacuées.

Louis XII comprit la leçon. Mais il se garda bien de réagir dans l'immédiat. En tant que roi de France, il se devait de maintenir les acquisitions et conquêtes de ses prédécesseurs : la Bretagne faisait partie du lot. Et même s'il avait été disposé personnellement à accorder satisfaction à sa cousine, ce qui n'est aucunement prouvé, il ne lui était pas possible de le faire sans garanties sur l'avenir. Or une des clauses du traité de Langeais, c'est-à-dire du contrat de mariage entre Anne et

Charles VIII, lui laissait une porte ouverte : la duchesse ne devait plus se remarier, sauf avec le successeur du défunt roi. Louis XII entendait bien profiter de cette clause, d'une part parce qu'il aimait bien Anne, d'autre part parce que c'était le seul moyen légal de récupérer la Bretagne.

Mais il eût été inconvenant de parler mariage à ce moment-là, d'autant plus que Louis n'arrivait toujours pas à faire annuler son union avec Jeanne de France. Il ne pouvait donc en être question.

Après ses adieux au roi de France, Anne s'installa à Paris, à l'hôtel d'Étampes où elle resta trois mois. Ce ne fut pas une période d'inactivité, bien au contraire : elle s'occupait activement de ce qui se passait en Bretagne, se faisait tenir au courant des moindres détails et, surtout, elle procédait à de discrètes négociations avec le nouveau roi. L'idée qu'elle pourrait épouser Louis XII n'était pas pour lui déplaire, car elle avait toujours eu une certaine inclination envers son beau cousin, le « prince charmant » de ses jeunes années. Mais Louis n'était plus très jeune. D'autre part, sa réputation de débauché n'avait guère évolué au fil des ans. Il valait bien Charles VIII, sinon mieux. Ses conquêtes passagères ne se comptaient plus. Il est vrai qu'il prenait toujours l'excuse d'être affligé d'une épouse bien gentille certes, mais qui était plutôt un repoussoir qu'une femme dont on aspire à partager la vie. Anne savait que Louis XII ne ferait pas un meilleur mari que Charles VIII. Mais après tout, Louis XII était quand même un époux plus « présentable » que le malheureux Charles VIII.

Seulement Anne n'était plus la petite fille assiégée dans Rennes et qui n'avait eu d'autre moyen pour sauver son peuple que de consentir à un mariage qui ressemblait davantage à un traité de paix humiliant. Cette fois-ci, elle entendait bien discuter des clauses du contrat et ne l'accepter que s'il lui donnait de nombreuses satisfactions. Elle était libre.

Oui, mais combien de temps durerait cette liberté ? Si elle ne se remariait point, elle n'aurait pas d'héritiers. Et qui prendrait la couronne ducal en Bretagne ? Cette grave question, Anne se la posait tous les jours en essayant de trouver une solution. Elle était la dernière des Montfort. Personne d'autre ne pouvait prétendre au duché, si ce n'est les Rohan toujours prêts à assumer cette responsabilité mais qui n'y avaient en fait aucun droit et que, de plus, Anne haïssait cordialement. Elle imaginait facilement sa propre succession : des querelles à n'en plus finir, des luttes armées sans doute, et qui aboutiraient à une intervention française. Alors la France aurait beau jeu de confisquer le duché. Cela, Anne voulait absolument l'éviter. Et le seul moyen qui lui restait, c'était d'épouser Louis XII en posant ses conditions et en les maintenant énergiquement.

Cette réflexion est importante dans la mesure où elle permet de comprendre nettement la situation du duché de Bretagne en cette année 1498. Le duché est libre et indépendant, du moins théoriquement, puisque les troupes françaises l'occupent toujours. La duchesse est souveraine. Mais elle est seule et sans héritiers. Et elle ne peut en avoir que par le roi de France en vertu des clauses du

traité de Langeais. Il n'y a guère de solutions possibles en dehors de celle du mariage avec Louis XII. Les historiens ont parfois mal jugé de l'attitude d'Anne de Bretagne. Les Français ont évidemment brodé sur le thème éternel des amours de la jeune duchesse et du beau Louis. Cela ne tient pas. Ils éprouvaient de l'affection l'un pour l'autre, mais ce ne fut certainement pas un roman d'amour. Et du côté breton, on reproche violemment à Anne d'avoir vendu, sans y être obligée, le duché à la France, sa seule motivation étant qu'elle ne pouvait se résoudre à redevenir duchesse après avoir été reine. C'est une interprétation aussi tendancieuse des faits. Nous ne pouvons que constater qu'Anne, théoriquement libre et souveraine, était entièrement prisonnière des événements et des traités. Et là encore, elle a essayé de sauver ce qui pouvait être sauvé.

Il y eut donc entre Anne et Louis de nombreux échanges de lettres et de multiples conversations par l'intermédiaire de messagers. Le roi, qui avait été sacré à Reims le 27 mai et couronné à Saint-Denis le 1^{er} juillet, eut enfin une entrevue avec la duchesse. Cela déboucha sur un protocole d'accord signé le 19 août à Étampes. Anne avait choisi cette ville pour bien signifier qu'elle était, du moins théoriquement, Comtesse d'Étampes.

Ce protocole stipulait qu'Anne acceptait d'épouser le roi de France dans un délai d'un an si le roi était parvenu à faire annuler son union avec Jeanne de France. De son côté, le roi s'engageait à retirer les garnisons françaises de toutes les places fortes de Bretagne à l'exception de Nantes et de Fougères, points essentiels de la ligne d'attaque française, que ses troupes occuperaient encore pendant l'année. Passé ce délai, si Louis n'avait pas obtenu son annulation et s'il n'avait pas épousé Anne, celle-ci récupérerait ces deux villes et le duché redeviendrait totalement libre.

Les termes de cet accord étaient parfaitement logiques et corrects. Ils offraient l'avantage de couvrir la responsabilité d'Anne et de Louis en cas d'événements imprévus ou de complications. Ainsi Louis avait réellement l'intention de ne pas abandonner la Bretagne : s'il l'abandonnait, ce serait contraint et forcé, pour des causes indépendantes de sa volonté et qui relevaient du droit canon. Quant à Anne, elle promettait loyalement le mariage s'il pouvait se faire. Dans le cas contraire, elle reprenait son entière liberté et son duché. Tout le monde était content.

Dès le lendemain, la duchesse se mit en route pour la Bretagne. Elle s'arrêta quelques jours à Chartres et, de là, elle envoya un mandement à la noblesse, au clergé et à la bourgeoisie de Bretagne. Elle y exprimait notamment son désir de « connaître et entendre des faits et choses de notre dit pays, aussi vous communiquer et déclarer de nos affaires ».

Elle s'arrêta encore une fois à Laval où résidait sa cousine Jeanne, reine douairière de Sicile, et y passa quelques semaines de repos. Puis le 15 septembre, elle se rendit à Rennes pour présider l'assemblée des États. Elle fut accueillie avec joie et dignité par les habitants de Rennes qui se souvenaient encore de ce qui

s'était passé quelques années auparavant dans la tristesse et l'angoisse.

Le 15 septembre, elle fit son entrée solennelle à Nantes qui, ne l'oublions pas, était à ce moment-là capitale officielle du duché. La sympathie de la population s'exprima de diverses manières, toutes aussi chaleureuses les unes que les autres, mais discrètement, eu égard au deuil récent de la duchesse. Anne retrouvait les lieux de son enfance, certainement avec une certaine mélancolie : les temps avaient changé mais les ombres ambiguës du passé continuaient à planer. Mais il lui fallut bien reconnaître que la Bretagne avait prospéré depuis 1491. La paix avait redonné la richesse aux bourgeois de Nantes qui commerçaient de plus en plus avec le monde extérieur. Les campagnes étaient encore chargées de récoltes abondantes et les gens, visiblement, ne souffraient plus de privations et de misère comme au temps des guerres avec la France. Anne pensa qu'il fallait sauvegarder la paix à tout prix : depuis des siècles, la Bretagne avait servi de théâtre à des affrontements qui ne la concernaient pas toujours et qui résultaient souvent des rivalités européennes entre des princes qui s'arrogeaient le droit de disposer de tout, ne prétendant en rendre compte qu'à Dieu seul. Anne savait que la seule chose qui différencie une princesse d'une femme du peuple, c'est qu'elle incarne un pouvoir et qu'à ce titre elle est responsable du bonheur ou du malheur d'un peuple que la naissance a placé sous son autorité. Foncièrement pacifiste, profondément chrétienne, elle imaginait ce que pourrait devenir la Bretagne de nouveau en proie aux déchirements.

Et puis Anne avait été en contact avec l'Europe, non seulement lorsqu'elle essayait, toute jeune fille, de sauvegarder son duché, mais aussi en tant que reine de France. Elle avait vu les puissants du moment se livrer aux intrigues les plus ambitieuses. Elle avait manifesté son mépris pour les expéditions d'Italie, car elle avait vu combien jouaient les intérêts des princes, dans une lutte qui ne profitait qu'à eux, les privilégiés, au détriment des peuples, lesquels n'avaient d'autre but que de vivre en paix. Anne avait une dévotion particulière pour saint Yves Hélyor, le prêtre de Tréguier qui savait si bien aplanir les différends et réconcilier le riche et le pauvre dans un esprit de justice et d'égalité. Ne disons pas qu'Anne de Bretagne était une démocrate : à l'époque, c'était proprement impensable. Chacun devait rester à la place où il se trouvait, dans la condition de sa naissance. C'est Dieu qui l'avait voulu ainsi. Mais Dieu avait également voulu que l'injustice fût bannie des rapports entre les êtres et que tout le monde pût vivre en paix, selon son rang, ses mérites, ses dons et son travail. Qui plus est, dans un système qui privilégiait les princes, ceux-ci avaient davantage de devoirs. Rabelais, encore lui, reviendra sur cette question, quelques années plus tard, dans son *Gargantua*, lorsqu'il présentera l'image du souverain idéal, qui est *l'obligé de son peuple* parce que son peuple l'entretient. Le bon roi Grandgousier, père de Gargantua, est l'image de ce souverain : il doit aide et assistance à ses sujets parce que la règle l'exige, parce que cela fait partie des termes d'un contrat tacite entre les princes et le peuple. Mais les idées de Rabelais ne sont pas sorties toutes seules de la vaste imagination du curé de Meudon : elles correspondaient à ce que pensaient

certains esprits évolués du siècle et même du siècle précédent. Tout indique qu'Anne de Bretagne comptait au nombre de ces esprits en avance sur leur époque. Son comportement, en tout cas, nous montre que, si sa vie personnelle, ses sentiments personnels, entraient en ligne de compte, ils n'étaient pas le principal moteur de son action. Elle avait le souci de mener à bien la mission que son père lui avait léguée en mourant : conduire le peuple breton à un stade, sinon de bonheur, du moins de tranquillité et de paix où il pourrait montrer à la face du monde son génie spécifique.

Au château de Nantes, la duchesse se reprit à espérer. Elle était la maîtresse des lieux. Elle en fit encore une fois le rendez-vous des esprits fins du temps. Elle y améliora la beauté du décor. Et pour prouver sa souveraineté, elle fit battre monnaie à son nom, se constitua une garde personnelle de cent gentilshommes et se tint informée des moindres détails concernant l'administration et la gestion du duché, à propos des affaires de justice notamment, et à propos de l'équipement de l'armée. Car la paix restait quand même fragile : il fallait prévoir l'avenir et, de toute façon, elle voulait affirmer la puissance effective de la Bretagne face à la France. Elle épousait Louis d'Orléans, non pas pour trouver un protecteur, mais pour unir deux destins complémentaires.

Dans le royaume de France justement, on s'agitait beaucoup autour du mariage possible de Louis XII avec l'héritière des Montfort. La seule et unique question était de savoir si on obtiendrait l'annulation du mariage de Louis avec Jeanne de France. C'était une raison d'État dans le royaume, mais la papauté, qui devait statuer en dernier ressort, n'avait aucun motif particulier de tenir compte de cette raison d'État qui ne la concernait pas. De plus, le pape était toujours Alexandre Borgia, assassin bien connu, débauché sans scrupules et homme d'affaires avisé, bref la honte de la Chrétienté tout entière, et qui ne fut pas le moindre grief des protestants quand ils dénoncèrent les abus de la hiérarchie romaine.

De fait, c'est bien grâce à la malhonnêteté d'Alexandre Borgia que Louis XII put obtenir l'annulation de son mariage avec la fille de Louis XI. Certes de nombreux motifs jouaient en sa faveur : parenté, mariage forcé, infirmités corporelles rendant l'épouse impropre aux fins du mariage, c'est-à-dire la procréation, et non-consommation de l'union, mais tout cela faisait un effet fort confus et contradictoire. Le procès aurait pu durer longtemps s'il n'y avait pas eu un coup de pouce de la part du roi de France. En tout cas, ce procès en nullité de mariage donna l'occasion d'une lamentable et grotesque comédie.

Les qualités de l'esprit et du cœur compensaient chez Jeanne de France la beauté qui lui manquait, et disons-le franchement, faisaient oublier sa laideur repoussante. Elle était très attachée à son mari, à la fois par piété et parce qu'elle lui portait une affection non feinte. Lorsqu'il avait été emprisonné par Anne de Beaujeu, elle s'était jetée aux pieds de sa sœur pour obtenir sa libération, et elle l'avait toujours aidé chaque fois qu'elle l'avait pu. Louis ne pouvait lui reprocher

qu'une seule chose : d'être celle qu'on l'avait obligé à épouser.

C'est pourquoi il fallait inventer des motifs. La parenté ? Ils avaient obtenu toutes les dispenses nécessaires et Jeanne de France en avait la preuve. La violence ? Jeanne rétorquait qu'il n'y en avait point eu : la conduite de son mari prouvait qu'il avait eu beaucoup d'estime pour elle, car il ne l'avait privée d'aucun des titres attachés à son rang et l'avait toujours reconnue publiquement pour son épouse légitime. Et Jeanne, devant les accusations portées contre elle, se rebiffait : « Je sais bien, disait-elle, que je ne suis ni aussi belle, ni aussi bien faite que d'autres, mais je ne m'en crois pas moins propre aux fins du mariage, et plus incapable d'avoir des enfants. »

Louis XII avait essayé d'arracher son consentement et de lui faire faire un faux témoignage qui aurait bien arrangé l'affaire. Il prétendait que le mariage n'avait pas été consommé. On fut tout près de procéder à une expertise médicale, mais au dernier moment, Louis eut la pudeur d'éviter cette insulte à son épouse. Il se rétracta et expliqua qu'il avait dû consommer le mariage, mais sous la contrainte, car Louis XI l'avait obligé à le faire sous peine de mort et devant témoin. C'était d'ailleurs la pure vérité. Ainsi la violence pouvait être mise en avant mais restait encore discutable. Le procès n'en durerait que plus longtemps, et Louis se voyait déjà au bout du délai d'un an qu'Anne et lui avaient fixé d'un commun accord.

Heureusement, on retrouva dans les archives une lettre que Louis XI avait envoyée à un certain Dammartin et qu'il avait signée. Cette lettre disait notamment : « Je me suis délibéré de faire le mariage de ma petite-fille Jehanne et du petit duc d'Orléans pour ce qu'il me semble que les enfants qu'ils auront ne leur coûteront guère à nourrir. » Cet aveu cynique impressionna les commissaires pontificaux mais ne résolvait pas le problème en droit canon : oui ou non, le mariage avait-il été consommé ? Alors Louis obtint de Jeanne qu'elle se tût. Il fit un faux serment qui ne trompa personne, par lequel il affirmait n'avoir jamais connu charnellement son épouse. Jeanne se contenta de déclarer : « Grâce au parjure de mon mari, je n'ai jamais été son épouse. » C'était dit. Le pape entérina l'avis des commissaires et prononça l'annulation. Mais ce jugement fit l'objet de nombreuses critiques. L'opinion la plus générale dans l'Université, qui comptait alors vingt-cinq mille étudiants, presque tous des gens connaissant fort bien le droit canon, se montra contraire à celle des commissaires. Et par la suite, plusieurs prédicateurs ou docteurs furent condamnés à la prison ou à l'exil pour avoir parlé et écrit trop librement sur ce sujet.

La pauvre Jeanne était donc répudiée par raison d'État. Louis lui céda la jouissance du Berry et de plusieurs autres domaines. Elle se retira à Bourges et y fonda un ordre de religieuses très austères, les Annonciades, dont elle suivit la règle sans en prendre l'habit. Elle vécut encore six ans avant de s'éteindre dans l'atmosphère la plus pieuse qui fût, laissant un touchant souvenir chez tous ceux qui l'avaient connue et qui avaient apprécié son tact, sa patiente résignation et ses sentiments charitables.

Mais l'essentiel était que Louis fût libre de convoler en justes noces avec celle qui *devait* être son épouse, également par raison d'État. Il restait un autre problème à régler : celui de la consanguinité, car Anne et Louis étaient cousins rapprochés, Louis et François II étant les petits-fils de Louis d'Orléans, le duc assassiné et de Valentine Visconti. Mais Alexandre Borgia se montra très compréhensif, étant donné les avantages que lui offrait pour l'instant l'alliance française, et il accorda immédiatement les dispenses nécessaires, chargeant son propre fils César Borgia de les remettre au roi de France.

Alors se situe un épisode qui en dit long sur la mentalité des grands seigneurs de l'époque, et nous les peint tout bonnement en fieffés coquins aux mains couvertes de sang. Les crimes de César Borgia étaient aussi célèbres que ceux de son père. Il venait juste de faire empoisonner son frère aîné le duc de Gandie, qui le gênait, et avait décidé de quitter la carrière ecclésiastique – il était cardinal – pour entrer dans le métier des armes qui lui semblait plus profitable et qui, en tout cas, convenait mieux à ses ambitions démesurées. Il avait déjà obtenu de Frédéric, le nouveau roi de Naples, des terres titrées dans ce royaume, mais cela lui paraissait insuffisant. Il se tourna donc du côté de la France, et comme Louis XII avait besoin du pape pour l'annulation et les dispenses, il donna à César le duché de Valence. C'est ainsi que César Borgia prit le titre de duc de Valentinois.

Il arriva donc à Paris, porteur de la bulle pontificale qui autorisait Louis à épouser Anne malgré le degré de parenté, mais il prétendit ne pas encore avoir cette bulle afin de se faire remettre quelques cadeaux. Il se contenta de dire au roi qu'il l'attendait d'un jour à l'autre. Mais César ne remit la bulle que bien après la cérémonie du mariage, ayant entre-temps bénéficié de nombreuses faveurs. Et comme par hasard, le nonce apostolique, qui était évêque de Ceuta, lequel avait eu vent de l'histoire et l'avait répétée à qui voulait l'entendre, mourut empoisonné quelques semaines après.

Néanmoins, le roi partit pour Nantes peu après les fêtes de Noël 1498. Selon le vœu d'Anne, qui tenait à ce que tout se passât en Bretagne et non en territoire français, il tint sa cour dans le château des ducs. Et c'est là qu'on mit la dernière main au contrat de mariage qui fut signé le 7 janvier 1499.

Ce contrat était loin de ressembler à celui qu'Anne avait dû signer, sous la contrainte, à Langeais. Ses conditions étaient respectées et elles étaient avantageuses pour la Bretagne. Anne se réservait de son vivant la jouissance pleine et entière de son duché. Le roi n'était donc pas duc de Bretagne. Les clauses stipulaient par ailleurs qu'après la mort de la duchesse régnante, son second enfant mâle, ou à défaut de mâles ses filles dans l'ordre de primogéniture, hériterait du duché avec tous les droits qui y étaient précédemment attachés. S'il ne naissait qu'un seul enfant de ce mariage, la même clause de réversion au second serait accomplie au regard de ses descendants. D'autre part, Anne jouirait personnellement de tous les revenus de son duché, non seulement du douaire qu'on lui assignait actuellement, mais aussi de celui que Charles VIII lui avait

assuré. Enfin, si elle mourait sans enfants, le roi ne conservait que sa vie durant la jouissance du duché, qui retournerait ensuite aux plus proches parents de la reine.

La dernière clause ouvrait certainement la voie à de nombreuses querelles, mais on n'en était pas là. L'essentiel était que le duché échappait légalement à la tutelle française. Il ne restait plus à Anne qu'un seul espoir : engendrer de nombreux enfants, au moins deux, afin que l'un de ses fils ou de ses filles héritât de la Bretagne et la maintînt dans son indépendance. Il faut avouer que ce contrat de mariage était une réussite éclatante pour la jeune duchesse. Elle redressait une situation juridique pour le moins complexe et trouvait le moyen pacifique de continuer l'État souverain breton pendant de longues générations. Le destin ne l'a pas voulu ainsi, mais on peut affirmer que ce n'est pas la faute d'Anne de Bretagne qui avait tout prévu, sauf la mauvaise volonté des Français.

En dehors des clauses de propriété et de succession, le contrat contenait également des dispositions concernant le gouvernement du duché. Le roi ne pouvait rien innover, ni dénaturer les offices, ni destituer ceux qui en étaient pourvus. En cas de vacance par mort ou par tout autre empêchement, c'est la reine-duchesse qui devait nommer les nouveaux titulaires, de plein droit, par lettres expédiées dans sa chancellerie de Bretagne. Aucun impôt, fouage ou subside divers ne pourrait être levé sans le consentement des États assemblés sur le territoire breton, et leur avis serait nécessaire pour tirer des troupes de Bretagne. Les charges et bénéfices ne seraient conférés qu'à des Bretons, à moins qu'il ne plût à la reine, par des considérations particulières, d'en gratifier d'autres personnes de son choix, appartenant à n'importe quel pays. Enfin, seulement pour les actes qui regarderaient la Bretagne, le roi pourrait porter le titre de duc, et la monnaie pourrait être battue en son nom, mais conjointement avec celui de la reine, le roi n'étant de droit que l'époux de la duchesse.

On s'étonna de l'audace de ce contrat. Louis XII renonçait presque à tous les avantages acquis par son prédécesseur. Mais avait-il vraiment le choix ? Pouvait-il refuser les conditions posées par la duchesse ? Sûrement pas. Elle avait la légalité pour elle, surtout depuis qu'elle avait hérité de Charles VIII les fameuses prétentions des Penthièvre, moyennant quoi le roi de France n'avait plus le moyen d'intervenir dans les affaires internes du duché. Lui aussi avait dû réfléchir longuement avant d'apposer sa signature au bas du contrat. L'attrance qu'on lui prêtait envers Anne n'explique pas tout. Il avait pesé le pour et le contre. Et c'était sans doute la seule façon de surveiller le duché de Bretagne sans recourir à la force et sans se livrer à des acrobaties juridiques. Et puis, de toute façon, l'avenir était réservé.

Le mariage d'Anne et de Louis fut célébré le lendemain, 8 janvier, dans la chapelle du château de Nantes, en présence des membres les plus représentatifs de la noblesse bretonne. Il se déroula sans faste, car le délai de viduité requis venait juste d'expirer et il eût été inconvenant d'insister sur une cérémonie qui intervenait aussi rapidement après le veuvage de la duchesse et l'annulation du

premier mariage du roi.

Les nouveaux époux séjournèrent pendant le reste du mois de janvier à Nantes, où ils assistèrent à quelques fêtes modestes et se consacrèrent à la chasse. Puis il fut temps de partir vers Paris. Et Anne fut une deuxième fois couronnée à Saint-Denis. Elle était maintenant réellement duchesse de Bretagne, et aussi reine de France.

V DUCHESSSE ET REINE

C'était maintenant une reine triomphante qui revenait à Paris, et non pas une petite provinciale humiliée et éblouie par les fastes royaux. Connaissant déjà bien la cour, Anne de Bretagne n'eut aucun mal à imposer sa personnalité, et cela d'autant plus qu'elle avait un certain ascendant sur son époux. On le savait et on ne voulait pas mécontenter le roi en étant désagréable avec la reine. Mais de même qu'elle s'était heurtée, pendant son premier séjour, à l'animosité de la régente Anne de Beaujeu, cette fois-ci, elle se heurta à une femme tout aussi redoutable et fort intéressée, Louise de Savoie, veuve de Charles d'Angoulême, cousin d'Anne et de Louis XII, mère du jeune François d'Angoulême, jusqu'à présent héritier présomptif de la couronne.

La rivalité était donc d'un autre ordre. Anne avait déplu à sa belle-sœur de Beaujeu parce qu'elle représentait une vassale indisciplinée qui pouvait lui faire perdre le pouvoir qu'elle croyait détenir sur Charles VIII. Elle déplaisait maintenant à sa cousine de Savoie parce qu'elle risquait de mettre au monde un fils qui déposséderait son propre fils de son titre d'héritier. Au fond, l'amour maternel, joint à une formidable ambition, guidait Louise de Savoie dans son comportement. Mais Anne, au lieu de se dresser contre sa cousine, se contenta d'agir comme si de rien n'était. Cela ne l'empêchait pas de se méfier de Louise qu'elle jugeait particulièrement dangereuse, et de lui vouer une haine tenace. On s'en aperçut quand elle voulut à tout prix empêcher le mariage de sa fille Claude avec le jeune comte d'Angoulême, le futur François I^{er}.

Anne regroupa autour d'elle tous les éléments d'une cour raffinée et sensible au luxe et aux beaux-arts. Elle fit décorer ses appartements et venir beaucoup d'artistes, généralement italiens, mais elle aida particulièrement les Bretons, notamment Michel Colomb, et les Français, tel Jean Bourdichon, auteur de son célèbre livre d'Heures. Elle avait aussi ramené avec elle Pierre Le Baud, ancien aumônier de la famille des Laval-Châteaubriant, et qui devint son confesseur. Pierre Le Baud, grand érudit, avait déjà commencé, vers 1480, la rédaction d'une histoire de la Bretagne depuis les origines. Anne l'encouragea vivement à poursuivre dans cette voie et lui facilita grandement la tâche en l'envoyant consulter les anciennes chroniques qui se trouvaient dispersées parfois dans les bibliothèques des familiales et en lui ouvrant l'accès aux archives ducales. Ainsi, par ordre de la reine-duchesse, il reçut communication de tous les documents conservés dans les églises, les maisons religieuses, dans les municipalités et dans la chancellerie de Bretagne. L'œuvre de Pierre Le Baud est considérable, car elle

renferme souvent des documents empruntés à de vieilles chroniques aujourd'hui perdues. Bien qu'il faille la soumettre au crible de la critique raisonnée, elle reste d'une grande utilité pour les historiens de la Bretagne.

Il s'agissait d'ailleurs d'une *Histoire nationale* voulue comme telle par la duchesse de Bretagne. À une époque où il était de bon ton d'affirmer la grandeur de son pays en allant chercher très loin des ancêtres, fussent-ils purement mythiques, l'ouvrage de Le Baud était la preuve que le peuple breton avait une origine, une antiquité vénérable. Le début de l'ouvrage donne d'ailleurs le ton : « Ici commence le Livre des Rois, Ducs et Princes de Bretagne armoricaine, autrement nommée la Moindre Bretagne, et premièrement le prologue de l'auteur : à très haute, très puissante et très excellente princesse, ma très redoutée souveraine dame, madame Anne, par la grâce de Dieu reine de France *et par cette même grâce*, duchesse de Bretagne, Pierre Le Baud, trésorier de l'église collégiale de la Madeleine à Vitré, etc. »

On remarquera que Pierre Le Baud prend soin de préciser qu'Anne est duchesse *par la grâce de Dieu*, répétant ainsi la formule qu'Anne n'avait jamais abandonnée et qui niait tout lien de vassalité avec le roi de France. Et l'ensemble du livre vise à prouver l'antériorité du royaume breton sur le royaume franc. S'inspirant de *L'Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth, mais aussi d'un *Livre des faits d'Arthur* aujourd'hui perdu dans sa quasi-totalité, et de diverses chroniques ou vies des saints, Pierre Le Baud insiste bien sur l'origine insulaire des Bretons. Selon lui, ils étaient constitués en royaume lorsqu'ils se trouvaient dans l'île de Bretagne, maintenant tenue par les Saxons. Certains d'entre eux étaient venus s'établir dans la péninsule armoricaine au temps des Romains, à la suite de Konan Meriadek, premier roi de la Bretagne armoricaine et fondateur du royaume breton. Donc ce royaume breton, fondé bien avant Clovis et les Francs, n'a jamais été le fief d'aucune couronne. C'est ce qu'il fallait démontrer. Anne l'avait fort bien compris, et c'est pourquoi elle encouragea et aida spécialement Pierre Le Baud dans son entreprise. Et nous avons vu que cela correspond à la réalité historique, même si, dans l'œuvre de Pierre Le Baud, la légende se mêle trop souvent aux événements vécus.

Anne apporta son soutien également à d'autres écrivains. En dehors du Belge Jean Lemaire, de Georges Chastellain, Alain Bouchart et Jehan Marot, elle commanda à son autre confesseur, Antoine Dufour, une *Histoire des Femmes illustres*, qui comprend en tout quatre-vingt-onze notices, et où l'on remarque, curieusement mêlées, la Vierge Marie, Ève, Diane chasserresse, Niobé, Pénélope, Didon de Carthage, Sapho, Athalie, Esther, Hélène de Troie (ou de Sparte), Grisélidis et Jeanne d'Arc. L'ouvrage fut illustré de miniatures par Jean Ferréal, dit Jean de Paris, qui était à la fois peintre et architecte, et dont Anne prisait fort le talent.

Elle se montra également féministe dans la mesure où elle s'entoura de femmes, non plus pour la décoration, mais pour son service : elle nomma des femmes à des

postes de confiance comme ceux du secrétariat, qui jusqu'alors étaient réservés aux hommes. Cela lui permettait d'ailleurs de surveiller les activités féminines de son entourage. Elle ne tolérait ni les amourettes, ni les liaisons plus ou moins secrètes, et s'occupait elle-même de marier les jeunes filles qui étaient confiées en quelque sorte à sa garde. C'est dire qu'Anne était non seulement vertueuse pour elle-même mais qu'elle cherchait à imposer sa vertu aux autres. Pudique, elle était également pudibonde, et tous les contemporains l'ont reconnu, bien que personne ne lui en ait tenu rigueur : c'était son naturel, aucunement de l'affectation, ni de l'hypocrisie. Elle avait trop le sens du devoir, trop de foi chrétienne pour se permettre le moindre écart de conduite et pour en tolérer un dans son entourage.

Louis XII commença son règne par des réformes en matière de justice, police intérieure, moralité des magistrats et, d'une façon générale, prit des mesures disciplinaires dans tous les domaines. On aurait pu croire qu'il allait se limiter à cette utile besogne de législateur. Il n'en fut rien. Louis d'Orléans n'avait pas oublié ses aventures de jeunesse, ni son expédition en Italie aux côtés de Charles VIII. Il reprit à son compte le rêve napolitain de Charles en y ajoutant son propre rêve à lui, qui était de reconquérir le duché de Milan. On sait que la grand-mère de Louis, Valentine Visconti, était en fait l'héritière du duché dont le siège, depuis, avait été usurpé par Ludovic le Maure qui l'occupait présentement, après que celui-ci eut fait disparaître dans des circonstances assez troubles son pupille Galeazzi.

Ludovic le Maure, autrement dit Sforza, eut vent des desseins du roi de France. Sentant fondre l'orage sur lui, il tenta par tous les moyens à sa disposition d'éviter le pire. Il sonda le pape Alexandre Borgia, mais celui-ci était déjà acheté par le roi de France grâce aux largesses consenties à César Borgia. Ludovic s'adressa alors aux Vénitiens : trop tard, les négociateurs français les avaient gagnés en leur promettant une augmentation de leur territoire après la conquête du duché de Milan. Tous les autres princes et toutes les autres républiques d'Italie, entraînés par le pape et les Vénitiens, n'osèrent même pas promettre à Sforza leur neutralité dans le conflit qui se préparait. Le roi de Naples, également menacé, aurait pu faire cause commune avec lui, mais il ne pouvait imaginer une seule seconde de faire alliance avec un individu qu'il soupçonnait à juste titre d'avoir empoisonné son neveu Galeazzi.

Louis XII avait d'ailleurs pris la précaution d'enchaîner la mauvaise volonté d'Henri VII d'Angleterre en le payant largement, ce qui lui permettait de compter sur l'indifférence des Anglais. Il régla ses affaires avec les Suisses et s'arrangea pour que Maximilien, toujours en proie aux mêmes difficultés avec ses vassaux, en eût davantage. Il gardait ainsi les mains libres en Italie, et il y partit en août 1499, laissant en France la reine Anne enceinte, laquelle lui avait fortement déconseillé cette expédition qu'elle sentait inutile et dangereuse à la fois pour les intérêts de la France et pour le comportement du roi déjà trop enclin à la tromper largement.

La campagne fut de courte durée. Le 6 octobre suivant, le roi Louis XII faisait

son entrée triomphale à Milan, ville qui avait appartenu si longtemps à ses ancêtres Visconti. Et le 15 octobre, la reine Anne donnait le jour à un enfant : c'était une fille que l'on nomma Claude, parce que sa mère, pendant sa grossesse, avait souvent invoqué l'intercession de saint Claude pour que sa délivrance se passât dans les meilleures conditions.

Anne était heureuse. Elle allait avoir des enfants et pouvoir ainsi donner des héritiers non seulement à la France, mais aussi à la Bretagne. Et dans le fond, peu lui importait que ce fût des filles, puisque cela n'était pas un empêchement à la succession dans le duché.

En novembre 1499, Louis XII, croyant laisser tout en ordre dans le Milanais, rentra en France, tout heureux de sa victoire et de la naissance de sa fille. Mais à partir de ce moment-là, l'Italie devint la proie de l'anarchie la plus complète, au milieu de laquelle se distingua particulièrement César Borgia, que son père Alexandre VI avait paré du titre pompeux de « gonfalonier de la papauté » ; César se livra à des manœuvres perfides contre tout le monde, cela au profit de lui-même et du roi de France dont il était paradoxalement l'allié le plus sûr et le plus actif. On a reproché évidemment à Louis XII d'avoir eu partie liée avec cette franche canaille, et il semble que le roi de France ait eu à ce moment-là l'idée fâcheuse d'avoir recours au service de cet aventurier cupide, sanguinaire et empoisonneur. Ce n'est certes pas le plus beau titre de gloire de Louis XII, et il faut bien dire que la guerre d'Italie n'a en rien profité à la France et qu'elle l'a au contraire entraînée dans un marécage des plus douteux, tant au point de vue militaire que financier.

Pendant ce temps, Anne voyait grandir la petite Claude et s'occupait activement de pourvoir son duché de Bretagne en commodités de toute sorte, faisant construire des routes, des bâtiments publics, des églises et des monastères. Elle continuait ainsi l'œuvre de ses prédécesseurs, surtout de François II, qui avait couvert en quelques années le territoire breton de chefs-d'œuvre religieux jusque dans les plus petits villages, dont nous voyons encore le témoignage aujourd'hui, témoignage que la rigueur des temps n'a pas pu altérer.

Il faut reconnaître que, sous le règne d'Anne et de Louis XII, la Bretagne redevint le riche pays qu'elle était au début du XV^e siècle. Le commerce était florissant. La paix permit de cultiver davantage de terres. Le début des grandes expéditions vers les mondes nouveaux fut l'occasion rêvée d'accomplir des prouesses, des navigations, comme les avaient décrites les anciens poètes d'Irlande et de Bretagne. Une fièvre incroyable s'empara de tout un chacun à chaque point de la péninsule. À voir ce qui s'y passait, on aurait pu croire que la Bretagne était promise aux plus hautes destinées.

L'héritage des œuvres d'art de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle le prouve sans autre commentaire. Les calvaires et les églises de granit, qui surgissaient de partout, témoignent certes de la foi ardente des Bretons ; mais la foi ne suffit pas à tout expliquer. C'est avant tout la richesse du duché qui a permis la floraison d'une telle abondance d'œuvres d'art. Et dans cet effort, la duchesse

Anne n'était pas la dernière à apporter sa contribution. L'époque où elle en était réduite à mendier des avances, à faire des emprunts aux bourgeois de ses principales villes était révolue. Elle possédait tous les revenus du duché, augmentés de ses deux douaires. Elle les redistribuait généreusement. Grâce à ses dons personnels on termina le sanctuaire de Saint-Jean-du-Doigt. Et combien d'autres églises et chapelles furent ornées par les subsides qu'elle fournissait elle-même ou par personne interposée. Le règne de la duchesse Anne, surtout dans la période où elle fut l'épouse de Louis XII, fut une période bénie pour la péninsule bretonne. Elle n'a jamais retrouvé depuis cette richesse et cette splendeur.

Mais la piété d'Anne allait lui permettre de se manifester d'une façon assez surprenante. Elle n'avait accepté l'idée d'une expédition vers l'Italie que parce qu'il y avait en arrière-pensée l'intention à peine voilée de reconquérir l'Orient sur les Turcs musulmans. Elle eut sa marotte de la croisade comme Charles VIII avait eu sa marotte de jouer les Paladins. C'est elle qui fut à l'origine de cette expédition absolument folle qu'on connaît sous l'appellation de La Cordelière. Elle avait recruté des hommes pour partir à la conquête de Constantinople, rien moins que cela, et elle avait fait construire un navire *La Cordelière*, navire bâti selon les techniques les plus modernes de l'époque, dont les plans avaient été dressés par Nicolas de Coëtanlem, un seigneur breton qui avait participé au complot de 1492 et cherchait certainement à se faire pardonner. Ce navire était le plus beau et le plus redoutable qu'on aurait pu trouver dans une flotte de guerre, avec deux cents bouches à feu et mille deux cents hommes d'équipage choisis parmi les meilleurs marins bretons et placés sous le commandement de Jacques de Guibé. Les officiers avaient été soigneusement choisis parmi la fine fleur de la chevalerie bretonne et quelques-uns d'entre eux appartenaient à la maison de la reine. Tout avait été prévu : on s'emparerait d'abord de l'île de Mytilène (Lesbos), on ferait de cette île une base et un centre de ralliement pour les troupes de la Chrétienté, et de là on conquerrait la Grèce, on arriverait sur Constantinople, qu'on prendrait, bien entendu, et dont on ferait la capitale d'un Orient sauvé des Turcs et de leur maudite religion.

Cela relevait évidemment du délire complet. Si Charles VIII était paranoïaque, nul doute qu'Anne de Bretagne n'était elle-même atteinte de cette maladie. Il fallait être vraiment inconscient ou délirant de folie douce pour imaginer le succès d'une telle entreprise. Mais c'était l'esprit de croisade qui resurgissait ainsi, mêlé à ces rêves des navigateurs celtiques tant de fois célébrés dans les poèmes irlandais ou bretons. Ne disait-on pas que les anciens Bretons, ceux de l'île de Bretagne, étaient allés bien loin sur l'océan, et qu'ils avaient découvert l'Amérique avant Christophe Colomb ? Ne parlait-on point du Gallois Myrddin (le Merlin l'Enchanteur des romans de la Table Ronde) qui s'en était allé dans une expédition sur la mer, avec neuf bardes (poètes) en direction de la Tour de Verre, d'où ils n'étaient jamais revenus^[42]. Ne chantait-on pas les exploits du héros Bran qui était parti sur la mer à la recherche de la Terre des Fées, la fabuleuse Emain Ablach des Irlandais, la fameuse île d'Avalon des Bretons, l'île des Pommiers où

les fruits poussent toute l'année en abondance, où règne Morgane la Fée, et où le roi Arthur est en dormition en attendant de revenir unifier toutes les Bretagnes ?

Ce rêve fou ressemblait étrangement à ces antiques épopées celtiques où le héros revient couvert de gloire parce qu'il a osé franchir le seuil de l'Autre Monde et qu'il en est ressorti. Il ressemble aussi, dans le cas précis de *La Cordelière*, à la réalisation d'une des plus belles de nos chansons de geste, *Le Pèlerinage de Charlemagne*, récit de la fin du XII^e siècle où nous voyons l'empereur partir vérifier sur place si le roi de Constantinople porte mieux la couronne que lui-même, comme l'avait prétendu son épouse^[43]. Et le roi de Constantinople règne sur un monde fabuleux, un monde qui est l'Autre Monde celtique, univers magique où les charrues sont en or et les châteaux tournoyants. Ce mirage de l'Orient, cette actualisation des vieux songes celtiques, tout cela se retrouve dans l'expédition de *La Cordelière*. Et cela était dû en grande partie à l'héritière des Montfort, lointaine descendante de ces rois bretons dont l'origine confuse se perd entre la légende et l'Histoire.

La réalité fut décevante. *La Cordelière* prit la mer, s'en alla vers Mytilène, et les marins se conduisirent héroïquement contre les Turcs. La tempête, comme dans toute bonne épopée qui se respecte, s'en mêla, les renforts ne furent pas au rendez-vous. Les Français crurent bon de ne pas poursuivre la tentative. Les Bretons essayèrent l'impossible, mais finalement *La Cordelière* se retrouva dans le port de Morlaix, encore solide mais bien endommagée. Le rêve s'était évanoui pour le plus grand désappointement de la duchesse-reine qui avait cru pouvoir dominer Constantinople avec une poignée de Bretons intrépides. Il est vrai que les épopées celtiques sont toujours des constats d'échec transformés en chants de gloire pour les héros disparus.

Cet épisode affecta profondément Anne qui avait voulu qu'on donnât à ce navire le nom qu'elle avait réservé à l'ordre de chevalerie créé par ses soins. Ne pouvait-elle pas faire mieux en effet que son aïeul Jean de Montfort qui avait établi l'ordre de l'Hermine ? Anne avait donc son ordre, *La Cordelière*, et ses chevaliers. Mais pour combien de temps encore ?

En août 1501, Louis XII, sur les conseils de sa femme, engagea des négociations pour marier sa fille Claude avec Charles de Luxembourg, petit-fils de Maximilien. Claude avait deux ans, Charles un an. À vrai dire, ce n'était guère compromettant, Anne qui avait été tant de fois promise en mariage le savait bien. Mais c'était une sorte de revanche pour elle : on lui avait arraché Maximilien comme mari, elle lui donnait maintenant sa fille pour son petit-fils. Et elle ne pouvait pas prévoir que le duc de Luxembourg serait un jour le redoutable Charles Quint, maître non seulement de l'Autriche et des Pays-Bas, mais aussi de la riche Espagne.

Les pourparlers allèrent bon train, mais le protocole d'accord ne fut signé que le 22 septembre 1504 et accepté officiellement par Anne le 4 octobre suivant. Ce traité passa quelque peu inaperçu à l'époque. Il contenait cependant des clauses assez surprenantes. En effet, il stipulait que si le roi de France mourait sans enfant

mâle de la reine Anne, Claude succéderait à tous les biens paternels et maternels, donc à la Bretagne, sous condition de doter ses sœurs si elle en avait. Par contre, s'il naissait un fils au roi, Claude n'aurait pour tout droit que 200 000 écus d'or du roi et 100 000 de la reine. De plus, le roi s'engageait à donner à Claude le duché de Bourgogne et le comté de Blois. On verra que ce traité provoquera des remous aux États et que le roi devra y renoncer. Mais il est révélateur de l'influence qu'Anne pouvait exercer sur Louis XII, car il est impensable que ce soit le roi de France qui ait eu cette idée saugrenue, laquelle constituait une vraie revanche pour la duchesse de Bretagne. Il fournit également la preuve qu'Anne était plus Bretonne que Française, contrairement aux accusations qui ont été portées contre elle par de nombreux Bretons.

Cependant, les guerres d'Italie traînaient en longueur sans que la situation parût s'éclaircir. En France régnait une intense activité diplomatique. Au mois de décembre 1502, Anne et Louis eurent l'occasion de recevoir Philippe le Beau et la reine Jeanne de Castille à Blois. Cette rencontre donna à Anne l'occasion de briller particulièrement et de montrer à toute l'Europe qu'elle ne se contentait pas d'être une reine « potiche » comme on en voyait un peu trop, et cela au grand déplaisir de Louise de Savoie qui jalousait de plus en plus sa cousine par alliance.

Anne se trouvait d'ailleurs enceinte, ce qui n'arrangeait pas l'humeur de Louise de Savoie. Elle craignait le pire, c'est-à-dire la naissance d'un fils qui hériterait de la couronne à la place de son fils, le jeune comte François d'Angoulême. Le 21 janvier 1503, Anne accoucha d'un fils précisément et Louise faillit s'effondrer de rage et de désespoir. Mais quelques heures plus tard, on vint lui annoncer que ce fils venait de mourir, et aux dires des témoins, elle manifesta une joie plus qu'indécente. Son journal intime en porte la trace, puisqu'on peut y lire ces lignes : « Anne, reine de France, le jour de la sainte Agnès, 21 janvier, eut un fils. Mais il ne pouvait retarder l'exaltation *de mon César*, car il y avait faute de vie en lui. » Cela donne une idée de l'âpreté avec laquelle Louise de Savoie allait veiller à ce que la couronne n'échappât point à son fils bien-aimé.

En Italie, les opérations militaires se soldaient par une déroute quasi complète des troupes françaises. On apprit ainsi, au mois d'avril, les deux défaites importantes de Séminara et de Cérignole, en dépit de la bravoure manifestée par le chevalier Bayard. De plus, le pape Alexandre VI mourut le 12 août.

Après bien des marchandages, on élut comme successeur le cardinal Julien de la Rovère, qui prit le nom de Jules II et qui, sans être un assassin de la trempe du Borgia, n'était certes pas, bien que *saint Père*, un « enfant de chœur ». On le vit tout de suite quand il fit l'hypocrite avec César Borgia, toujours gonfalonier, le berna, l'emprisonna et s'empara de ses immenses trésors. Mais César avait d'autres ressources...

Louis XII, au retour d'Italie, était rentré en France fortement déprimé et malade. Il craignait beaucoup pour sa vie. On le conduisit à Blois sur une litière et la reine s'empressa auprès de lui. Mais les médecins se montraient pessimistes et,

dans les couloirs, on commençait à s'agiter autour d'une succession qui s'avérait difficile. Alors se situe un épisode curieux de la vie d'Anne de Bretagne, sur lequel il est bien difficile de faire toute la lumière.

La reine déployait tous les soins d'une tendre épouse auprès de Louis XII, du moins en apparence. Car les soucis que lui donnait la santé du roi étaient peut-être d'une autre nature : elle pensait à sa sécurité et à la sécurité de sa fille. Elle n'avait comme héritière que Claude, exclue automatiquement du trône français, mais non de celui de Bretagne. Si Louis XII mourait, la couronne allait tomber sur la tête de François d'Angoulême. Mais il était trop jeune, et sa mère, Louise de Savoie allait évidemment jouer le rôle de régente. Elle était restée veuve à vingt-deux ans et se trouvait en pleine possession de ses moyens intellectuels et de ses charmes physiques. Elle élevait son fils avec beaucoup de soin dans le château d'Amboise, où elle tenait une cour assez gaie pour une veuve inconsolable. Le maréchal de Gié, seigneur breton très estimé par elle et par la cour, avait été nommé gouverneur du jeune comte, et commandait le château. Or ce maréchal de Gié était un Rohan.

Anne, voyant le roi dans un état presque désespéré, crut, pendant qu'elle se trouvait encore en état de manifester son autorité, qu'il lui fallait prendre tout de suite des précautions contre la mauvaise volonté du futur roi, laquelle, elle le savait, ne lui ferait pas de cadeau. Elle fit embarquer ses meubles et ses bijoux les plus précieux sur la Loire et les envoya chez elle, à Nantes. On mesure à ce geste combien l'atmosphère qui entourait le roi était empoisonnée et combien de subites intrigues devaient se développer. On peut également penser une nouvelle fois que la reine-duchesse n'avait guère qu'un souci majeur : s'occuper de sa chère Bretagne, en y envoyant ses biens afin de pallier aux nécessités. Et elle eut certainement l'idée de partir elle-même en compagnie de sa fille Claude pour mettre celle-ci à l'abri des manœuvres de Louise de Savoie.

Or le maréchal de Gié fut instruit des préparatifs d'Anne. Il ne l'aimait guère et la reine le lui rendait bien. En qualité de surveillant de son élève et de ses intérêts, il se crut autorisé à ne pas supporter le déplacement de meubles sur lesquels le futur monarque pouvait avoir des droits. Il ordonna d'arrêter les bateaux, ce qui fut fait. On dit même qu'il poussa la prévoyance jusqu'à commander qu'on arrêtât Anne elle-même, si elle voulait aller en Bretagne, et surtout qu'on ne souffrît pas qu'elle y fit passer la princesse Claude. Était-ce une méfiance légitime ou la vieille animosité des Rohan contre les Montfort qui ressortait ainsi ? Il alla même plus loin. Le sire d'Albret se trouvait là. Le maréchal de Gié se concerta avec lui et l'engagea à amener dix mille soldats de ses Gascons, auxquels il comptait joindre autant d'hommes pour former une armée nécessaire pour protéger le nouveau roi. Le vieil amoureux de la duchesse fut ravi de l'aubaine et promit d'apporter son concours.

Enfin, il avait ordonné au gouverneur du château d'Amboise, sitôt qu'il apprendrait la mort du roi, de mener le jeune prince dans le château d'Angers qu'il

avait bien fortifié et garni de vivres. En somme, tout cela ressemblait à un complot destiné à s'emparer d'Anne et surtout de la jeune Claude afin de lui faire épouser François d'Angoulême, complot également dirigé contre le premier ministre, le cardinal d'Amboise qui s'était prononcé en faveur du mariage de Claude avec Charles de Luxembourg. Louise de Savoie était certainement derrière cette affaire. C'est en tout cas ce que pensa Anne.

Le roi guérit complètement. Comme la reine avait montré beaucoup de zèle pendant sa maladie, Louis XII ne l'en estima que davantage. Et Anne en profita pour se venger du maréchal de Gié qui l'avait humiliée. Elle se plaignit à son époux des procédés étranges du maréchal. Celui-ci était maintenant fort embarrassé. Mais le roi le fit poursuivre par la justice.

Le procès dura deux ans. On n'insistait pas trop sur les mesures que Gié avaient prises contre les précautions de la reine au moment où son mari semblait au plus mal, précautions qui servaient pourtant de vrai grief à sa poursuite, mais sur des propos ironiques et blessants qu'il avait souvent tenus, à ce qu'on racontait, contre la faiblesse du roi à l'égard de la reine et contre la trop grande condescendance du monarque envers les volontés de son épouse. Cela suffisait pour qu'on l'accusât de lèse-majesté.

Pour obtenir les preuves de ces indiscretions, il fallut entendre en justice beaucoup d'habitues de la cour d'Amboise. Certains s'offrirent spontanément comme témoins, tel Pontbriand, chambellan du comte d'Angoulême, qui devait pourtant toute sa fortune à Gié, le sire d'Albret, complice de ses précautions, enfin Louise de Savoie elle-même, aux intérêts de laquelle Gié s'était sacrifié.

Gié était vif et impétueux. Même accusé, il se défendait avec morgue et violence. Il était redouté de tous les témoins qu'il ne ménageait guère dans ses conversations privées, ni dans ses mémoires de défense, ni devant le tribunal établi pour le juger. Pontbriand, avant de paraître à la confrontation pour soutenir ses dires, pria les juges d'exiger de l'accusé qu'il s'abstînt d'expressions choquantes que sa qualité de gentilhomme ne lui permettait pas de souffrir avec patience. Gié promit d'être correct. Mais quand il entendit la déposition qui lui imputait des propos insolents sur la reine, et inculpait de mauvaise intention et de but dangereux des plaisanteries échappées dans des moments de gaieté, il ne put se contenir et s'écria que Pontbriand avait « faussement et malicieusement menti. » On le pria de changer les termes de sa réponse. Alors, il dit : « Il ne mérite pas d'être mieux traité. C'est un hypocrite, un diseur de patenôtres. Il en dit plus qu'un cordelier et m'a voulu donner un tour de cordon. » Quant au sire d'Albret, il lui nia en face ses accusations et les traita avec un souverain mépris. Il faut dire qu'il venait d'y avoir une sale affaire entre Gié et d'Albret. Veufs tous les deux, et malgré leur âge avancé, ils courtoisaient la même jeune femme, Marguerite d'Armagnac, héritière du riche duché de Nemours. Ce fut Gié que Marguerite épousa et d'Albret ne le lui avait pas pardonné.

La déposition la plus embarrassante était celle de Louise de Savoie. Gié se

flattait que, pour les services qu'il avait toujours rendus à elle et à son fils, notamment les services qui en faisaient actuellement un accusé, le témoignage de la comtesse serait très favorable. Or ce fut tout le contraire. Il faut dire que, là encore, il y avait des motifs étranges. La comtesse d'Angoulême en voulait au maréchal bien qu'elle eût une certaine confiance en lui. Il avait en effet osé lui faire comprendre qu'il l'épouserait volontiers et, sur son refus, il s'était répandu en ragots calomnieux sur l'attitude de Louise envers certains jeunes seigneurs. Elle n'avait rien dit jusqu'à présent, car elle tenait à ce que son fils l'eût comme gouverneur, mais de le voir accusé, cela lui permettait de donner libre cours à sa rancœur. On comprend pourquoi Louis XII, avant l'ouverture du procès, avait dit publiquement que c'était « une histoire de bonnes femmes ».

Mais dans sa confrontation avec Louise de Savoie, Gié se conduisit avec prudence et modération. Il eut la discrétion de ne rien insinuer des motifs qui avaient pu déterminer la mère de son élève à aggraver son témoignage, motifs qui auraient pu l'autoriser lui-même à la récuser. Sans prétendre donner trop d'importance aux services qui le mettaient présentement en danger, et sans donner à son assertion un air de reproche, il lui dit : « Si j'avais toujours servi Dieu comme je vous ai servi, Madame, je n'aurais pas grand compte à rendre à la mort. » Ces paroles sont sûrement sincères. Elles prouvent en tout cas que l'attitude du maréchal de Gié au moment de la soi-disant fuite d'Anne, avait été dictée par le souci de ménager les intérêts du comte d'Angoulême.

Et Gié nia avec respect une partie des faits qui lui étaient reprochés. Il donna ensuite une interprétation favorable aux faits qu'il ne pouvait écarter. Quant aux paroles de mépris qu'on affirmait lui avoir entendu dire contre la reine au cours de certaines conversations, il dit qu'il ne s'en souvenait pas, que s'il les avait proférées il avait mal agi, et qu'il ne voudrait pas les avoir dites de la moindre gentille femme du royaume.

Malgré sa justification, il aurait peut-être couru le risque de la vie, d'autant plus que Louise et Anne, pour une fois unies, s'acharnaient contre lui, sans l'intervention du chancelier Guy de Rochefort, frère de Guillaume de Rochefort qui avait épargné à la Bretagne d'être annexée en 1491. En tant que président du tribunal, il menait cette affaire avec adresse, sans choquer la reine et les autres ennemis. Il le tira d'abord de la prison où, dans les premiers jours de sa détention, il avait été durement traité, puis il l'autorisa à faire paraître des témoins à décharge. Mais comme la reine s'obstinait à vouloir une condamnation du maréchal, Rochefort renvoya le procès devant le parlement de Toulouse.

Cet acharnement d'Anne cache sûrement des éléments que nous ne connaissons pas. Cette « histoire de bonnes femmes » avait dû être en réalité un vrai complot pour faire épouser Claude à François d'Angoulême, dès la mort du roi, afin de garder la Bretagne dans le giron français. L'attitude de Louise de Savoie semble le prouver, car en changeant d'allié, elle en profitait pour se disculper devant le roi. Quant à Anne, elle ne pardonnait certes aucune des nombreuses trahisons des

Rohan, mais cela ne suffit pas à expliquer pourquoi elle tenait tant à faire condamner le maréchal. Il est probable que, ne pouvant pas attaquer de front Louise de Savoie, elle l'a fait par l'intermédiaire de Gié, tout en donnant à celle-ci un sérieux avertissement de ce qui l'attendait si elle insistait trop. La suite des événements allait montrer que la duchesse de Bretagne n'avait pas tort de prendre cette affaire au sérieux.

Cependant, le tribunal de Toulouse écarta le crime de lèse-majesté dont Gié était accusé et ne retint que quelques excès et défauts. Le maréchal cesserait d'être le gouverneur du comte d'Angoulême, il en perdrait le titre ainsi que le commandement des châteaux d'Amboise et d'Angers et sa compagnie de cent lances. Pendant cinq ans, il s'abstiendrait de ses fonctions de maréchal et ne devrait pas s'approcher de plus de dix lieues de la cour pendant ce même temps. Il devrait aussi rembourser au trésor royal certaines indélicatesses et certains oublis qu'on avait découverts au cours du procès. Le maréchal paya ce qu'il devait et se retira dans sa belle demeure du Verger, où fut signé le fameux traité et où il vécut magnifiquement, visité par la noblesse de la province d'Anjou, et même par les seigneurs les plus distingués de la cour.

Le jugement avait été rendu le 15 février 1506. Entretemps, il s'était déroulé de nombreux événements dans la vie d'Anne de Bretagne. Le 22 septembre 1504 avait été signé le traité de Blois consacrant le mariage futur de la princesse Claude de France avec Charles de Luxembourg. Anne semblait triompher sur toute la ligne et Louis XII obéissait scrupuleusement à ses désirs. Le traité de Blois en fournissait la preuve, puisqu'il projetait franchement une aliénation de territoires appartenant à la France et qu'il maintenait officiellement la souveraineté de la Bretagne.

Malheureusement pour Anne, le roi tomba gravement malade en avril 1505. Cette fois, l'alerte fut encore plus chaude que lors du retour d'Italie. Louis souffrait de la goutte et de « flux de sang », mais il avait en plus des accès de démence entrecoupés de périodes d'inconscience. Anne était effondrée : le roi allait-il mourir sans lui avoir donné un autre enfant, qui serait peut-être un fils et qui évincerait François d'Angoulême ? Elle multiplia les prières, les neuvaines, fit faire des pèlerinages dans les sanctuaires les plus célèbres et les plus réputés. Mais pendant ce temps, Louise de Savoie agissait et ameutait une partie des conseillers les plus écoutés du roi. Elle démontrait les dangers que suscitait le traité de Blois. Elle prophétisait sinistrement sur l'avenir de la France. L'entourage du roi se mit à l'unisson et, dans un moment de relative lucidité, Louis XII dicta un testament par lequel il rejetait le traité de Blois, stipulait le rapide mariage de Claude avec François d'Angoulême, établissait un conseil de régence présidé par Anne, mais surveillé par Louise de Savoie. En outre, ce testament interdisait à Claude de sortir du royaume, c'est-à-dire d'aller sur les terres de Maximilien *ou même en Bretagne*, qui ne faisait pas partie du royaume. Cette fois, c'est Louise de Savoie qui triomphait.

Alors, de la fin du mois de juin à la fin du mois de septembre de cette même année 1505, Anne entreprit un pèlerinage dans les sanctuaires bretons, ce qu'on appelle le Tro-Breizh (tour de Bretagne), officiellement pour remercier le ciel de la guérison du bon roi Louis, son époux. Il est vrai qu'Anne ne tenait pas à voir son époux disparaître. Elle avait fait d'ardentes prières pour sa guérison, et il est probable que Louise de Savoie en avait également fait mais pour des buts contraires. Anne, se croyant exaucée, décida d'accomplir ce pèlerinage qui avait l'immense avantage de l'éloigner un peu de la cour où elle comptait plus d'ennemis qu'elle ne le pensait, et de lui donner l'occasion d'un voyage politique dans son duché.

Elle partit de Blois et descendit, la Loire sur une galiote. Elle fut tout heureuse de retrouver Nantes, sa ville natale, où les habitants manifestèrent leur joie par des fêtes et des bals. Elle continua ensuite par Vannes, Hennebont et Quimper où elle arriva pour la fête de l'Ascension. Puis elle alla faire ses dévotions à Locronan sur la tombe de l'ermite Ronan, et au Folgoët, où elle accomplit, en l'honneur de Notre-Dame, la neuvaine qu'elle avait promise pour la guérison du roi. Elle visita Brest, où elle vit pour la première fois *La Cordelière* remise à neuf après sa glorieuse expédition manquée, et c'est à Morlaix qu'elle rencontra Hervé de Portzmoguer, le plus habile capitaine de sa marine. C'est également à Morlaix, dit-on, qu'on lui offrit une hermine apprivoisée. La petite bête grimpa le long de son bras et voulut se nicher dans son corsage, ce qui effraya la duchesse. Alors Jean de Rohan, seigneur de Léon, l'un des rares Rohan à lui être toujours resté fidèle, lui aurait dit : « Que craignez-vous, Madame ? Ce sont vos armes... » L'anecdote est jolie, même si elle n'est que légende.

Mais Anne se trouvait effectivement au pays de l'Hermine. Elle n'oubliait pas que la Bretagne courait le danger de se faire dévorer par la France, et cela, elle ne le voulait pas. Elle souhaitait ardemment que le roi vécût et lui donnât d'autres enfants, un fils en particulier. N'avoir qu'une seule fille mettait la duchesse en position de faiblesse. Nul doute que pendant ce Tro-Breizh, ses prières furent non seulement destinées à remercier le ciel de la guérison de son époux, mais encore murmurées pour avoir d'autres enfants. Et puis, bien sûr, l'aspect politique de ce voyage n'était pas négligeable. D'une part, elle se rendait compte de la fidélité du peuple breton à son égard, de son attachement aux coutumes spécifiques du duché, de son esprit d'indépendance, de sa richesse, de son caractère propre enfin, d'autre part, elle stimulait autour de son nom l'énergie de tous et se présentait comme le symbole vivant de ce que la Bretagne attendait et souhaitait. En dépit des épreuves, et peut-être justement à cause d'elles, Anne avait gardé toute sa lucidité, toute sa farouche volonté et cette sorte de pouvoir magnétique dont elle savait user à l'occasion auprès des foules.

C'est alors que des messagers du roi lui firent savoir que Louis souhaitait vivement que son épouse rentrât au plus tôt. Que se passait-il ? Elle répondit à Louis en lui demandant de prendre patience, invoquant un pèlerinage à Saint-Jean-du-Doigt pour y demander la guérison d'un de ses yeux malade. Elle fut

d'ailleurs guérie, à ce qu'on raconte. Et elle en profita pour continuer son Tro-Breizh, en dépit des lettres que le roi continuait à lui envoyer pour la prier de rentrer immédiatement. Il faut croire qu'elle faisait peu de cas de ces messages car elle prit son temps. Elle alla prier saint Tugdual et saint Yves à Tréguier, passa par Guingamp et Saint-Brieuc, s'arrêta à Lamballe où rôdait toujours l'ombre des Penthièvre, et fut reçue avec des honneurs fabuleux par le sire de Tournemine en son château de la Hunaudaye. C'est à Dinan qu'elle reçut une lettre du cardinal d'Amboise lui faisant part de la colère du roi de ne pas la voir rentrer. Là, elle se crut obligée d'obéir, quittant sa Bretagne à regret, et n'ayant pas pu terminer son Tro-Breizh dans les sanctuaires de saint Malo et de saint Samson à Dol^[44]. Elle gagna immédiatement Vitré, et de là, par Laval, rejoignit Tours à la fin du mois de septembre.

Anne espérait sans doute faire revenir Louis XII sur sa décision de marier Claude de France à François d'Angoulême. Elle eut avec son mari des discussions qui semblent avoir été très orageuses tout en ne se départissant pas d'un ton courtois que l'un et l'autre avaient coutume d'employer. Mais Louis resta inébranlable : s'il avait fait revenir Anne au plus vite, c'est parce qu'il voulait donner au testament qu'il avait dicté quelques mois plus tôt une valeur officielle et publique. Autrement dit, il voulait qu'Anne s'engageât elle-même sur les termes de la décision. Il est fort possible que pendant son absence, qui avait duré trois mois, Louise de Savoie en ait profité pour chapitrer le roi sur la nécessité de l'union projetée, seule possibilité de garder la Bretagne dans l'obédience française. Louis qui, depuis sa maladie, se sentait vieillir, se mit dans la tête que c'était un projet conforme au vœu du peuple français. Et pour donner plus d'éclat à l'affaire, il la porta devant les États, en s'arrangeant bien entendu, pour que ce soit les États eux-mêmes qui proposent le mariage de Claude et de François pour le bien du royaume.

La comédie, bien orchestrée, avec discours et interrogations, hésitations et supplications, se déroula comme prévu. Il faut dire que les États avaient été quelque peu effarés des clauses du traité de Blois qui donnait tout simplement les ports bretons, la Bourgogne et Blois à Charles d'Autriche. Il fallait donc que rien ne fût négligé pour arriver à une solution française du problème de la succession. Mais cela ne pouvait se faire qu'en ménageant tant soit peu le roi, signataire du traité rejeté. Il est vrai que les rois signent tellement de traités qu'ils ne savent plus très bien lequel est le dernier en date, et quelles en sont les clauses exactes, d'autant plus que ce sont toujours des spécialistes qui rédigent ce genre d'actes, avec autant d'ambiguïté que possible afin de les contourner facilement si le besoin s'en fait sentir. Il fut un temps où le français était la langue diplomatique internationale. On a prétendu que c'était à cause de la grande clarté de la langue française. C'est évidemment tout le contraire, sinon on ne l'aurait pas choisie, le français étant, de l'avis général des linguistes, la langue la plus difficile à manier et la moins logique qui soit, permettant ainsi de multiples interprétations. Et les conseillers de Louis XII, conseillers fort au courant de tout et très lettrés (car

Louis XII aimait s'entourer de gens intelligents, raffinés et habiles), ne furent pas longs à lui prouver que le traité de Blois n'était pas valable, contenant un vice de forme : il n'avait pas été établi avec l'accord des États, ni approuvé par eux, ce qui justifiait sa nullité.

Mais cette fois, on allait y remédier. Louise de Savoie, qui avait un esprit retors, avait eu cette bonne idée d'ameuter, au cours de ses conversations privées, tout ce que le royaume comportait de légistes scrupuleux et de clercs tatillons. Elle savait qu'une décision proposée par les États et acceptée par le roi serait irrévocable.

Les États soumirent donc la proposition, et avec la plus parfaite hypocrisie, Louis XII promit de l'examiner soigneusement, pour le bien du royaume. Sa réponse fut évidemment positive. Le cardinal d'Amboise, qui avait pourtant été l'artisan principal du traité de Blois, la communiqua à l'assemblée : « Le roi veut, messieurs, donner satisfaction à votre requête. Il désire que le mariage se fasse de Madame Claude, sa fille, et de Monsieur de Valois-Angoulême. Il désire que les fiançailles se fassent jeudi prochain. Les dits se marieront dès qu'ils seront en âge. »

Les fiançailles eurent lieu le jour de l'Ascension, le 21 mai 1506. François avait douze ans. Il était conduit par sa mère. Claude avait sept ans. Elle était portée par sa gouvernante, peut-être parce qu'on voulait cacher la légère claudication qu'elle tenait de sa mère. Ce sont Anne et Louise qui répondirent au prêtre et jurèrent pour les enfants. Ce n'étaient que des formules fixées d'avance, mais on peut imaginer ce que pensaient réellement les deux mères, l'une au comble de la jubilation, l'autre souriant pour dissimuler sa colère.

Mais Anne disposait encore d'un atout. Elle n'abandonnerait pas aussi facilement et le trône et le duché de Bretagne. Elle pouvait encore se faire donner un enfant par Louis. En était-il encore capable ? Sûrement, car l'âge et la maladie n'avaient guère atténué sa verdeur. Mais néanmoins le temps passait et rien ne venait. Anne commençait à croire de nouveau à une malédiction. Désormais, il était presque certain que François d'Angoulême accèderait au trône. On venait de le faire duc de Valois. Tous les courtisans se tournaient vers lui, espérant qu'il se souviendrait plus tard de leurs égards. Quant à la pauvre Claude, le roi lui avait bien donné le comté d'Asti, seul domaine des Visconti qui ne fût pas trop contesté, le comté de Blois, le comté de Soissons et l'apanage d'Orléans, mais il était visible que François régnerait en maître absolu sur tous ses biens et en disposerait à sa guise. Il était élevé et éduqué dans ce but par sa mère. Il avait l'étoffe d'un roi, c'est vrai, mais d'un roi autoritaire et possessif.

En 1507, la guerre se ranima en Italie, où les Génois s'étaient révoltés. Louis XII essaya bien d'aller mettre de l'ordre, mais il ne réussit qu'à étouffer le feu sous la cendre. En 1508, le roi de France signe un traité avec l'empereur Maximilien, Ferdinand d'Espagne et le pape Jules II, traité d'alliance militaire contre les Vénitiens. Le 16 avril 1509, Louis XII franchit encore une fois les Alpes pour essayer de conquérir Venise. Effectivement, les Français remportent une victoire à

Agnadel le 14 mai. La réussite semble assurée, mais le roi tombe encore une fois malade en juillet et doit rentrer en France. C'est l'occasion que choisit le pape pour signer la paix avec Venise et se retourner contre la France.

Mais en France, une nouvelle fait sensation. La reine est enceinte pour la troisième fois du roi Louis. Bien entendu, Louise de Savoie craint le pire : elle, qui voyait déjà le triomphe de son fils assuré, est de nouveau en proie aux plus noires pensées. Et le 25 octobre 1510, Anne donne le jour à un enfant. Mais c'est une fille. Elle sera nommée Renée.

L'espoir revint au cœur d'Anne, et aussi dans celui de Louise de Savoie. Car cela ne changeait en rien la situation pour elle. Par contre, cela risquait de provoquer des complications dans la succession de Bretagne. En effet, lors des fiançailles de Claude et de François, la Bretagne faisait partie de la dot de Claude qui était alors fille unique. Mais si on appliquait strictement le contrat de mariage entre Louis et Anne, c'était à la seconde fille, donc à Renée que le duché devait revenir. Anne se dit qu'il fallait tout faire pour décider le roi à modifier le protocole des fiançailles. Mais après tout, ce n'était qu'un protocole d'accord : le mariage n'était pas encore fait. Et Anne était bien décidée à avoir un autre enfant.

Elle fut bientôt enceinte et mit tous ses espoirs dans son état. Pendant ce temps, la situation internationale ne s'arrangeait pas. Le pape avait ameuté toute l'Italie. Louis XII avait rétorqué par la convocation à Pise d'un concile, qui se tint le 16 mai 1511, et qui avait pour objet la déposition de Jules II et l'élection d'un nouveau souverain pontife, en même temps qu'une profonde réforme dans l'Église, réforme souhaitée et demandée par des fidèles de plus en plus nombreux dans tous les États. Anne n'était pas du tout d'accord sur ce point avec son mari : elle respectait trop la hiérarchie ecclésiastique pour accepter une telle offense faite au successeur de saint Pierre. Cela lui donna l'occasion d'âpres disputes avec Louis XII qui, un jour, excédé par son comportement, prononça ces paroles fameuses : « Pensez-vous être plus docte et mieux apprise que tant de célèbres universités qui ont ce concile approuvé ? Vos confesseurs ne vous ont-ils point dit que les femmes n'avaient point de voix dans les choses de l'Église ? » Anne dut s'avouer vaincue. Elle laissa son époux s'embourber dans les opérations militaires, qui furent d'abord favorables aux Français, et dans les affaires religieuses où rien n'allait plus. En effet, le concile de Pise se solda par un échec complet à cause du nombre ridiculement restreint des participants. Et Jules II convoqua à son tour un concile à Saint-Jean-de-Latran. Ce concile officiel, où les évêques vinrent très nombreux (on y vit même des évêques bretons), frappa de nullité toutes les décisions du concile de Pise, lança l'interdit sur le royaume de France et cita Louis XII à comparaître devant le concile dans un délai de soixante jours. C'était le 10 décembre 1512.

Auparavant, Anne de Bretagne, le 25 janvier 1512, avait accouché une nouvelle fois, mais d'un fils mort-né. La désillusion et la fatigue physique l'avaient rendue très malade, et l'on put croire que la reine n'avait plus de nombreux jours à vivre.

Un immense cri de lamentation traversa tout le royaume et tout le duché de Bretagne. Anne était unanimement aimée et respectée par le peuple. Les souverains étrangers lui adressèrent des messages pour lui souhaiter de recouvrer la santé. On vit même des princes appartenant à des pays de la coalition montée par le pape lui envoyer des témoignages de sympathie.

Elle se remit lentement et imparfaitement de cette maladie. Elle était également en proie à de terribles remords : en effet, elle se reprochait de n'avoir pas tout mis en œuvre pour empêcher la rupture entre le roi et le souverain pontife. Elle dépêcha un envoyé spécial, le cardinal de Luxembourg, auprès du pape pour implorer sa clémence. Jules II ne voulut même pas recevoir le cardinal. Mais Jules II mourut le 13 janvier 1513, avant le délai imparti à Louis XII pour se présenter devant ses juges. Tout était remis en question.

Le 11 mars, septième jour, le successeur de Jules II fut élu à la quasi-unanimité. C'était le cardinal Jean de Médicis. Il prit le nom de Léon X. Louis s'empressa auprès de lui, voulant profiter de la nouvelle situation. Il savait que Jules II ourdissait, au moment de sa mort, de sombres projets contre lui. Il fit offrir au pape de renoncer au concile de Pise et de se déclarer son *bon dévot et obéissant fils*, si lui-même voulait agir en père et révoquer les censures de son prédécesseur. Le tempérament personnel de Léon X le portait à la conciliation, mais comme il n'avait pas encore eu connaissance de tous les éléments de l'affaire et des intérêts qu'il devait ménager, il se borna à des louanges et à des promesses. En tout cas, il supplia le roi de renoncer à ses projets hostiles contre l'Italie.

Mais le roi de France s'obstina dans sa chimère. Il eut grand tort, car cette fois ce fut la déroute. Une suite de désastres obligea les Français à évacuer l'Italie. Et le territoire français se trouvait maintenant sous la menace directe d'une nouvelle coalition.

L'âme de cette coalition n'était plus le pape, mais une femme, Marguerite, archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, et grand-tante de Charles de Luxembourg. Elle avait tout intérêt à essayer de renforcer la puissance de son petit-neveu, mais elle avait aussi une bonne raison d'en vouloir à la France. C'était en effet la fille de Maximilien, l'ancienne épouse de Charles VIII, répudiée par lui pour épouser Anne de Bretagne, et retenue de longs mois comme otage à la cour de France. De plus, elle avait été au mieux avec Louis d'Orléans avec lequel elle avait été élevée, et l'on croit qu'il y avait eu entre eux une tendre affection, d'après une lettre que le beau duc d'Orléans lui avait envoyée et qui a été conservée. On peut y lire notamment ces lignes écrites par le futur Louis XII : « Vous êtes la seconde personne du monde que j'aime le plus tendrement. Je veux absolument embrasser ma cousine, ma vassale, ma première maîtresse, et, après l'avoir fait rougir de ses coquetteries, lui jurer une éternelle tendresse. » Si l'on comprend bien, Anne de Bretagne avait été deux fois la rivale de Marguerite de Bourgogne, la première fois auprès de Charles VIII, la seconde fois auprès de Louis XII. L'Histoire ne serait-elle donc pas une « histoire de bonnes femmes » ?

En tout cas, Louis XII avait réussi à se mettre toute l'Europe à dos. À Malines, groupés autour de l'archiduchesse, les coalisés signèrent un traité qui visait à envahir la France. Henry VIII, le nouveau roi d'Angleterre, qui brûlait du désir de devenir le plus puissant des souverains, s'engagea à pénétrer en France par la Picardie ou la Normandie avec une armée de cinq mille chevaux et de quarante mille fantassins. Maximilien passerait par la Bourgogne avec trente mille Suisses. Ferdinand d'Espagne, beau-père d'Henry VIII, promit de pénétrer par la Navarre et les provinces méridionales. La flotte anglaise devait faire des incursions sur les côtes françaises.

Louis XII, prévenu, fit revenir les galères qui se trouvaient en Italie, et la flotte bretonne, de loin la plus puissante, fut priée de se mettre en état d'alerte. Hervé de Portzmoguer, qui commandait la flotte, se trouva un jour en face de quatre-vingts navires ennemis. Il n'en avait que vingt à sa disposition, y compris les deux plus beaux, *La Louise* et la fameuse *Cordelière* sur laquelle il se trouvait. Le combat se déroula au large de Brest, et vu l'infériorité numérique des Franco-Bretons, ce fut un désastre pour eux. *La Louise* fut tout de suite coulée. *La Cordelière* fut incendiée. Alors Portzmoguer fit diriger le navire contre le plus grand des vaisseaux anglais, ordonna de s'y attacher, et lui communiqua ainsi ses flammes. Les deux navires explosèrent. Portzmoguer et l'amiral anglais périrent tous deux. Pauvre *Cordelière*, elle avait toujours été vaincue, mais jamais dans la honte ou dans la fuite... C'était le 10 août 1513. Le 25 août suivant, à Guinegatte, les troupes anglaises qui avaient débarqué à Calais infligèrent une cuisante défaite aux Français, et le 2 septembre, Dijon allait tomber aux mains des Suisses lorsque La Trémoille, le vainqueur de Saint-Aubin-du-Cormier, signa, sans en avoir reçu l'ordre, un traité avec les envahisseurs.

Louis XII contesta le traité qui n'avait pas été établi avec son consentement. Mais cela donna quand même l'occasion d'un répit pendant lequel les Français en profiteraient pour refaire leurs forces. Et l'on put sérieusement s'occuper des différends avec la papauté.

Léon X avait compris qu'il était possible de fléchir le roi de France par l'intermédiaire de la reine qu'il savait pieuse et digne. Il lui envoya l'assurance qu'il lèverait toutes les mesures d'interdiction et d'excommunication envisagées par Jules II contre le royaume de France si elle parvenait à convaincre Louis XII de faire amende honorable. Elle s'y employa de toutes ses forces et le roi accepta. Mais il ne fut pas obligé de se présenter en personne comme l'empereur Henri IV à Canossa. Il lui suffit d'envoyer deux ambassadeurs, l'évêque de Marseille et son coadjuteur qui témoignèrent du repentir de leur souverain et jurèrent qu'il abrogerait les dispositions prises au concile de Pise. Le problème était définitivement réglé. Anne en fut soulagée dans sa conscience de chrétienne.

Mais un autre problème l'agitait : celui de la Bretagne. Depuis ses dernières couches, sa santé se détériorait. À ses fatigues s'ajoutaient des crises de coliques néphrétiques de plus en plus fréquentes. Elle se voyait sur la fin de sa vie. Et rien

n'était réglé pour la Bretagne, ou plutôt rien n'était établi comme elle le voulait.

Réunissant ce qui lui restait de forces, usant de cajoleries et de logique, elle fit le siège de Louis XII pour qu'il abrogeât certaines clauses du protocole concernant les fiançailles de Claude et de François. Le roi résistait, mais lui aussi se sentait pris au piège, car bien que Claude eût atteint l'âge requis pour se marier, Anne refusait énergiquement de donner son consentement au mariage tant qu'une solution n'aurait pas été trouvée pour la Bretagne. Elle affirmait avec force que le duché devait revenir à la seconde fille, c'est-à-dire à Renée, puisque leur contrat de mariage, à elle et à Louis, l'avait ainsi prévu.

Mais elle s'était mis dans la tête de donner Renée comme épouse à Charles de Luxembourg, et pour Louis XII, le problème était insoluble, car de nouveau on risquait de voir la Bretagne aux mains des descendants du Téméraire. Les dernières conversations entre Louis et Anne furent de vrais dialogues de sourds, chacun d'entre eux restant sur ses positions. Néanmoins la duchesse-reine semble avoir eu l'autorisation de préparer le mariage de Renée, puisque, le 2 janvier 1514, à Blois, elle recevait le seigneur de Floranges, Robert de la Marck, afin d'engager avec lui des négociations à ce sujet.

C'est au cours de cet entretien qu'elle eut un malaise et qu'on dut la transporter dans son lit. Pourtant, pendant toute la semaine qui suivit, en dépit de sa faiblesse et de ses souffrances, elle tint à recevoir l'ambassadeur et des juristes réputés pour leur sagesse. Tout indique qu'elle préparait en toute hâte, mais avec grand soin, la succession de Bretagne, la seule qui lui fût vraiment chère. Elle demanda expressément que lorsqu'elle ne serait plus, son cœur pût reposer à Nantes, dans sa capitale, auprès du tombeau de ses parents, dans la crypte des Carmes. Elle fit aussi venir sa vieille ennemie Louise de Savoie, lui demanda pardon et lui confia ses filles. Elle se confessa et reçut pieusement les derniers sacrements avant de s'éteindre à 6 heures du matin, le 9 janvier 1514. Elle avait à peine 37 ans.

Il n'y avait plus d'héritière des Montfort.

ÉPILOGUE

LE TESTAMENT BAFOUÉ

Anne de Bretagne fut inhumée le 16 février 1514, dans l'abbaye de Saint-Denis. C'est là que reposait son premier mari Charles VIII. Louis XII, profondément marqué par la disparition de sa « petite Bretonne » avait dit à ceux qui se chargèrent des funérailles : « Faites un caveau assez grand pour elle et pour moi. Avant qu'un an ne soit écoulé, je serai avec elle et lui tiendrai compagnie. » Le roi avait dit la vérité. Il mourut la nuit du 31 décembre de la même année.

La douleur de tous fut évidente et sincère en France comme en Bretagne. En hommage à sa femme, Louis XII prit le deuil *en noir*, selon la coutume bretonne. Le cœur de la duchesse fut placé à Nantes, comme elle l'avait demandé, auprès de François II et de Marguerite de Foix, dans une émotion indescriptible de la part de la population de la capitale du duché. Mais autant la ferveur fut grande au moment des obsèques, autant la cour et ce que toute l'Europe comptait de princes s'associèrent à ce deuil, autant la mémoire de la duchesse-reine fut trahie rapidement.

Deux mois après les cérémonies qui marquaient l'inhumation d'Anne, eut lieu une autre cérémonie, un mariage cette fois-ci, le mariage de Claude de France et de François d'Angoulême, duc de Valois, héritier présomptif de la couronne. Louis XII n'avait guère attendu pour commettre cet affront à celle qui, soi-disant, avait été son épouse bien-aimée. Il est vrai que si cela n'avait tenu qu'à lui, le mariage eût été célébré bien plus tôt. Mais on sait qu'Anne, qui détestait François encore plus que sa mère, avait toujours refusé son consentement avant que le roi ne se décidât à modifier les clauses du contrat. Car, à ce moment-là, Claude héritait du duché, et comme elle épousait le futur roi, on peut imaginer ce qui allait se passer. Claude n'aurait certainement pas l'envergure de sa mère pour défendre la Bretagne qu'elle ne connaissait d'ailleurs pas et qui lui semblait un pays étranger. Elle n'avait en tout cas pas les mêmes raisons que sa mère de s'acharner à préserver l'indépendance du duché.

Louis d'Orléans avait-il oublié qu'autrefois, alors que ses intérêts étaient ceux d'un duc et non ceux d'un roi, il avait combattu loyalement et de toutes ses forces aux côtés de son cousin François II pour maintenir l'indépendance de la Bretagne ? Oubliait-il qu'il avait été fait prisonnier à Saint-Aubin-du-Cormier en se battant contre les Français de La Trémoille, actuellement un de ses généraux favoris ? Le monde tourne-t-il autant que les têtes des grands qui s'imaginent le régir ?

Il ne faut pas trop médire de Louis d'Orléans. Sa politique a été néfaste à bien des égards, et pour la France et pour la Bretagne. Mais il n'était point sot. Il avait compris qu'on ne pouvait pas aller contre l'Histoire, tout au moins qu'on ne pouvait pas éluder les transformations du monde telles que l'Histoire nous les présente. Il a bien autorisé le mariage de Claude et de François le 18 mai. Mais le 27 octobre de la même année, il publie une ordonnance sur laquelle on n'a pas assez insisté.

Il y déclare notamment que Claude est duchesse de Bretagne à la condition qu'elle donne apanage à sa sœur Renée. D'autre part, en tant qu'ancien tuteur de sa fille, il abandonne « le duché, ensemble l'administration, maniement et totale disposition du dit duché » à François, qui est qualifié dans cet acte « duc de Bretagne comme époux de la duchesse ». C'est déjà un détail qui a son importance. Mais il ajoute « *sans préjudice du droit que notre très chère fille et très aimée Renée a et peut avoir au dit duché, lequel droit et tout ce qui peut lui appartenir, nous lui avons réservé et réservons* ».

Cette restriction est capitale dans le cas qui nous occupe. C'est d'une part la preuve que Louis a essayé, en dépit des pressions exercées sur lui par les Angoulême et tous ceux qui avaient intérêt à ce que la Bretagne fût dépendante de la France, de sauvegarder les droits de Renée. Donc, il a essayé de respecter la volonté d'Anne de Bretagne. On a prétendu que Louis XII avait écrit ce texte alors qu'il était déjà quelque peu sénile et qu'il s'était contenté de signer ce qu'avait rédigé Du Prat, alors premier président du Parlement et futur premier ministre, homme dévoué aux Angoulême. Certes, Louise de Savoie guignait pour son fils l'administration du duché que s'était réservée Louis XII. Mais la fameuse clause restrictive ne peut en aucun cas avoir été dictée par Du Prat, ni avoir été influencée par Louise de Savoie. Il faut bien convenir qu'elle vient du roi lui-même et qu'il n'a consenti à signer cette ordonnance que parce qu'il l'y avait placée.

D'ailleurs, Louis XII a tout fait pour que la couronne échappât à François d'Angoulême. Ce n'est pas par hasard s'il s'est marié une autre fois. Il avait profité du traité de paix signé avec Henry VIII d'Angleterre, au mois d'août 1514, pour conclure l'affaire. Henry VIII avait été flatté que le vieux roi – il n'avait pourtant que 53 ans – épousât sa sœur Marie qui n'avait que dix-huit ans. Il faut dire que celle-ci était une joyeuse luronne qui n'avait pas attendu le mariage pour « consommer ». Elle était arrivée en France avec son amant officiel, Charles Brandon, qu'elle avait, pour faire plus sérieux, fait parer du titre d'ambassadeur. La terreur saisit de nouveau Louise de Savoie, non pas qu'elle crût Louis XII encore capable de procréer, mais parce que la nouvelle reine avait amené un jeune amant dans ses bagages : il pouvait très bien y avoir un héritier mâle, même si le roi y était pour peu de choses. Aussi passa-t-elle des nuits blanches à surveiller Marie, d'autant plus que François, déjà très attiré par les belles filles, tournait sans cesse autour d'elle. Louise dut chapitrer sévèrement son fils en lui montrant les dangers qu'il courait s'il obtenait les faveurs de la reine. Comme quoi le grotesque n'est jamais absent des antichambres de l'Histoire.

Mais on sait que Marie eut vite raison de la santé chancelante de Louis XII. Comme l'écrit un chroniqueur de l'époque, « où il avait coutume de dîner à huit heures, il convenait qu'il dinât à midi, et où il avait l'habitude de se coucher à six heures du soir, souvent se couchait à minuit ». Et comme les fêtes du mariage avaient duré six semaines, le « bon roi » en éprouva de grandes fatigues. Il attrapa une dysenterie qui le conduisit en peu de jours au tombeau qu'il avait fait préparer pour Anne et pour lui. Il semble d'ailleurs qu'il y ait eu dans ce comportement de Louis d'Orléans une attitude nettement suicidaire : il s'est étourdi de plaisirs afin d'oublier et de partir plus vite. Mais jusqu'au bout, il a désiré avoir un héritier mâle.

Mais il n'en eut point. François d'Angoulême monta sur le trône de France sous le nom de François I^{er}, au grand soulagement de sa mère qui avait tant souhaité l'événement. Et Claude, de fille du roi de France qu'elle était, devint l'épouse d'un autre roi de France. Mais pour ce qui est de la succession de Bretagne, François I^{er} ne perdit pas de temps. Profitant du fait que Claude était une femme douce et timide, bonne mais peu intelligente^[45], et ne pouvant se contenter du titre d'administrateur de Bretagne que lui avait donné Louis XII, il fit signer à son épouse un acte, évidemment rédigé par Du Prat, par lequel elle lui donnait, cédait et transportait le duché de Bretagne à titre d'usufruit^[46]. Mais le titre d'usufruit était un titre précaire. Il lui en fallait davantage. Deux mois plus tard, le 28 juin 1515, il fit signer à Claude un autre acte qui stipulait que, au cas où elle viendrait à mourir la première et sans laisser d'enfants, le duché reviendrait à François « comme de sa propre chose et héritage^[47] ». À chaque fois, un pas nouveau était franchi.

Mais ici, il y a forfaiture. Le temps n'est plus où le chancelier Guillaume de Rochefort avertissait solennellement le roi de France qu'il ne pourrait s'emparer du duché de Bretagne que par des moyens légaux s'il voulait éviter d'être jugé comme un usurpateur.

Les historiens français trouvent évidemment tout à fait normal que, vu les circonstances, François I^{er} rattache ainsi la Bretagne à la France. C'est d'ailleurs une première erreur d'appréciation : la Bretagne n'est pas rattachée à la France, *mais à la couronne française*. C'est une nuance qui a sa valeur. De toute façon, les historiens français^[48] ne glorifient jamais que les actes qu'ils croient utiles à une patrie qui s'appelle la France, mais qui n'a vraiment vu le jour qu'à l'époque de la Révolution. On ne peut pas parler de *patrie* au sens moderne du mot pour qualifier la France de l'Ancien Régime, conglomérat de provinces rattachées plus ou moins à un pouvoir central qui résultait d'usurpations successives. Ils considèrent Bertrand du Guesclin comme un héros alors qu'il n'a été qu'un traître à son pays de Bretagne et à son souverain légitime. Ils encensent Charlemagne le grand empereur *français* alors que celui-ci n'a été que *franc*, et appartient en réalité davantage à l'histoire de l'Allemagne^[49].

Mais le plus beau, c'est que les historiens bretons ont à peine remarqué cette forfaiture pourtant flagrante, à part quelques chercheurs consciencieux qui ont fait passer l'authenticité avant la passion^[50]. C'est fort dommage, car tout le problème de la succession de Bretagne est posé dans la comparaison qu'on peut faire entre quatre textes, mais ce problème, encore une fois se pose en termes juridiques et non en termes historiques.

Ces quatre textes sont : le contrat de mariage signé par Anne de Bretagne et Louis XII à Nantes, le 7 janvier 1499, l'ordonnance de Louis XII du 27 octobre 1514, abandonnant à François d'Angoulême l'administration du duché, le premier don de Claude de France à François I^{er} du 22 avril 1515, et la seconde donation de Claude à son époux le 28 juin de la même année.

La première réflexion qui s'impose est que, par contrat, c'est au deuxième enfant du couple royal que le duché devait revenir. Donc, l'héritière légitime du duché n'est pas Claude, mais Renée. La seconde réflexion vient du fait que Louis XII a pris soin d'exprimer clairement qu'il garantissait les droits de Renée dans toute convention à venir. Or on peut constater que les deux donations de Claude à François ne font aucune mention de la seconde fille d'Anne de Bretagne. Elle est donc, sciemment et volontairement, lésée de ses droits, et cela par François I^{er}, inspirateur des deux textes. Aucun tribunal un tant soit peu honnête n'aurait pu donner raison au nouveau roi de France si Renée s'était un jour présentée pour réclamer son dû.

Cela est un fait, et non une hypothèse, et qui jette une certaine lumière sur la façon dont on a procédé pour conduire la Bretagne au traité de 1532. Anne de Bretagne a peut-être laissé un testament, mais nous n'en savons rien. En admettant qu'elle en eût dicté un, il est probable que François I^{er}, ou sa mère, se serait arrangé pour le faire disparaître. Ces choses-là se sont vues bien des fois, et récemment quand Staline a détruit le testament de Lénine. Mais, en admettant qu'Anne n'ait pas fait de testament, les deux donations de Claude à François constituent l'équivalent d'un testament moral qui était celui d'Anne de Bretagne. En quelques lignes, toute son action était détournée, toute sa volonté battue en brèche, tous ses efforts désespérés pour maintenir l'indépendance de la Bretagne réduits à néant.

Un autre fait illustre la rapacité de François I^{er}. Dans le contrat de mariage de Claude et de François, qui date du 22 mai 1506, donc avant le mariage effectif et alors que Claude était fille unique, le douaire de Claude était prévu. Deux hypothèses devaient être envisagées : si Claude était veuve du duc de Valois, ou si elle était veuve du roi de France. « Si douaire a lieu et que le dit sieur [François] parvienne à la couronne, en ce cas, la dite dame aura le douaire que les autres reines de France ont accoutumé d'avoir, et, le dit sieur ne parvenant pas à la couronne, la dame sera douée au tiers des terres et seigneuries de celui sieur. » Le douaire de Claude, duchesse de Valois, est donc constitué et fixé. Mais celui de Claude, reine de France, reste dans le vague : il s'agit seulement d'un droit au

douaire, celui-ci restant à fixer. Or le contrat ne fut jamais modifié et le douaire de Claude, reine de France ne fut jamais établi. Cela prouve que François I^{er} se préoccupait peu du sort de son épouse, laquelle lui apportait pourtant la Bretagne.

Cependant la clause de la donation du 28 juin 1515, concernant le cas où Claude n'aurait pas d'enfants, n'avait pas à être appliquée puisque le couple royal eut sept enfants, dont trois fils. François I^{er} s'arrangea donc pour que Claude, qui décidément faisait tout ce qu'il voulait, fit un testament par lequel elle instituait son aîné, François (qui mourut en 1536, laissant l'espérance du trône à son cadet, le futur Henri II), héritier du duché de Bretagne. Là encore, la disposition de Claude est contraire aux clauses du contrat de mariage entre Louis XII et Anne : c'est le deuxième enfant d'Anne qui doit être duc ou duchesse, et si cet enfant a plusieurs fils et filles, « ils succéderont pareillement au dit duché ».

Claude de France mourut le 20 juillet 1524, à peine âgée de vingt-cinq ans. Elle avait mené une existence retirée, son époux multipliant les aventures galantes et se déclarant peu attiré par elle parce qu'elle n'était pas belle et qu'elle n'appréciait guère sa conduite. D'après le testament de Claude, son fils François fut déclaré héritier du duché de Bretagne. Il fut même couronné un peu plus tard, en 1532, à Rennes, comme duc de Bretagne sous le nom de François III. Mais dans l'immédiat, le roi n'abandonna pas l'administration et l'usufruit du duché qu'il détenait. Et c'est lui qui reçut l'hommage et le serment des États de Bretagne ^[51].

Cet hommage fut d'ailleurs l'occasion d'un incident significatif, motivé par l'intitulé de la commission délivrée aux commissaires chargés de représenter le roi auprès de rassemblée. Cet intitulé était libellé en des termes : « Par le roi, père et légitime administrateur de Monseigneur le Dauphin et usufruitier des terres du dit Dauphin. » Cela souleva des protestations indignées parce que c'était contraire aux accords, pactes et contrats de mariage des rois Charles VIII et Louis XII avec la reine Anne, et aussi contraire aux accords convenus lors du mariage du roi François I^{er} avec la reine Claude. Les membres de l'assemblée refusèrent donc d'examiner les demandes du roi si l'intitulé n'était pas modifié. Les membres de l'assemblée voulurent que le roi fût seulement qualifié de « père et légitime administrateur de son fils le duc de Bretagne ».

Cette mauvaise humeur montre assez nettement que les Bretons, en 1524, n'étaient pas prêts à admettre la mainmise du roi de France sur le duché : ils voulaient bien que le roi s'occupât de leurs affaires, mais seulement en tant que mandataire du duc légitime, ou se disant tel. D'ailleurs l'incident ne fut pas clos pour autant. Dans les remontrances adressées au comte de Laval, gouverneur de Bretagne, ils revinrent sur la question pour se plaindre, en termes énergiques, de ce que, dans l'intitulé de la commission, il n'ait pas été fait déclaration expresse du duché de Bretagne « qui est principauté haute, belle, ample de force et puissance tant de personnes que de biens ». Et si, d'après l'assemblée, une telle omission avait été faite, c'est qu'on avait voulu faire « mépris de la dite principauté en diminution de son excellence et renommée ^[52] ».

D'autres protestations eurent lieu en d'autres occasions. Et c'est ainsi que le libellé de la commission, pour les États de 1531, est intitulé correctement : « François, par la grâce de Dieu, roi de France, père, légitime administrateur et usufruitaire des biens de notre très cher et aimé fils le Dauphin, duc et seigneur propriétaire des pays et duché de Bretagne^[53] ». On voit qu'il y avait des susceptibilités à ménager, et qu'il n'était pas toujours facile de s'adresser aux Bretons. Jamais on ne vit pareille chose dans les autres pays rattachés à la couronne. C'est encore la preuve que le roi de France savait très bien qu'il était au bord de l'illégalité chaque fois qu'il était amené à prendre une décision concernant le duché, lequel duché ne faisait toujours pas partie du royaume de France, étant un État souverain, sinon indépendant.

Cependant, François I^{er}, dûment conseillé par des hommes de loi, semble n'avoir pas été très à l'aise dans cette affaire de succession de Bretagne. La meilleure preuve en est qu'il ne nomma pas de tuteur à la jeune Renée, qui n'avait pas quatre ans quand sa mère mourut et à peine cet âge lors de la disparition de son père. L'usage voulait qu'elle en eût un. François I^{er} se contenta de se déclarer son « protuteur » et s'occupa surtout de la marier, comme s'il voulait s'en débarrasser. Renée, objet innocent entre ses mains, était gênante. Une première fois, il pensa à assurer l'alliance avec l'Autriche et reprit l'idée d'Anne de Bretagne de la donner comme épouse à Charles de Luxembourg, le futur Charles Quint. Mais il abandonna bien vite ce projet, en ayant vu tous les dangers. C'était en 1515. Une deuxième fois, en 1519, il envisagea de la marier avec le futur marquis de Brandebourg, ce qui était moins dangereux. Et finalement, il décida, en 1528, d'en faire l'épouse d'Hercule d'Este, qui devint duc de Ferrare. Ce mariage se fit, et Renée vécut assez longtemps, jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans. Mais pendant toute sa vie, elle sera tenue délibérément à l'écart des affaires du duché et dans l'ignorance la plus absolue de ses droits. Elle n'obtiendra jamais communication des titres communs entre elle et sa sœur Claude. Elle ne pourra jamais se faire communiquer le testament de son père. C'est dire combien il était essentiel pour François I^{er} qu'elle ne connût rien de ses manœuvres, et combien il était souhaitable qu'elle disparût bien vite dans un petit duché éloigné de la France et de la Bretagne, sans faire d'histoires et sans se soucier d'autre chose que de sa nouvelle famille^[54].

C'est pourquoi Dom Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne*^[55], se permet cette réflexion désabusée : « Le chancelier Du Prat fit ce mariage [celui de Renée avec Hercule d'Este] où il eut beaucoup plus d'égards aux intérêts de la couronne qu'à ceux de la princesse. » Il aurait pu ajouter « et qu'à ceux du duché de Bretagne ». Mais de toute façon, comme le piège avait fonctionné et que la victime était, sinon consentante, du moins ignorante, tout allait bien dans le meilleur des mondes possibles.

Il restait pourtant un problème. La Bretagne État souverain et reconnue implicitement comme tel, ne pouvait rester que transitoirement dans cette

situation. L'union du duché de Bretagne au royaume de France se trouvait assurée pendant le prochain règne (celui de François, le Dauphin), mais il s'agissait d'une union *purement personnelle*, et dont l'effet se trouvait limité à la durée de ce règne seulement. Ensuite se poserait de nouveau le problème de la succession. Qu'arriverait-il alors ? Le roi et le gouvernement français ne pouvaient pas admettre que les résultats obtenus après tant d'efforts et de manœuvres des différents rois fussent remis en question et peut-être anéantis. Pour arriver à instaurer une situation définitive, il était nécessaire qu'à la simple union personnelle, qui laissait toujours la porte ouverte à l'aventure, se substitue une union réelle, l'union des peuples eux-mêmes, de telle sorte que la Bretagne fût indissolublement attachée à la France.

Le problème juridique se posait toujours. En tant qu'État souverain, la Bretagne n'était donc pas un fief de la couronne.

Le duc de Bretagne, successeur des anciens rois de Bretagne, était non seulement le titulaire d'une charge féodale, suzerain d'autres seigneurs, mais encore le mandataire du peuple. La Bretagne n'était pas tout à fait une propriété personnelle du duc, la très ancienne coutume de Bretagne en faisait foi. Et en tout état de cause, on ne pouvait rien changer aux institutions ducales sans que le peuple l'acceptât. Là était le problème que François I^{er} et ses conseillers avaient à résoudre.

On y mit le temps, grâce à une propagande sournoise auprès des responsables bretons, et aussi grâce à des largesses prodiguées à bon escient parmi ceux qui avaient leur mot à dire. On entendait parfois en Bretagne une argumentation analogue à celle dont Bertrand d'Argentré se fait l'écho, à la fin du XVI^e siècle : on disait en effet que « jamais les rois n'avaient cessé de tenir les ducs en querelle sur plusieurs prétentions qu'ils avaient au duché ; que, de duc en duc, jusqu'au dernier, cela s'était vu par expérience ; que tant qu'il y aura un chef en Bretagne, jamais cette occasion ne cessera et ne fallait nullement espérer la paix : la Bretagne étant terre de frontière sera pillée de l'Anglais, du Français et de leurs alliés et associés, les habitants même étant en guerre et de divers partis ». Tout cela paraissait logique, inéluctable. Et on ajoutait : « Le roi de France est un grand roi, qui jamais ne souffrira cet angle du pays en repos s'il n'en est seigneur irrévocable. »

Cela constitue ce qu'on appelle aujourd'hui de l'intoxication. Mais l'habileté consistait à partir d'éléments irréfutables comme la division des Bretons entre eux et les incursions répétées des Anglais et des Français, entre lesquels le jeu de balance n'avait pas toujours été facile dans le passé. On faisait ainsi prendre conscience de la *fragilité* de l'État breton face à de puissants adversaires résolus à s'en faire un tremplin pour on ne sait quel dessein. En tout cas, ces réflexions étaient motivées par une juste réflexion sur toute l'histoire de la Bretagne armoricaine.

Mais il y avait plus. À cette intoxication, on joignait la menace sous forme d'un

hommage rendu à François I^{er}. C'était un *grand roi* : il ne souffrirait pas de voir la Bretagne tranquille s'il n'en était le maître légitime. Autrement dit, si les Bretons ne faisaient pas un geste de bonne volonté envers le roi de France, celui-ci s'arrangerait pour ne jamais les laisser en repos, tant par les séditions fomentées de l'intérieur que par la guerre. La manœuvre est visible mais habile. Elle a permis de frapper les esprits et de créer un climat d'écoute favorable à des propositions plus concrètes.

Il y a toujours des gens qui se laissent acheter dans de telles circonstances. Les médias n'existaient peut-être pas, mais souvent, des hommes considérés comme sages et de bon conseil étaient très écoutés. Et l'on répercutait leurs paroles de bouche à oreille. Le résultat se faisait sentir plus lentement, mais aboutissait finalement au même résultat. Et puis, il était souhaitable que les propositions vinssent non pas de la France, mais de la Bretagne elle-même. C'est ainsi qu'un magistrat breton, le président Louis des Déserts, bien converti aux idées françaises, suggéra « spontanément » que la manœuvre la plus souhaitable pour tout le monde était de faire solliciter par les États de Bretagne eux-mêmes l'union indissoluble de la Bretagne à la couronne de France. Le magistrat vint lui-même présenter son plan au gouvernement royal, lequel l'accepta avec joie. Le plan fut aussitôt mis en œuvre.

Pendant des semaines, des négociations parfois âpres et délicates furent menées auprès des Bretons les plus influents, qu'ils appartenissent à la noblesse, au clergé ou à la bourgeoisie. Certaines personnes se laissèrent convaincre facilement, d'autres furent plus réticentes, et il fallut leur promettre des avantages pécuniers ou des honneurs. D'autres enfin demeurèrent irréductibles. Mais l'idée avait fait son chemin et la plupart des interlocuteurs contactés avaient envisagé la chose comme possible. Les États furent donc convoqués à Vannes pour le mois d'août de l'année 1532.

Dès la première réunion des États, on s'aperçut vite que si les Bretons étaient, dans leur grande majorité, non pas satisfaits mais résignés au principe de l'union avec la France, par contre ils éprouvaient une vive répugnance à demander eux-mêmes cette union. C'était catastrophique pour le roi de France, qui voulait absolument répondre à un vœu clairement exprimé par les Bretons. Il y eut encore de nombreux conciliabules et des marchandages sordides. Des incidents se produisirent, démontrant, si besoin en était, que tout était calculé d'avance, et que certains profitaient largement du trésor royal, généreusement ouvert pour la circonstance. Finalement, malgré une énergique et ultime protestation des opposants, parmi lesquels se faisait remarquer le procureur syndic des bourgeois de Nantes, on parvint à un accord. Sous les diverses pressions exercées sur eux, sous les libéralités du gouvernement français, les États comprirent qu'il y avait deux solutions : ou bien demander maintenant l'union en posant fermement ses conditions, ou bien subir un peu plus tard cette union sans aucune garantie. Le 4 août 1532, les États rédigèrent une supplique au roi, demandant que le Dauphin, leur « duc et prince naturel », fît son entrée solennelle à Rennes et y fût couronné,

selon la coutume, comme duc et prince propriétaire du duché. Ils demandaient, par la même supplique, qu'il plût au roi d'unir perpétuellement le duché de Bretagne au royaume de France, afin qu'il n'y eût plus de guerre entre les deux pays, « gardant toutefois et entretenant les droits, libertés et privilèges du dit pays ». Lorsque la supplique fut lue dans l'assemblée des États, personne ne prit la parole pour protester.

Le 6 août, c'est-à-dire deux jours plus tard, la requête des États fut remise à François I^{er} qui venait, comme par hasard, d'arriver à Vannes en compagnie du Dauphin. Le roi ne perdit pas de temps à faire semblant de réfléchir. Il répondit immédiatement par une déclaration déjà prête depuis longtemps, par laquelle il s'engageait à respecter les privilèges, franchises et libertés du pays de Bretagne.

Puis, quelques jours plus tard, à Nantes, où il résidait, il publia le fameux édit qui unissait la Bretagne à la France.

Le document reproduisait intégralement le texte de la supplique des États. Puis l'édit continuait en ces termes : « Considérant que cette requête est juste, raisonnable, utile et profitable au pays..., inclinant à la prière des États..., nous unissons et joignons les pays et duché de Bretagne avec le royaume et la couronne de France, perpétuellement, de sorte qu'ils ne puissent être séparés ni tomber en diverses mains pour quelque cause que ce puisse être. » Et le roi ajoutait : « Nous voulons que les droits et privilèges que ceux du dit pays et duché ont eus par ci devant leur *soient gardés et observés, inviolablement*, ainsi et par la forme et manière qu'ils ont été gardés et observés jusqu'à présent, *sans rien y changer ni innover* ; dont nous avons ordonné et ordonnons lettres patentes en forme de charte être expédiées et délivrées ^[56]. »

Voilà donc cet édit de Nantes plus connu sous le nom de traité de 1532. C'est en effet un *traité international* puisqu'il y est reconnu implicitement que deux pays, deux peuples, deux couronnes veulent s'unir. Ce ne peut être en aucun cas une annexion ou la reprise par le suzerain d'un fief ancien. La légalité est strictement observée. Il n'y a pas violence puisque l'union est demandée par les Bretons eux-mêmes et acceptée par le roi. Tel qu'il est, le traité de 1532 est inattaquable. Il eût fallu à ce moment que quelqu'un protestât qu'il avait des droits sur le duché. Mais qui ? Renée, seule, pouvait tout remettre en cause. Elle ne l'a pas fait. Les choses ont été accomplies et elles sont, en ce domaine, irrémédiables parce que l'habitude fait souvent force de loi. Et surtout, il n'y a rien d'injurieux pour les Bretons dans ce traité : ils ne sont pas considérés comme soumis et humiliés, mais comme des êtres libres. Il est quasiment impossible de nier la valeur du traité de 1532, même si l'on sait que, quelque part dans le monde, il y a un membre de la famille d'Este qui ne sait pas qu'il est duc héritier de Bretagne.

Par contre, on peut en discuter les termes. Apparemment, il donne satisfaction aux aspirations bretonnes en garantissant les spécificités coutumières du duché. En fait, il contient un redoutable piège, que personne n'a vu à l'époque et que peu d'historiens ont souligné : les droits et privilèges sont inviolables, ce qui est une

chose, mais il est aussi ajouté « sans y rien changer et innover ». Ce détail a son importance, car sous son apparente libéralité, il condamne dans l'avenir, les coutumes particulières des Bretons. On sait très bien que le propre de la coutume, fondée sur la tradition orale, c'est une perpétuelle mutation ; sinon la coutume ne sert plus à rien, et fatalement, on doit l'abandonner puisqu'elle ne répond plus aux circonstances nouvelles. Voilà donc comment on a eu raison de la spécificité bretonne : en la conservant tellement bien, et tellement étroitement qu'elle s'est fossilisée. Et que dire après cela ? On peut protester tant qu'on voudra, cela ne changera rien à l'affaire.

Le véritable but du traité de 1532 était d'*empêcher les institutions du duché de Bretagne d'évoluer comme les institutions des autres pays*. C'était donc les condamner à mort par désuétude. Il faut bien avouer que le mécanisme a fonctionné parfaitement et que les Bretons, au lendemain d'une Révolution qu'ils avaient souhaitée pourtant, mais d'une autre façon que celle des jacobins, ont retrouvé leur pays démantelé en cinq départements^[57], parfaitement unifiés au reste de la France et planifiés de la même manière, sous prétexte que l'égalité devait être la même pour tous, argument bien entendu parfaitement valable et irréfutable.

Dans le courant du mois de septembre suivant, le roi voulut préciser certains points. Il publia l'édit du Plessis-Macé, signé en Anjou, dans lequel on trouve des nouvelles garanties sur les franchises dont le maintien était garanti aux Bretons. Sur le plan fiscal, il était très nettement spécifié : « Aucune somme d'argent ne pourra être imposée aux Bretons si préalablement elle n'a pas été demandée aux États d'icelui pays et par eux octroyée^[58] ». Sur le plan judiciaire, le roi garantissait que la justice continuerait à être administrée « en la forme et manière accoutumée ». Les diverses juridictions devaient être conservées. Les justiciables ne pourraient être contraints de plaider hors de la Bretagne, sauf pour les cas d'appel ressortissant du Parlement de Paris. Sur le plan ecclésiastique, le roi promettait de n'attribuer qu'à des Bretons les bénéfices de Bretagne. Les privilèges garantis par le roi ne s'arrêtaient pas là, car le roi ajoutait : « Et avec ce, nous confirmons tous les autres privilèges dont ils ont chartes anciennes et jouissance immémorable jusqu'à présent^[59] ». » La formule était très compréhensive, très libérale. Mais en fait, elle n'engageait que peu de choses. C'était mieux que rien dans un avenir proche. À plus longue échéance, cela risquait de devenir caduc. Et c'est ce qui est arrivé.

Mais les apparences étaient sauvées. Le 13 août 1532, le dauphin François fit son entrée solennelle à Rennes, par la porte Mordelaise, comme l'avaient fait tous ses prédécesseurs, y compris sa grand-mère Anne de Bretagne. Il prêta le serment de défendre les intérêts du duché, ce qui ne l'engageait à rien, et fut couronné dans la cathédrale en présence d'une foule considérable qui ne comprenait pas très bien ce qui s'était passé à Vannes et à Nantes, mais qui hurlait sa joie d'avoir enfin un duc. Il est souvent facile d'amuser le peuple. Il suffit de cérémonies et de discours

d'intention.

François III, duc de Bretagne, n'était pourtant qu'un pantin derrière lequel se dissimulait son père. Le roi de France avait en effet conservé pour lui l'administration et la jouissance du duché. Cela n'avait pas été précisé dans le traité. Le véritable maître, c'était bel et bien François I^{er} de France.

Le dauphin François mourut prématurément quatre ans plus tard, le 10 août 1536, à l'âge de dix-huit ans. Son frère cadet, Henri devenait par là le Dauphin, et légalement duc de Bretagne. Mais cette fois, il n'y eut pas de couronnement ducal. Le 9 février 1540, par lettres patentes, François I^{er} lui fit l'abandon de l'usufruit et de la jouissance du duché, que la reine Claude lui avait cédés en 1515. Mais comme la formule employée contenait le terme « en avancement d'hoirie [d'héritage] », le Parlement de Paris crut bon de protester, au nom du principe de l'indivisibilité et de l'inaliénabilité des terres de la couronne. Décidément, la Bretagne avait vécu. Et quand Henri II accéda au trône de France, le 3 mars 1547, il ne signera jamais aucun acte faisant mention de son titre de duc de Bretagne.

Ainsi s'est jouée une comédie dont chacun pensera ce qu'il veut. Un fait est là, sur lequel on ne peut revenir : la Bretagne est unie à la France depuis 1532 en vertu d'un traité qui garantissait sa spécificité. Mais on a vu que ce traité recèle des pièges et qu'il est en tout cas fort incomplet. Il ne précise rien sur le plan culturel par exemple, ni sur l'origine des Bretons, leur langue, leur patrimoine propre. Combien de drames auraient pu être évités si ces choses avaient pu être mentionnées ? Et peut-être que la langue bretonne aurait eu droit de cité comme la langue galloise au Pays de Galles, et le gaélique en Écosse du Nord. D'ailleurs, il y a beaucoup de points communs entre le traité de 1532 et le traité signé au début du XIX^e siècle entre l'Angleterre et l'Écosse, lequel plaçait les deux pays sous la même couronne. Mais aujourd'hui, les Écossais, s'ils sont citoyens britanniques, ne sont toujours pas des Anglais. Pourrait-on dire aujourd'hui que les Bretons ne sont pas des Français ?

On ne refait pas l'Histoire, parce que le fait historique est nécessairement un fait unique. Et l'Histoire se résume à l'idée que nous nous faisons des événements après qu'ils se sont déroulés, dans un autre temps, dans un autre monde. Il était sans doute inéluctable que, à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle, la Bretagne devînt française. Étant donné l'évolution du monde, des idées, des sciences, des techniques, la transformation de la vie politique et économique, on ne peut pas dire si cela a été un bien ou un mal. Et pour qui, d'ailleurs ? Tout ce que l'on peut dire, c'est que cet événement a joué un rôle très important à la fois pour la Bretagne et pour la France.

Au fond, la courageuse Anne de Bretagne apparaît comme une femme du Moyen Âge égarée en ce début de Renaissance. Elle s'est battue pour une cause perdue d'avance, comme la plupart des grands héros celtiques de l'Histoire et de la Légende, comme Vercingétorix, comme Cadoudal plus tard, comme le roi Arthur.

Et peut-être qu'Anne de Bretagne, comme le roi Arthur, se trouve en état de dormition, quelque part, dans une île perdue où les pommiers donnent des fruits en toute saison... Dans de nombreux contes bretons, il y a une princesse qui sommeille dans un château, au milieu d'une sombre forêt, insensible au temps, insensible au monde. Et il y a toujours un jeune homme audacieux pour aller la réveiller...

Bieuzy-Lanvaux

1980

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

ANQUETIL, *Histoire de France*, Paris, 1830-1832.

AUTON (J. d'), *Chroniques de Louis XII*, Paris, 1889-1895.

BAILLY (A.), *Anne de Bretagne, femme de Charles VIII et de Louis XII*, Monaco, 1943.

BOUCHART (A.), *Les Grandes Chroniques de Bretagne*, Nantes, 1886.

BRANTOME, *Vie des dames illustres*, Paris, 1865-1878.

CHASTELLAIN (G.), *Chronique du bon chevalier Jacques de Lalin*.

CHASTELLAIN (G.), *Le livre de paix*.

CHOFFEL (J.), *Le Dernier Duc de Bretagne, François II*, Paris, 1977.

COMMINES, *Mémoires*.

DELISLE, *Les Grandes Heures d'Anne de Bretagne*, Paris, 1913.

DELUMEAU (J.), *Histoire de la Bretagne*, Toulouse, 1969.

DELUMEAU (J.), *Documents pour servir à l'histoire de la Bretagne*, Toulouse, 1970.

DURTELLE DE Saint-Sauveur, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1935.

FLEURIOT (L.), *Les Origines de la Bretagne*, Paris, 1980.

GABORY (E.), *Anne de Bretagne, duchesse et reine*, Paris, 1941.

GODEFROY (Th.), *Histoire de Charles VIII*, Paris 1684.

LABANDE-MAILFERT, *Charles VIII et son milieu*, Paris, 1975.

LA BORDERIE, *Choix de documents inédits sur le règne de la duchesse Anne*, Rennes, 1902.

LACROIX (P.), *Louis XII et Anne de Bretagne*, Paris, 1882.

LE BOTERF (H.), *Anne de Bretagne*, Paris, 1976.

LE ROUX DE LINEY, *La Vie d'Anne de Bretagne*, Paris, 1860.

LOBINEAU (Dom), *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707.

MARKALE (J-), *Histoire secrète de la Bretagne*, Paris, 1977 et 1979.

MARKALE (J.), *Le Roi Arthur et la société celtique*, Paris, 1976.

MARKALE (J.), *Les Celtes*, Paris, 1969.

MARKALE (J.), *Aliénor d'Aquitaine*, Paris, 1979.

MORICE (Dom), *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746.

NÉRET (J. -A.), *Charles VIII*, Paris, 1947.

PLANIOL (M.), *Histoire des institutions de la Bretagne*, Rennes, 1953-1955.

POISSON (H.), *Histoire de Bretagne*, Rennes, 1945.

RUDEL (Y. -M.), *Le Roman d'Anne de Bretagne*, Paris, 1965.

SAINT-GELAIS (J. de), *Histoire de Louis XII, roi de France*, Paris, 1622.

TOUDOUZE (G. -G.), *Anne, duchesse de Bretagne, reine de France*, Paris, 1959.

TRÉVÉDY (J.), *Liquidations des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII*, Vannes-Rennes, 1889.

PÉRIODIQUES :

Annales de Bretagne,

Revue de Bretagne et de Vendée,

Mémoires de l'Association bretonne,

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, etc.

ARCHIVES :

Archives nationales de Paris,

Bibliothèque Nationale, Paris,

Archives départementales de l'Ille-et-Vilaine, etc.

^[1] L'affaire de la pairie était un piège dans lequel était tombé Jean II en 1297, par suite de l'habileté de Philippe le Bel. Le roi avait dit au duc de Bretagne qu'il le nommait pair du royaume afin qu'il pût s'asseoir à sa droite « sans que ceux qui vous appellent comte de Bretagne en leurs grimoires trouvent que c'est trop grand honneur ». C'était une allusion au fait qu'officiellement, le duc de Bretagne n'était que l'héritier du comte de Vannes, Nominoë, au IX^e siècle. Jean II, afin d'avoir le

même rang que le puissant duc de Bourgogne avait accepté, ce qui faisait du duc un homme-lige du roi. La Bretagne allait-elle devenir un duché-pairie comme les autres provinces ? Les successeurs de Jean II évitèrent toujours le piège. Arthur de Richemont lui-même avait déjoué une tentative de Charles VII. Convoqué à Montargis pour siéger parmi les pairs, il avait fait répondre qu'en tant que connétable de France, il se rendrait à n'importe quelle convocation de la part du roi, mais que n'étant pas pair de France, il n'avait aucune raison d'obéir à cette convocation. Toute l'histoire des dernières années du duché de Bretagne est remplie d'anecdotes de ce genre et de querelles sur des titres.

[2] L'usage eût voulu que la couronne soit ouverte, c'est-à-dire ducale. Mais on ne manquait pas de rappeler que le duc était l'héritier des anciens *rois* de Bretagne. Et les actes du duc commençaient toujours par ces mots : « Moi, Jean (ou Pierre, ou François, ou Arthur), duc *par la grâce de Dieu...* »

[3] Arthur III de Richemont pose un certain nombre de problèmes. Au service du roi de France, notamment en tant que connétable, il fut d'une fidélité exemplaire. Une fois duc, il affirma qu'il n'entreprendrait rien contre le royaume à condition que le roi lui laisse son entière liberté. Qu'en aurait-il été si le roi de France avait essayé quelque chose contre la Bretagne ? De toute façon, Arthur, déjà âgé, était dévoré d'ambition : il projetait de reconquérir l'Angleterre, c'est-à-dire de rééditer le coup de Guillaume le Conquérant, de se venger des Saxons qui avaient contraint les Bretons à s'exiler en Armorique. Très bonne opération psychologique, puisqu'il réalisait le vieux rêve arthurien de réunification des deux Bretagne, la Grande et la Petite. Et le duc ne s'appelait-il pas Arthur ? Quoi qu'il en soit, le connétable, connaissant bien son métier, avait déjà prévu les troupes et les navires nécessaires, et obtenu l'appui intéressé du roi de France. Il avait même réglé le partage des terres anglaises entre ses principaux barons. Qu'en aurait-il été si la mort n'était pas venue le surprendre ? On sait qu'après avoir visité le roi de France à Vendôme, Arthur de Richemont contracta une étrange maladie. Ses proches affirmèrent qu'il avait été empoisonné. Or, comme ses deux neveux et prédécesseurs sur le trône ducal, François I^{er} et Pierre II étaient morts dans des circonstances quelque peu mystérieuses, et que Jean IV lui-même a pu périr empoisonné, on est en droit de se demander si ces rumeurs ne sont point vraies. D'ailleurs, Arthur III, très affecté par l'assassinat de Gilles de Bretagne, vivait dans une sorte d'angoisse de se faire empoisonner ou envoûter. Pendant son court règne, il purchassa et fit brûler des sorcières. Il faut dire que l'époque prédisposait à tout cela. Charles VII se laissera bientôt mourir d'inanition dans la peur d'être empoisonné par son fils Louis XI. Les Borgia ne sont pas loin.

[4] Cela faisait bien longtemps que Louis XI essayait de s'emparer de la Bretagne. En 1475, alors que Charles le Téméraire, quelque peu en difficulté, s'occupe surtout de la Lorraine, Édouard IV d'Angleterre débarque à Calais. La guerre se prépare entre Anglais et Français, mais Louis XI est décidé à tout pour l'éviter. Il rencontre Édouard IV à Picquigny, sur la Somme, au milieu d'un pont

de bois. L'accord se fait rapidement : Édouard IV quittera le territoire français moyennant le versement d'une somme de 75 000 écus d'or et la promesse de 50 000 écus par an pendant les sept années de trêve prévues. Louis XI a maintenant les mains libres pour s'intéresser de près à la Bretagne, mais comme il est méfiant, il tâte le terrain auprès du roi d'Angleterre, lui laissant entendre qu'il pourrait bien envahir le territoire breton. Alors Édouard IV lui répond : « Si vous faites la guerre en Bretagne, je repasserai la mer une autre fois pour la défendre. » Louis XI n'insiste pas. C'est pourquoi, un peu plus tard, il signe la paix de Senlis avec François II. La paix est évidemment déclarée comme perpétuelle, et le duc de Bretagne se voit confirmer – une fois de plus – tous ses droits, franchises, libertés et prérogatives. De plus, et c'était évidemment un piège, Louis XI déclarait qu'il porterait secours à la Bretagne en cas de besoin : c'était préserver l'avenir, car on pouvait faire confiance à Louis XI, il susciterait vraisemblablement quelque affaire en Bretagne pour pouvoir y intervenir.

[5] POCQUET du HAUT-JUSSÉ, *Les papes et les ducs de Bretagne*, I, p. 420.

[6] POCQUET du HAUT-JUSSÉ, *op. cit.* II, p. 720.

[7] Léon FLEURIOT, *op. cit.* p. 170 et suiv., voit dans Riothame le même personnage qu'Ambrosius Aurélianus (l'Emrys gallois) dont parlent Nennius et d'autres auteurs insulaires et dont la légende s'est emparée à propos de Merlin et de l'épopée arthurienne. L'argumentation de L. Fleuriot est tout à fait convaincante : il restitue le nom complet du personnage, Ambrosius urélianus Riothamus. D'après les textes latins insulaires, Ambrosius aurait été *roi entre tous les rois de la nation bretonne*, autrement dit réellement « roi prême » à la manière de l'*ard-ri* irlandais, et surtout roi des Bretons et des Francs. Cela suppose qu'il avait autorité sur une partie du territoire franc ou sur des troupes franques ralliées à lui. L. Fleuriot voit dans ce personnage l'origine des fabuleuses expéditions d'Arthur sur le continent. Il est néanmoins très important de considérer qu'un Breton, avant Clovis, porte le titre de roi.

[8] L. FLEURIOT, *op. cit.* p. 117.

[9] DOM MORICE, *Preuves*, I, 1592.

[10] On a appelé ainsi la guerre de Succession qui mettait aux prises Jeanne de Penthièvre et Jeanne de Flandre, épouse de Jean de Montfort, lequel était prisonnier du roi de France.

[11] En particulier, *l'Historia Britonnum* attribuée à Nennius, dont l'essentiel a probablement été rédigé à la fin du VI^e siècle (paragraphe 48). Il s'agit de ce fameux Ambrosius Aurelianus, autrement dit Riothamus.

[12] *Historia Francorum*, IV, 4. C'est un texte essentiel, car écrit par un non-Breton, il n'est pas suspect de partialité.

[13] Léon FLEURIOT (*Les origines de la Bretagne*, p. 175) écrit ceci à ce sujet : « *L'Historia Brittonum* confirme Grégoire en parlant d'un roi "roi des Francs et des Bretons armoricains". La passion avec laquelle on a attaqué le texte de Grégoire, au XVIII^e siècle surtout, recouvrait une arrière-pensée : il fallait prouver que la dynastie remontant plus ou moins à Clovis était la plus ancienne sur le sol de la Gaule. » On a vu que ce n'est pas le cas. Mais la fureur qui s'emparait de certains Français à ce propos, surtout au XVIII^e siècle, provenait en grande partie de l'attitude de la grande famille des Rohan, singulièrement puissants et nombreux, dispersés dans tous les horizons, et qui persistaient à se prétendre les plus anciens nobles du royaume. Ils faisaient en effet remonter l'origine de leur famille au mystérieux Konan Meriadek, qui aurait été le compagnon d'armes du tyran Maxime, venu de Grande-Bretagne avec son armée pour conquérir l'Empire. Voir à ce sujet J. MARKALE, *La Tradition celtique en Bretagne armoricaine*, Paris, Payot, 1975, p. 14-21, où se trouve reconstituée la légende dans son ensemble. Voir aussi une analyse du mythe que cette pseudo-histoire recouvre dans J. MARKALE, *Les Celtes*, Paris, Payot, 1969, p. 285-291. Comme aucune légende n'est bâtie sur du vide, le personnage de Konan Meriadek doit bien correspondre à une réalité, un des premiers rois de la Bretagne armoricaine.

[14] On fait généralement du *machtiern* l'équivalent d'un comte. Ce n'est pas exact, car le comte est le compagnon (latin *comitem*) d'un roi qu'il représente et dont il exécute les ordres, tandis que le *machtiern* est lui-même une sorte de petit roi indépendant. Le nom signifie « maître » (*tiern* venant de *tigerno*, est exactement la traduction du latin *dominus*, mot à mot « maître de la maison ») « de la communauté (*mach*) établie à un certain endroit ». C'est une très vieille idée du droit celtique selon laquelle la propriété des terres et des biens ne peut-être que collective.

[15] L'ensemble de la vie publique et privée des anciens Celtes était régie selon la conception d'un monde terrestre entièrement parallèle au monde divin. Par conséquent, tous les actes étaient sacrés et seul le druide pouvait intervenir efficacement dans une perpétuelle médiation entre les deux mondes. Quant au roi, son autorité était de pure forme. Il servait surtout à équilibrer les forces en présence, et à garantir la prospérité du groupe. Là encore, le droit celtique remonte très loin, mais il semble qu'il se soit maintenu très longtemps, non seulement en Irlande et au Pays de Galles, où ses survivances sont attestées très tardivement, mais encore en Bretagne armoricaine, si l'on creuse les différentes coutumes en usage dans la péninsule. Léon FLEURIOT (*les Origines de la Bretagne*, p. 182) fait remarquer qu'après le traité de 497, l'émigration des Bretons en Armorique s'accrut et qu'il fallut bientôt établir un code des lois à l'usage des Bretons. Ce code fut rédigé vers 520, et son titre est *Leges Romanorum et Francorum*, dans lequel le mot *Romanorum* désigne en fait les Bretons armoricains. Et L. Fleuriot ajoute : « En fait, l'influence franque est faible sur ce texte ; l'influence romaine est à peine plus forte. L'essentiel de ces lois est

celtique. » Voir à ce sujet L. FLEURIOT, « Fragments en latin de très anciennes lois bretonnes », *Annales de Bretagne*, t. 78, p. 600-660.

[16] *Histoire des institutions de la Bretagne, III*, pp. 128-129.

[17] Cet impôt, levé par le duc, était réparti au nombre de feux d'un village ou d'une ville.

[18] « Nul ne peut ni ne doit avoir terres ou autres héritages sans en avoir seigneur » (*Très Ancienne Coutume de Bretagne*).

[19] Une lettre écrite par le duc François II en 1484 au vicomte de Rohan reconnaît expressément au dit vicomte le droit de congédier ses domaniers, « leur payant leurs façons étant aux dits tenanciers habitables » (DOM MORICE, *Preuves III*, 440).

[20] Les vignes sont soumises au régime du « complant » : le colon à qui la terre est baillée à charge de planter en vigne, acquiert sur elle un droit perpétuel. Tant que durera la vigne, les ayants cause peuvent en jouir moyennant une redevance d'environ un quart de la récolte. Mais ils n'ont pas de droit de propriété sur le fonds lui-même.

[21] C'est sans doute le plus ancien texte breton d'une certaine longueur que nous possédions. Son intérêt littéraire est nul. Mais il a donné naissance à un véritable mythe, celui du soi-disant barde Gwenc'hlan dont La Villemarqué s'est emparé et dont il a fait un des très beaux chants du *Barzaz-Breiz*.

[22] Cela correspond de nos jours aux quatre dialectes du breton-armoricain, trégorois, léonard, cornouaillais (formant le K.L.T.), plus le vannetais.

[23] On a appelé cette ligne la « ligne Loth », du nom du celtisant Joseph Loth qui, le premier, l'a mise en évidence d'après les repères toponymiques. Il faut signaler que, dans les actuels départements de la Manche et de la Mayenne, il y a eu des îlots bretonnants, reconnaissables par la toponymie, et qui ont été le résultat des conquêtes bretonnes du IX^e siècle vers la Normandie, le Maine et l'Anjou.

[24] C'est notamment vrai pour la vallée de la Rance et les alentours de la forêt de Paimpont-Brocéliande.

[25] Ce qu'on appelle « parlers gallos » sont des sous-dialectes romans. Ceux de la zone autrefois bilingue ont gardé des traces du voisinage du breton, à la fois dans le phonétique, dans la syntaxe et dans le vocabulaire. Quand on qualifie la haute Bretagne de francophone au XV^e siècle, il faudrait dire « parlant un ou des dialecte(s) français », car la langue française n'avait pas, à l'époque, ce caractère d'unicité qu'elle a acquis par suite de la prépondérance du dialecte d'Île-de-France

sur les autres.

[26] D'autres facteurs peuvent être invoqués. Au moment des raids vikings, toute l'élite intellectuelle de Bretagne s'est réfugiée dans le royaume carolingien. Quand cette élite est revenue, elle s'est retrouvée francisée. D'autre part, la domination des Plantagenêt, de culture française, n'a rien fait pour arranger les choses. Quant à la guerre de Succession, où Français et Anglais se disputaient en quelque sorte la suzeraineté de la Bretagne, elle a contribué à brouiller les cartes. Par haine des Anglais (descendants des *Saizon ruz*, ces Saxons rouges qui les avaient chassés de leur territoire d'origine), les Bretons avaient souvent tendance à choisir le parti français. Du reste, de nombreux prétendus soldats anglais ou tels, pendant cette guerre de Succession, étaient francophones. La basse Bretagne elle-même n'a pas échappé à une certaine francisation. Enfin, l'Église de Tours, qui avait juridiction sur les évêchés bretons, a été un foyer de francisation générale, surtout dans les évêchés anciennement gallo-romains de Rennes, Nantes, Vannes et Quimper (les autres évêchés du nord, Tréguier, Saint-Pol, Saint-Brieuc, Dol et Saint-Malo étaient des abbayes-évêchés de fondation bretonne à la mode insulaire). Le roi de France ne pouvait que tirer parti de cet ensemble de faits pour attirer de plus en plus le duché dans l'orbite française.

[27] La fameuse décharge ne reçut le sceau ducal qu'accompagnée de la formule « scellé par exprès commandement réitéré par diverses fois par le duc, nonobstant plusieurs remontrances ».

[28] On en a la preuve par la liste des « pensionnés » d'Anne de Beaujeu.

[29] Ces droits étaient contestables à deux titres. D'abord, la dernière descendante des Penthièvre ne pouvait aliéner ses droits sans l'autorisation du duc. Ensuite, ces droits se trouvaient entourés d'une brume juridique. À l'époque de François I^{er} de Bretagne, petit-fils de Charles de Blois, Jean de Penthièvre, sire de L'Aigle, s'était réconcilié avec le duc moyennant une renonciation à ces fameux droits : c'était le prix non seulement de la réconciliation, mais aussi de la récupération du Penthièvre. Il avait donc signé sa renonciation. Il est vrai qu'une contre-lettre disait exactement le contraire. On a prétendu que cette contre-lettre n'avait aucune valeur et qu'elle permettait seulement à Jean de Penthièvre de ne pas perdre la face afin d'éviter une tempête d'ordre familial. Mais où tout se complique, c'est que Jean de Penthièvre avait signé une deuxième contre-lettre qui annulait le contenu de la première, destinée à rester secrète. Qui croire dans tout cela ? C'est pour dire que Louis XI, parfaitement au courant de ce qui s'était passé, ne pensait qu'à une seule chose en achetant pour 50 000 livres les droits de succession : mettre le plus de trouble possible en Bretagne au moment où la jeune Anne deviendrait duchesse.

[30] Cette opinion est confirmée par l'attitude que Louis, devenu roi, eut à l'égard de la Bretagne, par la déférence qu'il manifesta toujours pour Anne, et

aussi par le fameux contrat de mariage entre lui et Anne, lequel contrat sauvegardait l'essentiel de l'indépendance du duché. Ce n'est que par la suite que le contrat fut modifié par Louis XII, obligé par ses conseillers français de faire la part moins belle à Anne ou à ses descendants.

[31] Cet épisode est controversé par les historiens. Il n'apparaît en effet que dans un seul récit, une chronique en latin des règnes de Charles VIII et de Louis XII dont quelques fragments ont été publiés dans le recueil des historiens de Charles VIII, par Godefroy en 1617. Mais il ne faut guère s'étonner de la manière dont La Trémoille traite les capitaines, coupables à ses yeux de trahison en temps de guerre. C'étaient des Français, ne l'oublions pas. Aucun Breton ne figurait parmi les victimes, puisque les Bretons étaient de véritables ennemis, ne relevant pas du domaine royal. C'est encore un argument de plus pour ceux qui voient dans la Bretagne du XV^e siècle un État souverain et non un fief de la couronne.

[32] DOM MORICE, *Preuves*, III, 598-602.

[33] Voici des extraits de l'acte de cession de cet hôtel des ducs de Bretagne à Paris : « Anne, par la grâce de Dieu duchesse de Bretagne, comtesse de Montfort, de Richemont, d'Étampes et de Vertuz, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme à l'occasion de la guerre que nous ont par ci devant nos ennemis et adversaires, pour résister à l'encontre d'eux, avons été contrainte de faire emprunt de grand nombre de finances tant de nos serviteurs que autres personnes, et, entre autres, avons pris et emprunté de notre bien aimé et féal conseiller Jehan de Cerisy, la somme de cinq cents écus d'or, de laquelle somme sommes encore à présent débiteurs, tenus et obligés. Pourquoi nous, les dites choses considérées [...], avons aujourd'hui, pour nous, nos héritiers, successeurs et ayant cause, baillé, cédé, quitté et transporté, baillons, cédon, quittons et transportons notre maison de Nigeon, située à Paris, étant en ruine et décadence, cours, jardins, avec ses appartenances [...] pour lui, ses héritiers, successeurs et ayant cause, en jouir à jamais perpétuellement comme de leur propre héritage [...]. Donné en notre ville de Rennes, etc. » (Registres de la Chancellerie de Bretagne, années 1490-91, fol-101, v^e.)

[34] Un exemple entre cent : dans l'église de Tréhorenteuc (Morbihan), on montre précieusement une belle bannière dite de la duchesse Anne. Mais cette bannière, d'ailleurs classée par les Beaux-Arts, date en réalité du XVII^e siècle.

[35] Rieux, dont le territoire appartenait au maréchal, est un lieu de passage très important. C'est là que passait la voie romaine qui allait d'Angers à Carhaix par Castennec. Le gué de Rieux a toujours été une route d'invasion dans un sens comme dans l'autre. Les Francs de Charles le Chauve ont tenté de l'emprunter avant de se faire battre par Nominoé non loin de là, à Ballon, mais les Bretons l'ont utilisé pour conquérir le comté de Rennes. En l'occurrence, dans l'affaire évoquée ici, les Français venaient de l'ouest, puisqu'ils étaient basés à Vannes et

voulaient marcher sur Rennes.

[36] Registres de la Chancellerie de Bretagne, année 1489-90, folios 146 à 149.

[37] Reg. de la Chan, années 1490-91, folio 30.

[38] Le geste est celui du seigneur qui prend symboliquement possession de la nouvelle épouse. Cela peut paraître bizarre, mais c'était une chose assez fréquente : il s'agit en effet du fameux « droit de cuissage » tant reproché aux nobles, et dont certains, il faut le dire, ont largement abusé. Toute cette histoire repose sur une antique croyance selon laquelle le sang virginal porte malheur et que seuls des êtres supérieurs comme les prêtres, les rois ou les seigneurs peuvent en conjurer les effets maléfiques. D'effective autrefois, la défloration par le seigneur était devenue symbolique et se marquait par ce geste de mettre la jambe sous les draps du lit nuptial. Cela veut dire, dans le cas du mariage d'Anne et de Maximilien, que la consommation du mariage était donc accomplie selon les règles, mais d'une façon purement symbolique. Mais les témoins de la scène n'en comprenaient déjà plus bien le sens.

[39] Dans son excellent livre sur *Anne de Bretagne* (1976, Paris, éd. France-Empire), Hervé Le Boterf met l'accent sur des éléments qui font croire à cet accord bien avant la reddition de Rennes, en particulier la confection d'une robe de cérémonie « six semaines avant la signature du traité mettant fin aux hostilités ». Hervé Le Boterf en profite pour démystifier IL MANQUE UN MOT ILLISIBLE d'une pauvre petite duchesse prolongeant inutilement la guerre. Il ne peut pas oublier qu'en dépit de son âge, Anne était douée d'une grande intelligence et d'un esprit de décision à toute épreuve.

[40] Ce détail a son importance, non pas qu'il ait été retenu par les témoins du jour, mais parce que certains historiens ont bâti là-dessus un roman de fort mauvais goût. Selon ces personnages, Louis d'Orléans aurait empoisonné une des oranges qu'il avait reçues d'Italie et l'aurait fait manger sciemment au roi afin de se débarrasser de lui et d'hériter ainsi de la couronne avant qu'il ne fût trop tard. Certes, nous sommes au siècle des Borgia, mais nous connaissons bien Louis d'Orléans grâce aux nombreux documents de l'époque, et aussi parce qu'il a participé à de nombreux événements. Il était débauché, il était intéressé, mais il n'a jamais cessé d'affirmer son esprit chevaleresque, et il est absolument impensable qu'il ait commis une telle action.

[41] Et peut-être des Valois tout court, car s'il faut en croire certaines mauvaises langues, Louis n'aurait pas été le fils de Charles d'Orléans. Le poète avait en effet épousé la belle Marie de Clèves, mère de Louis, après son retour de captivité en Angleterre – où il était resté vingt-cinq ans parce que Charles VII ne voulait pas payer sa rançon, histoire de l'écartier le plus longtemps possible des alentours du trône –, alors qu'il était quelque peu amoindri sur le plan physique. D'autre part, Marie de Clèves était très coquette et n'a jamais eu la réputation d'être très

vertueuse, si l'on en croit les chroniques qui lui attribuent de nombreux amants, même au temps de son mariage. En tout cas, à la lecture de la *Chronique du bon chevalier Jacques de Lalais*, par messire Georges Chastelain, le doute reste permis.

[42] Voir sur ce sujet, J. Markale, *Merlin l'Enchanteur*, Paris, 1980, éd. Retz.

[43] Je me suis expliqué sur ce sujet dans mon livre sur *Aliénor d'Aquitaine*, Paris, Payot, 1979. J'y ai montré que le mythe ancien avait rejoint une réalité historique, à savoir la croisade entreprise par Louis VII et à laquelle avait participé Aliénor. Il semblerait qu'Anne de Bretagne se soit souvenue de son illustre devancière en imaginant cette « croisade » sans espoir.

[44] La légende bretonne dit que celui qui n'achève pas son Tro-Breizh dans sa vie terrestre, risque, après sa mort, de le faire, mais en avançant tous les sept ans de la longueur de son cercueil, à moins qu'une personne charitable ne le termine à sa place. Comme le fait remarquer Hervé Le Boterf (*Anne de Bretagne*, pp. 213-214), il est surprenant qu'Anne ait interrompu ainsi son Tro-Breizh, elle qui était superstitieuse. Elle portait toujours des médailles et des reliques sur elle, et faisait porter par ses enfants des fétiches d'un paganisme certain. Mais elle avait sans doute peur de la colère de Louis en un moment assez difficile où se jouait l'avenir de la Bretagne et le sort de sa fille Claude.

[45] Elle n'a pas laissé un nom dans l'Histoire, mais dans la gastronomie : la fameuse variété de prunes « reine-claude » conserve en effet son souvenir.

[46] Le 22 avril 1515. DOM MORICE, *Preuves*, III, 939.

[47] *Id*

[48] Pour être juste, il faut avouer que les historiens de n'importe quelle nation sont tombés dans le même travers. Il n'y a qu'à lire Tite-Live pour s'en rendre compte.

[49] Le malentendu repose sur le fait qu'on croit que la mentalité qui est celle de l'époque où écrit l'historien est projetée sur l'époque qu'il étudie. Les mots n'ont pas le même sens aujourd'hui qu'à l'époque d'Anne de Bretagne. À la fin du XV^e siècle, il est délicat de parler d'une patrie bretonne ou d'une patrie française. Il y a deux États et chacun d'eux, pour des raisons diverses, est le sujet d'un prince auquel on doit fidélité parce que personne ne songe à nier la hiérarchie naturelle, ou soi-disant telle, que Dieu a établie sur cette terre. Être traître, au XV^e siècle, c'est trahir son seigneur et non sa patrie. C'est ce qu'a fait le maréchal de Rieux plusieurs fois, par exemple. Mais évidemment, les historiens français peuvent trouver des raisons valables à l'attitude du personnage.

[50] Par exemple, J. Trévédy dans son étude sur *Le Douaire des Duchesses de*

Bretagne, contrats de mariage des ducs, Paris, 1907. En analysant et en comparant les divers textes, il arrive à une conclusion qu'on ne voit guère ailleurs, et surtout pas dans les ouvrages qui prétendent défendre l'idée d'une autonomie ou d'une indépendance quelconque.

[51] DOM MORICE, *Preuves*, III, 960 et 962.

[52] DE CALAN, *Documents inédits relatifs aux États de Bretagne de 1491 à 1589*, I, pp. 51 et 57.

[53] DE CALAN, *id.*, p. 80.

[54] Il y a eu cependant des problèmes quant à la dot de Renée. Une première estimation de sa fortune fut faite en 1515, mais cette estimation diminua par la suite. Une transaction intervint par la suite en 1570, après un procès voulu par les enfants de Renée et d'Hercule d'Este. Mais rien n'est clair dans cette affaire, car les pièces concernant la liquidation des biens de Claude et de Renée ont en grande partie disparu, ce qui n'est peut-être pas un hasard. Voir *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1849. Voir également DOM MORICE, *Preuves*, III, 1405-1418.

[55] P. 840

[56] DOM MORICE, *Preuves*, III, 997.

[57] Ce démantèlement s'est encore accentué de nos jours par la séparation de la Loire-Atlantique de la région « Bretagne ». Il est quand même curieux que Nantes, ancienne capitale du duché de Bretagne, ville la plus importante de la péninsule, avec laquelle presque tout le commerce du sud de cette péninsule se fait, soit ainsi séparé de ce qui constitue sa force et se trouve rattachée à un « Pays de Loire » inexistant historiquement, culturellement et même économiquement, puisque seule la vallée de la Loire offre une unité sur ce plan.

[58] C'est parce que Colbert n'avait pas respecté cette clause qu'il y a eu la fameuse révolte connue sous le nom de « révolte des Bonnets rouges », et qui, d'après le témoignage de Madame de Sévigné, a été réprimée dans le sang et la violence.

[59] DOM MORICE, *Preuves*, III, 1 100 et 1 010.